Annales des Mines

DE BELGIQUE



Annalen der Mijnen

VAN BELGIE

REDACTION

LIEGE, 7, boulevard Frère-Orban

REDACTIE

INSTITUT NATIONAL DE L'INDUSTRIE CHARBONNIÈRE NATIONAAL INSTITUUT VOOR DE STEENKOLENNIJVERHEID

NOVEMBRE 1951

NOVEMBER 1951

TOUTE CONSTRUCTION MODERN

est munie de roulements = (4)

d'extraction des mines de fer roulements à rouleaux sphériques SKF. Charge trans-portée : 3.000 kg., diamètre du tambour : 3 m., vitesse max. : 3 m./sec., moteur triphasé MA 95.

LES ROULEMENTS SINCHINES D'EXTRACTION

- * facilitent le démarrage et l'accélération
- * augmentent la sécurité et le rendement
- * diminuent la consommation d'huile et les frais d'entretien

509-13 Vertil



Registre du Commerce de Bruxelles 46340

Siège Social :

Correspondance: 97, AVENUE DEFRE, UCCLE-BRUXELLES

Téléphone : Bruxelles 44.44.80

Télégrammes : POPOLITO-BRUXELLES

RESISTANTE

SIMPLE

REVERSIBLE

LEGERE

MANIABLE

FCONOMIQUE



Prix intéressant - Délai raisonnable

Telles sont les raisons qui donnent la

PREFERENCE

aux bêles articulées GROETSCHEL

Les références... s'ajoutent aux références

MOTEURS **ANTIDEFLAGRANTS**

AGREES PAR L'INSTITUT NATIONAL DES MINES





COURTS DELAIS USINESBELGES PERSONNEL BELGE

Société MINELEC S.P.R.L.

Bureaux: 22, rue de Menin, BRUXELLES Téléphones: 26.80.39 - 25.03.92



Transformateur anti-déflagrant pour mines grisouteuses.





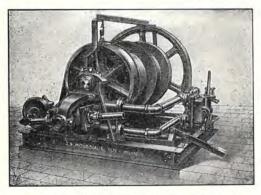


TOUS EQUIPEMENTS ELECTRIQUES DE CHARBONNAGES

TRANSFORMATEURS - MOTEURS APPAREILLAGE - MACHINES D'EX-TRACTION - PONTS PORTIQUES REFRIGERANTS D'EAU - LOCOMO-TIVES INDUSTRIELLES G. E. Cº

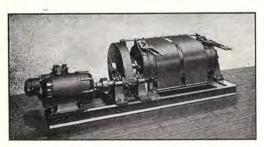
Bureaux de vente :

BRUXELLES Téléphone : 37.30.50 ANVERS Téléphone : 37.28.53 Téléphone : 23.62.05 LIEGE Téléphone: 281.49 CHARLEROI Téléphone : MONS 326.44 LUXEMBOURG Téléphone : 38.64



Treuil à 2 tambours, 2 cylindres oscillants.

TREUILS ELECTRIQUES pour halage et extraction.



Treuil électrique SCRAPER.

ATELIERS ET FONDERIES

J. & A. MOUSSIAUX & Frères

Société Anonyme

à HUY (Belgique) - Rue Mottet, 5 Téléphone: Huy 133.21 (2 lignes)

MATERIEL POUR CHARBONNAGES ET MINES

TREUILS A AIR COMPRIME

à cylindres oscillants, pour halage et extraction, montés sur colonne ou sur châssis.

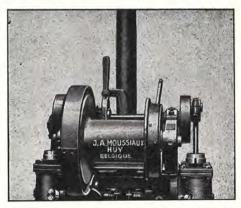
TREUILS SPECIAUX A AIR COMPRIME

pour la traction du rabot à charbon : KOHLENHOBEL

ou SCRAPER.

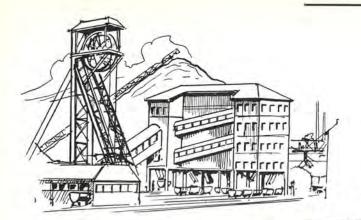
Plus de 5.000 treuils en activité.

Palans à main Palans électriques « JAMF »



Treuil sur colonnes, 2 cylindres oscillants.

Tout matériel de manutention MECANIQUE GENERALE - PIECES DE FONDERIE



Moteurs MOËS

Société Anonyme - WAREMME

Spécialisée dans la construction de :

MOTEURS DIESEL STATIONNAIRES de 6 à 150 CV.

MOTEURS DIESEL MARINS de 28 à 150 CV.

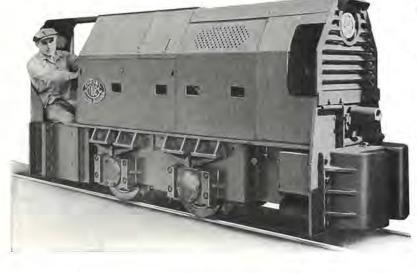
LOCOMOTIVES DIESEL DE SURFACE de 12 à 100 CV.

Ecartement de 450 mm à 1.435 m.

LOCOMOTIVES DIESEL DE MINE de 14 à 90 CV.

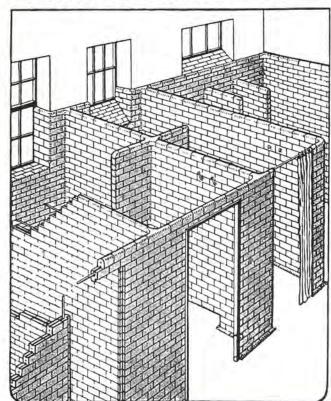
×

GROUPES ELECTROGENES de 3,5 à 100 KW.



ENTREPRISE

BAINS-DOUCHES ET CLOISONS SANITAIRES



EN BRIQUES EMAILLEES A DOUBLE FACE

« GRES BELGE ET DE SILESIE »

ANCIENNE SUCCURSALE

Armand BECKER

MAISON FONDEE EN 1882

LIEGE 35, QUAI DU BARBOU

TELEPHONES: 43.98.50 - 43.19.20 - 43.19.32 COMPTE CHEQUES POSTAUX: 958.01 REGISTRE DE COMMERCE: 7560

MAISON SPECIALISEE

PAR 40 ANS D'EXPERIENCE NOMBREUSES REFERENCES

BUREAUX D'ETUDES

PROJETS - ENTREPRISES A FORFAIT

Ateliers Louis Carton

Installations de :

CUISSON - SECHAGE - CONCASSAGE - BROYAGE TAMISAGE - LAVAGE - DOSAGE - MELANGE DEPOUSSIERAGE - ENSACHAGE - MANUTENTION

Matériel pour charbonnages :

Elévateurs - Transporteurs - Distributeurs - Filtres

PERSON S.

Broyeurs à cylindres dentés.

dépoussiéreurs.
Sécheurs
à charbons.
Broyeurs à mixtes,
schistes, barrés.
Trommels
classeurs et laveurs.
Tamis vibrants.
Installations
de fabrication
de claveaux.

S. A. TOURNAI (BELGIQUE)



Installations de manutention et distribution de charbon.



Ingersoll-Rand

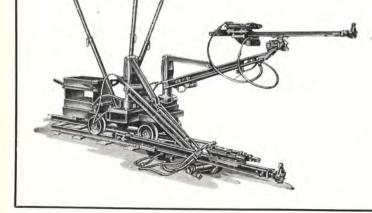
SOCIETE ANONYME

62. chaussée de Mons - BRUXELLES Téléphones : 21.46.74 - 21.54.40

COMPRESSEURS D'AIR ET DE GAZ
TURBO SOUFFLANTES - MOTEURS DIESEL ET A GAZ

MARTEAUX PERFORATEURS ET PIQUEURS PERFORATRICES - TAILLANTS AMOVIBLES POMPES CENTRIFUGES TREUILS DE RACLAGE







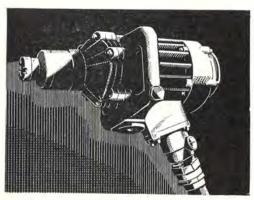
PERFORATRICES ELECTRIQUES & PNEUMATIQUES

POUR FORAGES NORMAUX & PROFONDS AVEC FLEURETS & TAILLANTS JUSQUE 102 m/m DIAMETRE

EQUIPEMENTS D'ECLAIRAGE ANTIDEFLAGRANTS
FIXES & PORTATIFS POUR GALERIES & TAILLES

REPRESENTANTS GENERAUX :

ETABLISSEMENTS H.-F. DESTINE Rue de Hennin, 73 - BRUXELLES - Téléphone: 47.25.32



LOCOTRACTEURS



La grande majorité des charbonnages belges utilise et apprécie les qualités et la valeur des locotracteurs DIESEL-DEUTZ. Sur les 20.000 construits à ce jour, plus de 300 sont en service en BELGIQUE.

pour écartement

de l mètre et plus.

de MINES: Types agréés par l'I. N. M.

MAH 914 de 9 CV. A2M 517 de 30 CV. A4M 517 de 50 CV. A4M 517 de 60 CV.

A6M 517 de 75 CV. A6M 517 de 90 CV. Toutes les pièces d'usure sont

interchangeables.

de SURFACE: Types

F2M 414 de 24 CV. F4L 514 de 55 CV. A6M 517 de 107 CV. A8M 517 de 165 CV.

V6M 436 de 360 CV.

Ces machines sont équipées de boîtes de vitesses hydrauliques.

Livraison rapide de pièces de rechange.

Bruxelles - Tél. 16.09.47 - 16.47.12 146, chaussée de Haecht -



SOUTENEMENT DES TAILLES

bien éprouvé et économique avec des

ETANCONS et des BELES en acier ou en métal léger

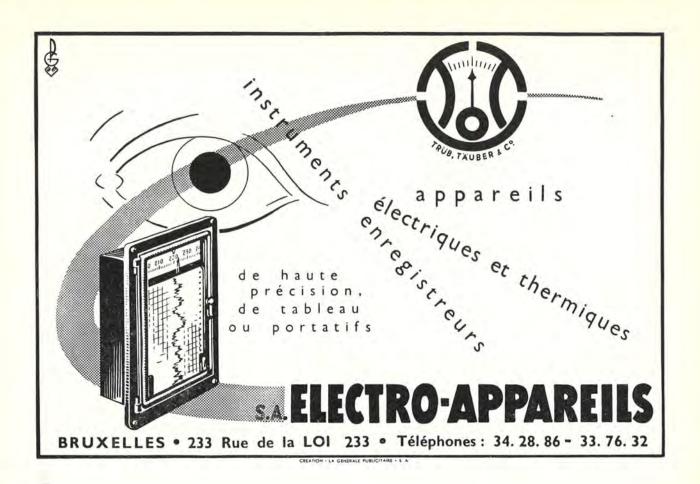
Représentants en Belgique :

Wm. H. MULLER & Co. S. A.

Service technique:

21, rue de la Bourse, ANVERS - Téléphone : 33.89.20

GUTEHOFFNUNGSHÜTTE WERK STERKRADE . OBERHAUSEN-RHEINLD.





Sté Ame

Cap. 20.000.000

à ANS-lez-LIEGE



Chaînes à raclettes brevetées, chaînes pour locos-Diesel. -Toutes les chaînes « GALLE » à buselures, à rouleaux, pour transmission et transport.

Attelages pour berlaines, crochets et toutes pièces estampées pour l'exploitation des mines, en aciers ordinaires et spéciaux.

Installations Modernes de Traitements Thermiques.

BUREAU D'ETUDES INDUSTRIELLES FERNAND COURTOY

S. A.

43, RUE DES COLONIES - BRUXELLES
Tél.: 12.30.85 (5 lignes)

ETUDES ET PROJETS

DANS LES DIVERS DOMAINES DE LA TECHNIQUE



ELECTRICITE MECANIQUE THERMIQUE GENIE CIVIL ORGANISATION EXPERTISES CONTROLES RECEPTIONS



Les Ateliers Métallurgiques

Sté Ame

NIVELLES

- Wagons ordinaires, trémies ou basculants.
 - Voitures de fond pour transport des mineurs.
 - Chevalements de mines et Ossatures métalliques de tout type.
 - Pièces forgées, en tôle emboutie, en tôle pliée.
 - Tôles ondulées galvanisée. Brides pour tuyauteries à haute pression.

USINES A: NIVELLES - TUBIZE - LA SAMBRE - MANAGE - Tél. 22-63 et 194 Nivelles

COMPAGNIE AUXILIAIRE DES MINES



SOCIETE ANONYME

Rue Egide Van Ophem, 26 UCCLE - BRUXELLES

Reg. du Commerce de Bruxelles 580

TELEPHONE : 44.27.05

Eclairage Electrique des Mines

Lampes de sûreté pour mineurs, à main et au casque (accus plomb et alcalins). — Lampes et phares électropneumatiques de sûreté, à incandescence, vapeur de mercure et fluorescence. — Arma-

VENTE ENTRETIEN A FORFAIT LOCATION

tures antigrisouteuses.

120.000 lampes en circulation en Belgique et en France.

Premières installations en marche depuis 1897



ATELIERS

de Construction et Chaudronnerie

de l' EST

S. A. à MARCHIENNE-AU-PONT

Traitement mécanique des charbons et minerais Procédés des RHEOLAVEURS A. France.

Manutention générale. - Ponts roulants.

TRANSPORTEURS A COURROIE

Charpentes

Ouvrages de Chaudronnerie.

Télégrammes : ESTRHEO Téléphones : Charleroi 222.44-222.43



Etablissements BERRY

SOCIETE ANONYME

77, rue de Mérode - BRUXELLES - Téléphone: 37.16.22

Locomotives Diesel de 15 à 150 CV. Ventilateurs d'aérage de 2 à 2000 CV. Epuration pneumatique des charbons et minerais.

Adressez-vous à

MAYOR & COULSON LTD

BRIDGETON, GLASGOW S. E.

pour ses convoyeurs haveuses Samson chargeuses Samson

SISKOL MACHINES LTD

SHEFFIELD

pour son canon abatteur

HEAD WRIGHTSON & C° LTD

THORNABY ON TEES

pour tout matériel de surface installation de skip wagons, etc.

FILIALE:

MAVOR & COULSON (CONTINENTALE), S. A.

65, rue Georges Raeymackers, BRUXELLES III

Téléphone : 16.09.43 Télégrammes : Prodigious



Tél.: 231.07 - 241.96 B E L G I Q U E

PONTS - CHARPENTES - CHAUDRONNERIE

Wagons. - Appareils de voie. - Wagonnets. - Ponts route. Ponts rails. - Ponts fixes. - Ponts tournants et
roulants. - Pylônes. - Chevalets. - Passerelles.

INSTALLATIONS COMPLETES DE TOUTE MANUTENTION

Bâtiments métalliques divers. - Triages. - Lavoirs. - Chaufferies. - Centrales électriques. - Réservoirs. - Tanks. - Gazomètres. - Etançons et Cadres métalliques « Brevetés ». - Caillebotis métalliques pour planchers et marches d'escaliers.

Ateliers de LA LOUVIERE-BOUVY, s.a.

LES EDITIONS TECHNIQUES ET SCIENTIFIQUES R. LOUIS

sont à la disposition des auteurs pour l'édition, à des conditions très intéressantes, de leurs mémoires et ouvrages divers.

rue Borrens, 37-39, Ixelles-Bruxelles Téléphones : 48.27.84 - 47.38.52

POUDRERIES REUNIES DE BELGIQUE

Société Anonyme

145, rue Royale, BRUXELLES

Téléphone : 18.29.00 (5 lignes) - Télégrammes : « Robur »

DYNAMITES

Explosifs S.G.P. et gainés pour mines grisouteuses.

Explosifs brisants avec ou sans nitroglycérine.

Explosifs
pour abatages en masse
par mines profondes.

Détonateurs Exploseurs Mèches de sûreté



MINES et METALLURGIE, s. a.

166, RUE JOSEPH II - BRUXELLES

Téléphone: 33.12.11

Tout matériel MINIER et de préparation de minerais.

Compresseurs et marteaux ATLAS. Matériel complet de perforation. Fleurets COROMANT - SANDVIKEN Détonateurs.

Détonateurs. Pelleteuses. - Chargeuses

Tous travaux de sondage. Sondeuses CRAELIUS.

Concasseurs. - Broyeurs à boulets. Tamis vibrants. - Jigs. Tables à secousses. Laveries et flottation. Procédé par liquide dense.

Spécialité de pièces en acier spécial pour organes et revêtements sujets à usure.





FORAKY

SIÈGE SOCIAL 13. PLACE DES BARRICADES
BRUXELLES

CORRESPONDANTS EN FRANCE, ANGLETERRE, ESPAGNE

SONDAGES A GRANDE IS SOUTERRAIN FONCAGE DE PUITS PA

MATERIEL

A GRANDE PROFONDEUR, RECHERCHES MINIÈRES, MISE EN VALEUR DE CONCESSIONS, SONDAGES SOUTERRAINS, SONDAGES D'ÉTUDE DES MORTS-TERRAINS, SONDAGES DE CIMENTATION ET DE CONGÉLATION.

DE PUITS PAR CONGÉLATION, CIMENTATION, NIVEAU VIDE ET TOUS AUTRES PROCEDÉS. TRAVAUX MINIERS.

SONDEUSES EN TOUS GENRES, POMPES ET TREUILS POUR LE SERVICE DU FOND

ATELIERS DE CONSTRUCTION A ZONHOVEN PRES HASSELT



Les compresseurs à air Gardner Denver mobiles sont construits en toutes capacités.

Agent Général pour la Belgique:

Sté Ame SERTRA,

MONS

8, rue du Miroir, tel : 312.53

LIEGE

34, rue Ste Marie, tél.: 32.05.60

N'importe où se situe votre travail, au niveau de la mer ou dans la haute montagne, sous les tropiques ou au pôle, vous pouvez être certain d'une fourniture constante d'air comprimé, si vous choisissez un compresseur d'air Gardner Denver mobile.

Ceci, parce que ces compresseurs à deux étages et à refroidissement à eau sont conçus pour fournir un débit constant d'air comprimé, jour après jour, à toutes les altitudes, et sous n'importe quel climat.

> Demandez-nous des renseignements complets ou visitez le distributeur Gardner Denver de votre région

DEPUIS 1859

GARDNER-DENVER

EST LE LEADER DE LA QUALITÉ EN COMPRESSEURS, POMPES ET PERFORATRICES

SOCIETE DES MINES & FONDERIES DE ZINC

Vieille-Montagne

ZINC

ORDINAIRE ET ELECTRO

Lingots - Feuilles - Bandes Fil - Clous - Barres - Tubes

FIL DE ZINC POUR LA METALLISATION
AU PISTOLET

PLOMB

Lingots - Feuilles - Tuyaux Fil - Siphons et Coudes ETAIN - CADMIUM - ARGENT

OXYDES DE ZINC

en poudre et en pâte

POUDRE DE ZINC

ACIDE SULFURIQUE
Sulfate de Cuivre - Sulfate de thallium
Arséniate de chaux

GERMANIUM ET OXYDE DE GERMANIUM

BISMUTH ET SES SELS

TÉL.: 12 TIRLEMONT

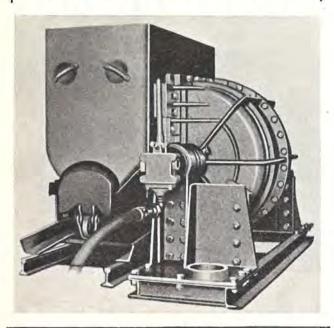
Direction générale : ANGLEUR : Tél. 65.00.00





CULBUTEUR ROTATIF à SEGMENT

MÖNNINGHOFF



MATERIEL POUR MINES
BRUXELLES, 85, AV. P. CURIE - Tel. 48, 87, 94



MATERIEL ANTIGRISOUTEUX



DISJONCTEURS

×

CONTACTEURS

TABLEAUX

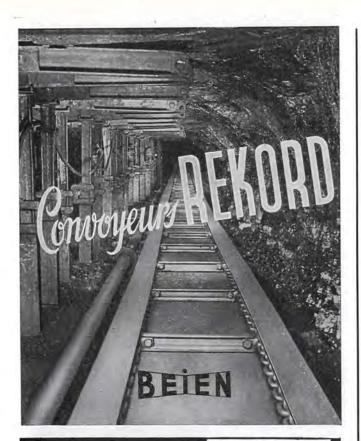
APPAREILLAGE DIVERS

SOCOME

S. A.

120, RUE SAINT - DENIS Tél. : 43.00.50 (3 lignes) FOREST - BRUXELLES





MATERIEL POUR MINES
BRUXELLES 85. AV. P. CURIE: Tel. 48 87 94

Ch. Lambrecht
S. A

ÉTABLISSEMENTS

Jadot frs

SOCIÉTÉ ANONYME BELŒIL (BELGIQUE)



ACIERIE ELECTRIQUE D'ACIERS SPECIAUX

Pour vos problèmes de soutènement : ETANÇONS métalliques rigides type DARDENNE.

Pour vos problèmes d'usure : NOS ACIERS 12-14 % Mn NOS ACIERS Cr, Ni, Mo, etc.

Pour vos problèmes de corrosion : NOS ACIERS INOXYDABLES NOS ACIERS REFRACTAIRES.



Un des LAVOIRS HUMBOLDT

à liqueur dense en cours de montage en Belgique.

LOCORAIL S.A.

146, chaussée de Haecht - BRUXELLES - Tél.: 16.09.47 - 16.47.12

PREPARATION MECANIQUE **AGGLOMERATION**



Lavoir à charbon à la mine Graf Bismarck 7/8 - Année de construction 1949.

INSTALLATIONS DE PREPARATION MECANIQUE. - Installations complètes de criblage et de lavage des charbons, lavage par voie sèche et humide. - Installations de flottation, traitement par liquide dense (procédé Tromp).

INSTALLATIONS DE BRIQUETAGE. — Usines complètes d'agglomération, presses à cylindres et à pistons, mélangeurs et sécheurs.

INSTALLATIONS DE CONCASSAGE. — Concasseurs à mâchoires, broyeurs à cylindres, laminoirs lisses, broyeurs à marteaux, broyeurs centrifuges.

INSTALLATIONS DE CRIBLAGE ET DE CHARGEMENT. — Cribles oscillants rapides, cribles D. K., vibrateurs, cribles à secousses, grilles de cribles, bandes de triage, installations de mélange.

INSTALLATIONS POUR SIEGES D'EXTRACTION. — Roulage automatique aux abords des puits, culbuteurs rotatifs, chaînes à godets, courroies transporteuses, transporteurs à auges, transporteurs à raclettes, traînage.

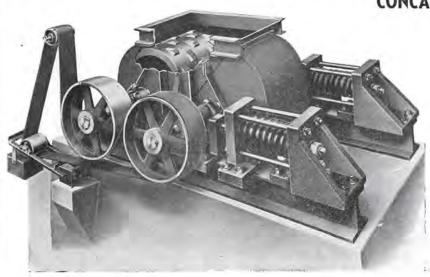
INSTALLATIONS DE FILTRAGE. - Filtres tournants à tambour, petits filtres à cellules pour tous schlamms de charbon, de minerais et de produits chimiques.

MACHINES POUR COKERIES. — Enfourneuses pour fours à cokes, chariots de guidage, chariots d'extinction, défourneuses.

POMPES CENTRIFUGES. - INSTALLATIONS DE DEPOUSSIERAGE. VENTILATEURS. - VENTILATEURS DE MINES.

CONSTRUCTIONS METALLIQUES - TOLES PERFOREES - METAL DEPLOYE.

SCHUCHTERMANN & KREMER-BAUM AKTIENGESELLSCHAFT FÜR AUFBEREITUNG · DORTMUND



CONCASSEUR A CYLINDRES DENTÉS Kennedy"

Spécialités KENNEDY :

CONCASSEURS

giratoires et à mâchoires.

BROYEURS

à marteaux, à cylindres, à barres, à boulets.

TRAITEMENT DES MINERAIS

charbon pulvérisé, chaudières.

CRIBLAGE

MANUTENTION

PULVERISATION

Lavages, transports pneumatiques. Containers à ciment.

USINES A CHAUX

ET A CIMENT

Installations complètes.

95.º RUE JOSEPH II SAPTEC AGENT EXCLUSIF POUR LA BELGIQUE, LE BRUXELLES-TÉL: 12.74.45 SAPTEC, CONGO BELGE ET LE G.º DUCHÉ DE LUXEMBOURG

DE OFTE AGENT POUR L'EUROPE ET CONSTRUCTEUR DE Kennedy-Van Saun

Des renseignements sur l'industrie minière allemande?

Deux ouvrages vous donneront toutes les indications désirées.

JAHRBUCH DES DEUTSCHEN BERGBAUS 1951

Adresses, personnalités, détails techniques et renseignements statistiques relatifs à toutes les entreprises et toutes les organisations de l'industrie minière allemande.

1.345 pages. - Prix : 20 DM.

WEGWEISER DURCH DEN RUHRKOHLENBEZIRK

Guide géographique indiquant la situation et les connexions routières de 500 entreprises et centres administratifs du bassin houiller de la Ruhr. 19 cartes routières spéciales avec les sièges des entreprises et des descriptions des chemins y conduisant.

Prix : 11 DM.

Pour obtenir gratuitement des prospectus, adressez-vous à votre librairie ou directement à :

VERLAG GLUCKAUF G.M.B.H., ESSEN (Allemagne)

ENTREPRISES DE TRAVAUX MINIERS Jules VOTQUENNE

11, rue de la Station, TRAZEGNIES

TELEPHONE: Charleroi 800.91

FONÇAGE ET GUIDONNAGE DE PUITS DE MINES NOUVEAU SYSTEME DE GUIDONNAGE A CLAVETTES SANS BOULONS

Brevet belge no 453989 E.-T. de 1944 - Brevets français no 540539 - Guidonnages frontaux métalliques et en bois, pour puits à grande section.

EXECUTION DE TOUS TRAVAUX DU FOND Creusement de galeries, bouveaux à blocs, bouveaux à cadres, recarrages, etc., etc.

ARMEMENTS COMPLETS DE PUITS DE MINES **BOIS SPECIAUX D'AUSTRALIE**

Entreprises en tous pays. — Grande pratique.

équipement de : Guidonnage à clavettes : 4 puits en service.

(nouveau système) / 2 puits en commande.

Nombreuses références,) 50 puits à guidonnage BRIARD 17 puits à grande section.

Visites, Projets, Etudes et Devis sur demande.

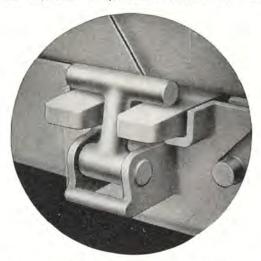
RAILWAY MINE & PLANTATION EQUIPMENT LTD

REPRESENTE EN BELGIQUE PAR

Ets H. F. DESTINE, 73, rue de Hennin, Bruxelles

EQUIPEMENTS DE MINES

Transporteurs à courroie et à raclettes - Haveuses Coffrets de chantier «Thyratron» - Vulcanisateurs - Cables



La photographie ci-dessus montre un détail du nouveau joint « BUTEE » réunissent les sections intermédiaires du transporteur universel à RACLETTES C.W. conçu pour les nouvelles méthodes de longues tailles.



Usines & Aciéries ALLARD

S. A. - MONT-SUR-MARCHIENNE (Belgique)

Ce que nous avons réalisé pour d'autres, nous pouvons également le réussir pour vous...

SI VOUS ETES CONSTRUCTEURS DE :

Matériel fixe et roulant de chemin de fer, véhicules automobiles, matériel naval, matériel de cimenterie, matériel de mines, machines agricoles, toutes machines en général,

IL EST DE VOTRE INTERET DE NOUS CONSULTER! Nos divisions ACIERIE DE MOULAGE sont dotées d'un outillage moderne et d'un personnel spécialisé pour vous fournir :

> Toutes pièces en acier coulé (Bessemer, Siemens-Martin ou électrique), brutes, dégrossies ou parachevées, iusque 25 tonnes.

Notre division FONDERIE DE FONTE est spécialisée dans la fabrication et le parachèvement de :

l'outes pièces en fonte moulée ordinaire ou spéciale jusque 10 tonnes.

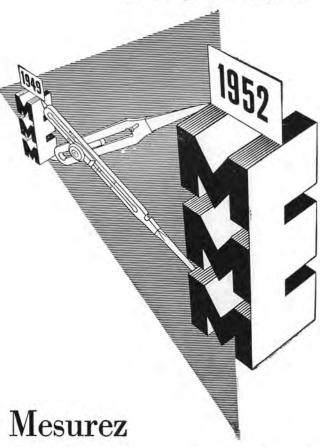
QUESTIONNEZ EGALEMENT :

- notre département CLOUTERIE-TREFILERIE pour tous vos besoins;
- notre département BOULONNERIE si vous désirez obtenir des produits de qualité.

50 années d'expérience à votre service. Prospectus et devis sur demande.

Adresse télégraphique : JAC-CHARLEROI (Belgique)

C'est déjà une tradition!



le progrès réalisé

En quatre ans seulement Liège est devenue la synthèse de l'Industrie Internationale. La conjoncture présente impose à toutes les entreprises une meilleure productivité. Profitez-en pour exposer à LIEGE votre matériel, vos machines et tout ce qui améliore la fabrication et diminue les prix de revient. Votre intérêt l'exige,

Pour tous renseignements : Foire Internationale de Liège, 17, boulevard d'Avroy, Liège-Belgique.

4^{ème} Foire internationale

de LIÈGE

26 AVRIL — 11 MAI 1952

MINES - MÉTALLURGIE - MÉCANIQUE - ÉLECTRICITÉ INDUSTRIELLE

TOILES METALLIQUES

EN

TOUTES FINESSES

EN

TOUS METAUX TREFILABLES
POUR

TOUS LES USAGES

Clouterie et Tréfilerie des FLANDRES

USINE DE MERELBEKE

DIVISION TISSAGE

TELEPHONE : GAND 168.51

CORRESPONDANCE : MERELBEKE STATION

Vulcanisateur électrique antidéflagrant

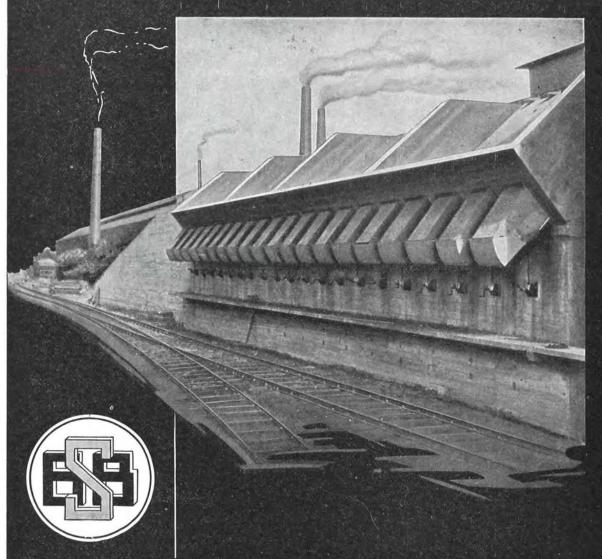
WAGENER



MATERIEL POUR MINES
BRUXELLES 85. AV P CURIE-Tel 48 87 94



CONSTRUCTIONS INDUSTRIELLES



SOCIETE BELGE DES BETONS

TOUTES CONSTRUCTIONS INDUSTRIELLES TRAVAUX PUBLICS ET PRIVÉS

37. BOULEVARD DU RÉGENT BRUXELLES • TÉL. 12.50.40

Ohio Publ New 1 k St Sthe Md Oil With Papa

preuves dans les plus grandes usines américaines et européennes

Services of Coloraco low Chemical Co Combustion Engineering Co Babcock & Wilcox Co Consolidated Water Pow Bell Co Toledo Edison Co Diamond Alkali Co Public Serc. of Colorado Winchester Kopa Repeating An T N T Boiler House York Town University of Delaware American Lime and Stone Co 1941 -Shell Loading Plant Brooklyn Edison Co Stubebaker Ccrp Général Machinery Corp. Babcock and Wilcox Western Electric Co Iowa Public Service Co Buffalc Niagara Elec. Corp.
Foster Wheeler Corp. for Dow C
Westing Flec Intl. Co City of

Michi Nave

U. S. me Cori Naval Receiving

S. Rubber Co

onautio

Corp

C'est en 1938 que PRAT-DANIEL CORP. U.S.A. imagina de grouper dans un même caisson des tubes cyclones de petit diamètre pour former le

Le plus économique pour dépoussièrer les chaudières, les mines, les usines métallurgiques, de produits chimiques,

etc. NOMBREUSES RÉFÉRENCES EN BELGIQUE

SOCIÉTÉ BELGE

OFPOUSSIE REUR RUXELLES= AVENUE LOUISE TÉL.: 48.11.50

DYNAMIQUE AU RENDEMENT

Autres spécialités : tirage mécanique; épuration des eaux

Annales des Mines

DE BELGIQUE



Annalen der Mijnen

VAN BELGIE

REDACTION

LIEGE, 7, boulevard Frère-Orban

REDACTIE

INSTITUT NATIONAL DE L'INDUSTRIE CHARBONNIÈRE NATIONAAL INSTITUUT VOOR DE STEENKOLENNIJVERHEID

NOVEMBRE 1951

NOVEMBER 1951

COMITE DE PATRONAGE

- MM. L. BRACONIER, Administrateur-Directeur-Gérant de la S. A. des Charbonnages de la Grande Bacnure, à Liège. L. CANIVET, Président de l'Association Charbonnière des
 - Bassins de Charleroi et de la Basse-Sambre, à Bruxelles. E. CHAPEAUX, Président de la Fédération de l'Industrie
 - des Carrières, à Bruxelles.
 - P. CULOT, Directeur-Gérant de la S. A. des Charbonnages du Hainaut, à Hautrage.
 - P. DE GROOTE, Ancien Ministre, Professeur à l'Université Libre de Bruxelles, à Uccle.
 - L. DEHASSE, Président de l'Association Houillère du Couchant de Mons, à Mons.
 - A. DELATTRE, Ancien Ministre, à Paturages.
 - A. DELMER, Secrétaire Général Honoraire du Ministère des Travaux Publics, à Bruxelles.
 - L. DENOEL, Professeur à l'Université de Liège, à Liège. N. DESSARD, Président de l'Association Charbonnière de
 - la Province de Liège, à Liège.
 - DUFRASNE, Directeur-Gérant Honoraire de la S. A. des Charbonnages de Winterslag, à Bruxelles.
 - P. FOURMARIER, Professeur à l'Université de Liège, à Liège.
 - L. GREINER, Président du Groupement des Hauts-Fourneaux et Aciéries Belges, à Bruxelles.
 - A. HALLEUX, Professeur à l'Université Libre de Bruxelles, à Bruxelles.
 - M. LASSALLE, Président de la Fédération de l'Industrie du Gaz, à Bruxelles.
 - P. MAMET, Président de la Fédération Professionnelle des Producteurs et Distributeurs d'Electricité de Belgique, à Bruxelles.
 - A. MEILLEUR, Administrateur-Délégué de la S. A. des Charbonnages de Bonne Espérance, à Lambusart.
 - I. ORBAN, Administrateur-Directeur Général de la S. A. des Charbonnages de Mariemont-Bascoup, à Bruxelles.
 - A. RENIER, Professeur à l'Université de Liège, à Bruxelles.
 - E. SOUPART, Administrateur-Délégué de la S. A. des Charbonnages de Tamines, à Tamines.
 - STEIN, Président de l'Association Charbonnière du Bassin de la Campine, à Hasselt.
 - R. TONGLET, Président de l'Union des Producteurs Belges de Chaux, Calcaires, Dolomies et Produits Connexes (U.C.C.D.), Soc. Coop., à Sclayn.
 - R. TOUBEAU, Professeur d'Exploitation des Mines à la Faculté Polytechnique de Mons, à Mons,
 - J. VAN OIRBEEK, Président de la Fédération des Usines à Zinc, Plomb, Argent, Cuivre, Nickel et autres Métaux non ferreux, à Bruxelles.
 - O. VERBOUWE, Directeur Général Honoraire des Mines, à Uccle.

BESCHERMEND COMITE

- HH. L. BRACONIER, Administrateur-Directeur-Gérant van de
 - N. V. « Charbonnages de la Grande Bacnure », re Luik. L. CANIVET, Voorzitter van de Vereniging der Kolenmijnen van het Bekken van Charleroi en van de Beneden Samber, te Brussel.
 - E. CHAPEAUX, Voorzitter van het Verbond der Groeven, te Brussel.
 - P. CULOT, Directeur-Gérant van de N. V. « Charbonnages
 - du Hainaut», te Hautrage. P. DE GROOTE, Oud-Minister, Hoogleraar aan de Vrije
 - Universiteit Brussel, te Ukkel. L. DEHASSE, Voorzitter van de Vereniging der Kolen-
 - mijnen van het Westen van Bergen, te Bergen.
 - DELATTRE, Oud-Minister, te Paturages.
 - A DELMER, Ere Secretaris Generaal van het Ministerie van Openbare Werken, te Brussel.
 - L. DENOEL, Hoogleraar aan de Universiteit Luik, te Luik
 - N. DESSARD, Voorzitter van de Vereniging der Kolenmijnen van de Provincie Luik, te Luik.
 - A. DUFRASNE, Ere Directeur-Gérant van de N. V. der Kolenmijnen van Winterslag, te Brussel.
 - P. FOURMARIER, Hoogleraar aan de Universiteit Luik, te Luik
 - L. GREINER, Voorzitter van de « Groupement des Hauts-Fourneaux et Aciéries Belges », te Brussel.
 - A. HALLEUX, Hoogleraar aan de Vrije Universiteit Brussel, te Brussel.
 - M. LASSALLE, Voorzitter van het Verbond der Gasnijverheid, te Brussel.
 - P. MAMET, Voorzitter van de Bedrijfsfederatie der Voortbrengers en Verdelers van Electriciteit in België, te Brussel
 - A. MEILLEUR, Afgevaardigde-Beheerder van de N.V. « Charbonnages de Bonne Espérance », te Lambusart.
 - I. ORBAN, Administrateur-Directeur Generaal van de N. V. « Charbonnages de Mariemont-Bascoup », te Brussel.
 - RENIER, Hoogleraar aan de Universiteit Luik, te Brussel.
 - SOUPART, Afgevaardigde Beheerder van de N. V. « Charbonnages de Tamines », te Tamines.
 - E. STEIN, Voorzitter van de Kolenmijn-Vereniging van het Kempisch Bekken, te Hasselt.
 - TONGLET, Voorzitter der Vereniging der Belgische Voortbrengers van Kalk, Kalksteen, Dolomiet en Aanverwante Producten (U.C.C.D.), S. V., te Sclayn.
 - R. TOUBEAU, Hoogleraar in de Mijnbouwkunde aan de Polytechnische Faculteit van Bergen, te Bergen.
 - J. VAN OIRBEEK, Voorzitter van de Federatie der Zink-, Lood-, Zilver-, Koper-, Nikkel- en andere non-ferro
 - Metalenfabrieken te Brussel.

 O. VERBOUWE, Ere Directeur Generaal der Mijnen, te Ukkel.

COMITE DIRECTEUR

- MM. A. MEYERS, Directeur Général des Mines, à Bruxelles, HH. A. MEYERS, Directeur Generaal van het Mijnwezen, te Président.
 - J. VENTER, Directeur de l'Institut National de l'Industrie Charbonnière, à Liège, Vice-Président.
 - H. ANCIAUX, Inspecteur Général des Mines, à Wemmel.
 - P. DELVILLE, Directeur Général à la Société « Evence Coppée et Cie », à Bruxelles.
 - C. DEMEURE de LESPAUL, Professeur d'Exploitation des Mines à l'Université Catholique de Louvain, à Sirault.
 - P. GERARD, Directeur divisionnaire des Mines, à Hasselt.
 - M. GUERIN, Inspecteur Général des Mines, à Liège.
 - H. LABASSE, Professeur d'Exploitation des Mines à l'Université de Liège, à Embourg.
 - R. LEFEVRE, Directeur divisionnaire des Mines, à Jumet.
 - M. NOKIN, Directeur à la Société Générale de Belgique, à Bruxelles.

BESTUURSCOMITE

- Brussel, Voorzitter.
 - J. VENTER, Directeur van het Nationaal Instituut voor de Steenkolennijverheid, te Luik, Onder-Voorzitter.
 - H. ANCIAUX, Inspecteur Generaal der Mijnen, te Wemmel.
 - P. DELVILLE, Directeur Generaal bij de Vennootschap « Evence Coppée et Cie », te Brussel.
 - C. DEMEURE de LESPAUL, Hoogleraar in de Mijnbouwkunde aan de Katholieke Universiteit Leuven, te Sirault.
 - P. GERARD, Afdelingdirecteur der Mijnen, te Hasselt.
 - M. GUERIN, Inspecteur Generaal der Mijnen, te Luik.
 - H. LABASSE, Hoogleraar in de Mijnbouwkunde aan de Universiteit Luik, te Embourg.
 - R. LEFEBVRE, Afdelingdirecteur der Mijnen, te Jumet.
 - M. NOKIN, Directeur bij de « Société Générale de Belgique », te Brussel.

Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes

ANNALES DES MINES

DE BELGIQUE

ANNEE 1951 Tome L. — 6e livraison. Ministerie van Economische Zaken en Middenstand

ANNALEN DER MIJNEN

VAN BELGIE

JAAR 1951 Boekdeel L. — 6° aflevering.

REDACTION — LIEGE, 7, boulevard Frère Orban — REDACTIE

INSTITUT NATIONAL DE L'INDUSTRIE CHARBONNIERE

NATIONAAL INSTITUUT VOOR DE STEENKOLENNIJVERHEID

Sommaire - Inhoud

Renseignements statistiques belges et des pays limitrophes	734
INSTITUT NATIONAL DE L'INDUSTRIE CHARBONNIERE	
INICHAR. — La gazéification souterraine dans les divers pays (suite) V. Essais belges de Bois-La-Dame (Liège)	739
INICHAR. — Conférence Internationale de Liège 1951. — Compte rendu	760 765
MEMOIRE	
E. LEBLANC. — L'« exploitation continue » dans les mines de charbon des Etats-Unis et le problème des mines belges	770
NOTES DIVERSES	
R. TILLE. — Contribution à l'étude du lavage des charbons au cyclone Driessen . J. LAURENT. — La réglementation et la sécurité dans les mines de charbon des États-Unis . E. DEMELENNE. — La santé du mineur . F. R. ZACHAR. — Protection des roches contre le délitement et étanchéité des serrements Traduction résumée par G. A. MOULAERT	782 788 801 814 816 819
STATISTIQUES	
GOUVERNEMENT JAPONAIS. — Quelques données sur l'industrie charbonnière au Japon	830 840
BIBLIOGRAPHIE	845
COMMUNICATIONS	845

Reproduction, adaptation et traduction autorisées en citant le titre de la Revue, la date et l'auteur.

EDITION - ABONNEMENTS - PUBLICITE - UITGEVERIJ - ABONNEMENTEN - ADVERTENTIEN

BRUXELLES • EDITIONS TECHNIQUES ET SCIENTIFIQUES R. LOUIS • BRUSSEL

Rue Borrens, 37-39 - Borrensstraat — Tél. 48.27.84 - 47.38.52

BASSINS MINIERS		ł								4	PERSONNEI	EL							
	ə	ong noi noitudi iuterg lennos (sen	uez) ock	ses noito	ž	mbre mo	Nombre moyen d'ouvriers	iers		Indices (1)	(1)		Rendement Kg	nent	Présences %	nces	Mouv main-	Mouvement main-d'œuvre	de la (2)
Périodes	oubo19 Hen nnoT)	temmosnoO strib to nodisho nog us not)	of2 inot)	nnuol entxe'b	eniev é	əllisT	Pno4	bno7 exertace	əniəV	əllisT	Pond	Fond estrus te	Fond	Fond et surface	Pnod	Fond et surface	әбіәд	Etrangère	lstoT
Borinage	386.790 305.098 585.381 402.517 730.637	37.719 31.671 51.281 29.360 57.248	21.716 38.444 62.153 34.933 54.537	23.4 23.7 24.6 25.6	3.073 2.101 4.843 2.924 4.661	7.360 5.336 10.040 7.749 9.759	16.789 12.272 23.534 18.627 22.885	23.531 17.165 33.772 25.649 32.001	0,19 0,16 0,20 0,18 0,18	0,45 0,41 0,48 0,53	1.05 0.97 0.98 1,18 0,79	1,49	952 1031 1020 846 1266	671 730 704 610 893	76,7 7.9.8 80,6 87.8,8 19,1	79.9 83.6 883.6 82.4	-227 -382 -362 -36 -108 +123	+215 -192 +587 +473 +553	$\begin{array}{c} -12 \\ -574 \\ +551 \\ +365 \\ +676 \end{array}$
Royaume	2.410.423	207.279	211.783	24.2	17.577	40.172	93.967	131 895	0,18	0,40	96,0	1,37	1042	730	79,1	82,0	-630	+1636	+1005
1951 Août Juillet Juin	2,406,990 2,110,817 2,598,458 2,357,060	205.133 189 955 217.060 224,410	223.660 212.337 233.961 2.018.940	24,6 21,3 25,5 7,7	17.353 17.011 17.493 16.927	39.404 38.638 39.243	92.175 91.139 93.277 87.530	129.755 129.332 132.134 128.269	0,18 0,17 0,17	0,40	0,96 0,96 0,93 0,93	1,37	1042 1042 1075 1032	730 720 752 700	76.8 80.9 81.0	79.7 73.0 83.9 84.0	-634 -719 -844	+1157 + 151 + 1484	+523 +640 +640
950 Moy. mensuelle	2. 275. 365 2. 321. 167 2. 224. 261 2. 455. 404 1. 903. 466	226.592 232.463 229.367 205.141	1.037.994(3) 1.804.770(3) 840.340 3) 2.227.260(3) 955.890(3)	25, 9 24, 0 24, 2 24, 2	17.972 19.890 19.519 18.739 24.844	11111	92.154 103.290 102.081 91.945 105.921	133.320 146.622 145.366 131.241 146 084	0,19 0,20 0,21 0,18 0,18	11111	0,99 1,08 1,14 0,52	1,55 1,55 1,33 1,86	1013 926 878 1085 731	693 645 610 753 538	<u>e</u>	81,63 85,88	159	817	-637
Sem. du 15 au 21-10-51	611.153		209.087	9	19.865	1	95.127	132 755	0,19	1		1,33	1056	÷	81,0	84,0	İ	1	1

mois. (3) Stock fin décembre.

Périodes tetatique na control de la control	BELGIQUE			FOURN	FOURNITURE DE CHARBON AUX DIFFERENTS SECTEURS ECONOMIQUES (en tonnes)	CHAR	SON AU	X DIFF	ERENTS	SECTE	URS EC	ONOM	OUES (en tonn	(se)	SEPT	SEPTEMBRE 1951
66.248 301 Répartition 2.726 — 7.754 16.776 7.193 9 969 37.974 10.820 445 12.832 13.552 60.276 60.276 991 4.551 19.598 3.125 2.361 12.065 21.669 26.955 14.622 24.290 34.274 138.082 2.363 Répartition 2.637 25.161 19.598 3.125 2.361 12.065 21.669 26.955 14.622 24.290 34.274 15.38 3.78 3.78 3.78 3.78 3.78 3.78 3.78 3.78 3.78 3.78 3.78 3.82 17.056 11.905 22.4.290 34.24 48.044 1.22.54648 9.798 11.464 5.801 12.058 3.189 3.189 1.005 11.005 11.005 11.005 11.005 11.005 11.005 11.005 11.005 11.005 11.005 11.005 11.005 11.005 11.005 11.005 11.005 11.005	Périodes			zeg 6 sanisU Agglomérés Sentrales						zəlitxəT		Seinenteries	et industries	Papeteries		snoitst10qx3	ziom ub letoT
60.276 991 Répartition 2.726 — 11.379 21.925 6.738 13.737 5.148 1.215 6.877 15.355 180.158 6.098 Répartition 2.726 4.551 19.598 3.125 2.361 12.065 21.669 26.955 14.622 24.290 34.274 138.082 2.363 4.5 2.361 12.065 21.669 26.955 14.622 24.290 34.274 122.524 45 45 45 3.085 9.436 3.322 17.065 11.906 22.647 122.524 45 45 45 827 5.428 3.159 27.831 17.05 11.906 22.647 122.524 45 9.798 11.464 5.801 120.622 20.218 3.159 21.831 17.66 16.977 18.977 122.524 10.715 12.408 41.176 47.910 120.622 20.219 43.216 77.841 18.175 70.894 15.064	Borinage	1 66.248	. _			1.426	1	7.754		7.193		37.974	10.890 1	445	19.839	13 559	343 904
18. 082 2.363 Répartition 2.637 25.161 19.598 3.125 2.361 12.065 21.669 26.955 14.622 24.290 34.274 138.082 2.363 2.064 11.464 5.801 75.258 3.085 3.185 3.185 17.056 11.005 11.906 22.647 122.524 45 45 45 6.436 3.185 17.056 11.005 11.906 22.647 122.524 9.798 10.718 47.910 120.622 20.219 43.216 79.861 11.306 22.647 5.47.648 9.798 10.718 47.910 120.622 20.219 43.216 79.861 11.306 22.647 5.52.505 10.715 40.633 45.657 118.770 19.582 45.239 81.004 72.064 14.135 59.449 146.194 5.57.394 12.339 119.986 23.501 44.817 106.144 83.280 23.177 76.950 173.744	Centre	60.276					ı	11.379		6.753		13.737	5.148	1.215	6.877	15.3%	246.861
138.082 2.363 Répartition 2.637 25.161 3.378 3.538 3.085 9.436 3.322 17.056 11.005 11.906 22.647 122.524 45 45 45 45 8.71 45.428 3.159 21.831 170 16.977 48.044 1	Charleroi	160.158					4.551	19.598	3.125	2.361		21,669	26.955	14.622	24.290	34 274	457.733
122.524 45 non encore connue 9.049 11.464 5 R01 75.258 827 5.428 3.159 21.831 170 16.977 48.044 5.47.648 9.798 non encore connue 19.629 41.176 47.910 120.622 20.219 43.216 79.861 81.810 17.457 72.882 133.903 5.32.505 10.715 40.633 40.633 40.325 106.189 17.320 45.259 79.74 76.718 18.175 70.894 152.890 458.046 11.572 19.169 37.771 50.572 119.986 23.501 44.817 106.144 83.280 23.177 76.950 173.744	Liège	138.082		Répartit	ion		25.161	3.378	3.538	3.085	9.436	3.322	17.056	1.005	11.906	22.647	336.405
547.648 9.798 non encore connue 19.629 41.176 47.910 120.622 20.219 43.216 79.861 81.810 17.457 72.882 133.903 5.32.505 10.715 10.715 40.633 45.657 118.770 19.582 45.559 79.74 76.718 18.175 70.894 152.890 14.348 31.908 40.325 106.189 17.320 45.239 10.044 83.280 23.177 76.950 173.744 19.169 37.771 50.572 119.986 23.501 44.817 106.144 83.280 23.177 76.950 173.744	Campine	122.524					11.464	5 801	75.258	827	5.428	3.159	21.831	170	16.977	48.044	677.681
532,505 10 715 15,420 40.633 45,657 118,770 19,582 45,259 79 77 76,718 18,770 19,582 45,239 81 70 71,78 70,894 152,890 14,348 31,908 40.325 106,189 17,320 45,239 81 004 72,064 14,195 59 44 19,169 37,771 50.572 119,986 23,501 44,817 106,144 83,280 23,177 76,950 173,744	Royaume	547.648	9.798	non encore	connue		41.176			20.219		79.861	81.810	17.457	72.882	133.903	2.061 884
. 567 394 12.339 19.348 37.771 50.572 119.986 23.501 44.817 106.144 83.280 23.177 76.950 173.744	1951 Août	532.505	10 715				40.633	45.657	118.770	19.582	45.559		76.718	18.175	70.894	152.890	2.059.104
	Juin	567 394	19,339				37,771	50.572	119.986	23.501	45.239		72.064	23.177	76.950	146.194	2 388 350

	٠
,	4
5)
0)
-	4
E	4
	1
7	
()
M	4
7	4

2.468

77.6

266 561.767 473.249 470.811 497.639

315

391

80

523

288.745 109.739 398,484

347

5.775 14.359

1.874 2.977

2.016 1.252 1.418 2.184

Ouvriers occupés

en fin de mois

Total

Exportations

Autres secteurs

Chemins de fer

Usines à gaz

électriques

Centrales

Sidérurgie

publidues

Administrations

aupitsamob

Secteur

au personnel

gratuite

Distribution

Consommation

de 80 mm

combustibles Huiles

Débit

=

COKE

Stock

4.531

623

1. 30

> 638 54.814 53.368 66.184

77.236 57.735 51.677

47.945 39.013 29.980

769 1.810 1.113

378 980 500

353.542 357.969 378.888

11.403 13.9'9 15.107

2.277 2.602

4.617 4.561 4.561 4.1561 4.157 4.1635 4.1635 4.229

11111

11:11:

11111

111111

111111

11111

111111

11111

11:11

35 8:11111

111

Production

=

d'enfournement

Charbon

	Fours activité	Fours	825	1.448	1.445	1 428	1.601	1	1
	For ac	Batteries	20	40	39	38	41	I	1
BELGIQUE		GENRE	Métallurgiques (1) Autres (1)	e Royaume (1) .	1951 Juillet	Juin	Mai:	1950 Août	1950 moy. mens

Distriction		
Consommat propre	2.871 13.186 16.057 16.261 17.532 17.531	
l ₆ toT	292.917 243.579 536.496 509.011 494.401 5520.786 383.240 419.566 419.566 469.107 386.243	
zentuA	50.414 75.576 1125.990 115.823 120.083 98.168 93.168 95.168 95.168	
Gros coke plus de 80 m	242.503 168.003 410.506 389.076 378.578 400.703 285.578 315.740 373.488	
Huile: itsudmoo	218 275 728 728 1.626	
IstoT	367 344 319.155 586.499 654.578 641.455 679.554 679.554 554.193 6611.765 554.193 6611.765 383.479	
Efranger	70.357 367 64 783 319. 135.140 686. 132.361 664. 141.870 641. 131.576 679. 24 459 507. 66.436 554. 157.180 611. 158.763 557.	
ebled	296,987 254,372 551,359 547,217 499,585 547,978 482,347 482,347 482,347 482,347 487,757 454,585 399,063 233,858	
Fours	825 623 1.148 1.445 1.601 1.532 1.532 2.898	
29i19fferies	20 20 30 40 41 11 14 14 17 17 19 19 19 19 19 19 19 19 19 19 19 19 19	
PERIODE	Métallurgiques (1) Autres (1) Le Royaume (1) 1951 Juillet Juin Mai 1950 Août 1950 Août 1948 » » 1948 » » 1948 » »	

(1) Chiffres provisoires.

COKERIES

BELGIQUE

Débit

m3) 000

(en

GAZ

AOUT 1951

SOUS-PRODUITS

BELGIQUE

FABRIQUES

D'AGGLOMERES

1951

AOUT

+

premières

=

Production

Matières Срагроп au personnel gratuite Distribution propre f. Consommation Totale

Briguettes

Boulets

PERIODE

Huiles légères

Benzol

(en sulfate)

Ammoniaque

brut Goudron

Brai

publiques

Distributions

industries

Autres

Sidérurgie

Synthèse

propre

Consommation

Production

PERIODE

GENRE

Ouvriers occupés

(tiom ub nit)

et cessions t.

Ventes

Rapport Brai Production % na

Brai

Stock

1.269 1.080 1.377 1.377 1.880 2.488 129.890 109.349 131.564 142.170 71.980 84.977 65.276 80.848 142.690

9.211 10.924 11.770 6.180 7.322 5.558 6.625 6.625 875 627 627 729 120 180 702 702 702 280 280 377 11 | | |

6.512 2.189 8.314 (*) 5.079 4.702 3.834 2.948 1

55.

71.916 52.837 59.375 73.856

Août Juillet Juin Mai Août

1951

11 1

1

3.386 86€ 6.229 5.870 6.146

070

000

.473

25.

2 -

698 673 680 744 744 551 552 553 873 911

111

1111

46. 44. 53.8 102.9

(*) 38.898 20.574 27.014 39.742

* * * *

1312

225 978 635

5 4 4

10 10

15.129 16.053 14 172

9

m m m

33313

m * m m m

m | m m m

644

140

(*) 5 979 5.659 208(2) 334(2)

mens. A A A

moy.

950 950 1949 1948

196 185. 90.2 75.3

33

33

mens.

moy.

2117 1748 1620

2.202 2.767 2.738

17 378 16.597 16.674 17.665

1.885 1.550 2.427 291

60.675 62.076 63.656 61.981

4.474

72.700 39.022 67.742 41.633 70.863 41.913

553

25.

224.893 236.997

Juin Août

03

43.505

73.145 19.561

130,401 72.714

> 234.979 229.071

Royaume

951 0

119.849

Métallurgiques

Autres

1950 1949 1948 1948 1938

6.469 5.871 5.824 5.256 18.230 1)4.990

127.948 180.156 129.541 140.151 73.740 85.999

raison des changements à l'établissement des statistiques, décembre.

fournies

ces données seront

(1) Fin décemb (*) En raison ultérieurement.

fournies

Non recencés. données seront

. (2) Non utilisé à la fabrication. (3) l'établissement des statistiques, ces

TO

o et 760 mm chargements

ô

A 4.250 cal., O° En raison des rieurement.

7.	\sim 1	TO	1951	
- 1	()1		195	

DET	CIT	-	***	۰
BEL	GI	O	UE	ï

ROIS	DE	MINES
DOID	$\nu_{\rm L}$	TATTATION

ELGIQUE		MINES	A	OUT 1951.			BRAI		AOU	T 195	
	φι	iantités re m ³	eçues	ion !s		Qua	ntités rec	ues	ris (.)		Suc
PERIODE	Origine	Importation	Total	Consommation (y compris les export.)	Stock m ³	Origine indigène	Importation	Total	Consommation totale (y compris	Stock +	Exportations
1951 Août Juillet	87 802 67.184 69.043 51.451 78.325 62.036 75.955	81,276 16,139 20,499 17,459 6,160 12,863 21,189	169, 084 83,323 89,492 68,910 84,485 74,904 101,144	84 568 75.085 92.177 88.231 74.959 88.027 104.962	446,964 362,448 354,210 356,895 631,194 570,013(1) 727,491(1)	5 198 4.483 6 754 6.276 2.176 5.762 2 962	3 514 6.390 2.793 3 216 1.577 853	8,712 10,873 9,547 9,492 2,176 6,629 3,815	10.657 8.819 10.730 11.610 6.158 7.271 5.609	12.136 14.081 12.027 13.210 31.291 31.325(1) 39.060(1)	

(1) Stock fin décembre.

BELGIQUE

METAUX NON-FERREUX ET ALLIAGES

AOUT 1951.

			Produi	ts bruts (re et 2	e fusions)			Demi-p	produits	
PERIODE	Cuivre †	Zinc †	Plomb +	Etain +	Aluminium	Antimoine, Cadmium, Cobalt, Nickel, etc.	Total +	Argent, or, platine, etc. kg.	A l'exception des métaux précieux	Argent, or, platine, etc. kg.	Ouvriers
1951 Août Juillet Juin	11.416 10.853 11.838 11.810 11.554 11.437	16.340 16.519 17.071 17.424 13.814 14.777	7.031 7.970 5.640 5.466 4.745 5.175	1.038 896 867 1.016 859 864	108 95 139 138 131 141	413 476 520 526 363 391	36 346 36,809 36,105 36,380 31_466 32,785	27,056,50 26,554 25,133 25,030 18,982 19,512	15 138 14.052 16.677 15.829 12.632 13.060	1.850 1.462 1.652 1.782 1.892 1.788	16.652 16.650 16.672 16.604 14.790 15.053

N.B. - I, Produits bruts : moyennes trimestrielles. 2. Produits demi-finis : moyennes mensuelles.

BELGIQUE

SIDE

												P	RODU
			- 1	eaux	F	roduits bru	ts	Produits	demi-finis				Prod
	PERIO	ODE		Hauts fourneaux en activité	Fonte	Acier	Fer de masse	Pour relamineurs belges	Autres	Aciers marchands (2)	Profilés et zorès (1 et U de plus de 80 mm)	Rails et accessoires	Fil machine
1951	Juillet Juin Mai . Août	nensuelle		49 49 49 49 39 39(3)	412.845 388.917 407.520 403.866 268 778 307.749	428 932 390.418 432.597 409.696 269.771 311.392	5.198 4.183 5.847 5.417 10 783 4 233	66.689 65.224 78.912 69.949 32.470 41.091	11.138 12.162 8.166 10.324 2.400 13.530	98.802 123.227 110.743 91.372 97.104	19.348 14.172 20.674 17.891 8.904 14.387	13. 476 10.112 12.201 11.484 12.995 9.035	36.60 34.89 39.90 37.39 26.81 33.71
1040		nensuelle		48	312.441	315.203	Fers finis	58 (15.0	91.460	Profilés (80 mm et plus, zorès)	Rails, acces- soires, traverses	29.27
1397	moy. n	nensuene		310	0.12.141	3131.233	2.300	50 (W.E.	Aciers mar- chands et rods (2)	Profilés spéciaux et poutrelles	10,370	Verges
1948	>>	» »		- 51 50	327 416 202.177	321,509 184,369	2.573 3.524	61.5 37.5		70.980 43.200	39.383 26.010	9.853	28.979 10 608
										Aciers mar- chands 2)			Verges et acier serpenté
1913	20	*	$\tilde{\mathbf{E}}_{2}$	51	207,058	200,398	25,363	127.0	083	51 177	30,219	28.489	11.855

(1) Qui ne seront pas traités ultérieurement dans l'usine qui les a produits. (2) Non compris l'acier mou

	IMPORT	ATIONS		EXPORTATIONS					
Pays d'origine Période Répartition	Charbons +	Cokes +	Agglomérés t	Lignites	Destinations	Charbons †	Cokes	Agglomérés †	
Allemagne F. ance Maroc Pays-Pas Royaume-Uni Etats-Unis d'Amárique	29 785 90 	211111		4.86	Congo Belge	12.314 5.287 33.837 320 62.501	3.045 2.750 21.055 11.062 12.027 610	1.000 900 885 1.850	
Total Juillet 1951 Juin	129.442 211.833 161.419 120.921 57.488 54.002	2.883	 48 	5.804 8.946 8.969 5.994 3.856 5.524	Norvège	2.040 14.402 5.901 8.426	12.137 1.999 1.775	5.846 2.150 3.067	
Répartition : 1) Secteur dome:tique. 2) Secteur industriel.	27.125 102.317		-	5 1c4 700	Total Juillet 1951 Juin	145.028 172.193 137.198 120.365 142.803 226.491	46.470 37.513 30.631 22.034 40.449 43.839	15.698 13.323 22.516 24.582 1.755 2.078	

IRGIE

AOUT 1951.

N.T.									
Tôles fortes 4,76 mm et plus	Tôles moyennes 3 à 4,75 mm	Larges plats	Tôles fines noires	Tôles galvanisées, plombées, et étamées	Feuillards, bandes à tubes, tubes sans soudure	Divers	Total	Tubes soudés	Ouvriers occupés
36.123 31.760 39.019 36.310 21.557 24 124	5.727 4.×25 5 133 4.555 6.884 6.327	2.194 2.216 2.810 3.041 2.039 1.953	54.959 43.443 43.367 41.042 20.923 23.440	8.292 6 643 18.927 17 354 11,985 12.051	33 680 25.109 30.780 32 001 17.392 19 913	5 528 6 436 4.848 4.144 2.810 4.002	327.761 278.414 340.895 315.961 223.672 246.052	3 925 3 020 3 642 3 413 1 652 1 981	50.375 49.895 54.084 49.686 43.167 43.428
30.715	5.831	3.184	Tôles minces, tôles fines, tôles magnétiques 23,449	9,154	23 097	3.526	247.349	_	40.506
Grosses tôles	Tôles moyennes		Tôles fines	Tôles galva- nisées	Feuillards et tubes en acier				
28.780 16 460	12.140 9,084	2.818 2.064	18 194 14,715	10.992	30.017 13.958	3.589 1.421	255.725 146.852	=	38.431 33.024
									¥
19.672	-	44	9.883	-	-	3,530	154.822	-	35.200

Hauts-fourneaux en activité au 31 décembre.

PRODUCTION	Unités	Août 1951 (2)	Juillet 1951	Août 1950	Moyenne mensuelle 1950	PRODUCTION	Unités	Août 1951 (≧)	Juillet 1951	Août 1950	Moyenne mensuelle 1950
PORPHYRE :		Local Control	10 35	1 START		PRODUITS DE DRA-		10.00	10.001	102 114	Track.
Moellons	1	954	362	1.865	1 272	GAGE : Cravier	T	96.553	97.702	94.204	79.738
Concassés	1.7	236, 157	278.151	212.901	211.107	Sable	t	16.950	15,598	15.581	11.905
Pavés et mosaïques.	t	6.146	6.185	6.350	7.371	CALCAIRE :	Ť	236.289	216,473	166.558	139.709
PETIT-GRANIT :						CHAUX :	1	146.086	132,897	115.488	105.219
Extrait	m3	17.395	14.339	11.170	11.247	PHOSPHATES	t	11 776	8 775	6.622	4.237
Scié	111.3	6.326	4.746	5.526	5.821	CARBONATES NATUR.		PA . 5 . 5			38.1
Façonné	m3	1.537	1.160	1.401	1.470	(Craie, marne, tuf-					
Sous-poduits	111 3	18.825	14.657	12,130	10.882	feau)	1	14.601	13.653	5.372	3.58
MARBRES :	1			Trans.		CARBON, DE CHAUX	100	3300	25,		
Blocs équarris	111 3	790	685	612	623	PRECIPITES	1	7.132	6. 20	1.823	2.62
Tranches ramenées à	100		1			CHAUX HYDRAULI-		2000			
20 mm	111 2	42,113	37-940	39.110	12,065	QUE ARTIFICIELLE	1	1.760	1.454	2.138	1.41
Moellons et concas-			100	1	2000	DOLOMIE : Crue .	1	21.496	19.647	16.342	12.72
sés		8.444	8.555	2.104	1.860	Frittee .	1	16.644	13.926	14.576	13.45
Bimbeloterie	Kg	26.292	28,285	46.360	37,699	PLATRE :	ot.	2.587	1.972	2.993	2.49
GRES :			1	4544	10000	AGGLOM, PLATRES	m 2	78.535	140,236	92.014	77.38
Moellons bruts	t	23.274	18,622	19.174	15.049	TO CECUME TEXTINES	-				
Concassés	1 1	134.561	115.482	118 931	96 140		1	2º trim.	ler trim.	3º trim.	Moy mer
Pavés et mosaïques.	t	2.800	2,368	884 707(1	883.641(1			1951	1951	1950	1950
Divers tailles	t	5.205	4.083	3.266	2.615	SILEX : Broyé	1	1.764	1.089	1.446	46
SABLE :	1 - 1		77.100	1000	1 77.76	Pavēs	T	1,312	822	776	23
pour métallurgie ;	1	51.426	48,919	39:304	42.633	FELDSPATH	1	250	1	200	5
pour verrerie	t	54.578	49,213	28.739	38.598	QUARTZ etQUARTZIT	1	31.114	6.162	7.312	2 24
pour construction .	1	130.407	112,249	104 261	88.073	GALETS	T.	91	-	100	1-
Divers	1.	44.603	41 775	36.914	32.226	ARGILES :	t	50.838	36.589	40.313	12.02
ARDOISE :		100000	1.50	1000	10-20-00		1	75.64	10000	T. V. 15-	
pour toitures	KE	824.417	900.222	889.801	1,079			Août	Juillet	Août	
Schiste ardoisier .	Σ	90 000	73.700	111.300	83			1951	1951	1950	
Coticule (pierres à	1.5		12,000			Ouvriers occupés .		11.416	11.= 77	16 081	15 75
aiguiser)	Kg	5.715	4.310	3.060	3.041			3-13-136	1	-21/300	132,00

⁽¹⁾ Pièces. — (2) Chiffres provisoires.

HOUILLE

PAYS ETRANGERS

DERIVES

	Produ	ction	Nombre d'ouvriers inscrits		Rendement par journée d'ouvrier			re nées fion	sme	COKES	ERES
PAYS	Nette t	Mar- chande t	Fond	Fond et Surface	A front (kg)	Fond (kg) (2)	Ford et Surface (kg)	Nombre de journées d'extraction	Absentéisme en %	t	AGGLOMERES t
France (1)	2 201 010		02.000			1.188	778	24.48	27.00	200 201	204 210
Nord-Pas de Calais	2 294.913 942.405	_	97.883 23.238	142.940		1,188	1.280	24,48	24,02 22,58	299.694 24.538	305.543
orraine	190.883	5.	6.942	34.571 10.488	三	1 493	949	22.76	30.28	24,938	19 500
Blanzy	226.000		11.459	16.890	E	1.142	740	19.97	36.29	21.575	8.297
A Village Williams	72.313		4.109	5.821	2	976	648	21.42			13.002
Cévenues	233,361	_	11 029	16.971		1 102	691	25,21	29,38		106 081
Aquitaine	117,092		6.332	9,731	-	1 142	760	17.38	43.78		7.812
Dauphiné	29.571		1.863	2.787		962	612	18.00	37.68		5.516
Provence (L) .	105,634		3.032	4 645	DO F	1.783	1 153	25,40	25,98	- 1	-
Hostens (L)	70.014	-	1000	150			21.088	28	1	-	_
Autres mines (Het L)	77.789	-	2 400	3.347	-	-	_	-	-		3.669
Total France (H.etf.,)	4.359,975		168.287	248.311	-	1.310	872	23,81	26,39	699 577(7)	674.911(7
Sarre	1.338.615		38.306	58.098	1 == 1	1,558	1 011	25,94	15.72	329.091(7)	-
Total France et Sarre	5.698.550	-	206.593	306,439	_	1.361	903	24,20	\rightarrow	1 028.668	674.911
France (3)	10000		10000								
Nord-Pas de Calais	576.870		97.831	142.727	-	1 204	771	6,-	-	-	-
Lorraine	229,430	_	23 233	34.581	-	1,974	1 291	5,7	-	-	-
Blanzy	51.894	-	6.945	10,475	-	1.536	980	6.	-	750	-
Loire	72.430	Ī	11,748	17.130	-	1.243	816	6.03		-	3
Autres mines	200.010		28.760	43,409							
Total France	1.130.634	_> ∈ (-	168,517	248.322	-	1.331	884	5,95	-	_==	100
Sarre	307.815	-	38,221	58,213	-	1.558	998	6,—	-		-
Total France et Sarre	1.438.449	-	206.738	300 535	-	1.375	906	5,96	U."	19.	rie!
Pays-Bas (4)	1.036,511	_	27.490	47,858	-	1,702	-	26	-	185,180	87.772
Grande-Bretagne Sem.du30-9au 6-10-51 Sem.du 7au 13-10-51	(=	4.463.000 4.532,100	==	694,800 698,500	3.180 3 200		1.210		12,29(5 12,19(5	=	-
Allemagne (6)				-		B. 77					
Ruhr	2.137.731	3-4			3.260	1.460	1.110	-		-	_
Aix-la-Chapelle ,	121.988	_	-4	See 1	2,690		910	=		-	-
Basse-Saxe	46 207		12	-	2.380	1.200	900	-	-	-1	
TOTAUX			100		3 200	1.430	1.090	1.004			

⁽¹⁾ Mois d'août 1951 (houille et lignite). — (2) Rendement calculé déduction faite des productions à ciel ouvert. — (3) Semaine du 7 au 13 octobre 1951. — (4) Mois de juillet 1951. — (5) Sur l'ensemble des mineurs. — (6) Semaine du 8 au 14 octobre 1951. — (7) Y compris la production des usines non annexes des mines (France: 325.361 t de cokes et 201.179 t d'agglomérés; Sarre: 255.568 t de cokes).

La gazéification souterraine dans les divers pays

RAPPORT D'INICHAR

(Suite)

SAMENVATTING

V. - Experimenten te Bois-La-Dame (Luik).

In de twee grote-schaal experimenten van Bois-la-Dame werd de stroommethode toegepast op een overhellende steilte (87°) van de laag Wérisseau (13 % V.B.).

Twee horizontale galerijen, verbonden met een schuine doortocht, vormden een terugslaande pijler. Het gas stroomde van boven naar beneden door de 48 m lange, 37° hellende doortocht (vuurpijler) en werd langs de horizontale galerijen aan- en afgevoerd.

Het vuur werd de 5 Februari 1948 in de doortocht aangestoken. Hierop volgden tot op 12 Maart verschil-

lende experimenten met luchtdebieten tussen 2.000 en 14.000 m³/h.

Merkwaardig was, gedurende deze tijdspanne, de gelijkmatigheid van de stromingsweerstand. De stromingswet wijst erop dat hier een tussengeval voorhanden was tussen de turbulente en de laminaire stromina.

Gedurende het verloop van de experimenten (35 dagen) heeft de vuurzone zich over een 100 m uitgerekt. Ondanks de werking van de watersproeiers heeft het vuur zich hoofdzakelijk stroomafwaarts, in de uitgangs-

galerij, uitgebreid.

In het algemeen had de opvoering van het debiet een gunstige invloed op de gasontwikkeling. De zuurstof van de ingeblazen lucht kon bijna volledig uitgeput worden. Drie maal werd, na het langdurig inblazen van een sterk luchtdebiet, gas bekomen met een verwarmingsvermogen dat meerdere uren of verscheidene dagen tussen 500 en 700 cal/m³ schommelen bleef (12 Februari, 20 Februari, 7 Maart).

Bij het plotselings smoren van de luchtstroom werd eveneens gas aan 450 cal/m³ voortgebracht. Door de

stroom herhaaldelijk te onderbreken bekwam men zelfs kleine hoeveelheden gas aan 1.000 cal/m3.

Uit de balansberekeningen blijkt nochtans dat de brandbare componenten van het gas hoofdzakelijk uit de vluchtige bestanddelen van de steenkolen voortkwamen, en dat de eigenlijke vergassing hier slechts een ondergeschikte rol gespeeld heeft.

V. - ESSAIS DE BOIS-LA-DAME (Liège).

SOMMAIRE

Introduction.

Annexe concernant la définition des unités employées.

Cadre général des essais.

- a) Gisement.
- b) Composition du charbon.
- c) Nature des épontes.

A. — Chantier nº 1.

- t. Description du chantier.
 - a) Travaux souterrains;
 - b) Installations de surface.
- 2. lournal de l'essai.
 - a) Allumage;
 - b) Soufflage continu:
 - c) Soufflage discontinu;
 - d) Période d'extinction.

3. - Résultats.

- a) Résistance du chantier au passage du courant gazeux;
- b) Localisation de la zone de feu;
- c) Composition du gaz :
 - α Résultats généraux.
 - β Correction due aux rentrées d'air.
 - y Bilan matières.
 - δ Analyse des différentes phases de l'essai.
 - Débits élevés
 - Faibles débits
 - Soufflage discontinu
 - Gaz à l'eau
 - Recyclage
 - Evolution du gaz le long du trajet souterrain.
 - ζ Rôle de la distillation.
 - η Influence du débit.
- d) Bilan thermique.

- 4. Conclusions générales de l'essai nº 1.
 - a) Consommation de charbon:
 - b) Comportement du terrain;
 - c) Zone de seu:

- d) Nature et qualité du gaz;
- e) Elaboration du gaz:
- f) Régime pulsatoire:
- g) Bilan thermique.

INTRODUCTION

La Belgique s'est intéressée à la gazéilication souterraine après la dernière guerre. Au mois de décembre 1944, un syndicat, dénommé Syndigaz, s'est constitué sous forme d'Association en participation dans le but de rechercher les méthodes de gazéification de la houille en veine appropriées au gisement belge. Ce syndicat groupait vingt-six entreprises intéressées à l'extraction ou à l'utilisation de la houille et de ses sous-produits.

Par décision du Conseil des Ministres en date du 4 septembre 1945, des crédits furent prévus par le Gouvernement belge en vue d'octroyer une subvention à Syndigaz pour l'aider dans ses recherches.

En 1947, Syndigaz céda son actif et son passif à la Société coopérative Socogaz, chargée de poursuivre les mêmes travaux. Socogaz, ayant la personnalité juridique, pouvait négocier plus aisément, notamment avec des organismes de divers pays dont l'intérêt avait été éveillé par les recherches entreprises en Belgique.

Durant ces négociations, un essai de gazéification souterraine était préparé au siège inactil de Bois-la-Dame, situé à Wandre près de Liège, dans la concession de la S.A. des Charbonnages de Bonne-Espérance, Batterie et Violette. Cet essai, premier en date, eut lieu du 5 février au 12 mars 1048.

Le 27 mai 1948, un accord fut conclu entre Socogaz et les Charbonnages de France en vue de poursuivre en commun des recherches de gazéilication souterraine.

Le 14 décembre 1948, un accord analogue fut conclu entre Socogaz et les Charbonnages de Pologne; chacun des trois participants s'engageait à apporter à la recherche la somme de 50 millions de lrancs belges, l'apport de Socogaz étant représenté en partie par les travaux déjà exécutés. La haute direction des travaux était confiée à un Comité International tripartite; leur exécution incombait à Socogaz.

Un deuxième essai eut lieu au siège Bois-la-Dame, à partir du 6 novembre 1949; il comporta trois périodes actives de gazéification :

du 6 au 12 novembre 1949,

du 11 au 18 mai 1950,

du 1er au 6 septembre 1950.

Les périodes intermédiaires furent consacrées à des travaux de réfection, préparation, etc.

Les essais souterrains du siège Bois-la-Dame pouvant être considérés comme terminés, il est opportun d'en donner un compte rendu détaillé et d'en tirer objectivement les conclusions.

A cet effet, il a été décidé de constituer un Comité comprenant des délégués de chacun des trois pays intéressés, désignés respectivement par : le Centre d'Etudes et Recherches des Charbonnages de France, en ce qui concerne la France, l'Institut National du Charbon, en ce qui concerne la Pologne,

l'Institut National de l'Industrie Charbonnière,

en ce qui concerne la Belgique.

Ce Comité s'est réuni à différentes reprises, à Liège, au siège de l'Institut National de l'Industrie Charbonnière Belge, et au lieu même des expériences, à Bois-la-Dame.

Il a disposé d'une abondante documentation mise à sa disposition par la direction de Socogaz. Il s'est entretenu avec différents ingénieurs et membres de cette Société, qui ont participé aux essais.

Il a rassemblé les renseignements d'origine française, polonaise et belge recueillis antérieurement. Socogaz lui a en outre fourni, à sa demande, de nombreuses informations complémentaires. De tout cela résulte le rapport ci-après.

ANNEXE

Définition des termes et notations utilisés dans le texte du rapport.

Sauf indication contraire:

Par « charbon net » ou « charbon », on désigne le charbon supposé sec et sans cendres.

La composition du charbon est donnée en pourcent pondéraux des différents éléments C, H, O, N.

L'analyse immédiate du charbon donne, en pourcent pondéraux du charbon net, le carbone fixe Cr et les matières volatiles MV, déterminés par la méthode ABS 56.15 (chauffage à 1.050° C pendant 40 minutes).

La composition des roches encaissantes est donnée en pour-cent pondéraux des différents oxydes.

Les quantités de charbon sont données en kg ou en tonnes métriques.

Les quantités de gaz ou d'air sont toujours exprimées en mètres cubes normaux (secs) (à 0° C, 760 mm H_g), les débits, en mètres cubes normaux par heure (Nm³/h).

Les compositions de gaz sont données en pour-

cent volumétriques sur gaz sec. Les pressions (+) et dépressions (-) sont données en millimètres de hauteur d'eau (mm H_2O) ou, ce qui revient au même, en kg/m^2 , (1 kg/m^2 = 1 mm H_2O).

Les calories sont toujours de grandes calories (1 kg H₂O — degré centigrade).

Les pouvoirs calorifiques sont exprimés en calories par kg de charbon net et en calories par Nm³ sec de gaz.

Le pouvoir calorifique supérieur (P.C.S.) est celui que l'on obtiendrait en condensant complètement dans le calorimètre la vapeur d'eau produite par la combustion à pression constante.

Le pouvoir calorifique inférieur (P.C.I.) est celui que l'on obtiendrait en laissant échapper à l'état de vapeur toute l'eau produite.

Les combustibles (charbon ou gaz) étant supposés secs, l'eau hygroscopique n'intervient pas ici. La différence entre PCS et PCI correspond donc uniquement à la chaleur de vaporisation de l'eau formée par la combustion de l'hydrogène du combustible. Pour les calculs, nous avons admis les pouvoirs calorifiques suivants :

	PCS	PCI
C (cal/kg)	8.100	8,100
CO (cal/Nm ³)	5.020	3.020
H_2 (cal/Nm ³)	3.050	2.570
CH ₄ (cal/Nm ³)	9.520	8.550
$C_nH_m(*)$ (cal/Nm³)	15.200	14.520

L'orifice équivalent est défini au paragraphe A. 5. a.

Les différents paramètres intervenant dans le bilan matière sont définis au paragraphe A, 5, c, y.

Les différents paramètres intervenant dans le bilan thermique sont définis au paragraphe A, 3, d.

Cadre général des essais.

La Société Syndigaz, devenue par la suite Socogaz, a entrepris son premier essai de gazéification souterraine à Wandre, près de Liège, au siège de Bois-la-Dame, mis à sa disposition par la S.A. des Charbonnages de Bonne Espérance, Batterie et Violette, qui a joué un rôle actif dans la constitution de Syndigaz.

Ce siège, établi à flanc de coteau, sur le bord est de la vallée de la Meuse, ne sert plus à l'extraction depuis une cinquantaine d'années, mais un des puits est utilisé comme retour d'air par le charbonnage voisin de Wandre appartenant à la même Société.

a) Gisement (Fig. 1).

Le bassin houiller de Liège, allongé dans la direction S.O.-N.E., a la forme d'un synclinal dissymétrique dont le bord sud, le long de la faille Eifelienne, est fortement plissé et redressé jusqu'à la verticale par une poussée venue du massif ardennais, tandis que le bord nord, adossé à l'anticlinal du Brabant, consiste en plateures à pendage sud qui viennent affleurer sous une couverture peu importante de morts-terrains.

La structure du gisement est fortement compliquée par de nombreuses failles d'affaissement ou de charriage et par des plis secondaires, parallèles à l'axe du bassin.

La partie N.E. du bassin est coupée par deux de ces plis, orientés S.O.-N.E. et s'ennoyant vers le sud-ouest.

Leur structure est d'ailleurs encore imparfaitement connue, car ils correspondent à des parties pauvres du gisement. Le plus septentrional de ces deux plis porte le nom d'anticlinal de Cointe. C'est au nord de cet anticlinal qu'est établi le siège de Bois-la-Dame. On y trouve des plateures correspondant à l'allure générale du flanc nord du bassin de Liège et, dans le sud de la concession, des dressants renversés correspondant à la retombée nord de l'anticlinal de Cointe.

Les couches recoupées à faible profondeur sont voisines de l'horizon de Quaregnon; elles sont constituées de charbon quart-gras (13 % de matières volatiles).

On décida d'établir le chantier à 150 m environ au sud des puits existants, dans un dressant renversé, incliné à 87°, de la couche Wérisseau (0,90 m de puissance).

Entre 1875 et 1945, une dizaine de couches de charbon, dont la puissance varie entre 0,50 m et 1,40 m, ont été exploitées en plateures et partiellement remblayées à l'aplomb du panneau de gazéification, entre des niveaux situés à 150 et à 325 m sous la base du chantier.

Entre les deux essais de gazéification, une exploitation a passé dans une couche de 1,25 m, à 240 m sous le chantier (1948), et une autre dans une couche de 0,50 m, à 450 m sous le chantier (1949).

Le terrain était donc probablement fissuré préalablement aux expériences et le second chantier se trouvait dans la zone d'influence de travaux récents lors de sa mise à feu.

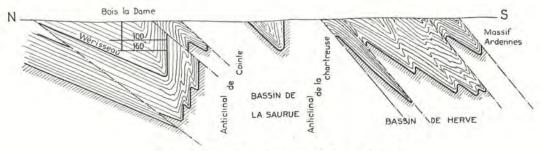


Fig. 1. — Coupe N-S schématique du bassin de Liège.

b) Composition du charbon.

La couche Wérisseau est salie par deux minces intercalations de schiste charbonneux (2-3 cm). Elle possède un faux mur (mur géologique) très charbonneux, d'épaisseur variable (de 12 à 23 cm). La couche proprement dite a une teneur en cendres voisine de 10 % dans les parties les plus propres. Pour l'ensemble de la veine, cette teneur est de l'ordre de 20 %, très variable cependant à cause des variations de puissance de la couche et du faux mur.

L'analyse élémentaire du charbon net et sa teneur en matières volatiles ont été déterminées par extrapolation, à partir d'échantillons à teneurs en cendres diverses. On a ainsi éliminé l'influence des matières volatiles contenues dans le stérile et celle de l'eau d'hydratation des schistes.

Pour la détermination du carbone, on a tenu compte du CO₂ des carbonates (en quantité minime d'ailleurs).

Les chiffres indiqués au tableau I pour l'azote et l'oxygène sont approximatifs.

TABLEAU I.

	Analyse im	médiate				Analyse élé	mentaire			PCS	PCI
H ₂ O	Cendres	C_{i}	MV		C	H	0	N	15	mes	suré
sur brut	sur sec				sur c	harbon n	et (sec	et sans	cend	res)	
5,0	19,0	87.7	12.5	1	92,0	4.0	2,8	1,2	41	8.750	8.525

c) Nature des épontes.

Le toit géologique de la couche Wérisseau est constitué par un schiste assez homogène, le mur par un schiste plus ou moins gréseux et beaucoup plus hétérogène. Des analyses et des essais de fusibilité ont été exécutés sur plusieurs échantillons du toit et du mur. Le tableau II donne la moyenne des résultats obtenus.

TABLEAU II.

	1	Toit	Mur
$\begin{array}{c} \operatorname{Si}\operatorname{O}_2 \\ \operatorname{Al}_2\operatorname{O}_3 + \operatorname{Ti}\operatorname{O}_2 \end{array}$	réfractaires	58,1 22,2 } 80.5	79.7
Fe O Na ₂ O + K ₂ O	fondants	5.6 } 10.7	2.1 } 4.4
Ca O Mg O	carbonates	1.5	0,1 8,0
CO ₂ (carbonates) Matières organiques	perte au feu	2.0 } 7.1	1,0 } 5.4
	perte au leu	100.0 100.0	100,0
Début de fusion		1.060° C 1.295° C 1.360° C	1.125" C 1.390° C 1.440° C 1.525° C
	Al ₂ O ₃ + Ti O ₂ Fe O Na ₂ O + K ₂ O Ca O Mg O C O ₂ (carbonates) Matières organiques Début d'affaissement Début de fusion Fusion	Al ₂ O ₃ + T _i O ₂	$ \begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$

Les essais de susibilité en atmosphère oxydante donnent des températures de susion et de ramollissement légèrement supérieures.

Par suite du dégagement des matières volatiles, les échantillons gonflent et se boursouflent avant de fondre, ce qui rend délicate la détermination exacte des points de fusion.

Des essais de conductibilité thermique, assez peu précis toutefois, indiquent pour les roches du toit une conductibilité égale à 1,5 fois environ celle du mur de la couche. La conductibilité moindre du mur semble due à son hétérogénéité.

A. — CHANTIER Nº 1.

1. - Description du chantier.

a) Travaux souterrains (Fig. 2).

Schéma général.

Le chantier de gazéification, pris dans le dressant de la couche Wérisseau (voir plus haut), comporte deux galeries horizontales, distantes verticalement de 60 mètres environ et réunies par un montage incliné à 57°. Le feu, allumé dans le montage, attaque le panneau à la manière d'une taille rabattante, se déplaçant parallèlement à elle-même.

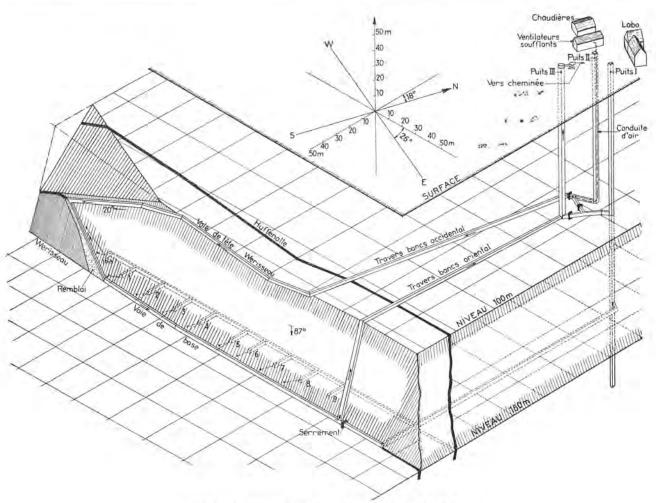


Fig. 2. — Perspective oblique du chantier nº 1 de Bois-la-Dame.

Le courant gazeux, envoyé de la surface par des ventilateurs, pénètre dans le chantier par la galerie supérieure, descend dans la taille et ressort par la galerie inférieure. Les galeries composant ce circuit sont isolées du reste de la mine par des serrements étanches.

Pour obtenir une attaque régulière du panneau, il faut éviter la remontée du feu vers la tête du chantier ou sa fuite dans la galerie de sortie et maintenir la zone de réaction dans la taille même.

A cet effet, le charbon formant la sole de la voie de tête est recouvert d'une couche protectrice d'argile ou de béton, l'empêchant de s'allumer en amont de la tête de taille. Cette couverture se détruit d'elle-même lors de la progression régulière du front de feu sous la galerie.

Des dispositifs spéciaux (clapets télécommandés) devaient mettre progressivement hors-circuit la partie aval de la galerie et amener l'air directement en contact avec le charbon, sous la couche de béton. En fait, ils n'ont pas été utilisés.

Dans la galeríe de base, des pulvérisateurs d'eau refroidissent le gaz avant sa sortie du chantier, de façon à geler les réactions de rétrogradation éventuelles et à protéger les galeries de retour contre les températures trop élevées.

Le sens descendant adopté pour la circulation du courant gazeux, contraire à la pratique minière et au sens de l'aérage naturel, a été jugé nécessaire pour permettre l'installation des dispositifs destinés à régler l'avancement du feu. Avec un courant ascendant, on aurait pu craindre la chute du revêtement placé à la couronne de la galerie de base, servant dans ce cas d'entrée, ou l'inondation du chantier par les pulvérisateurs installés dans la galerie de tête, servant de sortie.

L'inclinaison du montage a été choisie égale à l'angle de talus naturel des schistes du toit, de façon que la chute des débris maintienne une ouverture plus ou moins constante de la taille, sans obstruction ni élargissement exagéré de la section.

Premiers travaux.

Pour éviter d'équiper les puits pour l'entrée et la sortie des gaz, on envisagea tout d'abord d'établir le panneau de gazéilication entre les niveaux o et — 67 m (par rapport à l'orifice des puits) en creusant deux tunnels à flanc de coteau, au niveau des installations de surface et à celui du fond de la vallée.

Ces tunnels ne rencontrèrent qu'une zone failleuse. Aussi résolut-on d'établir le panneau plus bas, entre les niveaux de 100 et 160 mètres

Le chantier proprement dit.

Ce panneau est limité par deux voies de niveau, hautes de 2 mètres, aux cotes 154 m et 97 m (160 m et 100 m en chiffres ronds), chassant vers l'ouest, et par un montage dans la couche, incliné à 37" et réunissant l'extrémité des deux voies.

La voie de 100 m, ayant rencontré une faille cisaillante, descend dans ses 87 derniers mêtres selon une pente de 15º à 20°, ce qui réduit à 48 m la longueur du montage de feu.

L'entrée d'air se fait par la voie au niveau de 100 m, reliée au puits nº II par un travers-bancs nord-sud de section trapézoïdale (2 m × 2 m). Le gaz sort du chantier par la voie de 160 m, remonte au niveau de 100 m par un montage maçonné, creusé suivant la pente de la couche, et revient jusqu'au puits no III par un second travers-bancs au niveau de 100 m.

Les emplacements des clapets destinés à régler l'avancement du leu ont été préparés dans la voie de tête. En fin de compte cependant, on a renoncé à installer ces appareils, jugés trop complexes et d'un fonctionnement incertain. Ils ne seront pas décrits

Le sol de la galerie de tête a été recouvert, sur les 30 derniers mètres, d'une couche d'argile bien tassée

de 30 cm d'épaisseur.

La largeur du montage de leu, de l'ordre de 5 m au moment du creusement, a été réduite à 0,60 m par un remblai de pierres destiné à protéger le charbon situé du côté opposé au panneau à gazéilier.

Une saignée continue, de 1,50 m de profondeur, a été pratiquée au pic et à l'explosif tout le long du front de taille dans le toit géométrique (mur

géologique) pour amorcer le loudroyage.

Une venue d'eau de plusieurs centaines de litres à l'heure, due sans doute à la proximité du dérangement longé par la voie de tête, débouche dans le toit (géométrique) du montage, à quelques mêtres de la tête de taille.

La galerie de base (chassage à 154 m) est pourvue d'un soutènement métallique avec, au sommet, un garnissage en tôles perforées, permettant le passage des gaz tout en maintenant le charbon en place. Le sol a été recouvert d'une couche d'argile tassée de 30 cm d'épaisseur.

Les pulvérisateurs d'eau ou « atomiseurs », installés dans cette galerie, sont constitues par des petites turbines placées dans l'axe de la galerie

et projettent l'eau radialement en pluie.

Ils sont montés par groupes de six (formant une rampe d'une vingtaine de mètres de longueur) sur chaque tuyau d'alimentation et peuvent débiter un

total de 6 m3/h par rampe.

La galerie de 154 m est fermée par un serrement au delà du pied du montage de retour des gaz. Ce montage a une section de 2,50 m × 0,90 m. Le charbon des parois est protégé par des murs en briques de laitier de 0,50 m, dans lesquels sont ancrés, à 1,10 m d'intervalle, des rails de 25 kg/m formant bêles. Des tôles perforées sont placées contre les épontes. Le travers-bancs de retour des gaz à 100 m est également pourvu d'un soutènement métallique.

Le circuit des gaz (entrée et sortie) devait donc exclusivement comporter des galeries et puits de mine, sans conduites métalliques. Cependant, des délauts d'étanchéité constatés dans le revêtement en maçonnerie du puits II (entrée d'air) ont rendu nécessaire la pose, dans ce puits, d'une conduite en tôle de 640 mm de diamètre, amenant l'air comburant dans le travers-bancs d'entrée d'air, à 100 m. à travers un massif en béton de 2.50 m.

Pour rendre étanche le puits III (sortie des gaz). on a posé un blindage en tôle sur les 12 m supérieurs du puits. Ce blindage est solidarisé avec le terrain par injection de béton. La conduite de gaz se raccorde au puits par un couvercle solidaire du blin-

De plus, on a établi un anneau de béton au niveau de 64 m où le puits traverse des anciens

Galeries d'observation et d'accès.

Un travers-bancs, creusé à l'étage de 160 m et partant du puits I, permet l'accès du serrement fermant la galerie de base au pied du montage de retour des gaz.

De ce travers-bancs part également une voie de niveau dans la couche Huffenalle, séparée de Wérisseau par une stampe de 27 m. A partir de cette voie, neuf recoupes, prolongées par des trous de sonde, ont été creusées en roche vers le panneau de gazéification. Les trous de sonde permettent : les uns, l'alimentation en eau des atomiseurs placés dans la voie de retour des gaz, les autres, le passage des fils des couples thermoélectriques placés dans le charbon au-dessus de cette galerie, d'autres encore, le prélèvement d'échantillons de gaz en différents points du circuit.

b) Installations de surface.

Soufflerie.

A l'entrée d'air, trois ventilateurs centrifuges assurent chacun un débit de 12.000 m3/h sous 800 mm de pression. Les conduites reliant ces ventilateurs sont équipées de vannes et de registres, permettant leur marche en série ou en parallèle à volonté (en réalité, seule la marche en série s'est avérée utilisable pratiquement) ou même un recyclage des gaz (en reliant l'aspiration des ventilateurs soufflants à la sortie des gaz). Les moteurs asynchrones de 72 CV actionnant ces ventilateurs ont dû être remplacés, au cours de l'essai, par des moteurs plus puissants, de 120 à 165 CV.

A la sortie du puits III, un ventilateur aspirant maintient en dépression les galeries d'évacuation du gaz et refoule celui-ci dans une cheminée débouchant à 40 m au-dessus du niveau des installations de surface. Il peut débiter 20.000 m3/h sous une dépression de 250 mm.

Chaudières.

Deux chaudières, type locomotive, timbrées à 12 kg/cm², d'une surface de chauffe de 136 m² et capables d'un débit de 3 tonnes de vapeur à l'heure, ont été installées près de la salle des ventilateurs, à proximité du puits II.

Ces chaudières devaient fournir la vapeur nécessaire pour fonctionner en régime de gaz à l'eau ou de gaz mixte et, en cas de danger, pour étoulfer le feu.

Appareils de mesure.

Les appareils de mesure (débitmètres, pressiomètres, pyromètres) sont tous à commande à distance. Leurs indications sont répétées électriquement sur le vaste tableau de la salle de dispatch et enregistrées automatiquement.

Les débits sont mesurés par des débitmètres à tore Intégra, reliés à des diaphragmes placés en tête du puits II (mesure du débit de comburant), sur la conduite d'amenée de vapeur et sur la canalisation de refoulement des gaz produits. Cette dernière mesure (débit de gaz), influencée par la température, la teneur en vapeur d'eau et le poids spécifique du courant gazeux, est cependant fort peu précise et les chiffres obtenus n'ont qu'une valeur relative.

Des prises de pression statique sont disposées aux mêmes points. Un baromètre et un hygromètre sont placés à proximité de l'aspiration des ventilateurs.

Deux prises de gaz branchées sur la conduite d'évacuation des gaz (à côté d'un thermo-couple) aboutissent à une petite installation d'épuration, se composant de deux réfrigérants, deux condenseurs et deux épurateurs à limonite travaillant en parallèle.

Le gaz envoyé vers le laboratoire par un extracteur met, pour y parvenir, une minute environ depuis le moment de son prélèvement.

Les gaz sont analysés, soit à l'appareil d'Orsat à main, soit par des analyseurs automatiques « Mono », de fabrication Meihak, Hambourg, donnant les proportions volumétriques en N_2 , pour le premier, O_2 pour le second et, pour le troisième, en CO_2 et H_2 ou en CO_2 et $(CO_2 + CO + H_2 + CH_4)$.

Cependant, le fonctionnement du Mono oxygène n'a guère été satisfaisant pendant l'essai. D'autre part, l'oxygène présent dans le gaz fausse les résultats des appareils dosant les composants combustibles. Les indications des Monos ne sont donc à retenir que du point de vue qualitatif. Elles ont cependant été précieuses pour suivre plusieurs phénomènes trop rapides pour être interprétés au moyen des analyses Orsat.

Le laboratoire dispose également d'un calorimètre à main et d'un autre, automatique, mais ne permettant la détermination du pouvoir calorifique qu'au delà de 600 cal/m³.

2. - Journal de l'essai.

(Voir diagramme général, hors texte.)

a) Allumage.

En vue de l'allumage, on a disposé dans le montage quatre bûchers composés d'empilages de bois, avec charbon gras et huile lourde, distants d'environ 9 mètres les uns des autres (croquis au bas du diagramme).

Dans chaque bûcher se trouve une bombe incendiaire pourvue d'un dispositif d'allumage électrique, commandé de la surface.

Les bûchers amont (tête de taille) sont allumés les premiers. Dans ces bûchers ont été placés des tuyaux de 150 mm, permettant le passage direct d'une fraction de l'air frais pour alimenter les bûchers aval en oxygène.

Le chantier est allumé le 5 février 1948, à 14 h 20, par mise à feu électrique. La fumée apparaît à la cheminée 35 minutes après l'allumage du premier bûcher. Le débit d'air, de 2.600 m³/h au moment de la mise à feu, est porté progressivement à 11.000 m³/h (24 h 00).

b) Essais de soufflage continu.

Pendant les sept premiers jours de fonctionnement, on assiste à une simple combustion, d'ailleurs incomplète, du charbon. Le débit varie de 7.500 à 10.000 m 3 /h. Le gaz contient environ 10 % CO₂, 10 % O₂ et de l'azote.

Le 6 février, cependant, à 2 heures, un gaz à 420 cal est recueilli. On en attribue l'origine à la distillation du charbon gras et du mazout utilisés pour la confection des bûchers.

On remplace, pendant cette période, le moteur d'un des ventilateurs par un autre plus puissant.

Le 12 février (sixième journée de l'essai), après 18 heures de soufflage sous régime maximum de 10.400 m³/h (action des ventilateurs renforcée par un appoint d'air comprimé), apparaît du gaz combustible dont le pouvoir calorifique varie de 525 cal (7 heures) à 720 cal (11 heures) pour redescendre lentement à 420 cal (20 heures) (voir diagramme I hors texte). La composition moyenne du gaz, calculée entre 7 heures et 20 heures, est donnée au tableau III.

TABLEAU III.

CO_2	O_2	СО	H_2	CH ₄	N_2	PCS	PCI
11,4	4.2	4.2	4.2	3,1	72.9	553	501

Comme les pyromètres indiquent de hautes températures (965°) au pied de la taille, on réduit, à 20 heures, le débit d'air pour tenter de faire remonter le feu vers l'amont. Le pouvoir calorifique diminue aussitôt.

Les jours suivants, on envoie dans la mine des débits échelonnés entre 4.000 et 10.000 m³/h.

La production de gaz au pouvoir calorifique le plus élevé (400-500 cal/m³) correspond aux périodes à fort débit. Le 13, on obtient de nouveau du gaz

à 514 cal après une période de 5 heures de soul-

flage intense (10.300 m³/h).

Cependant, on obtient également des boullées de gaz à 450 cal lors des diminutions rapides du débit. Le 14 février, par exemple, après 10 heures de soufflage (10.000 m³/h de 4 heures à 14 heures) sans production de gaz, on réduit le débit à 5.500-4.000 m³/h. A 16 h 50, on obtient du gaz à 450 cal/m³ contenant 5 % H₂, 1,5 % CO et 5 % CH4, et provenant sans doute en partie de la distillation du charbon réchauffé pendant la période de soufflage précédente.

Le 15 février, il se produit un étranglement du chantier par suite de l'accumulation d'eau dans la galerie de sortie, Pour permettre la réduction du débit des atomiseurs et la vidange de la galerie, on maintient le chantier en veilleuse (2.000-5.000 m³/h) jusqu'au 19 février. Le gaz sortant contient de l'oxygène (10 %), du CO_2 (10 %), peu de H_2 et de CO et de 1 à 5 % de CH_4 .

Le débit de 11.000 m³/h est rétabli le 19 février à 17 heures. Ceci fait immédiatement diminuer le pourcentage d'oxygène et augmenter le CO₂.

Après 10 heures de soufflage, le pouvoir calorifique augmente à son tour et se maintient au-dessus de 500 cal/m³ de 6 heures à 22 heures, le 20 février (voir diagramme II hors texte).

Le pourcentage en O2 devient très faible et reste en dessous de 2,5 % (Tableau IV).

TABLEAU IV.

Heures	CO_2	O_2	CO	H_2	CH ₄	C_nH_m	N_2	PCS	PCI
20 Fév. à 3 h	15.8	2,0	0,4	1,8	0.4	-	79.6	105	92
Moyenne 4 h- 5 h	14,0	1,9	2.5	5.8	1,2	-	74.1	570	330
Moyenne 6 h-16 h	13.0	1.8	5.2	5.4	2,1	0,1	72.4	540	490
Moyenne 17 h-22 h	13,0	2,1	3.6	6.8	5.2	0.2	71,1	660	585

Le lendemain, 21 février, pour permettre une nouvelle vidange de la galerie des atomiseurs, le débit est réduit graduellement jusqu'à 1.600 m³/h. Le CO disparaît rapidement du gaz et l'oxygène

reparaît pour atteindre 9 %. Le pouvoir calorifique ne diminue que lentement, grâce à la présence de gaz de distillation (H₂ et CH₄) (Tableau V).

TABLEAU V.

	m³/h	CO_2	O_2	CO	H_2	CH_4	C_nH_m	N_2	PCS	PCI
20 Fév. 22 h 00	10.200	15,4	2.4	5,0	7.2	5,2	0,2	70,6	645	576
21 Fév. 3 h 00	4.000	10,0	6.6	1,4	8.8	5.0	0	68.2	786	695
21 Fév. 7 h 00	2.500	10,0	8,0	0,2	5.2	3.6	0	73.0	506	447
21 Fév. 22 h 00	1.600	9,2	9,0	0.6	3.0	2.4	0	75.8	558	500

Le chantier reste ensuite en veilleuse jusqu'au 5 mars (28^{me} journée de l'essai), pour permettre l'assèchement complet de la galerie des gaz.

Des essais, effectués pendant cette période, mettent en évidence l'inétanchéité du puits de sortie (puits III) et l'influence du ventilateur aspirant le gaz à la sortie de la mine sur la teneur de ce gaz en O₂.

Ces mêmes essais démontrent l'étanchéité des autres parties du circuit, en particulier celle des serrements à 100 m et à 154 m.

c) Soufflage discontinu.

La galerie des gaz étant vidée, on rétablit le 3 mars, à 10 h, le débit maximum de 14.000 m³/h. Pendant 30 heures de ce régime, on n'obtient que des gaz de combustion. Le 4 mars, à 17 heures, le pouvoir calorifique commence à remonter, pour arriver à 450 cal/m³ à 25 heures. Le maximum n'était probablement pas atteint, quand on passa aux essais suivants.

Les 5 et 6 mars (48 heures) sont consacrés à une première série d'essais de soufflage discontinu. Apès une période intermédiaire de débit continu (11.500 m³/h) et un essai d'injection de vapeur qui ne donne aucun résultat appréciable, on reprend le soufflage discontinu le 9 mars, à 25 heures, jusqu'au 11 mars, à 11 heures (56 heures).

Les diagrammes-moyens hors texte et le tableau VI donnent une synthèse des résultais obtenus.



ATELIERS DE CONSTRUCTIONS ELECTRIQUES DE CHARLEROI





TABLEAU VI.

Périodes	Durée	Marche	Arrêt	PCS max.	PCS min.
3-4 mars	40 heures		Débit contin	nu (14.000 m³/h).	
5-6 mars	32 heures	30'	30'	575 - 750	400 - 525
6 mars	16 heures	20	40'	600 - 800	400 - 650
6-9 mars	72 heures		Débit continu e	t injection de vapeur.	
10 mars	17 heures	30'	60'	700 - 1.050	300 - 400
10-11 mars	20 heures	60'	30	550 - 880	400 - 500
	Débit pendant l	es périodes de	débit continu :	10.000-14.000 m ³ /h	
	» »			10.000-14.000 m ³ /h	
	» »	» » da	irrêt :	o- 600 m ³ /h	

Pendant la période intermédiaire de débit continu (7-9 mars), le gaz produit en régime (11.000 m³/h) accuse une composition relativement peu variable (voir diagramme III hors texte) oscillant autour de la moyenne (Tableau VII).

TABLEAU VII.

CO_2	\mathcal{O}_2	CO	H_2	CH4	N ₂	PCS	PCI
14.5	1.7	3.7	4.8	2,6	72,8	505	457

L'essai d'injection de vapeur ne donne guère de résultats, par suite de la rupture (constatée plus tard) de la tuyauterie en éternit à une centaine de mètres de la tête de taille. L'injection de vapeur à l'ouïe des ventilateurs n'a pas non plus d'effet net : peut-être le débit de vapeur est-il insuffisant (2 à 5 tonnes par heure).

Un essai de marche à débit variable, le 11 et le 12 mars (débit ramené progressivement de 10.000 à 3.000 m³/h, pendant l'après-midi du 11, et reporté de 3.000 à 10.000 m³/h, pendant la matinée du 12) ne permet pas de mettre en évidence une relation définie entre le débit et le pouvoir calorifique. Celui-ci oscille entre 450 et 650 cal pendant la période de débit décroissant (11 h-24 h), puis diminue pendant la période de débit croissant, de 470 à 250 cal/m³ (Tableau VIII). De toute façon, la durée de chaque régime réalisé est trop courte pour permettre de tirer des conclusions précises.

TABLEAU VIII.

	Heures	Débit	PCS moyen
11 mars	11 h 00-14 h 15	10.000	470
»	14 h 15-16 h 30	8.350	555
»	16 h 30-18 h 30	5.800	510
*	18 h 30-20 h 30	4.000	545
»	20 h 30-22 h 30	3.100	536
»	22 h 30-24 h 30	4.000	468
12 mars	o h 30- 2 h 30	6.000	430
>	2 h 30- 4 h 30	8.200	233
»	4 h 30- 8 h oo	10.000	388

Enfin, le vendredi 12 mars, on tente encore un essai de recyclage du gaz sortant, mélangé à une certaine quantité d'air. Cet essai doit être interrompu après deux heures : on enregistre quelques explosions dans la conduite et l'on constate la présence de CO dans les galeries.

d) Période d'extinction.

On laisse le chantier en aspiration pendant trois jours, puis on arrête le ventilateur aspirant et injecte de la vapeur par la conduite de soufflage d'air pour refroidir le chantier.

Le 17 mars, on obture complètement la mine : on pose un joint étanche sur la conduite d'entrée d'air; un joint hydraulique est réalisé sur le circuit de retour des gaz en laissant monter les eaux derrière le serrement de 160 m, de manière à fermer le pied du montage de retour.

On tente vainement à plusieurs reprises, pendant les mois de mai et de juin, de visiter les galeries d'entrée d'air et la tête de taille.

La température est trop élevée pour permettre l'approche du chantier et le courant d'air, nécessaire pour permettre la visite, a pour effet de ranimer la combustion.

Enfin, le 23 juin, on parvient jusqu'en tête du montage de feu. Il n'y a aucune trace d'incendie; on constate seulement que le charbon s'est affaissé entre les épontes. Les canalisations en surface sont ensuite modifiées de manière à renverser le sens du courant d'air. On explore dans ces conditions la voie au niveau de 160 mètres dans Wérisseau (3 septembre). Les 67 premiers mètres à partir du serrement sont parfaitement conservés; il y stagne une eau noire et goudronneuse, dans laquelle on trouve des morceaux de bois carbonisés.

On ne peut pousser au delà, du fait d'un éboulement qui obture complètement la section; les trois cadres encore visibles ont été complètement tordus. Le déblaiement de la masse d'éboulis, gêné par les débris du souténement, s'avère pratiquement impossible.

La position de cet éboulement coı̈ncide avec celle du pyromètre 5/4, le dernier qui ait indiqué la présence du feu.

Cette portion de la mine est restée fermée depuis cette visite.

3. - Résultats.

a) Résistance du chantier au passage du courant gazeux.

L'orifice équivalent du chantier a été utilisé pour caractériser, en première approximation, sa résistance au passage du courant gazeux.

Rappelons en d'abord la définition :

Le débit d'air, passant dans un circuit d'aérage composé de galeries de mines, est proportionnel à la racine carrée de la dépression appliquée à ses extrémités. On peut donc considérer un tel circuit comme équivalent à un orifice en paroi mince, donné par la formule :

$$S = \frac{o.58 \, Q}{\sqrt{h}}$$

S: orifice équivalent en m2;

Q: débit en m3/sec;

h: dépression en kg/m² (ou en mm H2O).

Cette formule s'applique à un courant d'air à 20° C, sous la pression atmosphérique.

Elle perd toute signification précise dans le cas d'un circuit de gazéification souterraine, pour les raisons suivantes :

 la température est extrêmement variable et peut atteindre 1.000-1.200° C ou plus encore;

 la pression peut être assez différente de la pression atmosphérique (plusieurs mètres H₂O);

 la nature et la quantité du gaz elles-mêmes sont variables par suite des réactions de gazéification, de la formation de grandes quantités de vapeur d'eau et des fuites ou rentrées d'air inévitables;

 la section du chenal est extrêmement variable et inconnue, pouvant même être resserrée au point de donner lieu à un écoulement laminaire pour lequel le débit est proportionnel à la dépression.

Il convient donc d'être très prudent dans l'interprétation des variations de l'orifice équivalent au cours de l'essai, celles-ci réflétant, non seulement les variations de la section offerte au passage du courant gazeux, mais également les variations d'autres facteurs, et notamment celles de la température.

L'orifice équivalent de l'ensemble des galeries constituant le circuit de gazéification était initialement de 16,6 dm². Il est tombé à 6,6 dm² après la

mise en place des bûchers d'allumage.

Dès la mise à feu, par suite du resserrement de la section et de l'élévation de la température, la valeur de l'orifice équivalent se réduit notablement. A partir du quatrième jour, elle se stabilise et reste comprise, pour des débits de l'ordre de 10.000 m³/h, entre 2 et 2.5 dm² jusqu'à la fin de l'essai (sauf évidemment au moment de la formation d'un bouchon d'eau dans la galerie de sortie des gaz).

Relation entre le débit et la pression.

La relation entre le débit Q et la pression h a été déterminée empiriquement pour différents stades de l'essai. Elle peut se mettre, avec une bonne approximation, sous la forme $Q=A\,h^k$, à condition de donner à A et à k des valeurs convenables, variables nu cours de l'essai (Q en m^3/h , h en mm H_2O).

La constante A a évolué dans le temps de la

manière suivante (Tableau IX) :

TABLEAU IX.

Dates		A	Dates	A
5 fé	évrier	165	17-19 février	63-67
6	>>	145	20-21 *	59-65
6-7-8	*	84	5 mars	84
9	>	71	7 >	60
10-11-12	»	61-67	8 »	50
13-14	»	55-61	11-12 »	50-55

Le coefficient A caractérise un peu mieux la résistance du chantier que l'orifice équivalent, puisqu'il échappe à la dernière critique formulée ci-dessus, mais il demeure soumis, par contre, aux trois autres critiques.

Sous cette réserve, il semble que la résistance du chantier augmente progressivement pendant les périodes de débit intense et diminue au cours du fonctionnement à débit réduit. Mais le résultat le plus important semble être le fait que l'exposant k garde toujours une valeur intermédiaire entre 0,5 et 1. Il est le plus souvent voisin de 2/5. Cela prouve qu'une partie du circuit des gaz comporte un écoulement laminaire ou, tout au moins, un écoulement intermédiaire entre le type laminaire et le type turbulent. Il s'agit vraisemblablement de certaines portions du montage ou de la voie de base obstruées par des éboulements.

b) Localisation de la zone de feu.

Observations recueillies.

On a indiqué sur le diagramme général de l'essai les emplacements des couples thermoélectriques, logés dans la couche au moyen de trous de sonde forés à partir de la galerie d'observation. Ces couples ont fonctionné presque tous suivant des cycles similaires. Après une période d'inactivité plus ou moins longue ils ont indiqué brusquement des températures croissantes, pour osciller pendant des jours ou des semaines entre 500° et 1.000° C, et retomber ensuite brutalement à 0, sans doute après avoir été brûlés.

Certains pyromètres ont été prématurément mis hors service, d'autres n'ont jamais fonctionné. Dans l'ensemble, ils permettent cependant de se faire une idée de l'ordre de grandeur des températures atteintes, de l'extension et du déplacement de la zone de réaction.

Indépendamment des indications des pyromètres, la composition du gaz a pu fournir également certains renseignements.

Des variations brusques de la composition du gaz, coïncidant avec la mise en marche ou l'arrêt des atomiseurs de la galerie de base, ont démontré la présence de charbon incandescent dans cette galerie pendant les dernières phases de l'essai.

La composition des prises de gaz prélevées dans le panneau au moyen de trous de sonde donne aussi une idée qualitative de la température régnant au point de prélèvement.

Longueur de la zone de feu.

En mettant en regard les diagrammes des dissérents pyromètres, on constate qu'au début de l'essai, le seu est localisé dans la moitié inférieure de la taille (25 mètres). A partir du 19 sévrier, il s'étend depuis le pied de taille jusqu'au pyromètre 2/6, soit sur une cinquantaine de mètres dans la galerie. Le 5 mars, il atteint le pyromètre 3/1, ce qui correspond à une zone de seu de 65 mètres, et, à la fin de l'essai, il occupe encore au moins l'espace compris entre les pyromètres 2/5 et 3/4, soit une centaine de mètres.

Rien ne permet d'affirmer que cette zone de feu ait été homogène, d'un seul tenant.

Au contraire : le fait que le pyromètre 2/5 par exemple n'a démarré que bien après le 2/6, situé en aval, et les variations importantes des pyromètres situés dans la zone de feu permettent d'imaginer celle-ci comme composée d'une succession de foyers plus ou moins individualisés.

Déplacement du feu.

Outre l'extension du feu et contrairement aux prévisions, il s'est produit, au cours de tout l'essai, un mouvement d'ensemble de la zone de feu vers l'aval. Le centre de la zone à haute température s'est déplacé d'une centaine de mètres. Ce mouvement semble avoir été plus spécialement prononcé pendant les périodes à fort débit. On remarque, en effet, que c'est généralement pendant ces périodes que les différents pyromètres ont commencé à marquer des températures élevées (Tableau X).

Tableau X.

Pyromètres	Date	Débit
2/3	12-2	10.000
2/4	15-2	3.700
2/3	19-2	10.000
2/6	20-2	10.500
3/1	4-3	14.000

Si l'on admet que le déplacement du feu s'est produit presque exclusivement pendant les périodes à fort débit (plus de $5.000~\text{m}^3/\text{h}$) qui ont occupé un total de 570~heures au cours de l'essai, on obtient une vitesse de déplacement moyenne de d'ordre de $100/370~\equiv~0.27~\text{m}$ par heure, avec un débit moyen de l'ordre de $10.000~\text{m}^3/\text{h}$.

Il semble bien que cette « fuite du feu » ait été beaucoup moins rapide pendant les périodes à débit plus faible. Il fallait s'y attendre, par analogie avec les feux de mine qui remontent le courant d'air.

On a même essayé à plusieurs reprises de faire remonter le feu dans la taille en réduisant intentionnellement le débit à 2.500-5.000 m³/h. Le résultat obtenu n'a pas été net. Sans doute les pyromètres, après avoir été englobés dans la zone de feu, n'étaient-ils plus capables d'enregistrer un réchauffement éventuel du massif.

Le pyromètre 2/1, situé au tiers supérieur de la taille, n'a commencé à s'échauffer qu'à la fin de l'essai. Il est difficile de dire si ce réchauffement (200°) est dû à une remontée du feu, à une circulation de gaz chauds pendant les arrêts du soufflage (soufflage discontinu) ou à la formation d'un nouveau foyer à la partie supérieure de la taille. Des prises de gaz effectuées le 4 et le 9 mars dans le voisinage du pyromètre 2/1 (voir paragraphe c, ɛ) montrent en tout cas que cette zone était le siège d'une distillation, ou peut-être même d'une gazéification active, pendant les derniers jours de l'essai.

c) Composition du gaz.

a. Résultats généraux.

Le diagramme général de l'essai montre que le pouvoir calorifique du gaz produit est extrêmement variable. Il dépasse exceptionnellement 700 cal/m³, se maintient pendant quelques périodes favorables entre 500 et 700 cal/m³ et varie la plupart du temps entre 200 et 400 cal/m³. Des PCS supérieurs à 800 cal/m³ sont obtenus pendant les essais de souf-flage discontinu, mais d'une manière intermittente seulement.

Influence des rentrées d'air.

Malgré les précautions prises, le puits n° III, servant à la sortie des gaz, n'est pas parfaitement étanche. Pour éviter la pollution de l'atmosphère des galeries d'accès et des travaux du charbonnage voisin, toute la partie du circuit située en aval du chantier (galerie à 154 mètres, montage, traversbancs et puits de retour des gaz) est maintenue en dépression sous l'action du ventilateur aspirant placé à la sortie du puits n° III. Aussi des rentrées

d'air se produisent-elles dans cette partie du circuit, venant diluer le gaz recueilli.

Ce phénomène apparaît nettement au cours de plusieurs essais. Le 24 février par exemple, on arrête le ventilateur aspirant en maintenant à une valeur constante, par le réglage des ventilateurs soufflants, le débit d'air à l'entrée de la mine (5.000 m³/h). La dépression dans le puits nº III est ainsi brusquement supprimée. La teneur du gaz en O₂ diminue aussitôt, comme le montre la comparaison des compositions moyennes du gaz avant et après la manœuvre (10 analyses) (Tableau XI).

Tableau XI.

		Débit m³/h	Pression sortic mm H ₂ O	CO_2	$\Omega_{\underline{a}}$	CO	H_2	CH ₄	Ng
(1)	Avant	2.950	- 255	8,24	10,56	1,46	2.54	1,20	76,20
(2)	Après	2.950	- 10	12,20	5.20	2.52	5,88	1,98	74.42
(3)	Mélange : 6	7 % gaz (2) + 55 % air	8,18	10.48	1.55	2,60	1.32	75.87

On voit que la composition du gaz (1), recucilli avant l'arrêt du ventilateur aspirant, correspond très sensiblement à celle d'un mélange, contenant 35 % d'air et 67 % du gaz (2) obtenu sans aspiration.

D'après ces chiffres, les rentrées d'air provoquées par le ventilateur aspirant représentent. le 24 février, un tiers environ du débit de gaz total ou la moitié du débit d'air envoyé dans la mine par les ventilateurs soufflants, soit 1.500 m³/h, pour une dépression de 235 mm d'eau.

Les rentrées d'air étant localisées au voisinage du puits de sortie et obéissant vraisemblablement à la loi des écoulements laminaires, on peut admettre qu'elles sont proportionnelles à la dépression observée à la sortie du puits. Les essais relatés ci-dessus conduisent à admettre une rentrée de 640 m³/h pour 100 mm de dépression. Il est facile, à partir de ce chiffre, de corriger les analyses de gaz.

En général, les rentrées d'air sont d'autant plus importantes en valeur relative, et les corrections d'autant plus élevées, que le débit d'air circulant dans le chantier est moins important, pour les raisons suivantes :

— D'une part, le débit, déterminé principalement par le réglage (de 0 à 5.000 mm H₂O) de la pression des ventilateurs soufflants, est pratiquement indépendant du réglage des ventilateurs aspirants (de 0 à — 250 mm H₂O).

 D'autre part, la dépression provoquée par le ventilateur aspirant est d'autant plus grande que le débit est plus faible; cela résulte de la forme de sa caractéristique.

On aperçoit nettement, sur le diagramme II par exemple, la relation entre le débit, la pression à la sortie et la teneur en O₂ du gaz.

* * *

y. Bilan matière.

Le bilan matière, établi sur la base de 1 m³ normal de gaz sec sortant du chantier, s'exprime par l'équation :

- a Nm3 de comburant (air soufflé).
- + c kg de charbon.
- + h' Nm3 H2O.
- Nm⁸ de gaz sec.
 - + k kg de charbon brûlé.
 - + h" Nm3 H2O.

dans laquelle :

- h' représente l'eau introduite dans le courant gazeux, soit telle quelle sous forme d'eau, soit après réaction sur le charbon et formation de gaz à l'eau. Elle provient de l'humidité naturelle du gaz, de la vapeur d'eau injectée (dans les périodes d'injection de vapeur), des terrains (venues d'eau et humidité des terrains) et, ensin, de l'eau débitée par les pulvérisateurs;
- h" représente l'eau quittant le chantier, sous forme de vapeur entraînée par le gaz ou sous forme liquide (condensation, purges). Elle provient, soit de l'eau introduite telle quelle dans le courant gazeux, soit des réactions de combustion de l'hydrogène et du méthane;
- désigne la totalité du charbon ayant réagi, soit totalement, soit partiellement, la réaction pouvant aller de la distillation partielle, sans oxydation, à la gazéification totale ne laissant qu'un résidu stérile;
- k est le résidu de charbon résultant des réactions partielles.

Nous supposerons que le résidu de charbon, k, est constitué par du carbone et du stérile. Cette hypothèse n'est pas tout à fait exacte, car il est constitué en réalité par du charbon plus ou moins complètement distillé. La grandeur k, que nous calculerons en faisant cette hypothèse, représente le résidu que donnerait la distillation complète d'une quantité de charbon ayant perdu la même quantité de matières volatiles que le résidu réel. Ce n'est donc qu'une grandeur équivalente qui n'a pas de signification physique réelle.

Ecrivant la conservation des quatre éléments : O, H, N et C. il est possible de calculer les grandeurs a, c, k et h=h'-h".

Il n'est pas possible de calculer séparément h' et h'', c'est-à-dire de déterminer l'importance de la décomposition de l'eau d'une part et de la combustion de l'hydrogène d'autre part; seule la résultante de ces deux phénomènes nous est connue; h est positif, si la formation de gaz à l'eau l'emporte sur la combustion des matières volatiles, et négatif dans le cas contraire.

On peut encore définir la quantité de charbon complètement gazéifié, soit g : la différence c — g représente le charbon distillé, non gazéifié.

Avec les hypothèses admises ci-dessus, on a :

$$(c-g)$$
, $C_f = k$

Tableau XII.

	[°] Z		⁻	מימ	ເກ້ເນ	4.4	ເດ້ເດ	9.9	1	∞	6	10
	Rap.	c/g	5,40	1,96	5,00	4,70	5.83	4.75	2,76	2,90	5.19	1,91
	Ch. gaz.	g (kg)	0,098	0,104	0,106	0,097	0,074	0,066	0,088	0,110	0,106	0,123
e gaz	Ch. dist.	k/C _r (kg)	0,254	0,100	0,212	0,359	0,356	0,244	0,155	0,210	0,252	0,112
Bilan par Nm³ de	Imbrûlés	k (kg)	0,205	0,088	0,186	0,515	0,512	0,214	0,136	0,184	0,204	860.0
Bilan p	Charbon	c (kg)	0.552	0,204	0,518	0,456	0,450	0,310	0,245	0,520	0.338	0,255
	O ₂ H	h (Nm³)		- 0,051 - 0,055	0,048 0,050	- 0,064 - 0,069	0,039	- 0,039 - 0,059	0,026	-0,056	0,057	0.018
	Air	a(Nm ³)	0,918	0,950	0,917	0,894	0,885	0,939	0,933	0,910	0.943	906'0
Pouv. calor.	Inf.	cal/m ³	501	520	456	575	579 829	375 572	360	481	402	455
Pouv	Sup.	cal	553	347 363	503	641 684	654 936	424 6.16	400	525	449	498
	Z ₂		72.85	75.28	72.78	71.04	70,32 66.58	74,46	75,88	72,20	74.77	71,77
gaz	CH		5,10	1,52	2,11	5.51	3,96	5,05	2,17	2,76	2,87	1,85
qu	H ₂	%	4,22	2,56	5,28	6,94	7,44	5,89	3,98	5,23	5,67	5,03
Composition	00 60	6	4,20 4,25 5,09 4,51	5,56 4,12 2,80 4,50	1,88 4,64 1,08 4,85	2,46 5,14 1,19 5,56	6,56 1,64 0,56 2,55	8,59 0,48 1,85 0,75	5,63 2,39	1,93 5.73	1,56 2,09	1.09 5.55
	CO2		11,42	12,96 3	15,51	12,91 2	10.08 (14.42 (9.75 8	11,95 5	14,15	15,04 1	14.72
Pression	Sortie	mm H ₂ O	- 115	- 70	80	- 120	-216	- 224	0	- 40	0	0
Pre	Entrée	mm	2.100	2.200	2.100	2.200	150	100		3.000	2.800	3.000
	Débit air	m3/h	10.100 2.100	10.500	11.120	9.300	2.700	2.500	2.570	11.800	10.500	10.250 3.000
	Moyenne calculée	T T	12/2.20 h	15/2 21 h	20/2 17 h	21/2 1 h	21/2 6h	21/2 22 h	25/2 15 h	8/5 15 h	9/5 8h	9/5 22 h
	Ioyenne		7 h	12 h	4 h	18 h	2 h	7 h	4 ot	o h	14 h	9 h
	Z į	3	12/2 7 h	13/2 12 h	20/2	20/2 18 h	21/2 2h	21/2	24/2 10 h	7/3	8/5 14 h	9/3
	Analyse		brute corr.	brute corr.	brute corr.	brute corr.	brute corr.	brute corr.	brute	brute	brute	brute
	Ž		н, н	a .a	กำน	4,4	ເດ້ເດ	0,0	N	∞	6	10

où C, désigne la teneur en carbone fixe du charbon, d'où :

$$g = c - \frac{k}{C_f}$$

Analyse détaillée des différentes phuses de l'essai.

Pendant la première semaine de l'essai (du 5 au 11 lévrier), on ne réalise guère qu'une combustion incomplète: le feu ne s'est pas encore suffisamment développé pour épuiser l'oxygène du comburant. On trouve de 8 à 10 % d'O₂ dans le gaz sortant, et parfois plus encore. Pendant cette période, le débit varie entre 5.000 et 12.000 m³/h.

Ce n'est que le 12 février que commence la production de gaz. Les essais effectués entre le 12 février et le 12 mars seront repris ci-dessous, non pas dans l'ordre chronologique, mais d'après les régimes de marche réalisés.

Pour chacune des périodes considérées comme les plus caractéristiques, on a établi un diagramme représentant le débit d'air soufflé Q_a, la pression à l'entrée P_a et la pression à la sortie P_s, la composition du gaz, résultant des analyses à l'appareil d'Orsat, et le pouvoir calorifique supérieur du gaz, déduit de la composition précédente.

Le tableau XII donne, pour chacune de ces périodes caractéristiques, la valeur moyenne des grandeurs suivantes :

grandeurs mesurées : pression et débit de l'air, pression, composition et PCS du gaz;

grandeurs calculées (définies au paragraphe précédent) : a, h, c, k, g, c/g.

Le calcul a été effectué, soit sur la composition du gaz brut, soit sur la composition corrigée pour tenir compte des rentrées d'air, comme il est indiqué au paragraphe β .

- Débits élevés.

Période du 12 février (diagramme I hors texte).

L'examen du diagramme I et du tableau XII conduit aux remarques suivantes :

 L'apparition du gaz combustible ne suit pas immédiatement l'augmentation du débit (décalage de 15 heures).

2) La qualité du gaz s'améliore très rapidement, puis diminue lentement. La réduction du débit accentue cette décroissance, mais celle-ci était déjà franchement amorcée avant la manœuvre.

5) Le rétablissement d'un débit élevé (le 25 à 8 heures) est suivi d'une nouvelle élévation du pouvoir calorifique, mais beaucoup plus faible que la première. Une nouvelle phase à grand débit, le 14 (10.000 m³/h pendant 10 heures), conduit à un pouvoir calorifique très médiocre.

4) La part de la distillation, très importante lors de l'apparition du gaz combustible, va en diminuant. Elle est beaucoup moins importante au cours de la deuxième phase à fort débit qu'au cours de la première; elle reste toutefois relativement élevée. La teneur en oxyde de carbone est plus sensible aux variations de débit que la teneur en hydrogène et en méthane.

 h est toujours négatif. Les réactions du gaz à l'eau, si elles existent, sont masquées entièrement par la combustion des matières volatiles.

7) La teneur en oxygène reste non négligeable, même pendant la période à débit élevé et compte tenu des corrections dues aux rentrées d'air.

Ces observations peuvent s'interpréter comme suit : l'accroissement du débit provoque une extension rapide du feu (le pyromètre 2/5, placé à la base de la taille, subit une élévation rapide), une masse importante de charbon vierge se trouve échauffée et distille, d'où un dégagement important de matières volatiles dont une partie d'ailleurs brûle. Il est possible, en outre, que des éboulements provoqués par la fissuration du charbon soient également à l'origine des matières volatiles dégagées. Par la suite, le chantier tend vers un état stationnaire dans lequel la quantité de charbon distillé est peu supérieure à celle du charbon gazéifié.

Période du 20 février (diagramme II hors texte).

Cette période succède à une marche à débit réduit pendant 48 heures. Ses caractéristiques sont les suivantes:

1) A l'accroissement du débit succède immédiatement une réduction de la teneur en oxygène et une augmentation de la teneur en CO₂ du gaz. Par contre, l'élévation du pouvoir calorifique n'est sensible qu'au bout de 6 heures. Elle est assez rapide.

2) Le pouvoir calorifique se maintient à un niveau relativement élevé aussi longtemps que le débit reste important, mais on ne peut affirmer qu'il serait resté égal à cette valeur si le débit avait été maintenu plus longtemps.

5) Pendant la période à débit élevé, le gaz est caractérisé par une teneur en oxygène très faible (1 %) et une teneur en oxyde de carbone voisine de celle de l'hydrogène. Les réactions de gaz à l'air commencent certainement à se développer.

4) La réduction brusque du débit est marquée par une pointe de gaz plus riche, correspondant à une distillation importante, et suivie d'une décroissance lente du pouvoir calorifique. La teneur en oxyde de carbone décroît très rapidement et la teneur en hydrogène, beaucoup plus lentement. Autrement dit, dès que le débit diminue, les réactions de gaz à l'air s'atténuent considérablement, alors que la distillation se poursuit plus longtemps.

Période du 4 mars.

Après 11 jours de marche à débit réduit (2.500 m³/h), on reprend le soufflage sous un débit de 14.500 m³/h (le 5 mars, 10 heures). Comme pendant les autres essais de soufflage, on observe immédiatement la disparition des gaz de distillation, dégagés sous faible débit, et celle de l'oxygène. La cause des rentrées d'air ayant été découverte, on peut

même ramener la teneur en oxygène en dessous de 1 %.

Il faut cependant attendre 30 heures avant de voir monter le pouvoir calorifique du gaz selon le processus habituel, le 4 mars, à 17 heures.

La longue durée de cette période de chauffage est sans doute nécessitée par la stagnation prolongée du chantier pendant les deux semaines précédentes.

A 23 heures, le PCS dépasse 400 cal/m3. La phase

initiale de la production de gaz semble donc bien se répéter toujours de la même manière. Il n'est cependant pas possible de tirer d'autres conclusions, le régime ayant été modifié avant qu'un état stationnaire ne s'établisse, pour exécuter les essais de soufflage discontinu prévus au programme.

Le tableau XIII donne les compositions de gaz relevées avant l'augmentation du débit, pendant la période de préchauffage et au moment de l'élaboration du gaz.

Tableau XIII.

Date	Heure	CO_2	O_2	CO	H_2	CH ₄	N ₂	PCS	PCI
3 mars	10 h	11,4	8.2	1,6	1,6	1.4	75.8	220	208
»	22 h	17.2	2,2	0,2	0,4	0,4	79.6	56	50
4 mars	11 h	16,0	5.0	0	0	1,0	80,0	95	85
*	16 h	16,0	2.0	O	O	1,0	81,0	95	85
*	17 h	16,6	1,4	2,6	2,0	0,8	76.6	216	198
»	18 h	16,4	0,6	5,6	2.6	1,2	75.6	303	279
>>	19 h	14.6	0,6	5.4	4.4	1,2	73.8	412	379
>>	20 h	14.6	0.6	5.8	4.6	1.4	73,0	450	412
»	21 h	14.4	0.9	6,0	5.6	1,0	74.1	387	360
>>	23 h	12,6	3.0	5,0	4.2	1.8	73.4	443	413
» *:	25 h 35	15.2	1,0	7.2	7.8	3.0	67.8	737	703

^{*} Après 10 minutes d'arrêt.

7, 8, 9 mars (Diagramme III hors texte).

Cet essai, effectué entre deux séries d'essais de soufflage discontinu, a permis une marche en régime stable de trois jours, sous un débit de 10.000 à 15.000 m³/h, avec production continue d'un gaz à 500 calories environ (analyses 8, 9 10, tableau XII). La dépression à la sortie de la mine ayant été continuellement maintenue à une faible valeur, les rentrées d'air n'ont eu que peu d'influence sur la composition du gaz.

On ne remarque pas, sur le diagramme de cet essai, la période de mise en train habituelle; le chantier est resté chaud depuis le 4 mars (essais de soufflage discontinu) et, dès l'établissement du débit de 15.000 m³/h, le PCS s'élève à 550 cal/m³.

En outre, la composition du gaz ne varie pas sensiblement pendant toute cette période. Il semble donc que l'on ait atteint cette fois un régime stable. La proportion de charbon distillé, non brûlé, reste toutefois importante.

- Faibles débits.

Il est difficile de dégager des conclusions nettes des périodes à faible débit. Elles correspondent bien souvent à un fonctionnement anormal du chantier ou à des débits très variables. La composition du gaz est souvent faussée par d'importantes rentrées d'air.

En règle générale, chaque fois qu'un régime à faible débit succède à un régime à fort débit de durée suffisante, on obtient un gaz enrichi par les produits de distillation du charbon échauffé lors de la période précédente. Ce résultat a été signalé dans la discussion des essais à fort débit. Cette amélioration n'est évidemment que passagère, comme la cause qui l'a produite.

La période qui donne l'idée la plus nette d'un régime à faible débit est celle du 24 au 27 février. Le ventilateur aspirant ayant été arrêté pendant ce temps, le gaz obtenu est peu dilué par les rentrées d'air, et accuse pendant trois jours une composition relativement stable, à laquelle correspond un PCS de 400 cal/m³ environ (débit : 2.500 m³/h) (analyse 7 du tableau XII).

Si l'on considère l'ensemble de la période du 22 février au 3 mars (diagramme général) en tenant compte de l'influence des rentrées d'air, on voit que le pouvoir calorifique supérieur du gaz, voisin de 600 cal/m³ le 21 février (analyse corrigée), vaut à

Tableau XIV.

Jours	Heures	CO_2	O_2	CO	H_2	CH ₄	N_2	PCS	PCI
21/2	7 h-22 h	14.42	1,85	0.75	5.92	4.65	72.02	646	572
24/2	13 h	12.6	5.2	2.2	4.2	2.0	73.8	385	345
25/2	15 h	11,8	6,0	2.8	3.6	2,6	73.2	443	400
27/2	13 h	11,4	6,6	2.0	5.0	2,4	74.6	381	342
28/2	14 h	10,2	8,6	1.8	2.6	1,8	75.0	305	275
29/2	17 h	10,2	8.2	1.8	2.8	1.4	75.6	273	246
3/3	7 h	11.4	8.2	1.6	1.6	1.4	75.8	251	200

peu près 400 cal/m³ le 24 février, 300 cal/m³ le 28, et tombe enfin de 300 à 200 cal/m³ entre le 29 février et le 3 mars. Les analyses reprises au tableau XIV correspondent à des moments où les rentrées d'air sont négligeables. On constate donc une détérioration progressive, à mesure que la chaleur emmagasinée dans le chantier s'épuise. La teneur en O₂, par contre, ne cesse d'augmenter.

Soufflage discontinu (Diagrammes-moyens hors texte).

Plusieurs essais de soufflage pulsatoire ont lieu entre le 6 et le 11 mars. Les ventilateurs sont alternativement mis en marche et à l'arrêt, à des intervalles de temps variant de 20 minutes à une heure. Le rapport des temps de marche aux temps d'arrêt varie de 1/2 à 2/1.

L'interprétation précise des résultats obtenus est assez difficile. La composition du gaz varie évidemment suivant la même cadence que les débits : la synchronisation exacte des phénomènes est cependant assez délicate à établir, à cause de l'inertie du chantier et des appareils de mesure, d'une part, et du manque de repères précis sur les enregistrements, d'autre part.

Les diagrammes-moyens présentés ici (hors texte) sont établis à partir des moyennes des analyses Orsat pour les différentes phases de chaque régime de fonctionnement (Tableau XV). Les courbes reliant les points ainsi obtenus sont tracées d'après les enregistrements des débitmètres et des Monos.

De ces diagrammes-moyens, il résulte que les valeurs maxima du PCS ont été, dans chaque cas,

notées 40 à 50 minutes environ après l'interruption du soufflage.

Le gaz relativement riche recueilli semble bien résulter, en majeure partie tout au moins, de la distillation du charbon et de la réaction du gaz à l'eau pendant les périodes d'arrêt. Par suite de la longueur et de la section relativement large des galeries de retour, ce gaz, sous l'action du tirage naturel, met un certain temps pour arriver à la surface. Si la période d'arrêt est trop courte, l'air envoyé dans la mine au cycle suivant chasse devant lui les gaz accumulés dans le chantier et les galeries de retour : l'arrivée du gaz en surface est ainsi accélérée, mais ce gaz est plus ou moins mélangé à du gaz plus pauvre; c'est pour cette raison que les pointes des diagrammes sont beaucoup plus marquées dans le cas des périodes d'arrêt prolongées (60') que dans le cas de périodes d'arrêt plus

La quantité de gaz « riche » recueillie lors d'un arrêt dépend de la durée de la période de soufflage qui a précédé cet arrêt; le gaz le plus riche (1.000 cal/m³) correspond au premier arrêt de la série, succédant à une période prolongée de soufflage continu.

Si l'on tient compte du fait que le gaz relativement riche n'est produit qu'en très faible quantité (débit minime et pendant un temps assez court) et que le gaz pauvre obtenu pendant la plus grande partie du cycle est moins bon que celui que l'on produit en régime continu, l'ensemble du gaz produit par soufflage discontinu n'est pas meilleur que celui qu'on obtiendrait en faisant passer dans le chantier le même débit moyen en régime continu.

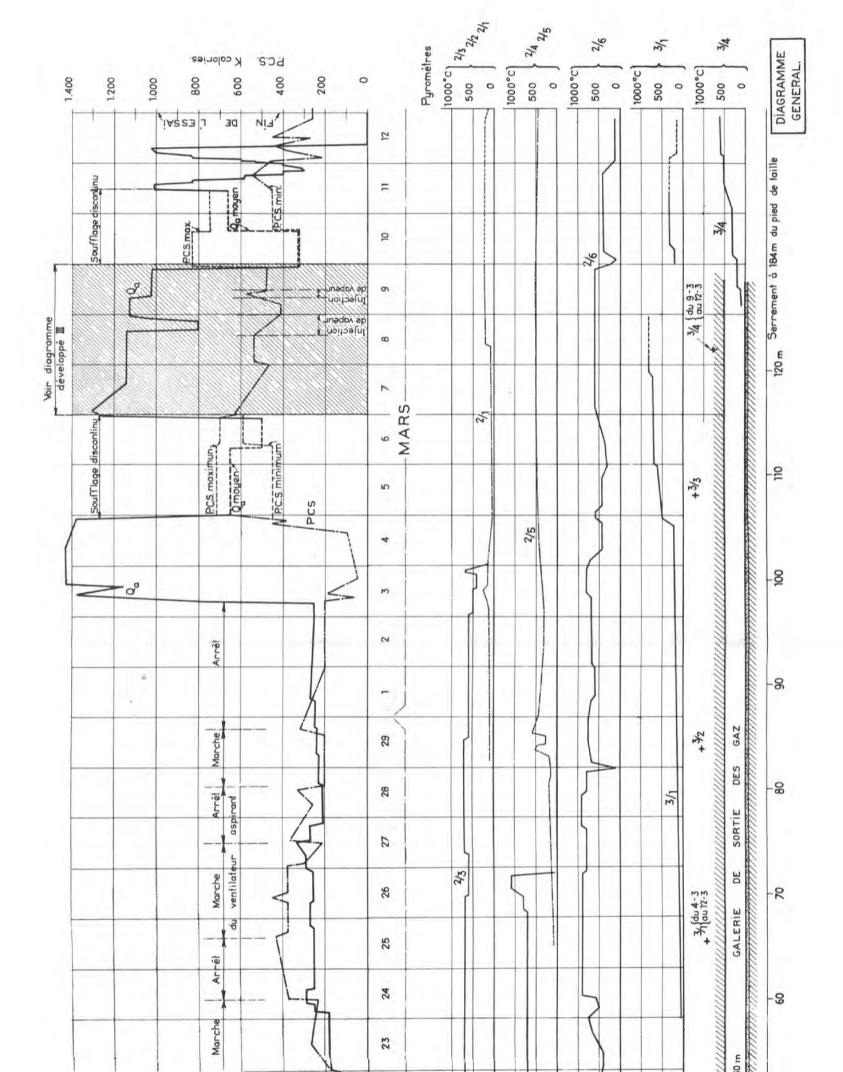
* * *

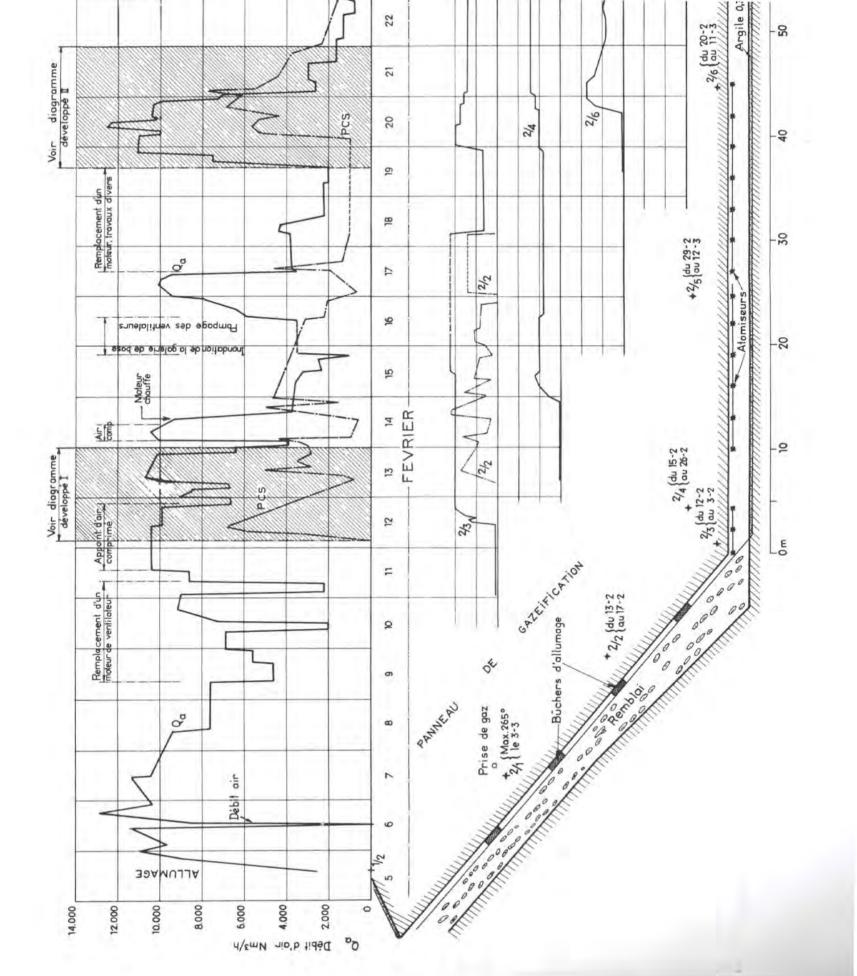
Tableau XV. (Temps comptés en minutes à partir du milieu de la période d'arrêt.)

	Du 5 mars à 15 heures au 6 mars à 8 h 15. Régime : 50' marche-50' arrêt.												
Temps	Débit air	Débit gaz	CO_2	O_2	CO	H_2	CH ₄	N_2	PCS	PCI			
0	0	3.000	14.7	1,4	3.1	5.8	5.2	75,8	516	466			
15	0	2.800	15,1	1,3	2.1	4.1	2.7	74.7	446	399			
30	15.000	10.000	13,9	2,5	6.4	8.0	2.9	66,5	714	646			
45	13.000	10.000	14,3	2,1	4.4	8,2	3.4	67.6	708	635			

	Du 6	mars à 8 h 4	о аи б т	ars à 20	h 40. F	Régime :	20' marc	he-40' arr	èt.	
Temps	Débit air	Débit gaz	CO_2	O_2	CO	H_2	$\mathrm{CH_4}$	N_2	PCS	PCI
10	O	5.280	14.7	1,4	5.1	6.5	2.0	69.6	623	564
30	13.000	11.800	14.8	1.7	3.8	7.5	3.4	69,0	662	594
50	O	5.400	14.6	1.7	5.3	7.1	4.0	69.5	698	625

Du 10 mars à 0 heure au 10 mars à 15 heures. Régime : 50' marche-60' arrêt.												
Temps	Débit air	Débit gaz	CO_2	O_2	CO	H_2	CH ₄	11/2	PCS	PCI		
20	0	1.000	18,3	3.5	8,6	11,1	2,5	56,0	858	759		
50	10.000	7.000	13.9	1.7	2,2	5.1	1.7	77.4	323	201		
80	0	1.000	14,5	2,1	3.8	5.5	1.5	74,8	565	353		





Du 10 mars à 23 heures au 11 mars à 11 heures. Régime : 60' marche-50' arrêt.											
Temps	Débit air	Débit gaz	CO_2	\mathcal{O}_2	CO	H_2	CH ₄	N_2	PCS	PCI	
10	0	2.500	14,8	1,2	8,6	8,0	2.5	64.9	743	678	
40	10.000	5.600	14.8	0.7	5.3	4.3	1.7	75.2	453	435	
70	10.000	6.600	14.7	0,8	5.5	4.3	1.7	73,0	459	421	

Gaz à l'eau.

Le 8 mars, à 14 heures, on tente une injection de vapeur, dans le but de produire du gaz à l'eau. Avant cette manœuvre, un débit de 11.009 m⁵/h traversait le chantier d'une façon continue, depuis 40 heures, produisant un gaz à 500 cal/m³ environ (voir forts débits, période du 7 au 9 mars).

De 14 heures à 22 h 50, la vapeur est envoyée

De 14 heures à 22 h 50, la vapeur est envoyée dans le chantier par la conduite en éternit prévue à cet effet, à raison de 1.600 kg/h (2.000 Nm³) pour 8.000 m³/h d'air, soit 200 g par Nm³ d'air (ou

20 % du volume total).

Aucun changement net de la composition du gaz n'est observé (diagramme III). On constatera plus tard (visite du chantier le 15 juin) que la tuyauterie en éternit était brisée à une centaine de mètres de la tête de taille; il est donc fort possible que la vapeur injectée par cette conduite ne soit pas parvenue au chantier. Une bonne partie de la vapeur peut s'être condensée dans la conduite ellemême.

On essaye ensuite d'injecter la vapeur (2 à 3 t

par heure) à l'ouïe des ventilateurs.

Les chances de condensation sont ici moins grandes, la vapeur étant immédiatement diluée dans une grande quantité d'air.

La première tentative, le 8 mars, de 22 h 30 à 24 heures, est trop courte pour donner un résultat. Une seconde injection, le 9 mars, de 8 h 30 à 12 h 30, a peut-être formé un peu de gaz à l'eau et contribué à améliorer le gaz (voir diagramme III), expliquant ainsi le relèvement de — 0.057 à — 0.018 du paramètre h (voir tableau XII analyse 10), mais ceci n'est guère certain : l'augmentation de la teneur en hydrogène du gaz a commencé trop tôt pour n'être due qu'à l'injection de vapeur.

Un échantillon de gaz, prélevé par un trou de sonde le 9 mars à 12 heures, près du pyromètre 2/1. donne un pouvoir calorifique de 1.530 cal/m³; sa composition semble aussi indiquer la formation de gaz à l'eau à la partie supérieure de la taille (voir

paragr. ε).

* * *

Plus tard, pendant la période d'extinction, on tente d'étouffer le feu par un envoi massif de vapeur, sans air (du 15 mars, à 17 heures, au 16 mars, à 8 h 45). On peut alors constater nettement la formation de gaz à l'eau, en débit très faible il est vrai (tous les ventilateurs sont arrêtés). Le pouvoir calorifique du gaz produit est faible, la mine s'étant déjà refroidie pendant plusieurs jours (Tableau XVI).

Tableau XVI.

Jours	Heures	CO_2	O_2	CO	H_2	CH ₄	N_2	PCS	PCI
15 mars	16 h	6,8	13.8	0,6	0,8	0,6	77.4	99	89
>	19 h	10,2	13.2	0,4	3.4	0,6	72.2	173	150
>>	24 h	11,6	13.4	0,6	5.2	1,2	68,0	291	253
16 mars	8 h	11.4	13.2	1,0	6.0	1,0	67.4	309	270

Les analyses faites pendant l'injection de vapeur contiennent plus d'oxygène total (CO₂ + O₂ + V₂ CO) que ne peuvent en avoir introduit la décomposition de la vapeur et l'entrée d'air, mesurées par l'hydrogène et l'azote présents:

$$(\frac{1}{2} H_2 + \frac{21}{79} N_2).$$

Le même phénomène a été constaté lors d'essais à la vapeur faits dans d'autres chantiers (par exemple à Gorgas).

Nous n'en avons pas trouvé d'explication satisfaisante.

- Recyclage.

On tente enfin, le 12 mars, de renvoyer à l'entrée du chantier le gaz riche en CO₂ obtenu à la sortie (6.500 m³/h), de façon à réduire le CO₂ en oxyde de carbone et à enrichir le gaz.

A cet effet, on raccorde l'aspiration des ventilateurs soufflants (entrée) sur le refoulement du ventilateur aspirant (sortie). Une rentrée d'air est prévue, pour maintenir un certain pourcentage d'O₂ dans le gaz (10 %).

Ce régime, pour lequel l'équipement existant est insuffisamment adapté, ne peut être maintenu plus de deux heures. Des explosions, ou tout au moins des surpressions brusques, se produisent dans les conduites par suite du mélange d'air entrant et de l'hydrogène du gaz. D'autre part, tout le chantier se trouvant en pression, des fuites de CO se produisent, obligeant à interrompre l'essai après deux heures.

Cette expérience est de trop courte durée et les conditions de marche trop instables pour pouvoir tirer des conclusions quelconques. On obtient à certains moments du gaz à 400 calories, contenant de 4 à 5 % de CO et d'H₂, mais il n'est guère pos-

sible de déterminer si le CO2 recyclé a réellement été réduit.

维果排

c. Evolution du gaz le long du trajet souterrain.

Un trou de sonde, creusé à partir de la galerie de contrôle vers la partie supérieure de la taille, permit de prélever à différentes reprises des échantillons de gaz en un point proche du pyromètre 2/1. Ce gaz est nettement plus riche que celui qui parvient au même moment à la sortie du chantier (Tableau XVII). Il est cependant difficile de décider si cette différence provient de la recombustion ou de la rétrogradation du gaz dans la partie inférieure du chantier et les galeries de retour, ou bien du mélange, à l'échantillon provenant du trou de sonde, de gaz de distillation formés près du point de la prise,

Tableau XVII.

Prises au fond		CO_2	O_2	CO	H_2	CH ₄	N_2	PCS	PCS surface
4 mars	10 h 50	10,2	1,8	12,6	5.4	2.0	68.0	735	≅ o
*	15 h 00	10.0	1.6	12.0	6.0	2.8	67,6	812	95
»	21 h 00	10,2	2,4	11.2	5.2	1.8	69.2	680	450
9 mars	12 h 00	6.3	0,1	20.0	11.0	5.7	58.0	1.550	500

La dernière analyse de ce tableau, celle du 9 mars, est celle d'un échantillon prélevé au moment de l'injection de vapeur (dans l'ouïe des ventilateurs). Il est peu vraisemblable qu'elle représente l'ensemble du courant gazeux passant dans la partie supérieure de la taille. Cependant, si l'on applique le calcul du bilan à cette composition, on obtient:

$$a = 0.750$$
 $h = +0.027$

$$c = 0.571$$
 $g = 0.165$
 $c/g = 2.25$

On aurait, si l'échantillon est représentatif, réellement formé du gaz à l'eau en tête de taille.

En supposant que ce gaz n'a subi qu'une recombustion partielle dans le bas du chantier, on peut expliquer la composition finale du mélange sortant de la mine par l'équation :

$$0.707 (6.5 \text{ CO}_2 + 0.1 \text{ O}_2 + 20.0 \text{ CO} + 11.0 \text{ H}_2 + 3.7 \text{ CH}_4 + 58.0 \text{ N}_2) + 0.404 (21 \text{ O}_2 + 70 \text{ N}_2) = 0.0485 \text{ H}_2\text{O} + (14.0 \text{ CO}_2 + 1.0 \text{ O}_2 + 5.5 \text{ CO} + 5.0 \text{ H}_2 + 1.0 \text{ CH}_4 + 72.8 \text{ N}_2)$$

Le gaz qui se trouvait à 12 heures en tête de taille est vraisemblablement parvenu à la surface entre 12 heures et 15 heures. La composition calculée ci-dessus vient se placer exactement entre les analyses des prises de surface de 12 heures et 14 h (l'analyse de 15 heures n'a pas été effectuée) (Tableau XVIII).

Tableau XVIII.

9 mars	CO_2	O_2	CO	H_2	CH ₄	N_2
12 heures	15.2	0.4	5.8	5.0	1,5	72,3
14 heures	14.5	1.6	4.5	5.5	2,5	72.0

D'après ces chiffres, une zone de réaction se serait formée vers la fin de l'essai, au tiers supérieur de la taille (position de la prise), et le gaz formé en ce point parcourrait le reste du chantier sans subir autre chose qu'une combustion partielle. Il n'est donc pas nécessaire d'invoquer une rétrogradation (2 $CO = CO_2 + C$) pour justifier les analyses obtenues.

Il serait cependant imprudent de tirer des conclusions importantes d'une prise de gaz isolée, qui peut ne pas signifier grand chose dans un ensemble aussi hétérogène qu'un panneau de gazéification.

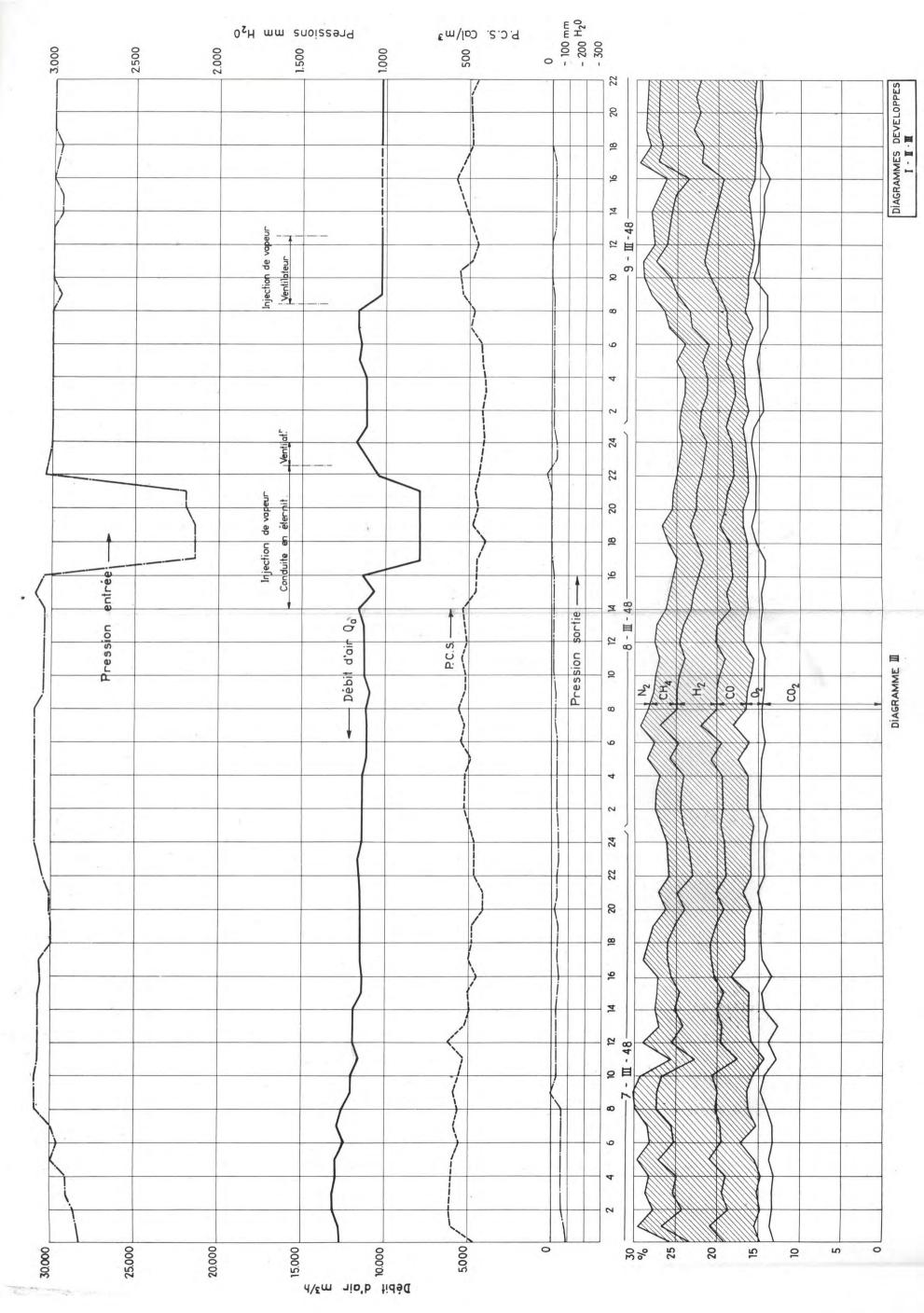
D'une part, les prises d'échantillons effectuées sont trop peu nombreuses pour pouvoir affirmer que du gaz était élaboré d'une façon continue à la partie supérieure de la taille.

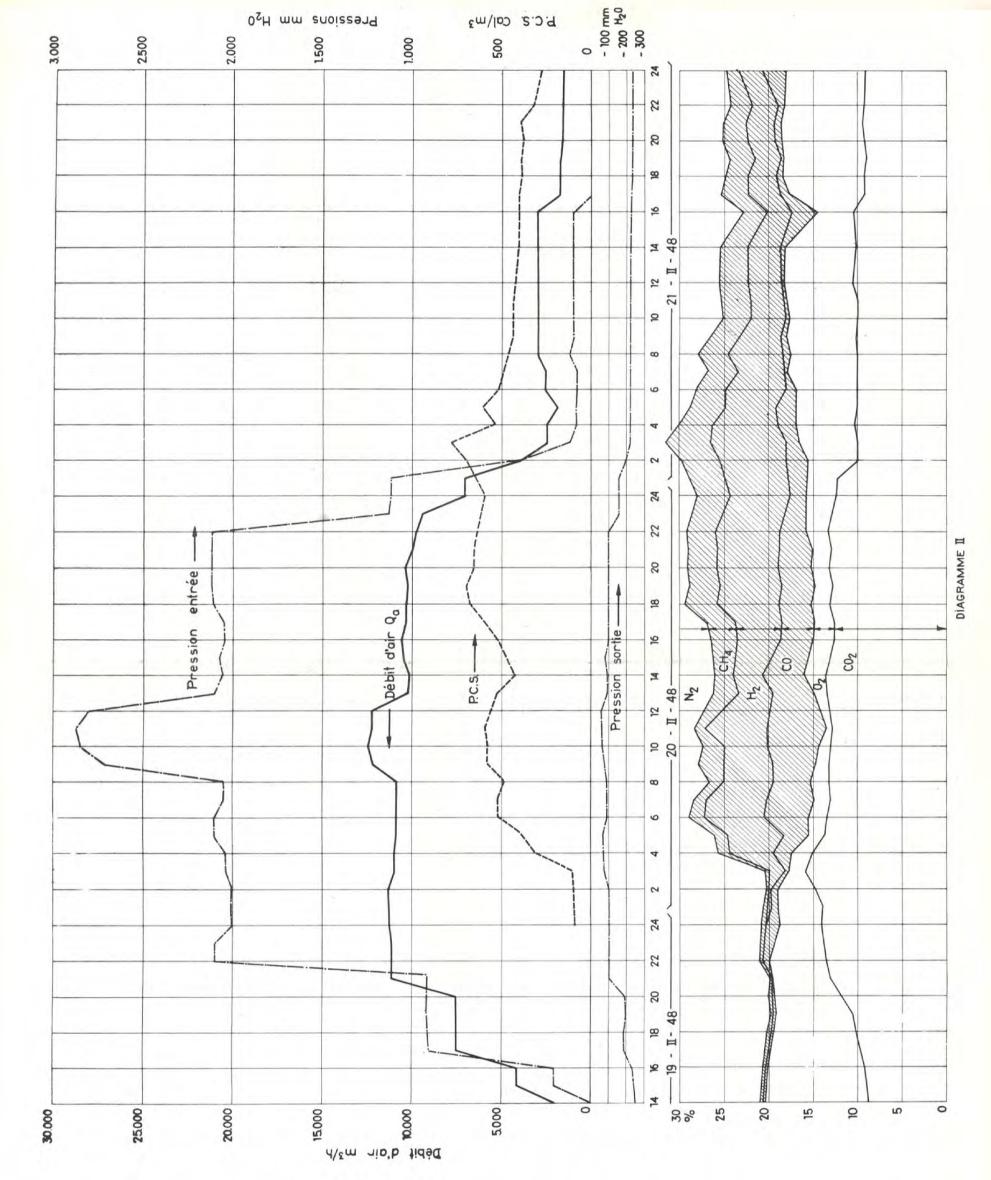
D'autre part, on ignore où aboutissait exactement le tuyau de prise au moment du prélèvement. Rien ne permet d'affirmer qu'il débouchait dans le courant gazeux principal. Le point de prélèvement peut n'être relié au front de feu que par des fissures dans le charbon, dans lesquelles l'aspiration de l'échantillon développe un système de gazéification en miniature, avec production passagère d'un gaz relativement riche. La prise peut même déboucher en pleine zone de distillation. Dans ce cas, le mélange recueilli peut être absolument sans rapport avec la composition du courant principal.

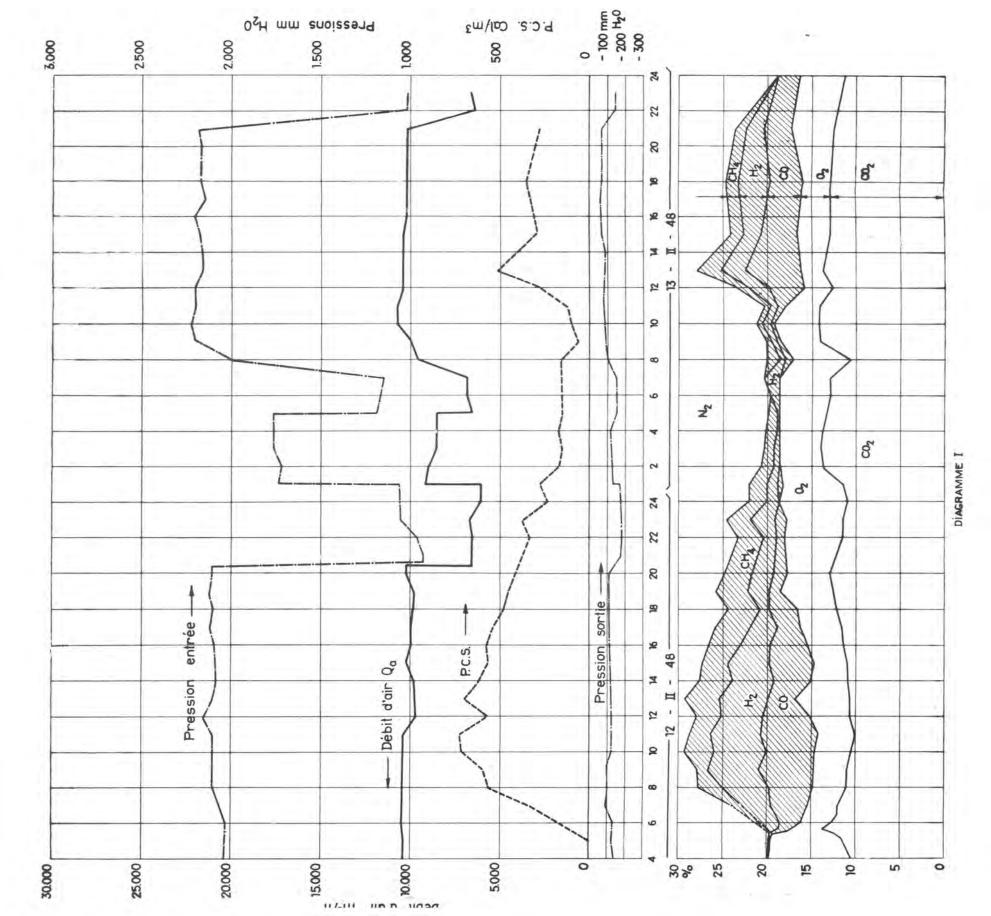
* * * ,

ζ. Rôle de la distillation.

De l'ensemble des analyses et du calcul des bilans, il résulte que la distillation a joué un rôle important dans la formation du gaz recueilli. Ceci ressort de la forte valeur du rapport c/g du charbon total, gazéifié ou seulement distillé, au charbon réellement gazéifié.







On peut admettre que la zone de feu est entourée d'une zone de charbon en distillation. Si la zone de feu se déplace uniquement transversalement, dans le sens de la progression normale du front, la zone de distillation se déplace solidairement et, en régime, la quantité de charbon distillé doit être égale à la quantité de charbon gazéifié: k=o, g=c.

Si, par contre, la zone de feu se déplace longitudinalement avec une vitesse constante, c/g tend vers une valeur constante supérieure à 1; le régime correspondant n'est permanent qu'à une translation longitudinale près. Sa durée est limitée par la lon-

gueur de taille à parcourir.

On pourrait faire parcourir le front à plusieurs reprises par la zone de feu, soit par des réallumages successifs, soit par des inversions du courant.

Le régime périodique ainsi obtenu serait équiva-

lent, en moyenne, à un régime permanent.

Pendant l'essai du chantier I de Bois-la-Dame cependant, on n'a parcouru qu'une fois le front de charbon frais. On n'a en fait assisté qu'à la première phase d'une mise en régime et il n'est guère étonnant de trouver un grand excès de charbon distillé.

Les périodes au cours desquelles le pouvoir calorifique a dépassé 500 calories correspondent vraisemblablement à une extension brusque et accidentelle de la zone de distillation, par exemple par suite d'un éboulement de charbon frais dans la taille ou la galerie de base, portées à haute température par un soufflage intense et prolongé.

On constate en effet que le rapport c/g est particulièrement élevé pendant la production de gaz à bon pouvoir calorifique. Au cours de chaque période, la composition du gaz produit évolue dans le temps, sans qu'on change rien au régime, plus rapidement que ne pourrait l'expliquer le déplacement de la zone de feu.

Après l'interruption ou la réduction du soufflage, le gaz continue à se dégager pendant un certain temps.

L'apparition soudaine d'un mélange de gaz combustibles fait plus penser à un apport brutal de combustible frais qu'à l'évolution progressive d'un phénomène thermochimique.

* * *

n. Influence du débit.

De l'examen du diagramme général ressort immédiatement un parallélisme grossier entre le pouvoir calorifique du gaz et le débit d'air soufflé. Cette constatation doit toutefois être précisée pour les raisons suivantes.

D'une part, l'influence des rentrées d'air est d'autant plus importante que le débit est plus faible; elle tend donc à diminuer le pouvoir calorifique du gaz brut produit pendant les périodes de faible débit. Il faut faire porter la comparaison sur les analyses corrigées.

D'autre part, chaque changement brusque de débit est suivi d'un régime transitoire qui peut masquer l'influence véritable du débit si les périodes considérées ne sont pas assez longues. Une diminution brusque du débit succédant à une période assez longue à fort débit s'accompagne d'un dégagement de matières volatiles, important en valeur relative et conduisant à un gaz riche mais éphémère. Une augmentation brusque du débit succédant à une longue période à faible débit n'est suivie qu'avec un décalage souvent très important de la production d'un gaz relativement riche, dont le pouvoir calorifique va ensuite en décroissant.

Pour mettre en évidence de façon précise l'influence du débit, il faudrait donc comparer deux périodes au cours desquelles le débit a été maintenu constant assez longtemps pour qu'on puisse considérer le régime établi. Aucune des périodes de fonctionnement de l'essai I ne satisfait pleinement à cette condition. Faute de mieux, et avec ces réserves, on peut comparer la période du 24-27 février. à faible débit, à celle du 7 au 10 mars, à débit élevé. Ces deux périodes se distinguent:

d'une part, par la teneur en oxygène : 5 à 6 % pour un débit de 2.500 m³, 1 à 2 % pour un débit de 10.000 m³;

 d'autre part, par le pouvoir calorifique supérieur moyen du gaz : 400 calories pour un débit de 2.500 m³, 500 cal. pour un débit de 10.000 m³.

L'écart est évidemment moins marqué que celui résultant d'un examen superficiel du diagramme,

mais il est indiscutable.

Après le 27 février, le gaz s'est détérioré progressivement (compte tenu des rentrées d'air), dans des conditions de débit relativement constantes. La différence entre le gaz produit à débit élevé et à débitréduit serait encore plus nette si l'on avait pu choisir, pour les faibles débits, une période de référence postérieure à celle du 24 au 27 février.

d) Bilan thermique.

Le bilan thermique se présente comme suit :

Pg: pouvoir calorifique supérieur du gaz;

+ S_g: chaleur sensible du gaz (y compris la chaleur latente de vaporisation de la vapeur d'eau entraînée);

+ Pk: pouvoir calorifique des imbrûlés;

 $+ S_k$: pertes de chaleur dans le massif et les tuyauteries.

= T: pouvoir calorifique supérieur du charbon totalement ou partiellement utilisé.

Avec ces notations, les calories apportées ou soustraites au système par l'eau liquide (humidité du terrain, purge des atomiseurs, condensations dans les galeries et les tuyauteries) sont incorporées dans les pertes au massif.

En toute rigueur, il faudrait ajouter au pouvoir calorifique du combustible utilisé l'enthalpie de la vapeur injectée dans le chantier. Cette correction, qui n'a de raison d'être que pendant les essais à la

vapeur, est peu importante.

Le bilan matière, calculé au paragraphe c, y, donne les quantités c et k de charbon net et d'imbrûlés correspondant à la formation de 1 Nm³ de gaz.

Les pouvoirs calorifiques du charbon, des imbrûlés (carbone) et du gaz étant connus, il est facile de calculer les termes $P_{\rm g},\ P_{\rm k}$ et T du bilan thermique :

$$\begin{array}{ll} P_{\mu} = \; 5.020 \; . \; CO \; \div \; 5.050 \; . \; H_2 \; \div \; 9.520 \; . \; CH_4; \\ P_{k} = \; 8.100 \; \times \; k; \\ T \; = \; (PCS \; du \; charbon) \; \times \; c. \end{array}$$

La chaleur réellement fournie par le combustible est :

$$T - P_k = P_e + S_e + S_k.$$

La somme $S_g + S_k = S$ (chaleur dégagée sous forme sensible) se calcule par différence :

$$S = T - P_k - P_k$$

Si l'on connaît la température du gaz et sa teneur en vapeur d'eau, on peut calculer sa chaleur sensible S_g et déterminer, par différence $S-S_g=S_k$, la perte de chaleur au massif.

Les chiffres du tableau XIX ont été obtenus à partir des pouvoirs calorifiques supérieurs, sans correction pour la vapeur d'eau. Les résultats de ce bilan simplifié sont donnés en calories par Nm³ pour les dix analyses moyennes des périodes de fonctionnement les plus caractéristiques (Tableau XII, analyses brutes). On a de plus exprimé le pouvoir calorifique du gaz et la chaleur sensible totale en pour-cent de la chaleur effectivement fournie par le combustible : $T-P_k$, et celle-ci en pour-cent du pouvoir calorilique total T du combustible.

Tableau XIX.

	Analyses	1	2	- 3	4	-5	6	7	8	9	10
ies	PCS gaz Pg Ch. sensible tot. S	555 682	547 720	503 767	641 789	654 571	424 548	400 620	535 765	449 851	498 759
en calories	$\begin{array}{c} \hline \text{Ch. fournie} \ P_{g} + S \\ \text{PC imbrûlés} \ P_{k} & \dots \end{array}$	1.235 1.660	1.067 713	1.270	1.430 2.550	1.225 2.525	972 1.753	1.020	1.300	1.300 1.650	1.257 793
ė	PCS charb. $\times c = T$	2.895	1.780	2,775	3.980	5.750	2.705	2.120	2.790	2.950	2.050
	% de la chaleur Pg fournie par le com-}	44,8	32.3	39.6	44.9	55.4	43.6	59.2	41.2	34.5	39.6
j	bustible T — P _k S	55.2	67.5	60.4	55,1	46,6	56.4	60,8	58,8	65,5	60,4
	$\begin{array}{cccc} \text{ilisation} & \text{du} & \text{combusible } \%: \\ P_{\text{g}} + S & & T - P_{\text{k}} \\ \hline T & & & T \end{array}$	42,8	60.0	45.8	36,0	52.7	35.9	48.1	46,6	44.1	61,4

On voit que le PCS du gaz représente de 32,5 à 55.4 % de la chaleur fournie par le combustible. Le chilfre maximum de 55.4 % correspond à une période de distillation, succédant immédiatement à une période de soufflage intense. Cette distillation n'est possible que grâce à la chaleur emmagasinée dans le chantier pendant la période précédente. Le fonctionnement en régime semble mieux caractérisé par un chiffre variant entre 40 et 45 % (analyses 1, 5, 4, 8, 10).

Pour déterminer la chaleur sensible du gaz, il faudrait connaître sa température et sa teneur en humidité à la sortie du chantier. Ces données n'ont pas été mesurées. Il est donc impossible de départager exactement la chaleur sensible entre le gaz et les pertes au terrain.

La présence des atomiseurs à l'intérieur du chantier excluait l'utilisation de la chaleur sensible du gaz. Celle-ci doit donc être considérée elle-même comme une perte.

4. — Conclusions générales.

a) Consommation de charbon.

La quantité de charbon (net), gazéilié complètement entre le 5 février et le 12 mars 1948, est d'environ 400 tonnes.

b) Comportement du terrain.

La zone de seu proprement dite n'a pu être visitée après l'essai. Les seuls renseignements sur le comportement des terrains dans la zone de réaction nous sont fournis par la résistance du circuit au passage du courant gazeux.

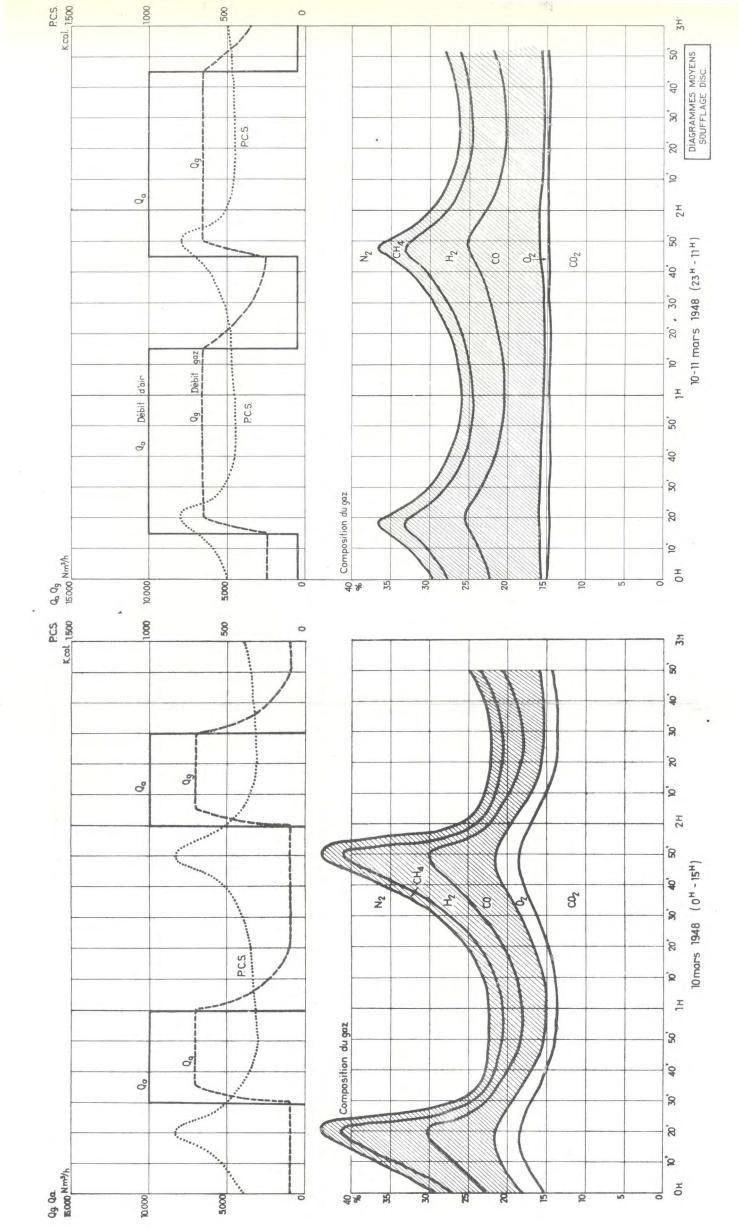
Celle-ci est allée en croissant pendant les premiers jours de l'essai, puis s'est stabilisée. La relation entre le débit et la pression caractérise un écoulement partiellement laminaire. Ceci peut s'expliquer par des éboulements de charbon dans la taille et la voie de base.

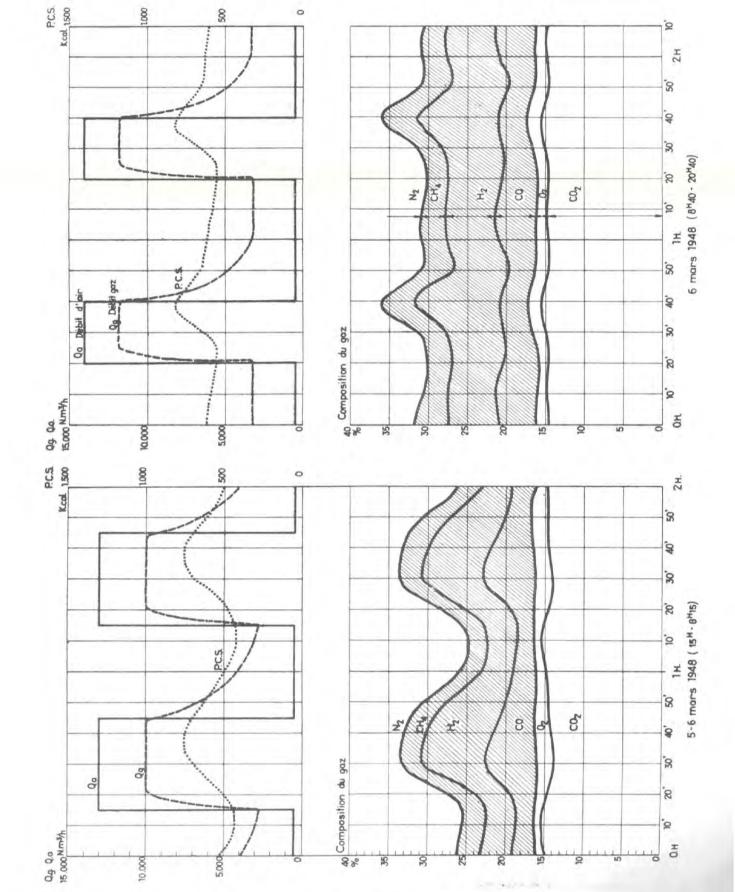
A la tête de taille, il n'y a pas eu d'éboulement. Par contre, le charbon surmontant la galerie de base s'est éboulé sur plusieurs mètres de hauteur et sur une assez grande longueur.

L'étanchéité du chantier lui-même et celle des serrements ont été satisfaisantes. Celle des puits était insuffisante et a été la cause des rentrées d'air.

c) Zone de feu.

La zone de leu s'est étendue progressivement pendant l'essai jusqu'à atteindre une centaine de mètres de longueur. Toutefois, il n'est pas démontré qu'elle était continue : elle pouvait être constituée par une série de foyers séparés.





En outre, elle s'est dépacée dans son ensemble d'une centaine de mètres dans le sens du courant d'air.

Ces deux phénomènes (extension et déplacement) semblent avoir été d'autant plus rapides que le débit d'air était plus élevé.

Les atomiseurs ont été incapables de s'opposer à la progression du feu dans la galerie de base. Leur inefficacité a été imputée à une conception et à un fonctionnement défectueux.

d) Nature et qualité du gaz.

L'épuisement à peu près total de l'oxygène de l'air a été obtenu chaque fois qu'un débit important a été maintenu pendant un temps suffisant. Par contre, le gaz produit avec de faibles débits renferme toujours une proportion importante d'oxygène, même si l'on tient compte des rentrées d'air après réaction.

Cette différence est vraisemblablement causée par la température élevée et la turbulence engendrées par un débit élevé.

Le pouvoir calorifique du gaz a été assez variable. On a obtenu, pendant des périodes de : plusieurs jours : du gaz à 400 cal/m³ (total : 260 h) plusieurs dizaines d'heures : du gaz à 500 cal/m³ (total : 100 heures)

plusieurs heures : du gaz à 600 cal/m³ (total : 35 heures)

quelques minutes : du gaz à 800-1.000 cal/m³ (à chaque cycle de soufflage discontinu).

e) Elaboration du gaz.

Les éléments combustibles du gaz produit proviennent principalement de la distillation du charbon. La réaction du gaz à l'air a été peu active; celle du gaz à l'eau, négligeable, ou du moins masquée par la combustion partielle des produits de distillation. L'importance relative de la distillation résulte vraisemblablement du déplacement continuel du feu le long d'un front de charbon frais, laissant derrière lui une masse importante de charbon partiellement distillé.

Les composants combustibles du gaz apparaissent généralement d'une manière assez subite après une période assez longue du soufflage à débit élevé. Ceci peut s'expliquer par des éboulements de charbon consécutifs à une combustion énergique et donnant lieu à une distillation active par suite de l'augmentation de surface exposée et de la température élevée.

Par ailleurs, on observe après chaque réduction du débit un accroissement de la teneur du gaz en éléments combustibles. Cela résulte probablement du fait que le dégagement de matières volatiles se maintient pendant un certain temps et diminue moins rapidement que le débit d'air.

f) Régime pulsatoire.

Le volume relativement important des galeries parcourues par l'air et le gaz donne lieu à un décalage sensible entre les modifications du régime à l'entrée et les variations correspondantes de la composition du gaz produit, et à un amortissement de celles-ci. Aussi les essais en régime pulsatoire doivents-ils être interprétés avec prudence.

Un gaz relativement riche est recueilli à chaque interruption du soufflage, mais en quantité très faible.

g) Bilan thermique.

La chaleur latente du gaz (sec) produit pendant les périodes les plus favorables représente 55 à 45 % de la chaleur fournie par le combustible. Le reste (55 à 65 %) est constitué par la chaleur cédée au massif et à l'eau des purges, la chaleur sensible du gaz et la chaleur latente de la vapeur d'eau entraînée par celui-ci.

Conférence internationale sur les pressions de terrains et le soutènement dans les chantiers d'exploitation

Organisée par INICHAR

LIEGE, 24-28 AVRIL 1951 (1)

L'Institut National de l'Industrie Charbonnière (Inichar) a organisé à Liège, du 24 au 28 avril 1951, une Conférence Internationale sur les pressions de terrains et le soutènement dans les chantiers d'exploitation. Cette manifestation était placée sous le patronage de

MM. Audibert, Président des Charbonnages de France.

> Dr. Boyd, Directeur de l'U.S. Bureau of Mines.

> Couture, Directeur général de la Régie des Mines de la Sarre,

> Sir Charles Ellis, Membre du « National Coal Board », chargé des recherches.

> Groothoff, Président-Directeur des Charbonnages de l'Etat.

Dr. Kost, Directeur de la Deutsche Kohlenbergbau Leitung,

Meyers. Directeur général des Mines.

Quatre cent nonante membres se sont inscrits el l'assiduité aux séances a été très grande. Ces 490 personnes sont réparties comme suit :

160 Belges;

153 Français; 55 Néerlandais;

25 Anglais; 112 Allemands:

> 7 divers (Autrichiens - Italien - Hindous -Polonais).

L'ouverture et la première séance ont eu lieu le mardi 24 avril, à 9 h 45, en présence de M. Coppé. Ministre des Affaires Economiques et des Classes Moyennes, de M. Van den Daele, Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale, de MM. les anciens Ministres. Buisseret. De Groote, Duvieusart, du Conseil d'Administration d'Inichar et de nombreuses personnalités.

Quarante communications ont été présentées. Elles ont été traduites, imprimées et envoyées aux membres, en français, en anglais et en allemand. avant la Conférence, par les soins d'Inichar.

Les exposés, rapports et discussions ont eu lieu en français, en anglais ou en allemand, la traduction dans les deux autres langues étant instantanément réalisée par le système de l'interprétation simultanée, avec écouteurs individuels.

* * *

Il y a trois ans, au Congrès du Centenaire de l'A.I.Lg., M. Noël Dessard. Président général Honoraire, s'exprimait comme suit : « Dans peu d'années, » on ne verra plus au front de taille que quelques » spécialistes surveillant la mécanique qui arra- » chera, chargera et transportera le charbon ».

Ce noble objectif, qui implique une amélioration notable de la productivité et des conditions du travail, est encore loin d'être atteint. En Europe, en dépit d'essais et de réalisations intéressantes, la proportion de charbon chargé mécaniquement est faible.

L'une des causes de cette situation paraît résider dans la délicience relative du soutènement dès qu'il doit s'adapter à certaines sujétions de la mécanisation intégrale.

Sans méconnaître les progrès réalisés dans le domaine du soutènement au cours des dernières années, il faut admettre qu'actuellement le problème de la tenue des terrains interdit ou entrave le développement de la mécanisation dans de nombreux cas.

Il semble bien cependant que le traitement appliqué au toit d'une couche influence très largement son comportement au cours des diverses phases de l'exploitation. Le rôle du soutènement est capital à cet égard. La qualité du toit ne peut plus être considérée comme une fatalité inhérente à la couche.

Les études du soutènement et des pressions de terrains sont intimement liées. Elles exigent de mul-

⁽¹⁾ Le volume contenant les communications, rapports généraux, rapport linal, discours et discussions diverses, paraîtra vers la fin du mois de novembre. La publication comprendra un volume d'environ 400 pages, dans chacune des trois langues, française, anglaise et allemande. Un volume sera adressé gratuitement aux Congressistes; des exemplaires supplémentaires pourront être obtenus au prix de 200 francs.

tiples observations et mesurages dans de nombreuses couches, dans tous les gisements, dans tous les bassins, à toutes les profondeurs et dans toutes les

conditions d'exploitation.

L'objectif de la Conférence était de réunir toutes les notions déjà acquises dans différents pays et de provoquer de nouvelles recherches coordonnées. Les pays d'Europe qui ont délégué leurs meilleurs spécialistes de ces travaux totalisent une production houillère annuelle de 450 millions de tonnes, c'est-à-dire à peu près la production des Etats-Unis d'Amérique et le tiers de la production mondiale.

* * *

La matière a été répartie en sections :

 l'étude qualitative des pressions et des mouvements de terrains aux abords de la taille;

 l'étude quantitative des mêmes phénomènes, c'est-à-dire les mesures effectuées;

 les observations et applications pratiques les plus intéressantes;

4) les procédés actuels de soutenement en taille;

5) les procédés actuels de soutènement en galeries;
 6) un nouveau système de soutènement et de consolidation du toit appelé « Roof Bolting », qui se développe aux Etats-Unis;

 les phénomènes anormaux : éboulements, coups de toit, coups d'eau, venue de grisou, etc.

Chacune de ces sections a fait l'objet d'une séance d'une demi-journée; les auteurs de communications ont pris la parole pendant un temps maximum de 15 à 20 minutes pour exposer les points essentiels et les conclusions de leur travail. La discussion, relative à l'ensemble des communications de cette série, suivait et était introduite par un rapport d'Inichar.

* * *

Il est d'usage, à l'issue d'une conférence de l'espèce, de donner dans un rapport final les conclu-

sions des exposés et des débats.

Il serait difficile de procéder de la sorte ici. La matière traitée est importante et demande des études et de la réflexion. L'objectif de ce bref rapport est de rappeler quelques-uns des points essentiels évoqués au cours de ces journées et les idées fondamentales qui paraissent s'en dégager.

LES PRESSIONS DE TERRAINS

Les théories relatives aux pressions et mouvements de terrains découlent de l'observation et du bon sens.

Dans l'espace de la taille, la pression exercée par les épontes, et que l'on peut mesurer avec précision, est faible comparée à la pression originelle exprimée par le produit Hδ, H étant la profondeur et δ, le poids spécifique des terrains.

La charge des terrains surincombants ne s'annulant pas, il faut admettre qu'elle est reportée autour de l'espace de la taille, en amont, en aval, en avant et en arrière. C'est là, le premier prodige de la mine, celui qui rend possible l'exploitation, car aucun soutènement ne pourrait contrebalancer la pression Hô, celle-ci étant par exemple de 200 atmosphères à 800 m de profondeur.

La pression exercée par les épontes est de l'ordre de 1 à 5 % de H8 et correspond au poids d'une épaisseur de 10 à 15 m de terrain houiller pour les profondeurs habituelles. On peut en déduire tout de suite la résistance relativement faible qui sera demandée au soutènement et qui est donc de l'ordre de 20 à 40 tonnes par mètre carré de toit découvert. A partir d'une certaine profondeur, elle ne paraît pas augmenter.

Les avis des auteurs diffèrent quant au mécanisme bienfaisant qui reporte la charge litigieuse en dehors

de l'espace de la taille.

Pour ceux qui accordent au terrain houiller les propriétés des milieux élastiques, cette transmission s'opère par le terrain houiller, agissant à la manière d'un linteau ou d'un arc de décharge dans une maçonnerie.

De ces deux conceptions assez voisines découlent les théories dites des dalles ou de la voûte de pression, qui s'appliquent d'ailleurs aux terrains du

toit et à ceux du mur.

Pour une taille d'une certaine longueur, la transmission en avant et en arrière du front est seule à prendre en considération, dans la partie médiane du moins. Il y a lieu de considérer la portée du support qui enjambe l'espace de la taille, l'accroissement inéluctable de la pression aux points d'appui, en avant et en arrière, ainsi que la dimension de ces appuis.

Suivant les auteurs, la portée de la voûte de pression varie de 50 à 150 mètres. Pour les uns, elle croît avec la profondeur, pour d'autres, elle n'en

dépend pas.

La charge aux points d'appui, en avant et en arrière, donne lieu à un accroissement de la pression originelle qui varie, suivant les auteurs, entre 25 et 100 % de Hδ.

En avant, la zone surchargée est une bande de

25 à 50 m de largeur, très voisine du front.

Pour l'arrière, les avis sont partagés; il semble que la zone surchargée soit sensiblement plus large qu'à l'avant et s'étende plus loin vers l'arrière.

Dans l'espace même de la taille, la pression des épontes est faible; elle varie entre un minimum qui se situe à front, et un maximum d'environ 20 à 40 t par m² qui se produit généralement au droit de

l'avant-dernière file d'étançons.

Ces considérations sont relatives aux tailles longues et aux phénomènes se produisant suivant une direction perpendiculaire à celle du front. Des phénomènes du même ordre se produisent dans une direction parallèle; pour une taille très courte, ils deviendraient prépondérants quant à la tenue des terrains.

D'après un auteur anglais, quand la taille a une longueur égale à la portée de la voûte de pression, le toit est mauvais.

Le fait est assez plausible. En construction, si une voûte couvre un espace carré ou circulaire, les joints avoisinant la clef tendent à s'ouvrir dans tous les sens en cas d'affaissement.

Les anciens mineurs belges opérant par tailles courtes, dont la longueur était inférieure à celle de

la voûte de poussée, s'inspiraient de cette idée. L'une des règles de l'art était de ne pas dépasser une certaine longueur de front, d'avoir des tailles en décrochement et, dans chaque taille, des brêches d'abatage décalées. Ces dispositifs, combinés avec un bon remblai également disposé en escalier. offraient au terrain un appui efficace et continu.

Dans les exploitations modernes, la longueur des tailles chassantes est en général supérieure à la portée de la voûte et le problème ne se pose plus. Divers auteurs admettent qu'au delà d'une longueur de taille de 100 m. la pression sur le soutenement est à peu près uniforme sur toute la longueur du front.

Pour les auteurs qui assimilent le terrain houiller à un massif pulvérulent, la charge litigieuse est absorbée par le frottement le long des plans de glis-

sement du massif sollicité.

La tenue du toit de la couche s'explique comme celle d'une excavation creusée dans du sable à grande profondeur, revêtue d'un boisage relativement fragile dont la résistance est bien inférieure à la charge originelle H8. Cette théorie conduit aussi à la notion d'une zone surchargée, à l'avant et à l'arrière de la taille, Elle explique bien la faible pression régnant dans l'espace même de la taille. On démontre, par exemple, que pour un angle de talus naturel de 40° , cette pression est de 1/164 de $H\delta$, soit environ 2 %.

L'un des auteurs expose une théorie qui assimile l'espace de la taille à une galerie dont l'axe se déplacerait parallèlement à lui-même, entrainant les zones de détente et de pression qui l'entourent. Il signale l'importance de la fissuration préalable des bancs, qui leur permet de prendre des courbures

que la flexion élastique ne peut expliquer.

LES MOUVEMENTS DE TERRAINS

C'est dans l'espace de la taille et à proximité que les épontes se rapprochent, donnant lieu, pour les bancs du toit et du mur, à un mouvement d'inflexion qui se propage en même temps que le front de taille. L'ensemble se comporte comme la plaque de pâte que la ménagère aplatit au moyen d'un rouleau en bois.

L'amplitude horizontale du mouvement d'inflexion dépend de la dureté des terrains encaissants.

Dans le cas d'un toit raide, l'affaissement commence loin en avant, parfois à 150 m du front, et se termine loin à l'arrière. Dans la taille, le toit est bon et s'affaisse peu, mais il y a danger de coups de toit par cédage du bas-toit, fortement chargé sur une grande portée.

Dans le cas d'un toit tendre, les conditions, inverses se produisent. L'affaissement commence à faible distance en avant du front et se termine à faible distance en arrière. Dans l'espace même de la taille, l'affaissement est important et il y a danger

d'éboulements.

Il se produit également des déplacements horizontaux des terrains du toit et du mur. D'après certains mesurages, un point du terrain houiller situé en avant d'un front qui progresse est d'abord refoulé vers l'avant, c'est-à-dire dans le sens de la progression. Ceci s'explique logiquement par l'in-Iluence de l'onde de pression qui précède la taille et

provoque un fluage de la matière vers les zones voisines à pression normale. Pour reprendre notre comparaison familière, la pâte de la ménagère flue d'abord vers l'avant sous la pression du rouleau. A un moment donné, le mouvement s'inverse et le même point se déplace vers l'arrière, chose également logique. l'espace de la taille étant une zone à faible pression.

Dans cet espace de la taille, il se produit des mouvements horizontaux de la veine, du toit et du mur. Les mesurages absolus en sont difficiles. Il faut des repères situés en dehors des zones influencées et donc assez éloignés. Les erreurs de mesures sont

de l'ordre des grandeurs à mesurer.

Il semble que les déplacements relatifs du toit et du mur dépendent de la nature du remblai définitif.

remblayage ou éboulis de foudroyage.

Le mouvement d'affaissement du toit de la taille qui progresse, se transmet de proche en proche jusqu'à la surface du sol, La plupart des auteurs admettent que le volume des terrains déformés de cette façon s'évase vers le haut et que le mouvement se propage au-dessus de la partie non encore déhouillée.

En ce qui concerne ce dernier point, un auteur est d'un avis nettement opposé, du moins quand il s'agit de roches pétrifiées.

LE SOUTENEMENT EN TAILLE

Le terme souténement doit être entendu dans un sens large comme un ensemble de procédés visant au contrôle du toit.

Il faut considérer :

a) le soutènement définitif dans l'arrière-taille, comportant le remblai complet ou partiel, l'éboulis de foudroyage, les piliers abandonnés,

b) le soutenement temporaire dans l'atelier de travail, comportant l'étançonnage normal et l'étanconnage de renfort placés à la charnière de fou-

drovage.

La tendance actuelle est de supprimer l'étanconnage de renfort et de renforcer l'étançonnage normal. Cette tendance est heureuse, car un souténement de renfort efficace n'est pas facile à réaliser. Il exige, soit des piles métalliques bien serrées, soit des étançons à portance immédiate placés dans les règles de l'art. Un souténement de renfort n'est efficace que s'il peut encaisser sans coulissement préalable une très forte charge.

La qualité du mur joue un rôle capital dans la valeur du souténement et, partant, dans la tenue des terrains. En Belgique, beaucoup de murs sont tendres et offrent une résistance à la pénétration de l'étançon, inférieure à la résistance propre de ce dernier. Dans ces conditions, il est illusoire d'utiliser des étançons à forte charge.

Divers types de semelles peuvent être employés, mais le problème n'est pas simple. La pile caisson et la pile de rails, signalées par différents auteurs, paraissent offrir des solutions intéressantes à cel

égard.

Le foudroyage est le procédé de soutènement définitif le plus employé. Divers auteurs ont signalé les combinaisons de soutènements temporaire et définitif, qui améliorent la tenue des terrains dans ce cas.

Dans l'ensemble, le soutenement temporaire s'adresse au bas-toit. Il tend à reporter vers l'arrière

le point d'inflexion des bancs.

Le soutènement définitif est l'assise du haut-toit. Suivant les cas, il peut être intéressant ou non de cloisonner l'espace foudroyé par des épis de remblai, des piliers perdus, etc. et de provoquer la fracturation des terrains perpendiculairement ou parallèlement au front.

Dans le soutènement temporaire, l'étançon est l'élément essentiel. Il faut considérer la caractéristique des étançons, leur force portante et leur architecture. Celle-ci a évolué depuis l'introduction du soutènement métallique et elle évoluera sans doute encore. Comme d'habitude lors de l'introduction d'un procédé nouveau, celui-ci s'inspire des caractères du procédé ancien qu'il remplace et une évolution ultérieure se produit. Il n'est pas certain que l'architecture du soutènement métallique doive reproduire celle du soutènement en bois.

Les qualités d'un bon étançon se dégagent de l'expérience acquise au cours des dernières années :

 l'étançon doit être immédiatement portant; cette qualité est primordiale; le serrage initial doit être de 4 à 5 tonnes;

 il doit avoir une portance suffisante variant de 8 à 40 tonnes suivant l'ouverture et l'inclinai-

son de la couche;

5) cette portance doit pouvoir être réglée suivant

les conditions d'exploitation;

 quand cette charge est atteinte, l'étançon doit se dérober sous charge constante ou légèrement croissante;

 la portance d'un étançon doit être indépendante du soin mis par l'ouvrier à verrouiller la serrure.

Divers constructeurs mettent à la disposition des usagers des étançons métalliques qui répondent à ces desiderata.

Ceux-ci résultent d'une expérience déjà longue dans l'emploi des étançons métalliques. Il est assez curieux de constater qu'ils répondent aux caractères d'un bon boisage :

 a) l'étançon en bois, bien calé, réalise une portance immédiate de l'ordre de quelques tonnes;

b) d'après les expériences récentes effectuées par l'Association Belge d'Essai des Matériaux, la résistance à la rupture d'un bois de sapin, dont la longueur et le diamètre sont à peu près ceux d'un étançon de taille est d'environ 25 tonnes;

c) Si l'étançon casse, on le remplace par un bois analogue et la résistance offerte au toit par le soutènement est donc constante et correspond à peu près au poids d'une épaisseur de 10 m de terrain houiller, pour une densité d'environ 1 étançon par mêtre carré.

La bêle articulée est une conquête du soutènement métallique. On n'aurait pas pu la concevoir avec le bois. Les bêles à profil symétrique, et donc retournables, et les bêles asymétriques ont chacune leurs partisans et leurs adversaires, mais il semble bien que la bêle asymétrique l'emporte. Il faut enfin insister sur l'importance de l'homogénéité du soutènement. Celui-ci doit être entièrement métallique et composé d'éléments identiques ou de même caractéristique, c'est-à-dire offrant la même résistance pour un même coulissement, à peine de créer des déséquilibres préjudiciables.

LE SOUTENEMENT EN GALERIES

Le soutènement en galeries doit répondre à des caractéristiques différentes :

1) la mise en charge doit être rapide, mais moins cependant que pour le soutènement en taille. Une mise en charge très rapide diminue l'épaisseur de la zone détendue et suppose donc une forte résistance du soutènement, laquelle est moins facile à réaliser avec des cadres qu'avec des étançons. Le serrage au terrain est plus difficile à réaliser qu'en taille; une détente se produira donc toujours avant la mise en charge du cadre, quelle que soit sa caractéristique propre:

 le souténement doit être déformable de façon à permettre l'affaissement général et la détente

des terrains.

La charge sous laquelle la déformation se produit doit être modérée pour ne pas provoquer de cassure au droit des galeries ni mettre en danger les pièces du soutènement, mais être cependant suffisante pour ralentir l'exténsion de la zone détendue et réduire la contraction de la galerie.

Certains points particuliers cités par divers conférenciers méritent d'être mis en lumière :

a) les études faites en Angleterre et en Allemagne montrent l'utilité de normaliser les matériaux et les formes du soutènement. On estime dans ces deux pays qu'il faut abandonner les aciers de qualité inférieure pour prendre des aciers de 50-60 kg par mm². Des aciers plus résistants encore sont prévus pour la suite.

 b) il est important d'éviter la création de charges localisées sur les cadres; un remplissage est

nécessaire entre ceux-ci et le terrain;

c) il serait important de mesurer les pressions et les mouvements de terrains en galeries, suivant la direction des contraintes principales; celles-ci sont imprévisibles, surtout dans les terrains fortement redressés.

Seules des mesures effectuées sur place pourront indiquer dans quel sens le soutènement doit être renforcé et quelle est la position optimum des articulations et des éléments coulissants.

LE ROOF BOLTING

Le Roof Bolting apporte un procédé entièrement nouveau de soutènement et sans doute aussi de consolidation du toit. Il est probable que ce dernier

aspect n'est pas le moins important.

L'un des auteurs attache une importance toute particulière à cette technique qui découle, selon lui, de l'essence même des pressions de terrains. Celles-ci résulteraient de l'état précontraint des roches du terrain houiller. D'après cet auteur, il existe des tensions orogéniques importantes, dirigées suivant le pendage des couches, souvent supérieures

aux tensions verticales résultant de la pesanteur. Ce serait l'énergie latente de compression, libérée lors du creusement d'une excavation, qui serait la cause des pressions de terrains. Il faudrait donc maintenir autant que possible dans les roches les contraintes préexistantes qui lui donnent une résistance supérieure à celle d'une roche détendue.

Cet objectif est réalisé jusqu'à un certain point par

le Roof Bolting.

En solidarisant les bancs d'un toit même médiocre sur une épaisseur d'environ 1,50 m, il semble que l'on puisse en escompter un comportement nettement différent, notamment par l'élimination des poussées latérales qui se produisent dès les premiers affaissements du toit. Il ne paraît pas qu'il soit uniquement intéressant pour les exploitations possédant un haut-toit très fort auquel on « suspend » des bancs faibles. Le procédé Roof Bolting paraît devoir faire l'objet d'essais sérieux dans les exploitations européennes, notamment dans les galeries de taille et aux abords de celle-ci.

Quelques premiers résultats encourageants ont

été obtenus dans les houillères françaises.

LES PHENOMENES ANORMAUX, COUPS DE TOIT, VENUES D'EAU, DE GRISOU, EBOULEMENTS

Les coups de toit traduisent un brusque rétablissement d'équilibre. Ils se produisent dans les couches à toit raide, quand la conduite des fronts donne lieu à de fortes concentrations locales de tension.

Les venues d'eau avec éboulement se produisent surtout là où le gisement houiller est recouvert de

morts-terrains aquifères.

La pression statique sur le toit de la couche se produit par suite de l'existence d'une colonne d'eau, dans les fissures des terrains surincombants; c'est l'expérience du brise-tonneau. Cette pression peut atteindre plusieurs lois la charge maximum normale supportée par le soutènement. Rappelons que celle-ci correspond au poids de 10 à 15 m de terrain houiller, soit à une hauteur d'eau de 25 à 40 m. L'existence d'une colonne hydrostatique de 100 m de hauteur a donc pour effet de tripler cette charge. L'éboulement est inévitable.

Dès que l'écoulement d'eau se produit. la pression statique tombe. Les fissures se colmatent par de l'argile provenant de la réhydratation du schiste

et la situation préexistante se rétablit.

Des expériences faites dans deux charbonnages campinois, il résulte que ces accidents peuvent être évités en adoptant l'ordre descendant dans l'exploitation. Les anciennes voies des exploitations d'amont servent de drains protecteurs et ces mêmes exploitations peuvent être protégées par des sondages judicieusement placés dans le toit de la couche.

A propos des venues de grisou, il est rappelé que les conditions fondamentales du dégagement de ce gaz sont la détente et le broyage du charbon. C'est dans la zone de surpression, en avant de la taille, que la fissuration et le broyage se produisent dans la couche en exploitation, avec un dégazage corrélatif.

A l'arrière, la détente se propage vers le bas et surtout vers le haut, dans les terrains encaissants et dans les couches voisines, ce qui donne lieu à une venue de gaz par les fissures d'exploitation. C'est ce grisou qui peut être capté par trous de sonde.

Il semble toutefois que des trous forés vers l'avant, faiblement inclinés sur la couche, sont susceptibles de drainer le grisou qui se dégage de la couche elle-même, dans la zone d'éboulement et peut-être même dans les zones plus éloignées. L'émission de gaz est plus régulière dans les terrains schisteux qu'avec des stampes gréseuses.

Certains résultats très récents obtenus en Belgique et en Grande-Bretagne paraissent indiquer que des possibilités nouvelles existent par la technique des trous de forage descendants, forés à partir d'un chantier en exploitation. Il semble possible de cette façon de capter le grison des couches et terrains sous-jacents, et, chose intéressante, à une pression relativement élevée.

#

Dans son allocution finale, reproduite dans la section A de ce volume, M, Lucien Denoël, Professeur émérite à l'Université de Liège et Président d'Honneur de la Conférence, conclut en insistant sur la nécessité de multiplier les observations et les mesures.

Parlant des théories générales sur les pressions de terrains, il déclare qu'il faut actuellement « s'en » tenir encore à des approximations; celle des ter» rains sans cohésion, des voûtes de pression et, dans « des cas exceptionnels, celle des dalles satisfont » à des degrés divers nos tendances spéculatives. » L'ingénieur des mines peut s'en inspirer dans les » recherches des règles pratiques adaptées à son » milieu et arriver ainsi à la vérification des hypo» thèses. Les coïncidences heureuses observées lo» calement incitent à multiplier les essais et à trans» poser les méthodes dans des milieux similaires, ce » qui doit se faire avec mesure et sans rien boule» verser ».

En résumé, si ce dernier quart de siècle a beaucoup apporté dans le domaine de la connaissance des pressions de terrains et du soutènement, il reste beaucoup à apprendre et à parfaire.

Transport du charbon

par INICHAR.

Les moyens de transport du charbon dans les mines évoluent rapidement et, en ce domaine, on compte des apports nombreux au cours des trente dernières années.

En taille, pour éviter le démontage journalier des convoyeurs, on a mis au point les convoyeurs ripables; actuellement, deux autres problèmes de transport se posent:

- L'évacuation continue du charbon derrière les machines d'abatage continu;
- 2) Le transport du charbon dans les galeries sinueuses des gisements dérangés.

I. — Le premier de ces problèmes est principalement étudié aux États-Unis; on y expérimente des engins de transport continu pour utiliser au maximum les abatteuses continues modernes.

Parmi les solutions envisagées, il y a lieu de retenir :

- le convoyeur extensible (développable) de la B.C.R., à Huntington. Le convoyeur est un couloir oscillant constitué d'un ruban métallique en acier inoxydable développable de 0 à 180 m;
- 2) le Molveyor de la firme Jeffrey, Il est formé d'une succession d'éléments transporteurs à courroie, montés sur pneus. Ces éléments forment une ligne continue pouvant serpenter le long des galeries et des chambres.
- II. Le second problème fait l'objet de recherches en Europe occidentale et spécialement en Allemagne. Parmi les réalisations nouvelles dans ce domaine, il y a lieu de citer :
- Les convoyeurs curvilignes métalliques : Hemscheidt-Hauhinco.

Ces engins ont fait l'objet d'un Bulletin Technique d'Inichar (Mines, n° 26, décembre 1950).

 Les convoyeurs curvilignes équipés d'une bande en caoutchouc.

A la Foire de Hanovre, en 1951, deux firmes, la Sté Weserhütte Otto Wolff et la Continental Werke, ont présenté deux nouveaux types de convoyeur serpent. Ces engins n'ont pas encore été éprouvés dans les travaux miniers, mais on travaille activement à leur mise au point.

I. — Un convoyeur pour l'exploitation continue (1).

L'évacuation continue du charbon dans les exploitations par chambres constitue un des problèmes principaux posés par l'exploitation continue; il est sur le point de recevoir une solution pratique. Le « Mining Development Committee of Bituminous Coal Research » a conçu un nouvel engin qui est actuellement à l'essai dans les travaux du fond pour la mise au point finale. On a remplacé les éléments rigides d'un train de couloir oscillant par une bande d'acier inoxydable de 0,8 mm d'épaisseur et de 00 cm de largeur (Fig. 1).



Fig. 1. — Convoyeur continu pour chambre d'explottation, monté pour un essai.

A l'avent, on voit l'élément sur chentlles qui doit suivre la machine d'abatage continu et qui tire la bande d'acier au fur et à mesure des besoins en déroulant la bobine d'emmagasinage fixée à la commande motrice à l'arrière.

La bande est enroulée sur une bobine de faible diamètre; le diamètre extérieur d'une bobine por tant 90 mètres de ruban ne dépasse pas 50 cm. L'axc de la bobine est monté sur glissière; les secousses sont données par un moteur de couloir oscillant normal. L'extrémité libre de la bande est fixée à un tracteur spécial monté sur chenilles, qui suit la machine d'abatage continu et déroule le ruban pendant la progression de la machine dans une chambre en creusement. Ce dispositif réalise simultanément le transport du charbon et l'allon-

⁽¹⁾ Traduction résumée par G.A. Moulaert de « Continuous Conveying », paru dans la revue » Coal Age », d'avril 1951.

gement du convoyeur sans interrompre le courant du charbon. Un petit convoyeur à chaînes, orientable, faisant partie de la machine d'abatage continu, cléverse le charbon sur le ruban métallique. La machine peut ainsi, sans s'arrêter et sans arrêter l'évacuation du charbon, creuser des entrées de recoupes et tourner.

Le débit de ce nouveau convoyeur est d'environ 2 t/min jusqu'à 90 m de distance. On atteint la longueur de 180 m mais le débit est moindre à cette distance. Le diamètre extérieur d'une bobine chargée de 180 m de ruban d'acier dépasse seulement de 15 cm celui d'une bobine de 90 m.

Mise au point du convoyeur continu.

Les recherches pour la mise au point de ce convoyeur continu ont été entreprises à la suite des études du « Mining Development Committee » sur les bandes transporteuses métalliques. L'examen théorique du problème de l'évacuation continue du charbon dans des chambres exploitées par abatage continu, a abouti à deux solutions possibles (Figure 2):

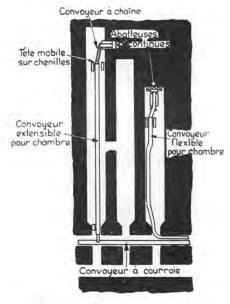


Fig. 2. — Deux solutions possibles au problème de l'évacuation continue du charbou dans les chambres d'exploitation, étudiées par le comité.

 i) un convoyeur de longueur constante de 90 m, mais flexible au point de pouvoir faire, en service, un angle de 90° en n'importe quel point de son parcours;

 un convoyeur extensible à 90 m assurant le transport, sur une longueur variant de 0 à 90 m, sans interrompre le débit de charbon et d'encombrement minimum.

Après avoir construit et étudié des modèles réduits d'un type de convoyeur flexible de 90 m de longueur constante, on estima que ce matériel pourrait être rapidement mis au point en utilisant des éléments existants. Il a paru cependant que les conditions pratiques d'exploitation exclueraient son emploi dans de nombreuses mines exploitées par des firmes participant au « Mining Development Committee ».

Mise au point du convoyeur extensible.

Antérieurement déjà, lors des premières recherches sur les bandes transporteuses métalliques. le comité avait estimé que ces bandes pourraient servir à la construction d'un convoyeur extensible, vu la possibilité d'en enrouler une grande longueur sur une bobine peu encombrante. On avait aussi pensé utiliser une bande métallique comme train de couloirs oscillants, pour autant qu'il soit possible de maintenir la rigidité de la bande dans les deux sens. Après réexamen de la question, on a construit le modèle réduit en utilisant une lame de persienne comme train de couloir. Ce modèle donnant satisfaction. le comité approuva la construction d'un convoyeur normal représenté à la figure 1. Il fut mis au point au laboratoire de Huntington (West-Virginia) et équipé d'un moteur de couloir oscillant Goodman G-20. Au cours des essais qui eurent lieu de juillet à novembre 1950, on transporta du charbon jusqu'à 45 m de distance avec un débit supérieur de 2 1/min (Fig. 5).



Fig. 5. — Evacuation de gravier de rivière lavé à une distance de 45 mêtres, aux essais.

Dès le début des essais à grande échelle, il parut nécessaire de donner à la bande une courbure préalable en auget. Ce résultat fut atteint en enroulant la bande dans le sens de la longueur autour d'un tuyau de 50 cm de diamètre extérieur (voir Fig. 4). La conformation permanente donnée à la bande se maintient; la bande s'aplatit lorsqu'on l'enroule sur la bobine et la forme en auget réapparaît lorsqu'on la déroule; elle se comporte exactement comme les mètres rubans ordinaires en acier.

Essais au fond.

Après les essais en laboratoire, la machine a été envoyée à la mine Jenkins pour déterminer la longueur maximum pratique. On ajouta une bobine de 90 mètres à la première et la machine fut alors installée au fond avec un ruban de 180 m de longueur.

La figure 1 montre la bande métallique fixée au tracteur sur chenilles du côté des fronts. La bande a une largeur de 90 cm et une épaisseur de 0,8 mm.



Fig. 4. — Préconformation en auget de la bande métallique par courbure autour d'un tuyau de 30 cm.

Possibilités d'application.

Les essais ont montré qu'il fallait encore résoudre plusieurs problèmes avant de pouvoir construire un engin pratique. Les mises au point en laboratoire sont actuellement terminées et les modifications seront apportées prochainement au grand modèle. Il faut encore prévoir plusieurs mois de travail et de mise au point définitive pour réaliser un matériel pouvant être mis sur le marché, mais on peut dès maintenant envisager les utilisations possibles.

On peut monter une installation avec commande motrice placée du côté opposé à la chambre par rapport à la courroie transporteuse ou à la voic de roulage principale, la tête sur chenille étant, elle, installée du côté de la chambre. Avec cette disposition, on peut monter le convoyeur avant de commencer le creusement de la chambre avec la machine d'abatage continu.

Il semble bien que le prix d'un de ces convoyeurs ne sera guère supérieur à celui d'un grand shuttlecar et on estime que trois convoyeurs métalliques pourront desservir deux machines d'abatage continu. Le capital immobilisé serait donc tout à fait normal et comparable à celui des installations existantes.

II. — Le Molveyor (2).

Cet engin de transport construit par Jeffrey est constitué de différents éléments de courroie, montés sur des châssis équipés de pneumatiques.

Lors de chronométrages exécutés dans des exploitations avec abatage par Colmol et évacuation par shuttle-cars, on a constaté que le temps total d'attente du moyen de desserte était très voisin du temps de travail effectif de la machine d'abatage.

Pour augmenter le rendement de ces machines, la firme Jeffrey a recherché un dispositif permettant l'évacuation continue du charbon abattu.

Le Molveyor opère comme un serpent entre la Colmol et l'engin d'évacuation principal en galerie. Il suit la machine dans le creusement des traçages ei des recoupes comme dans l'exploitation des chambres. Il peut aller jusqu'à 90 mètres. Il comporte un nouveau mécanisme de guidage qui oblige chaque élément à suivre exactement la trace du précédent, aussi bien en avant qu'en arrière. Il passe aisément dans les entrées de chambre et peut prendre un ou plusieurs tournants de 0° à 90°; il circule comme s'il était monté sur rails sans heurter les parements ou les coins (Fig. 5).

⁽²⁾ Traduction résumée d'un article de C.H. Snyder, paru dans « Coal Age », de mai 1951.

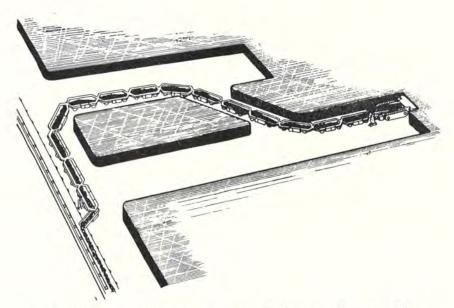


Fig. 5. — Schéma d'ensemble montrant le Molveyor développé entre la machine d'abatige et le convoyeur principal.

Au départ, le Molveyor est entièrement développé parallèlement au convoyeur principal, les éléments ne sont ni ajoutés ni enlevés quand la machine avance ou recule; seul le point de déverse-

ment sur le convoyeur principal change.

Chacun des éléments individuels du Molveyor possède un moteur pour son déplacement et un moteur d'entraînement de la courroie; les différents éléments sont reliés entre eux pour former un train (Fig. 6). Le débit peut atteindre environ 4 t/min. La vitesse de la courroie est actuellement de 1,50 m et la largeur de 600 mm. La hauteur des éléments intermédiaires est de 75 cm. La vitesse de développement du convoyeur est de 10 m/min. Il existe des boutons de commande et de signalisation aux deux extrémités, qui donnent une sécurité de marche complète.



Fig. 6. — Vue d'éléments du Molveyor accouplés sous forme de train.

Du côté chargement, des pompes hydrauliques soulèvent les roues de l'élément terminal et amènent le convoyeur au niveau du sol; les roues restent soulevées pendant les déplacements.

III. — Le transporteur curviligne à bande de la Continental-Werke.

Cet engin possède à la fois certains avantages du cenvoyeur blindé et du convoyeur à courroie. Il est monté sur un bâti de construction stable, mais qui peut être ripé; il est capable de transporter de grands débits de charbon et de pierres.

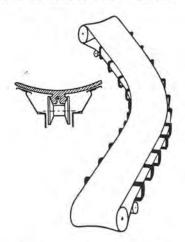


Fig. 7. — Le transporteur curviligne à bande de la Continental-Werke.

La bande est rigide transversalement, mais flexible longitudinalement; elle peut décrire des courbes sans se déchirer ni se plier. L'effort de traction n'est pas transmis par la bande, mais par un câble d'acier pincé dans un bourrelet biseauté en caoutchouc, appliqué par vulcanisation sur la face inférieure de la bande. La bande repose par ce bourrelet sur des rouleaux d'appui à faces extérieures coniques qui l'enserrent (Fig. 7).

Quand la charge augmente, le serrage du bourrelet et par conséquent du câble augmente et, avec lui, la capacité de transmission entre le câble et la

courroie

Dans les courbes, la bande est guidée par des rouleaux latéraux qui emprisonnent le bourrelet. On a prévu des tôles de soutien latéral pour empêcher le culbutage de la bande; on évite ainsi l'emploi des rouleaux porteurs habituels (Fig. 8).



Fig. 8. — Le convoyeur en fonctionnement à la foire de Hanovre.

Le convoyeur peut décrire des courbes de 4 à 8 mètres de rayon avec une bande de 650 mm de largeur.

Le déversement des produits peut avoir lieu frontalement ou latéralement.

IV. — Le convoyeur serpent de la Société Weserhütte Otto Wolff.

Cette société, qui construit depuis plus de vingt ans des convoyeurs curvilignes, présente un nouveau convoyeur à courroie en caoutchouc. L'organe porteur est constitué d'une bande en caoutchouc pur, sans toile, pliée à intervalles de 600 mm ou d'un mètre. La courroie n'est pas utilisée à la transmission de l'effort. Chaque pli est serré dans un dispositif ayant la forme d'un tube cintré ouvert longitudinalement. Le tube est supporté par un qui permet d'adopter une construction uniforme des éléments, quelles que soient la longueur du transporteur et la pente. Comme la transmission a'a pas lieu par frottement, il n'y a pas de danger de glissement, d'incendie ou de recul dans les pentes en cas d'arrêt.

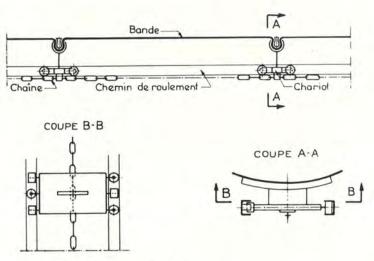


Fig. 9. — Représentation schématique du convoyeur serpent de la Société Weschütte Otto Wolff, à Bad-Oyenhausen.

chariot comportant 6 galets, dont 3 à axe vertical et 5 à axe horizontal. L'ensemble court dans un chemin de roulement qui suit les sinuosités de la galerie (Fig. 9).

L'entraînement est réalisé par une chaîne centrale à la vitesse de 1 m/sec. Les têtes motrices sont réparties le long du parcours suivant les besoins, ce Le transporteur peut décrire des courbes dans le plan vertical et dans le plan horizontal; on peut ainsi réaliser une station de déversement en tout point du parcours. Le rayon de courbure minimum est de 5 mètres. Le convoyeur peut être construit pour des bandes de 500, 600 et 800 mm de largeur.

L' « exploitation continue » dans les mines de charbon des Etats-Unis et le problème des mines belges

par E. LEBLANC,

Conseiller de la Société Générale de Belgique.

SAMENVATTING

De auteur onderzoekt de ontwikkeling van de ontginningsmethode der Amerikaanse mijnen door « Spoorloze ontginning », vervolgens door « Continue winning », die het cyclisch werk volledig afschaft en waarbij de winning en het laden der kolen in een enkele bewerking verwezenlijkt wordt, zonder vooraf gaandelijk boren of schieten.

Hij beschrijft enkele de « continuous miners » die in de V.S.A. op de markt verschenen zijn evenals degene die ontworpen werd door het Centrum voor opzoekingen van de bitumineuze steenkolenmijnen van

Huntington (W. Va.).

Om het enorme debiet dezer nieuwe machines te kunnen verwerken heeft hetzelfde centrum bovendien een volledig nieuw vervoermiddel tot stand gebracht, bestaande uit een uitschuifbare schuddende metalen band.

Deze verschillende apparaten zallen de Amerikaanse ingenieurs er wellicht toe brengen de ontginnings-

methode door kamerbouw te verlaten ten gunste van de ontginning met lange pijlers.

De aanpassing dezer apparaten aan de Belgische mijnen zou wellicht de ontkoling toelaten van zekere pijlers in regelmatig terrein door middel van een enkele stijgende bres met grote vooruitgang en hoog rendement, hetgeen de houding van het dak, de verluchting der werkplaatsen en het gemak van verkeer van het personeel zeer ten goede zou komen.

Steller besluit dat deze methode te grote voordelen zou opleveren om niet ernstig ter studie te worden gelegd met enige kans op succes, hetzij door aanpassing van de Amerikaanse machines of door het tot stand brengen van iedere andere machine die tot hetzelfde resultaat zou leiden : al de apparaten nodig tot de winning en de evacuatie onder te brengen in een enkel ontginningspand.

RESUME

L'auteur étudie d'abord l'évolution de la méthode d'exploitation des mines américaines, par l'« Exploitation sans raillage », puis par l'« Exploitation continue » supprimant complètement le travail cyclique, et réalisant en une seule opération l'abatage et le chargement du charbon, sans forage ni minage préalables.

Il décrit quelques uns des « continuous miners » mis sur le marché aux U.S.A. ainsi que celui créé par le Centre de Recherches des Mines de charbon bitumineux de Huntington (W. Va.).

Pour suivre le débit énorme de ces nouvelles machines, le même Centre a réalisé, en outre, un convoyeur d'une conception toute nouvelle, comportant une bande métallique développable et oscillante.

Ces différents engins conduiront peut-être un jour les ingénieurs américains à l'abandon de la méthode d'exploitation par chambres et piliers, pour la méthode d'exploitation par longues tailles.

Leur adaptation aux mines belges permettrait sans doute de réaliser le déhouillement de certaines tailles en terrain régulier par brèche unique montante à grande vitesse et grand rendement, au plus grand bénéfice de la tenue des toits, de l'assainissement des chantiers et de la facilité de circulation du personnel.

L'auteur conclut que cette méthode présenterait trop d'avantages pour ne pas être mise à l'étude avec quelques chances de succès, qu'elle soit réalisée par l'adaptation des machines américaines, ou par la création de toutes autres machines conduisant au même résultat : loger tous les engins d'abatage et d'évacuation dans la seule havée en déhouillement.

SOMMAIRE

INTRODUCTION.

Chapitre I.

Les abatteuses-chargeuses de l'exploitation continue.

§ 1. — Les précurseurs.

1) Les machines du tunnel sous la Manche.

2) L'abatteuse-chargeuse McKinlay.

3) L'abatteuse-chargeuse Jeffrey de 1920.

§ 2. — Les machines modernes.

1) Le « Joy Continuous Miner ».

2) Le « Colmol ».

 L'abatteuse-chargeuse du B.C.R., à Huntington (W. Va.).

4) Le débit des abatteuses-chargeuses conti-

nues.

Chapitre II.

La réalisation du transport continu.

§ 1. — Premières solutions.

§ 2. — Le convoyeur « oscillant et développable » du B.C.R.

Chapitre III.

L'avenir de l'exploitation continue.

§ 1. — Dans les mines américaines.

§ 2. — Le problème de la taille belge.

INTRODUCTION

Le rendement moyen des mines souterraines de charbon bitumineux des Etats-Unis fut, pour l'année 1948, de 4,8 tonnes métriques pour l'ensemble du personnel du fond et de la surface.

Ce haut rendement est incontestablement dû, pour une bonne part, à des conditions géologiques éminemment favorables : grande régularité des gisements, horizontalité à peu près parfaite des couches et faible profondeur des exploitations. Mais il est également dû à l'application générale de la méthode d'exploitation par chambres et piliers, qui permet

une mécanisation totale de toutes les opérations : abatage, chargement et transport.

Cette technique elle-même est cependant en constante évolution et le matériel en perpétuel perfectionnement.

Un des traits les plus caractéristiques de cette évolution est le développement du « trackless mining » ou de l'exploitation sans rails, qui tend à accroître la mobilité des machines de façon à les déplacer rapidement de chambres en chambres, et à réaliser les diverses opérations du cycle d'exploitation par plusieurs petites équipes absolument spécialisées, chacune ne faisant qu'une opération : le havage, le forage, le minage, le chargement, le transport en chambres et le boisage, et passant successivement par toutes les chambres d'un même quartier (Fig. 1).

Dans ce but, les machines sont montées sur pneumatiques ou sur chenilles; c'est ainsi que les machines utilisées dans les mines les plus modernes sont les haveuses « Universal » et les jumbos sur pneumatiques, les chargeuses sur chenilles, les shuttlecars ou camions navettes, et les foreuses mobiles pour le « roof bolting ».

Le transport des charbons par wagons fait luimême place au transport par courroies et, lorsque la mine est desservie par une galerie à flanc de coteau ou par une galerie inclinée, ce transport se prolonge par ces galeries jusqu'à la surface et s'élève parfois d'une volée jusqu'à la tête des installations de manutention.

Le rendement des mines ainsi équipées dépasse déjà de loin la moyenne des rendements indiquée ci-dessus; mais cette modernisation n'est encore qu'une exception et non une règle, et il faut donc s'attendre encore à une augmentation constante des rendements, parallèlement au développement de cette technique.

Mais déjà, une tout autre conception a germé dans le cerveau des ingénieurs américains, celle du « continuous mining ».

Le principe de l'exploitation continue est de procéder à l'abatage de la veine par une seule opéra-

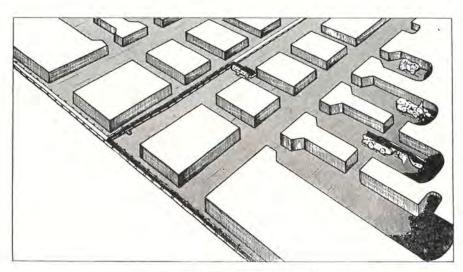


Fig. 1. - L'exploitation sans rails.

tion, en arrachant le charbon des fronts par de puissantes machines, sans havage ni minage préalables.

C'est la simplification du travail à l'extrême et la mort du cycle.

Depuis quelques années, les revues américaines foisonnent d'articles sur le « continuous mining ».

Nous y avons fait de larges emprunts pour la rédaction de cette note, et notamment aux comptes rendus des conférences faites à ce sujet à l'American Mining Congress qui se tient en mai de chaque année. Ces comptes rendus sont donnés dans les « Coal Mine Modernization Year Books » et résumés dans le numéro de juin de chaque année de la revue « Mining Congress Journal ».

L'état d'avancement des études relatives à cette question est résumé chaque année à ce Congrès par M. Gerald von Stroh, le savant Directeur du « Bituminous Coal Research Inc. » de Huntington. West Virginia.

Ce centre de recherche, créé à l'initiative de la plupart des grandes mines de charbon bitumineux et subsidié par elles, étudie, dessine et construit des prototypes de machines, répondant aux desiderata exprimés par un comité de gestion.

Ces machines sont ensuite essayées et mises au point dans l'une ou l'autre mine, puis la fabrication en est remise à l'industrie spécialisée dans la construction du matériel minier.

Au cours des dernières années, cette organisation a rendu d'éminents services aux mines américaines.

CHAPITRE I

LES ABATTEUSES-CHARGEUSES DE L'EXPLOITATION CONTINUE

§ 1. — Les précurseurs.

1) Les machines du tunnel sous la Manche.

L'idée de l'abatage continu n'est pas récente et de nombreux brevets ont déjà été pris pour tenter de réaliser ce rêve des mineurs.

Vers 1870, une machine de forage continu était mise à l'épreuve dans des galeries d'essais creusées tant en France qu'en Angleterre en vue de réaliser le Tunnel sous la Manche. Quelques kilomètres auraient ainsi été creusés de part et d'autre du chenal, mais le projet fut abandonné pour des raisons politiques.

Nous ne pouvons évidemment donner ici la description complète de toutes les machines; pour plus de détails, nous renvoyons le lecteur aux revues spécialisées citées dans la bibliographie annexée à cette note.

2) L'abatteuse-chargeuse McKinlay.

Il fallut attendre près de 50 ans pour voir réaliser en Amérique de nouvelles machines qui connurent quelques applications pour l'abatage du charbon.

Vers 1920, un ingénieur du nom de MacKinlay construisit une machine à abattre le charbon, constituée de deux énormes bras foreurs, munis sur toute leur longueur de plusieurs séries de pics, découpant le charbon en cylindres concentriques sur toute la section de la galerie. Une chaîne de havage achève de dresser le toit et le sol suivant les tangentes aux cylindres externes ainsi découpés (Figure 2).



Fig. 2. - L'abatteuse-chargeuse McKinlay.

Quatre de ces machines seraient encore en service à l'heure actuelle.

L'une d'elles a servi tout récemment au creusement en roche d'une galerie inclinée, de 855 mètres, destinée à remplacer deux puits de 180 mètres de profondeur. Elle put être utilisée pour le creusement de 75 % de cette longueur, dans des terrains de moyenne dureté, et l'avancement atteignit jusqu'à 4.60 m par jour.

5) L'abatteuse-chargeuse Jeffrey de 1920.

Vers la même époque, la firme Jeffrey créa une abatteuse-chargeuse utilisant à la fois le principe du havage et de la percussion (Fig. 3).



Fig. 5. - L'abatteuse-chargeuse Jeffrey de 1920.

Cette machine comportait un bras haveur horizontal à ras du sol et deux bras haveurs verticaux destinés à découper la couche en blocs verticaux. Le débitage de ces blocs se faisait ensuite au moyen d'un rang de pics horizontaux, porté sur un plateau oscillant et qui découpait le bloc par tranches successives descendantes. A la base de l'appareil et logée dans l'âme du bras haveur inférieur, une chaîne à raclette entraînait le charbon vers l'arrière en le relevant jusqu'aux engins de transport.

Ni l'une ni l'autre de ces machines ne se répandit cependant dans les mines, peut-être parce qu'elles constituaient encore des engins peu maniables et que l'on n'en était encore qu'au début de l'application de l'électricité dans les chantiers d'exploitation.

L'industrie charbonnière américaine entra d'ailleurs, peu après leur apparition, dans la grande crise

d'avant-guerre.

§ 2. — Les machines modernes.

1) Le « Joy Continuous Miner ».

Le mérite d'avoir ressuscité l'idée semble bien attribuable à la firme Joy qui lança sur le marché, il y a environ cinq ans, le « Joy Continuous Miner » (Fig. 4). geuse travaillant uniquement par forage et qui reçut le nom de « Colmol ».

Cet engin est capable d'assurer en une opération le déhouillement d'un front de chambre de 3 m de largeur (Fig. 5).

Il comporte dix têtes foreuses en deux rangées de cinq. Chaque tête comporte un fleuret central et quatre dents disposées en retrait progressif vers la périphérie.

Le rang supérieur est mobile de façon à pouvoir adapter la machine à l'ouverture de la couche, mais l'on prévoit évidemment de construire différents types adaptés à des épaisseurs de veine différentes.

Une lame coupante horizontale achève le raclage du charbon qui pourrait adhérer au mur; le pour-

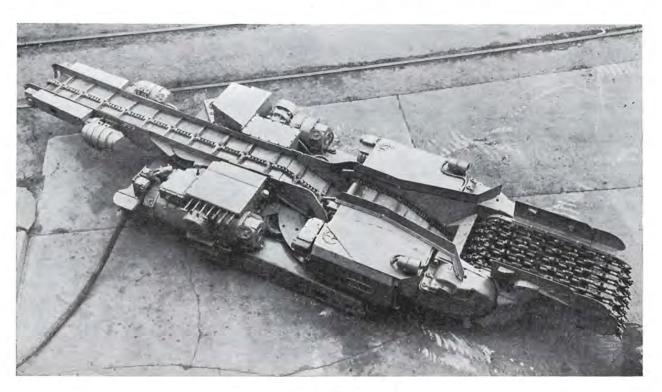


Fig. 4. — Le « Joy Continuous Miner ».

La partie active de cette abatteuse est constituée par six bras haveurs verticaux accolés.

La machine travaille par passes verticales de 75 cm. s'enfonçant à la base de la veine d'environ 50 cm et remontant jusqu'au toit. Elle déhouille normalement, par tranches verticales successives, des chambres de 4 mètres de largeur. Le charbon abattu est repris par deux chaînes releveuses en série et déversé à l'arrière dans le transport.

La longueur de cette machine est d'environ 6 m et son poids de 14 tonnes.

Elle est montée sur chenilles et porte deux moteurs de 65 HP.

2) Le « Colmol ».

La firme Jeffrey ne pouvait évidemment rester en arrière et elle créa, peu après, une abatteuse-charcentage de charbon non chargé par la machine ne serait que de 1 %.

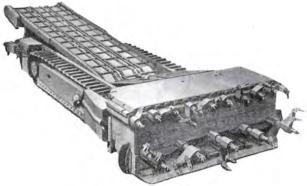


Fig. 5. — Le « Colmol ».

L'abatteuse-chargeuse du B.C.R. à Huntington (W. Va.).

Frappés par les possibilités quasi illimitées du Continuous Mining, les dirigeants des mines de charbon bitumineux, qui avaient fondé peu auparavant le « Bituminous Coal Research Inc. » à Huntington (W. Va.), chargèrent ce centre de recherche de reprendre le problème de l'exploitation continue dans son ensemble. Celui-ci mit la question à l'étude, dès septembre 1948, avec le programme suivant :

« Créer une machine capable d'exploiter en phase » avançante ou retraitante, sans interruption et sans » devoir déplacer la machine d'un front à l'autre. » Cette machine devra être étudiée pour déhouiller » des couches aussi minces que 28" (75 cm) d'épais» seur et avoir assez de souplesse pour s'adapter à » la méthode actuelle des chambres et piliers : » entrées, chambres, recoupes et reprise des piliers. » sans nécessiter aucun équipement auxiliaire de » havage ou de forage... Elle devra pouvoir tra- vailler des chambres de 14-15 de largeur (4,20 m » à 4,50 m), se rétrécir à 10' (3 m) pour le déplace- » ment et avoir au minimum 4" (10 cm) de jeu » au-dessus et en dessous de la machine. »

Ce centre créa d'abord diverses machines d'essais pour mesurer au fond les forces à mettre en jeu pour découper le charbon ainsi que pour le briser par une action de coin. Il arriva finalement à construire une machine rappelant quelque peu la machine de McKinlay, sauf qu'elle est équipée de trois bras et que ceux-ci ne sont armés de pics qu'à leur extrémité: la machine découpe donc la veine en trois carottes de grand diamètre.

La longueur des bras, et par suite le diamètre des cylindres, est réglable, en les faisant coulisser dans l'arbre de commande. On obtient ainsi l'adaptation de la machine à l'ouverture de la couche et la rétractilité demandée (Fig. 6).

De plus, l'arbre qui porte ces bras se termine à l'avant par une puissante vis. Cette vis pénètre dans l'axe des carottes et en provoque l'éclatement. Le pas de la vis est calculé de telle sorte que, malgré le mouvement d'avancement, les filets repoussent les blocs vers l'arrière où ils sont repris, comme dans



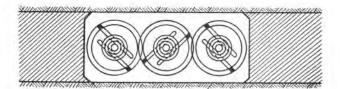


Fig. 6. — Schéma de l'abatteuse-chargeuse du B.C.R., de Huntington.

les autres machines, par une chaîne releveuse qui les déverse dans les transporteurs de desserte (Figure 7).

Les rainures cylindriques ont donc surtout pour but de ménager l'espace d'expansion nécessaire à l'éclatement du cylindre sous l'action de coin exercée par la tarière centrale.

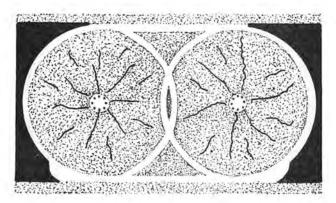


Fig. 7. — Le découpage et le débitage du churbon par l'abatteuse-chargeuse du B.C.R. de Huntington,

La Mission Charbonnière Belge à cu l'occasion de voir, en octobre 1950, au B.C.R. à Huntington, cette machine déjà très avancée. En avril 1951, celle-ci était à peu près prête pour commencer les essais et la mise au point au fond d'une mine. On s'attend à devoir encore y apporter pas mal de modifications et le châssis en a été dessiné en vue de faciliter ces aménagements. On pense d'ailleurs qu'il faudra encore bien un an ou deux avant de pouvoir en remettre la fabrication aux constructeurs spécialisés dans le matériel minier. La machine en construction n'est encore en effet qu'une machine réduite : le diamètre de forage peut varier entre



Fig. 8 et 8bis. - Exploitation de la couche Pittsburg par taraudage.

70 et 95 cm. Sa largeur d'attaque est de 3 mètres et elle est rétractile jusqu'à 2,10 m. La machine finale sera large de 4,20 m et rétractile jusqu'à 3 m.

Les expériences ont démontré que la rupture du charbon par un effet de coin donne de beaucoup plus gros morceaux que le rodage ou la percussion et cette action consomme aussi moins d'énergie.

Si quelque doute pouvait exister sur les chances de réussite de l'abatage du charbon par havage cylindrique et éclatement, il suffirait de citer l'exploitation extraordinaire réalisée récemment dans les affleurements de la couche Pittsburg en West-Virginia (Fig. 8 et 8bis).

La couche, épaisse de 1,80 m à 2,40 m, a été déhouillée sous la falaise laissée par une exploitation à ciel ouvert, par taraudage, en trous parallèles de 1,50 m de diamètre, forés au moyen d'une gigantesque tarière; on laissait entre les trous des piliers de 10 cm suivant la ligne des centres.

On est arrivé ainsi, pour une épaisseur de 1,80 m. à prendre 62 % du gîte. La production a atteint Soo tonnes en un poste, avec une équipe de 4 hommes, soit un rendement global de 200 tonnes par homme. C'est en somme une exploitation souterraine sans personnel au fond!

La première machine creusait des trous de 100' (30 m) de longueur en 20 minutes, soit à la vitesse de 1,50 m à la minute. Comme l'opération a parl'aitement réussi, on a augmenté la longueur de creusement des engins suivants. Le quatrième du type, actuellement en service, fore des trous de 63 m de longueur, pouvant même aller jusqu'à 84 mètres. La tarière se décompose en plusieurs éléments logés dans la charpente supportant le chemin de roulement de la foreuse (Fig. 9 et 9bis).

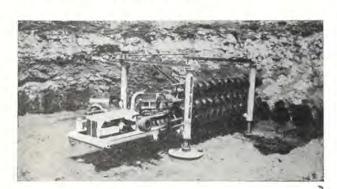


Fig. 9. — La machine de taraudage,

A sa sortie de la couche, le charbon est repris par un élévateur sur roues, qui le déverse dans des camions.

Et voilà que déjà, les derniers numéros des revues américaines nous apportent les réclames de machines du même type, mais de dimensions réduites, pour le déhouillement des piliers des exploitations par chambres et piliers.

4) Le débit des abatteuses-chargeuses continues.

Il existerait à l'heure actuelle plus de 100 abatteuses-chargeuses en service dans les mines des Etats-Unis.

D'autres types que ceux décrits ci-dessus ont d'ailleurs été lancés sur le marché, notamment par la firme Goodman et par la firme Lee-Norse.

La capacité de toutes ces machines d'abatage

continu est énorme.

Le rendement théorique d'une machine McKinlay de 1920 dépasse 5 ST (1) par minute en marche continue et, si cette marche théorique pouvait être réalisée, on arriverait à 500 ST à l'heure et 1.800 ST par poste.

Les constructeurs actuels paraissent plus modestes. Pour le Colmol, on prévoit un débit de 500 à 1.000 ST par poste avec des avancements de 45 à 90 cm par minute. Cependant, une de ces machines, marchant le quart du temps, a donné 400 ST en un poste de 7 heures, dans une couche de 1,20 m et sur un front de 2,85 m, avec un avancement horaire de 18 m.

Et cela avec un personnel réduit de 4 unités : un surveillant, un machiniste et deux boiseurs, c'està-dire avec un rendement à veine de 100 ST par homme et par poste.

La dernière machine d'essai du B.C.R., descendue tout récemment dans une mine, donne déjà pratiquement 2 ST par minute et l'on envisage des productions de l'ordre de 1.600 à 1.700 ST par poste dans un quartier équipé de deux machines, et cela, dans des veines de puissance moyenne.

Toutes ces machines sont donc encore fort loin de donner tout leur rendement et l'on s'est vite aperçu qu'il ne servait à rien de créer un flux continu de charbon à front, si l'on ne pouvait maintenir ce flux en mouvement jusqu'à la surface.



Fig. 9bis. — Mèche de la tarière.

Le problème du « Continuous Mining » ne peut donc être considéré comme résolu tant que les autres travaux de la mine ne peuvent suivre le même rythme. C'est ainsi par exemple qu'il serait inutile et dangereux de faire avancer une machine à raison de 45 cm par minute, si l'on ne peut poser le souténement à la même vitesse.

Mais le plus gros obstacle au plein rendement de ces machines semble bien avoir été jusqu'ici l'évacuation continue du flux de charbon.

⁽¹⁾ La + Short Ton > équivaut à 906 kg.

CHAPITRE II

LA REALISATION DU TRANSPORT CONTINU

§ 1. — Premières solutions.

La desserte des premières machines a bien dû se faire au moyen des engins existants.

La première idée fut d'utiliser le shuttlecar, mais pour ne pas immobiliser périodiquement l'abatteuse, on l'a fait suivre d'un shuttlecar supplémentaire, servant uniquement de volant et accumulant la production de la machine pendant les déplacements du premier engin.

Parfois aussi, l'abatteuse a simplement déversé ses produits sur le sol, d'où ils étaient rechargés par une chargeuse ordinaire dans les shuttlecars, ou repris et déversés dans les courroies au moyen d'un Duckbill, avec tous les inconvénients que présente l'allongement périodique des couloirs oscil-

lants.

776

Mais le problème restait entier : on n'arrivait, au moyen de ces engins, qu'à utiliser l'abatteuse pendant le tiers du temps, tout au plus.

§ 2. — Le convoyeur « oscillant et développable ».

Les dirigeants de charbonnages se sont alors adressés au B.C.R. de Huntington en vue de lui faire étudier et mettre au point un engin de transport, capable de suivre la machine dans son avancement et d'assurer une évacuation continue.

Il est assez curieux de narrer la façon dont le problème fut posé aux ingénieurs de ce centre de re-

cherche. Il leur fut demandé, soit :

 Un convoyeur de longueur fixe de 300' (90 m), mais capable de se plier à 90° en un point quel-

conque de sa longueur; soit :

2) Un convoyeur extensible de même longueur finale, capable d'évacuer, sans interruption, un flux continu de charbon et d'un encombrement suffisamment faible pour l'usage dans la mine.

Les essais sur modèle réduit montrèrent que la première solution était réalisable, peut-être même plus rapidement que la seconde et avec des engins existants, mais il fut reconnu que son utilisation dans la mine présenterait pas mal de difficultés d'application.

On imagine en effet difficilement d'autre moyen de le réaliser que de monter ce transporteur sur toute sa longueur dans la voie de transport, parallèlement au convoyeur placé à demeure dans cette voie, et de le faire entrer dans la chambre à desservir, en le pliant à 90° pour suivre l'avancement de la machine, mais en le déplaçant de toute sa longueur et de toute sa masse à mesure de l'avancement de l'abatteuse.

On en vint alors à la solution du convoyeur extensible, qui semble bien inspiré du ruban métrique de poche en acier et qui combine en somme la bande métallique et le convoyeur à secousses.

La Mission Charbonnière Belge de 1950 a également eu l'occasion de voir le premier engin de ce type en fonctionnement dans la cour du B.C.R. de Huntington et nous avons été fort étonnés de voir ce convoyeur, fort peu guidé, transporter aisément le charbon sur une centaine de mètres.

Ce convoyeur était constitué d'une bande d'acier stainless de 56" (90 cm) de largeur et de 1 : 52"

(0.8 mm) d'épaisseur.

La réserve est enroulée sur un tambour équipé d'un petit moteur de faible puissance pour l'enroulement de la bande. Il est lui-même porté par un



Fig. 10. — Le moteur du convoyeur développable du B.C.R. de Huntington.

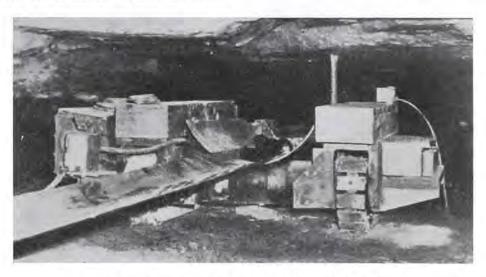


Fig. 11. - La tête sur chenilles du convoyeur développable du B.C.R. de Huntington.

chariot sur glissière et le mouvement oscillant lui est donné par un moteur standard électrique (Figure 10).

Le brin libre est attaché par un ressort à un tracteur à chenilles, qui suit l'abatteuse pas à pas et qui développe la bande par traction, à mesure de l'avancement de la chambre (Fig. 11).

L'extension du convoyeur est ainsi réalisée sans interrompre le flux de charbon qui s'écoule d'une façon continue, de la veine jusqu'à l'envoyage du puits ou jusqu'aux installations de triage de la surface.

Un tambour de 50 cm suffit pour enrouler 90 m de bande, un tambour de 65 cm, pour 180 m.

Ce premier engin est susceptible de transporter à plat plus de 2 ST par minute (120 ST à l'heure).

Pour supporter la bande, on dispose tous les deux ou trois mètres, sur le sol, des rouleaux incurvés ordinaires. La bande elle-même avait reçu une courbure préalable en l'enroulant sur des tuyaux de 1' de diamètre. Cette courbure disparaît quand la bande s'enroule sur le tambour et reparaît quand elle se déroule, de la même façon que les rubans métriques dont nous avons parlé plus haut (Figure 12).

- la réduction corrélative du nombre de chantiers en activité:
- la suppression de l'emploi des explosifs et des dangers qu'ils présentent;
- la tenue meilleure des toits par l'absence d'ébranlement des terrains par le minage;
- la création d'un flux continu et le rendement meilleur des engins de transport;
- la réduction des prix de revient.

Il est certain que la généralisation de ces engins est susceptible de provoquer un nouveau bond dans le rendement des mines américaines et de réduire sensiblement les prix de revient. Le directeur du B.C.R. de Huntington estime qu'en cas de succès on peut espérer, dans la prochaîne décade, une réduction de \$ 1 à \$ 1.5 par tonne, ce qui, par rapport au prix de revient moyen actuel de \$ 2.5, représente 40 à 60 % de réduction.

La question vaut donc la peine d'être suivie.

Elle le vaut d'autant plus que cette nouvelle technique pourrait ébranler un jour la méthode d'exploitation par chambres et piliers qui, si rentable qu'elle soit, n'en est pas moins une méthode primitive et quelque peu brutale, réservée en prin-

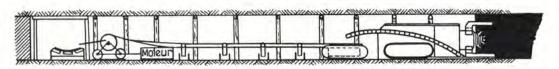


Fig. 12. — Schéma d'ensemble du convoyeur développable du B.C.R. de Huntington.

Les essais en surface étaient terminés fin 1950, puis la machine fut descendue dans une mine du Kentucky pour subir l'épreuve pratique.

Un tronçon de 300' fut soudé au premier et l'expérience montra que la machine pouvait transporter le charbon sur 600' (180 m) de longueur.

La mise au point des détails se poursuit encore à l'heure actuelle, mais il est fort probable que l'engin sera prêt pour être livré au commerce plus rapidement que l'abatteuse-chargeuse étudiée par le même centre.

Les constructeurs eux-mêmes se sont d'ailleurs attelés au même problème, et notamment la firme Jeffrey qui a construit un convoyeur télescopique dénommé « Molveyor », allant jusqu'à 500' (90 m) de longueur et susceptible de transporter 4 ST par minute.

CHAPITRE III

L'AVENIR DE L'EXPLOITATION CONTINUE

§ 1. — Dans les mines américaines.

L'emploi du « Continuous Miner » et la pratique de l'exploitation continue présentent d'énormes avantages, parmi lesquels on peut citer :

l'obtention de rendements énormes à l'abatage;
 l'accroissement considérable de la vitesse de déhouillement;

cipe à l'exploitation des gîtes abondants et de faible valeur.

Cette possibilité n'a pas échappé aux inventeurs américains.

Déjà à l'occasion d'une première mission charbonnière belge aux Etats-Unis en 1947, nous avions relevé quelques timides tentatives d'allongement des fronts de chambres et nous avions décrit deux cas d'application de « semi-longwall » tendant à réduire les temps morts résultant d'un déplacement trop fréquent de diverses machines.

L'exploitation par longues tailles résoudrait d'emblée certaines des questions subsidiaires que le « Continuous Mining » a fait surgir, et notamment l'aérage et l'évacuation du gaz et des poussières, mais elle soulèverait un problème bien plus grave : celui du contrôle du toit.

Or, ceci est une tout autre affaire, car les ingénieurs américains n'ont pas la pratique de cette technique. Il est d'ailleurs probable que le foudroyage à faible profondeur posera d'autres problèmes que chez nous, où le poids des terrains provoque un affaissement à peu près continu des roches du toit, tandis qu'à faible profondeur les « coups de toit » pourraient être plus fréquents.

Aussi est-ce fort sagement que le B.C.R. a décidé de sérier les questions et de tenter d'abord la mise au point de l'exploitation continue dans le cadre de la méthode actuelle du « room and pillar ». Cependant, les revues américaines signalent, sans plus, qu'une mine canadienne a déjà pris les devants en tentant l'exploitation continue en longwall; mais de quelles machines s'agit-il?

§ 2. — Le problème de la taille belge.

Nous avons écrit maintes fois qu'à notre grand regret, le matériel américain des chambres et piliers ne pouvait guère trouver d'application en Belgique, parce que la méthode elle-même est impraticable à

grande prolondeur.

Et voilà qu'au moment où le rendement des mines américaines est à la veille d'effectuer un nouveau bond qui risquerait d'accroître encore notre handicap, nous nous demandons si nous ne pouvons rien tirer de cette nouvelle technique, puisque le problème de l'abatage continu s'est également posé dans les mines européennes.

Et ce problème y est peut-être, en quelque sorte plus avancé qu'en Amérique, car l'exploitation par rabot réalise effectivement l'exploitation continue en longue taille, grâce à l'usage des convoyeurs blin-

dés et des bêles en porte-à-faux.

Mais le rabot nécessite un toît relativement bon et un charbon assez tendre. Certains préconisent cependant son emploi en veines dures avec minage

préalable.

Les grosses haveuses-chargeuses anglaises résolvent aussi certaines parties du problème. Elles conviennent pour les veines dures, mais elles sont assez encombrantes et n'ont pas encore pu, à notre connaissance, se combiner avec le ripage des couloirs.

Enfin, les haveuses à bras de diverses formes : bras incurvés, bras à champignons, bras multiples du type Eickhoff, Eickhoff-Dauerwühler ou Soest-Ferrum, etc., combinées avec des raclettes ou des socs chargeurs, répondent aussi en partie au problème posé, mais elles impliquent malgré tout, un découvert de toit considérable.

Au cours du voyage de la dernière Mission Charbonnière Belge de 1950 aux Etats-Unis, nous nous demandions un soir, avec nos hôtes, comment nous pourrions jamais tirer parti, dans nos charbonnages, des merveilleuses machines des exploitations par chambres et piliers américaines.

Et nous en étions arrivés à l'idée d'une haveusechargeuse inspirée peut-être des « Continuous Miners ». mais de modèle réduit, logée complètement dans la havée en cours d'abatage, desservie par un convoyeur extensible logé dans la même havée et capable de suivre pas à pas l'avancement de la machine; mais nous nous demandions comment réaliser ce dernier engin.

Or, le convoyeur à secousses développable, que nous avons vu par la suite au B.C.R. de Huntington, répond complètement à cette conception et parmi les abatteuses-chargeuses, celle étudiée par le même centre a peut-être plus que d'autres la possibilité de s'adapter à nos mines. Car, au dire des inventeurs, elle ne nécessite, comme découvert non boisable immédiatement, que 1,50 m.

Il n'est évidemment pas question d'introduire ces engins tels quels dans nos mines belges, mais d'étudier le problème dans son ensemble, soit avec des constructeurs belges, soit avec des constructeurs américains; et il n'est pas dit que de cette collaboration d'ingénieurs ayant un sens des possibilités de la mécanique aussi développé que celui des ingénieurs américains, et d'ingénieurs belges quelque peu familiarisés avec la conduite des longues tailles et du loudroyage, ne naîtraît pas une technique prolitable aux deux pays.

Si nous devions poser le problème de l'abatage continu dans nos mines belges, nous le poserions de la façon suivante, qui se rapproche fort des directives données au B.C.R. de Huntington, et nous le poserions avec d'autant plus de confiance devant le résultat déjà obtenu en ce domaine par ce centre

de recherche.

« Créer une abatteuse-chargeuse capable d'exploiter par brèche montante, en longue taille, dans des couches aussi minces que 75 cm d'ouverture. Cette machine devra déhouiller des brèches de 2,10 m de largeur et se rétrécir à 1,50 m pour être descendue aisément au pied des tailles, après boisage de la havée. Le découvert du toit sera réduit au minimum. Le jeu en dessous et au-dessus de la machine sera aussi grand que possible et ne sera en tout cas pas inférieur à 10 cm. »

Et nous poserions comme suit le problème du

convoyeur:

« Adapter le convoyeur à bande développable » du B.C.R. de Huntington à nos conditions » d'exploitation, de façon à réduire l'encombrement » en largeur de la tête sur chenille à 1.50 m au » maximum et à pouvoir loger le moteur et le chariot » de commande dans une havée de 1.80 m. »

Peut-être certains ne verront-ils là qu'une utopie. Nous ne croyons évidemment pas que ces machines seront utilisables même dans toutes les tailles en plateure à faible pente. Nous pensons cependant que la question vaut la peine d'être étudiée tant pour le convoyeur que pour l'abatteuse-chargeuse, avec quelques chances de succès, dans les veines dures, en tailles régulières et sans rejets importants.

Certains montages en veine ont déjà été réalisés en Campine à des vitesses de 10 mètres par poste avec des rendements comparables à celui des cham-

bres américaines.

Le but à atteindre serait de déhouiller nos longues tailles par montages successifs de la largeur des havées actuelles, avec des vitesses peut-être 10 fois plus fortes. En d'autres termes, les brèches multiples seraient remplacées par une seule brèche montante déhouillée à grande vitesse (Fig. 15).

Trois problèmes sont à résoudre :

a) Nous possédons les haveuses réalisant la vitesse de havage envisagée, car elles havent en un poste des tailles de 150 à 200 mètres, mais elles n'achèvent pas le travail, puisque, dans la très grande majorité des cas, elles nécessitent encore l'intervention du marteau-pic dont elles augmentent simplement le rendement. De plus, ces haveuses nécessitent un découvert en avant du dernier boisage, de 80 cm au moins, pour le passage de la haveuse; et dès le passage de celle-ci, la partie du toit non soutenue s'élève par exemple à 2,80 m, si l'on utilise un bras de havage de 2 m. On peut réduire

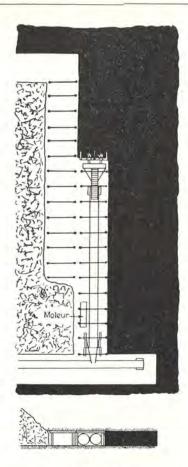


Fig. 13. — Projet d'abatage continu par brèche montante en longue taille.

immédiatement le découvert à 2 m, en reportant les étançons des fronts à bout de bêle après le passage de la haveuse, du moins lorsqu'on n'utilise pas les convoyeurs blindés, mais ce découvert de 2 m (ou de 2,80 m dans le cas de blindés) subsiste jusqu'au poste suivant. En Campine, il se produit, pendant ce temps, un travail intense du toit, car souvent la saignée, bien qu'elle ait été vidée à peu près complètement par le bras haveur, se remplit à nouveau de fin charbon et se resserre partiellement au point qu'au moment de l'abatage, on ne peut la discerner qu'en la vidant à la main des fins qui la remplissent; néanmoins, la veine a reçu le coup de pilon et s'est fracturée en blocs verticaux, ce qui facilite grandement le travail de l'ouvrier, mais le toit est déjà affaissé lorsque l'abatteur commence son travail;

b) Nous ne progressons guère dans la mécanisation du chargement, ni dans les tailles à haveuse, ni dans les tailles au marteau-pic. L'emploi du rabot étant encore peu développé, on peut dire que plus de 95 % de nos charbons sont encore chargés à la

c) Notre système d'évacuation demande actuellement un démontage périodique, sauf pour les convoyeurs blindés. Ceux-ci ne peuvent évidemment être ripés que lorsque la havée suivante a été complètement déhouillée. A ce moment, tout le toit de la taille sur 1,80 m environ de largeur, est supporté par des bêles en porte-à-faux, dont la résistance est liée à celle de l'articulation.

L'exploitation en brèche unique par abatteusechargeuse et convoyeur développable aurait les avantages suivants :

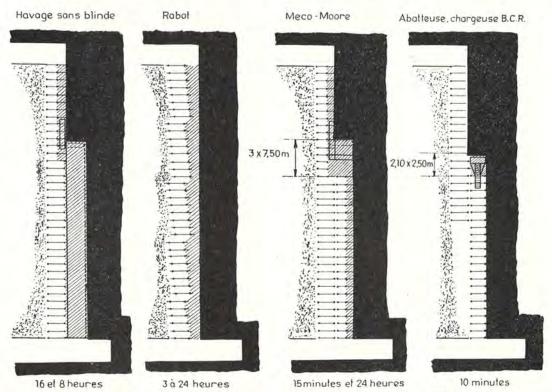


Fig. 14. — Schéma des surfaces découvertes ou en porte-à-laux, dans diverses sortes d'abatage mécanisé, (Ces surfaces sont hachurées.)

(Les chiffres au bas des figures indiquent la durée des découverts en porte-à-faux.)

a) Abatage du charbon dans les meilleures conditions de résistance du toit, se rapprochant le plus de celles du déhouillement au marteau-pic avec convoyeurs démontables, où le découvert est immédiatement boisé, alors que, dans tous les autres systèmes de mécanisation préconisés jusqu'ici, des surfaces importantes de toit restent non soutenues ou soutenues par des éléments en porte-à-faux pendant des heures. La figure 14 illustre plus clairement cet avantage que ne le ferait une longue description; on y a figuré en hachuré les surfaces en question.

Le découvert minimum de la Meco-Moore dans la havée d'abatage est d'environ 7 mètres à partir du bras haveur; celui du « Continuous Miner » ne serait que de 1.50 m, soit au maximum 2,50 m en plaçant un cadre de boisage tous les mètres, et ce découvert, à la vitesse de 18 m par heure, ne durerait pas 10 minutes. Il ne nécessite aucun autre découvert ni porte-à-faux pour la haveuse ou pour les

convoyeurs.

L'onde de détente du toit, consécutive au déhouillement, monterait perpendiculairement au front de taille. Le foudroyage de la havée précédente, complètement libre de matériel, pourrait suivre à quelques mètres de distance, dès qu'il ne serait plus susceptible d'influencer la zone en déhouillement. Celui-ci se ferait donc dans les meilleures conditions de terrain, dans un toit boisé et reposé depuis 25 heures environ. Le porte-à-faux des bancs du loit serait réduit au minimum, puisque la havée précédente pourrait être presque immédiatement foudroyée après l'abatage.

La question des poussières de charbon scrait pratiquement résolue, puisque ces abatteuses sont normalement pourvues de pulvérisateurs d'eau et qu'au surplus tout le personnel de desserte se trouverait à l'arrière de l'unique brèche d'abatage, c'est-à-dire

dans l'air pur.

Le foudroyage du toit donne peu de poussières mais, en tout cas, l'arrosage serait toujours possible ou la remise de ce travail au second poste. Il est d'ailleurs peu probable que le foudroyage puisse suivre à une seule brèche et en un seul poste.

Ces conditions idéales permettraient peut-être d'envisager des havées plus larges que celles dé-

houillées normalement.

b) Les abatteuses-chargeuses réalisent la mécanisation quasi totale du chargement, qui dans nos chantiers se fait encore le plus souvent par l'ouvrier le plus spécialisé, c'est-à-dire par l'abatteur luimême, en absorbant entre le quart ou le tiers de son temps.

c) Le convoyeur à secousses développable, placé dans la havée en déhouillement, résout d'une façon simple le problème de l'évacuation en taille.

Il n'est pas rare, dans nos grosses tailles de Campine, de voir encore trois ou quatre rangs de couloirs en série dont le démontage, le déplacement. le remontage, le creusement de la « trace » et le calage du moteur occupent 15 à 20 personnes par jour.

Ce convoyeur pourrait tout aussi bien servir en tailles régulières, exploitées par les moyens actuels, et éviter l'emploi des bêles en porte-à-faux, qui réalisent un souténement moins complet que la bêle portant sur deux appuis. Il pourrait aussi être utilisé dans les montages en veine.

En tailles, le ripage des trois parties de la machine, dont la dimension ne dépasse pas celle des moteurs actuels, pourrait se faire successivement par le même « passage » vers la havée suivante, préparée sur une douzaine de mètres. Le ripage de l'abatteuse-chargeuse nécessitera peut-être un passage plus large que pour les haveuses ordinaires, mais cela ne constitue pas une impossibilité.

L'emploi du convoyeur dans la havée en déhouillement laisserait la havée précédente absolument libre de tout engin, permettant soit une circulation facile, soit le foudroyage immédiat.

Notons que le débit du convoyeur construit à Huntington est d'environ 100 t/h et convient par-

faitement pour nos tailles.

Parmi les objections à réfuter et les difficultés à vaincre pour la mise en usage de ces engins, on peut citer;

- l'encombrement de l'abatteuse-chargeuse.

On ne peut évidemment pas dire que l'essai dans nos mines des grosses abatteuses-chargeuses anglaises constitue jusqu'ici un plein succès, et que leur emploi se répandra; mais la machine de Huntington, réduite à la dimension de nos havées, sera certainement beaucoup plus simple. Elle n'aura peut-être pas l'avantage d'être utilisable dans les deux sens; mais ne vaut-il pas mieux procéder à la descente de la machine dans sa havée qu'à son retournement dans les « étables », comme cela se fait avec les machines anglaises. Enfin, le chargement du charbon à l'arrière par raclette est moins encombrant que l'évacuation latérale vers la havée précédente.

le découvert du toit.

Nous avons vu que celui-ci était beaucoup moins important que dans le cas des grosses haveuses-chargeuses et qu'il ne dure que quelques minutes; on peut escompter qu'il sera moins préjudiciable à la tenue du toit que les découverts nécessités par toutes les autres mécanisations.

le creusement de la voie de la taille.

Celui-ci devra peut-être se faire en partie pendant le poste d'abatage. Ce problème a déjà été résolu, par le creusement d'un « faux fond » en avant de la taille pour le logement des terres du bosseyement, combiné avec l'emploi d'une raclette légère pour la desserte de cette basse-taille.

l'accélération des services accessoires.

Le placement du soutènement en brèche montante unique demandera sans doute une certaine dextérité, mais le problème est identique à celui qui s'est posé pour les Meco-Moore.

Nous ne nous faisons cependant aucune illusion et nous admettons volontiers que la mise au point d'une machine d'abatage continu, appropriée à nos gisements, demandera peut-être plusieurs ennées de travail et, de la part de ceux qui s'y attelleront, une dose peu commune de travail, de confiance et d'obstination.

Mais n'en est-il pas ainsi de toutes les nouveautés ? N'a-t-il pas fallu des mois, il y a quatre cu cinq ans, rien que pour remettre en honneur dans certaines de nos mines. l'emploi des haveuses déjà essayées sans grand succès entre les deux guerres?

L'exploitation par brèche unique présente, à notre sens, trop d'éléments favorables pour ne pas se décider à en étudier la réalisation et nous

insistons tout spécialement :

 sur le faible découvert relatif nécessité par les abatteuses continues américaines travaillant dans leur havée, comparé au découvert nécessité par toutes les autres abatteuses-chargeuses lancées jusqu'ici sur le marché;

— sur le retour au souténement par bêles sur deux

appuis;

 sur l'écartement du personnel du courant d'air vicié;

 sur la facilité de circulation du personnel dans la dernière havée, libre de tout engin, ou,

 sur la possibilité de rompre le toit de cette havée peu après le passage de la machine et de réduire ainsi au minimum le porte-à-faux des bancs supérieurs et la pression sur la havée des fronts.

Notre industrie charbonnière ne sortira certainement pas de ses difficultés par des moyens ordinaires et tout doit être mis en œuvre pour tenter de la faire survivre, en cas de mise en application du Plan Schuman.

Il n'y a, à notre avis, pas grand'chose à améliorer à la technique des transports telle qu'elle est pratiquée dans les mines les plus modernes. Il faudra donc bien s'en prendre au travail en taille, où l'on trouve encore les plus fortes équipes : à l'abatage, au déplacement des couloirs et au foudroyage.

Or les machines du Centre de Recherche de Huntington, que nous avons décrites, permettent déjà d'entrevoir certaines possibilités d'exploitation de nos tailles les plus régulières, par brèche montante unique, avec les énormes avantages que comportera la localisation dans la havée en déhouillement de tous les engins d'abatage et d'évacuation.

L'étude de l'adaptation de ces machines à nos conditions de gisement, mérite donc d'être entreprise, dût-elle conduire finalement à la conception de tout autre engin réalisant le même objectif.

Nous serons certainement aidés dans ce travail par nos amis américains et par les services de l'Administration de Coopération Economique en particulier.

BIBLIOGRAPHIE

Continuous Mining, par G. von Stroh. - Mining Congress Journal, janvier 1949, p. 52.

How continuous Mining works, par J.J. Snure - Coal Age, mars 1950, p. 95.

Better auger mining (sans nom d'auteur). - Coal Age, jum 1950, page 75.

Continuous Conveying (sans nom d'auteur), - Coal Age, avril 1951, p. 81.

Rattachement des canevas topographiques de la surface et du fond

L. J. PAUWEN, Professeur à l'Université de Liège.

SAMENVATTING

De oriëntatie van de ondergrondse opmetingen ten opzichte van de bovengrond kan uitgevoerd worden door middel van talrijke werkwijzen.

De oudste, de opmeting met het kompas, is in staat een nauwkeurigheid te geven overeenkomend met een boog van 1 minuut, op voorwaarde rekening te houden met de magnetische declinatie en vooral van de onregelmatige variaties, die men gewoonlijk verwaarloost, maar die nochtans aanzienlijk kunnen zijn; hun waarde kan gegeven worden door een bestaande magnetische observatiepost.

De auteur onderzocht vervolgens de methode der twee schachten, de methoden der twee schietloden in dezelfde schacht en een optische methode, waarvan de mogelijkheden onderzocht worden. Ten slotte haalt hij het bestaan aan van de gyroscopische methode.

RESUME

Le problème de l'orientation des levés miniers peut être résolu par de nombreux procédés. Le plus ancien, le procédé à la boussole, est susceptible de donner une précision de l'ordre de une minute d'arc à la condition de tenir compte de toutes les variations de la déclinaison magnétique et spécialement des variations irrégulières que l'on néglige habituellement, mais qui peuvent cependant être importantes; leurs valeurs peuvent être fournies par une station magnétique existante. L'auteur passe ensuite en revue la méthode des deux puits, la méthode des deux aplombs dans un même puits et une méthode optique; il en montre les possibilités. Enfin. il signale l'existence de la méthode gyroscopique.

Le problème du rattachement des canevas topographiques de la surface et du fond joue un rôle capital en topographie souterraine. L'orientation des plans de fond, et par voie de conséquence, le problème des limites, le percement des galeries par une ou par deux extrémités, le puits sous stot et combien d'autres problèmes en dépendent.

Il nous a paru utile de faire un exposé synthétique des différentes méthodes qui s'offrent à l'exploitant et d'en montrer les avantages, les inconvénients et les possibilités (1).

Procédé à la boussole.

Le procédé à la boussole est le plus ancien. Bien employé, il est susceptible de donner une précision de l'ordre de 1 minute d'arc. Nous indiquerons ici succinctement les précautions à prendre pour atteindre ce résultat.

Il est bien évident que la boussole doit être en parlait état mécanique et magnétique. Avant toutc mesure, on vérifiera la chape d'agate et le pivot; on s'assurera que la boussole est exempte de toute pièce lerreuse. On emploiera de préférence des boussoles qui s'adaptent sur le théodolite. Ce dernier permet un centrage précis et l'erreur d'excentricité de la boussole par rapport au théodolite sera éliminée par retournement symétrique. Les erreurs instrumentales de la boussole seront éliminées par les lectures pointe nord et pointe sud dans les deux positions symétriques de l'instrument. Les déformations du champ magnétique terrestre seront spécialement étudiées; on les éliminera ou on en tiendra compte.

Ces erreurs sont dues à plusieurs causes :

- a) à la présence de masses de fer ou de roches magnétiques ou de conducteurs électriques;
- b) à des variations régulières du champ magnétique;

Pour les lecteurs qui désirent de plus amples informations nous renvoyons au « Cours de Topographie » de M. Dehalu, pages 434-555, édité par Béranger, 1947.

e) aux variations irrégulières du champ magnétique.

Nous examinerons successivement chacun de ces points.

a) Masses de fer ou roches magnétiques.

L'orientation de la base, c'est-à-dire d'un des côtés du cheminement, se lera en occupant successivement, avec la même boussole, les deux sommets qui déterminent ce côté. L'azimut direct et l'azimut inverse doivent différer de 180° à peu de chose près. It conviendra d'exécuter l'ensemble des deux opérations dans le temps le plus court possible afin que le champ magnétique terrestre ne se transforme pas sensiblement pendant le cours des mesures.

Si l'azimut direct et l'azimut inverse ne différent pas de plus de 5 minutes d'arc, on pourra déclarer qu'il n'y a pas d'influence magnétique. Si l'on constate un écart supérieur à ce chiffre, et s'il se maintient dans de nouvelles mesures, on pourra déclarer qu'il y a influence. On la recherchera et l'éliminera, Sinon, la base en question sera aban-

b) Variations régulières de la déclinaison magnétique.

Le champ magnétique terrestre est soumis à des variations lentes et régulières, dont on peut aisément tenir compte en déterminant la déclinaison magnétique de la boussole employée, sur une borne d'orientation.

c) Variations irrégulières de la déclinaison magnétique.

La déclinaison magnétique est soumise à des variations irrégulières qui peuvent atteindre plusieurs dizaines de minutes d'arc en une heure. Si l'on veur effectuer une orientation de précision, il faut tenir compte de ces variations. Pour cela, on intro duira dans le calcul les variations de la déclinaison magnétique fournies par une station où l'on enregistre cet élément de façon continue. En Belgique, on pourra se servir des éléments fournis par la station magnétique de Manhay qui dépend de l'Université de Liège.

Le matin avant de descendre vers les travaux de fond, et l'après-midi à la remontée, on centrera le théodolite sur la borne d'orientation et l'on déterminera la déclinaison de la boussole en notant l'heure des observations. Tenant compte des données de Manhay, ces mesures permettront de déterminer à tout moment la valeur exacte de la déclinaison de la boussole et aussi de vérifier si celle-ci n'a pas subi de déformations mécaniques pendant les opérations de mesure et de transport.

Si l'on désire une grande précision, de l'ordre de la minute, il est nécessaire d'employer trois boussoles au moins qui se contrôlent l'une l'autre et de stationner en deux bases d'orientation, reliées par un cheminement de précision au théodolite. Enfin, il faut opérer en chaque base à deux reprises, à des jours différents. L'ensemble des mesures permettra d'atteindre une précision de 1 minute d'arc, ce qui est suffisant pour les travaux miniers les plus importants.

Nous avons tracé une galerie de 2 kilomètres de longueur à l'étage 1.050 m par ce procédé. Le percement a été effectué à 30 cm près, ce qui correspond à une précision de 50 secondes d'arc sexagésimales. Si nous n'avions pas introduit la correction mentionnée en c), l'erreur d'orientation aurait été de 7 minutes d'arc.

Méthode des deux puits.

Considérons deux puits entre lesquels existe une galerie praticable à l'étage où l'on veut effectuer une orientation.

On suspend un fil à plomb dans chacun des puits. Ils sont constitués par des fils de bronze de 1,5 mm de diamètre environ, auxquels on suspend des poids de l'ordre de 15 kg que l'on immerge complètement dans des récipients remplis d'eau ou d'huile. Les fils sont fixés solidement aux chevalements des puits. A la surface, on effectue un cheminement très précis (1 - 2 - 3) (Fig. 1) reliant

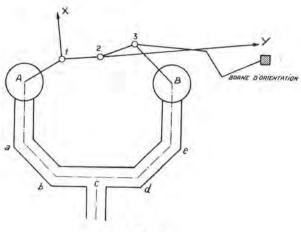


Fig. I.

les deux aplombs A et B. Ce cheminement est rattaché à la borne d'orientation. On dispose ainsi des éléments qui permettront le calcul des azimuts des différents côtés du cheminement. Choisissant une origine, par exemple le point 1 et un système d'axes rectangulaire XY, on calcule les coordonnées des deux aplombs AB à la surface. Si ces aplombs pendent librement dans le puits, les coordonnées sont les mêmes dans le fond, à l'étage où doivent s'effectuer les opérations d'orientation.

A cet étage, on établit un cheminement A-a-b-c-d-e-B qui relie les aplombs. On se donne l'azimut approché d'un des côtés du cheminement, a b par exemple. Partant des coordonnées de A, calculées en se fondant sur le levé effectué à la surface et de l'azimut approché de a b, par exemple, on calcule les coordonnées de l'aplomb B.

Si nous désignons par X_A Y_A les coordonnées fond et surface de l'aplomb A et par X_B Y_B et x_B y_B les coordonnées surface et fond de B, obtenues respectivement par les opérations de surface et de fond, les azimuts de la direction AB surface et fond seront donnés par les formules :

$$tg \, \alpha \ = \frac{Y_A - Y_B}{X_A - X_B}$$

$$tg \, \alpha^* \, = \frac{Y_A - y_B}{X_A - x_B}.$$

La différence $\alpha - \alpha'$ donne la correction qu'il faut apporter à l'azimut approché de départ du côté α b.

La précision de cette méthode dépend, d'une part, de la précision des cheminements de surface et de fond et, d'autre part, de la verticalité des aplombs. La précision des cheminements est fonction exclusivement de l'observateur et des moyens qu'il met en œuvre. La verticalité des aplombs est influencée par les courants d'air latéraux qui peuvent exister dans les puits. On bouchera avec soin l'orifice de toutes les galeries aboutissant aux puits. Si, malgré tout. les aplombs ne sont pas verticaux, il en résultera une erreur d'orientation dont l'effet sera d'autant plus petit que les puits seront plus éloignés l'un de l'autre. Si les puits sont distants de plus de 50 mètres, la méthode pourra être appliquée aux plus grandes profondeurs, pourvu que l'on prenne les précautions indiquées plus haut.

Rattachement par un seul puits.

Il arrive souvent que la méthode des deux puits ne puisse pas être employée, soit parce que l'on veut faire l'orientation à un étage qui n'est pas encore atteint par un puits, soit qu'il n'existe pas de communication praticable entre les puits à l'étage considéré, soit encore parce que les deux puits sont trop rapprochés. Dans ces conditions, on doit recourir à la méthode des deux aplombs dans le même puits, aplombs qui déterminent un plan. Par des opérations topographiques, on détermine l'azimut du plan des aplombs à la surface; à l'étage considéré, on rattache un cheminement au plan des aplombs d'azimut connu.

Ces opérations, très simples en principe, nécessitent des mesures extrêmement méticuleuses. La distance à laquelle on peut placer les aplombs étant en général très réduite — dans la plupart de nos puits de mines cet écartement ne dépasse pas 1,50 m — la moindre déviation systématique des aplombs par rapport à la verticale amène une rotation de leur plan et ainsi une erreur systématique dans l'orientation. Une déviation systématique de 1 mm d'un des aplombs amène, pour des aplombs distants de 1,50 m, une erreur d'orientation de 2'10" environ. Il faudra prendre des précautions minutieuses pour éviter cette déviation.

Les fils seront tendus par des poids de 15 kg au moins, munis d'ailettes et complètement immergés dans des baquets remplis d'eau ou d'huile, établis un peu en contrebas de la galerie où se fait le raccordement. Ils seront recouverts par des planches pour éviter l'agitation du liquide produite par la chute d'eau ou de corps durs dans le puits. Toutes les galeries débouchant dans le puits, au droit des aplombs, seront obturées avec soin. On arrêtera le ventilateur. On vérifiera que les aplombs ne touchent nulle part les parois des puits tout le long

de leur parcours, ni le fond ou les parois des

Dans ces conditions, les fils oscillent autour d'une position moyenne qui correspond à la verticale des points d'attache et les oscillations seront faibles et régulières.

Les opérations de raccordement pourront être effectuées, soit par la méthode de l'alignement, soit par la méthode du triangle.

a) Méthode de l'alignement.

On dispose le théodolite à la surface et à l'étage considéré, dans l'alignement exact des deux fils. Cette opération s'effectue en déplaçant le théodolite sur sa plateforme de centrage jusqu'à ce que les images des deux fils des aplombs se forment exactement sur le fil vertical du réticule. Cette opération est possible car un fil ne cache pas l'autre, pourvu que la distance du théodolite à l'aplomb le plus proche ne soit pas grande par rapport à la distance des aplombs entre eux. On voit en effet, d'après la figure 2, que seuls les rayons lumineux émis par A (Fig. 2) compris dans le cône DCE sont inter-

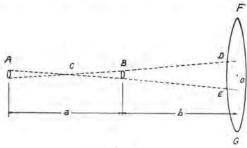


Fig. 2.

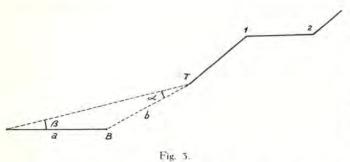
ceptés par le fil B. Les rayons qui tombent sur les régions F D et E G sont recueillis par l'objectif qui forme une image de A. Nous montrerons plus loin que la distance b doit être de l'ordre de a. Le théodolite employé possèdera une lunette à fort tirage, ce qui est le cas des théodolites de mine.

Dans ces conditions, on amène le théodolite dans l'alignement des aplombs à la surface et à l'étage de travail et l'on raccorde ces opérations aux levés de surface et de fond.

S'il est relativement aisé d'amener le théodolite dans le plan des aplombs à la surface, il n'en est pas de même dans le fond. A la surface, les fils sont visés un peu en dessous des points de fixation au chevalement; ils sont stables et l'opération d'alignement se fait rapidement et sans difficultés. Dans le fond, les aplombs sont rarement immobiles; ils constituent en effet de longs pendules qui oscillent sous l'action des influences les plus minimes. En outre, leurs oscillations sont très lentes. Il est donc extrêmement difficile, sinon impossible, de placer le théodolite exactement dans le plan des aplombs. Cette opération s'effectue cependant aisément à quelques dixièmes de millimètre près. Le problème est ensuite résolu par la méthode du triangle aplati

b) Méthode du triangle aplati.

Soit A et B les deux aplombs et le théodolite situé en T. dans l'alignement approché des deux aplombs d'où



(Fig. 5). On vise successivement les deux aplombs et l'on mesure l'angle α. Cette mesure doit être répétée à de nombreuses reprises afin d'éliminer l'effet des irrégularités des oscillations. La figure donne, puisque les angles sont petits:

$$\frac{\beta}{b} = \frac{\alpha}{a}$$

$$\beta = \alpha \cdot \frac{b}{a}$$
(1)

Les opérations de surface donnent l'azimut 1 — 2; la mesure des distances a et b de l'angle α et l'emploi de la formule (1) permettent de calculer l'angle β , d'où l'on déduit l'azimut de T — 1, puis de 1 — 2.

Meilleures conditions opératoires.

La formule (1) permet de déterminer les meilleures conditions opératoires. Désignons le rapport b/a par r, on obtient :

$$\Delta \beta = r \cdot \Delta \alpha + \alpha \cdot \Delta r$$

On voit que pour rendre $\Delta \beta$ le plus petit possible, il faut que r et α soient aussi petits que possible.

Pour que r soit petit, il faut que le théodolite soit placé dans le voisinage de l'aplomb β . Pour des raisons d'ordre pratique, on pourra prendre b égal à a, mais on ne pourra pas aller au delà. L'angle α devra être le plus petit possible; on situera donc le théodolite dans le voisinage très approché de l'alignement des aplombs.

Si l'on prend toutes les précautions qui ont été indiquées plus haut, cette méthode est susceptible de donner une précision de l'ordre d'une dizaine de secondes d'arc sexagésimales pour des aplombs situés à 1,5 m de distance et dont la longueur ne dépasse pas 300 mètres. La précision diminue très rapidement avec la longueur des aplombs et le procédé devient incertain.

Méthode optique.

Nous avons imaginé et employé avec succès une méthode optique qui consiste en principe à déterminer à la surface une direction parallèle à celle de deux signaux lumineux établis dans le puits au niveau de l'étage à raccorder, à l'aide d'une lunette installée au-dessus du puits. Une faible inclinaison de l'axe de rotation de la lunette est sans influence, puisqu'elle ne modifie pas le parallélisme des deux directions du fond et de la surface.

a) Dispositif opératoire.

Dans le puits, au niveau de l'étage à raccorder et dans la direction d'une galerie, on installe deux signaux lumineux constitués par deux lampes à sphères de tungstène de 2 mm de diamètre. Chaque lampe est fixée dans une monture étanche à l'eau, dont la face supérieure est constituée par une glace à faces parallèles inclinée sur l'horizon pour permettre, d'une part, l'évacuation de l'eau et, d'autre part, des visées à partir d'un théodolite situé dans la galerie. Ces deux montures sont fixées solidement sur une forte poutrelle en fer, installée en travers du puits, et placées à l'écartement maximum. Dans nos anciens bassins, on peut difficilement dépasser 1.5 m.

L'appareil de mesure est constitué par une embase à trois vis calantes, à laquelle sont fixés deux montants terminés par des coussinets qui reçoivent les tourillons d'une lunette munie d'un cercle vertical et d'un niveau d'alidade. L'embase est percée d'une ouverture circulaire qui permet des visées radirales. La précision de la méthode est évidemment proportionnelle à la distance focale de la lunette. En vue d'obtenir une distance focale considérable, on a employé un objectif O₁ de 50 cm (Figure 4) de distance focale, auquel on a adjoint un objectif de microscope O₂ grossissant 10 fois. On obtient ainsi un dispositif optique correspondant à

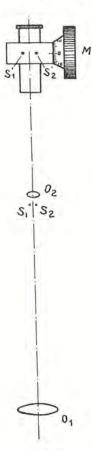


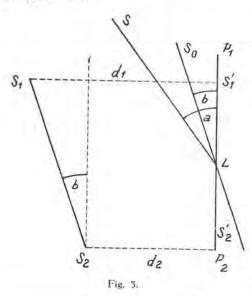
Fig. 4.

une lunette de 5 mètres de distance locale; les images obtenues sont encore de bonne qualité et l'on peut les pointer avec précision. L'oculaire de la lunette est remplacé par un micromètre local permettant d'estimer 0,001 mm. Un niveau cavalier de précision assure l'horizontalité de l'axe secondaire à quelques secondes d'arc près.

b) Mode opératoire.

Le dispositif employé ne permet pas d'amener le plan décrit par la lunette en coîncidence avec le plan vertical passant par les signaux; si cette opération était possible, elle ne pourrait se faire avec précision. On préfère installer l'appareil de façon que les deux plans considérés soient à peu près parallèles et mesurer le petit angle qu'ils font entre eux.

Soit S₁ S₂ (Fig. 5), les images des deux signaux lumineux projetés verticalement dans le plan horizontal passant par S et L la projection sur le même plan, de l'intersection de l'axe secondaire et du plan décrit par le centre optique de l'objectif quand la lunette pivote autour de cet axe. Soit S, la projection sur le même plan, d'un signal établi à la surface. Soit P₁ P₂ l'intersection avec le même plan du plan décrit par la lunette lorsqu'elle pivote autour de l'axe secondaire.



En pointant au moyen du micromètre successivement les deux images S_1 et S_2 , on obtient par différence des lectures la quantité $d_1 - d_2$. Connaissant la valeur angulaire d'une division du micromètre correspondant à la distance entre les signaux et la lunette, on pourra calculer l'angle b. L'angle a s'obtiendra par des pointés micrométriques sur le signal S. D'où l'on déduit l'angle a - b. En réalité cet angle est obtenu en faisant des lectures dans deux positions symétriques de la lunette et en combinant les lectures.

Connaissant l'azimut de la direction S.L., on en déduit l'azimut de S₀ L., c'est-à-dire de S₁ S₂,

A l'étage considéré, on raccorde les opérations du fond à la direction S₁ S₂ par la méthode de l'alignement, comme il a été exposé à propos du procédé des deux aplombs dans un même puits. Le calcul des angles a et b exige la connaissance de la valeur

angulaire d'une division du micromètre focal correspondant aux visées sur les signaux S₁ S₂ et S. Comme ces distances ne sont en général pas égales, il importe de déterminer la valeur angulaire d'une division du tambour du micromètre pour les tirages de la lunette correspondant aux mises au point des signaux du fond et de la surface.

L'opération à la surface est très simple. Au-dessus de la station, on installe perpendiculairement à la direction L.S une régle sur laquelle on fixe verticalement deux clous à deux mètres de distance environ. Soit d leur distance exacte et D la distance du foyer antérieur de la lunette au signal S. On a :

$$\frac{d}{d} = D \operatorname{tg} \frac{a}{2}$$

α représentant l'angle sous lequel la régle est vue à partir du loyer antérieur de la lunette. On en tire :

$$(\alpha)^{"} = \frac{d}{D \sin t}$$

et si l'représente le nombre de divisions du micromètre correspondant aux pointés sur les deux clous, on obtient :

1 division de micromètre =
$$\frac{(\alpha)^n}{1}$$
.

La détermination de la valeur angulaire d'une division de micromètre correspondant aux signaux S_1 et S_2 se lait en utilisant comme repères les signaux eux-mêmes et en tournant le micromètre de 90° dans sa monture. Connaissant la distance $S_1 \, S_2$, la hauteur H du foyer antérieur de l'objectif au-dessus des signaux $S_1 \, S_2$ et le nombre de divisions du micromètre correspondant aux pointés sur les signaux du fond, on calcule la valeur angulaire comme plus haut.

Remarquons que si l'on a disposé l'instrument de mesure à la surface de façon que l'angle b ne dépasse pas 10', il suffira de connaître H à un mètre

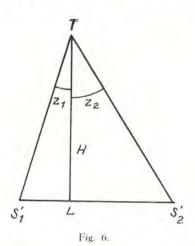
L'expérience montre que ce procédé donne une précision de l'ordre de ± 5" sur des signaux situés à 1,50 m de distance à 500 m de profondeur. C'est une précision comparable à celle que fournit la méthode des deux aplombs dans un même puits. L'avantage du procédé optique est d'être à l'abri des erreurs des déviations systématiques des aplombs.

Nous estimons que les percements importants doivent être fondés sur les résultats fournis par la méthode des aplombs et la méthode optique. Ces deux méthodes étant fondées sur des principes totalement différents, on pourra faire confiance à des résultats concordants.

Calcul des coordonnées de S1 et de S2.

Les opérations de surface ont permis de déterminer les coordonnées de L et l'azimut de S₁' S₂'. Il s'agit de calculer les coordonnées de S₁ et S₂.

On tourne le micromètre de 90° et l'on pointe successivement les signaux S₁ et S₂ (Fig. 6), cercle à gauche et cercle à droite avec calage du niveau d'alidade après chaque pointé. On obtient ainsi les distances zénithales des signaux, d'où les angles Z₁ et Z₂ et les distances S₁' L et L S₂'.



Des valeurs de S₁' L, S₂' L, d₁, d₂, de la hauteur H et de la valeur angulaire d'une division de micromètre, on déduit les coordonnées de S₁ et S₂.

La précision de ces déterminations dépend, en majeure partie, de l'horizontalité de l'axe de rotation de la lunette, qui sera nivelé au moyen d'une nivelle de grande sensibilité.

Méthode gyroscopique.

Une méthode nouvelle d'orientation des levés de fond consiste à employer le gyroscope comme « chercheur de méridien ». L'idée d'employer le gyroscope comme appareil permettant d'orienter les levés de fond n'est pas nouvelle. Dès 1914, des essais furent effectués, puis repris en 1917 et en 1936 en Allemagne. Malheureusement, la précision obtenue était de l'ordre de 10 minutes d'arc, ce qui est insuffisant. La méthode a été reprise en 1947, dans la Ruhr, sous la direction du Professeur Rellensman en se servant de gyroscopes extrêmement sensibles et, d'après l'auteur, la précision obtenue à la surface et dans le fond est de l'ordre de 1 minute d'arc, précision largement suffisante pour l'orientation des plans de mines et la résolution de la plupart des problèmes que pose l'exploitation minière. Le gyroscope est employé comme « chercheur de méridien », c'est-à-dire que, dans des conditions bien déterminées, l'axe du gyroscope oscille de part et d'autre du plan du méridien, ainsi que l'avait déjà montré Foucault (2).

Si la vitesse de rotation du gyroscope est grande par rapport à la vitesse de rotation de la terre, et si son axe est obligé de rester dans un plan horizontal, ce dernier oscille autour du plan du méridien. Si l'on amortit ce mouvement, l'amplitude des oscillations décroît et l'on peut effectuer de nombreuses mesures en peu de temps.

Des mesures effectuées en Allemagne, aussi bien à la surface que dans le fond, ont permis d'atteindre une précision de ± 1 minute d'arc. Il semble bien que l'outillage soit très compliqué et que les mesures à effectuer soient délicates. Ce procédé mérite cependant d'être suivi de près car sa précision est pratiquement indépendante de la profondeur à laquelle il est employé.

⁽²⁾ Léon Foucault. — « Sur une nouvelle démonstration expérimentale du mouvement de la terre fondée sur la fixité du plan de rotation ». - Comptes rendus, Paris, 1852, tome XXXV, p. 421,

Contribution à l'étude du lavage des charbons au cyclone Driessen

R. TILLE

Assistant à l'Université Libre de Bruxelles.

Travail effectué au Laboratoire de Préparation Mécanique des Charbons et Minerais de l'Université Libre de Bruxelles, sous la direction des Professeurs W. BOURGEOIS et I. de MAGNEE (*).

> « The cyclone can be characterised by saying that a static washing effect is attained with the help of dynamic forces ».

(M. G. Driessen.)

SAMENVATTING

Hei artikel vangt aan met enkele beschouwingen aangaande de wasmiddelen van grote dichtheid en de voorstelling van de doelmatigheid van de apparaten. Vervolgens beschrijft de auteur de proeven uitgevoerd op een experimentele cycloon van 75 mm doornieter.

Deze proeven hebben hem er toe gebracht als sondamentele parameters de verhouding tussen de openingen van de cycloon en de dichtheid van het wasmiddel bij de injectie te kiezen.

De studie van deze veranderlijken laat toe op een geschikte wijze de karakteristieken van de «underflow»

en « overflow » van het apparaat te bepalen.

Tot besluit steunt de auteur zich op de vorige resultaten om de optimum bedrijfsvoorwaarden van de was-cycloon te bepalen. Ingeval van gebruik van magnetisch medium, toont de proef dat de zone van bevredigende werking tamelijk nauw is.

RESUME

L'article débute par quelques notions concernant les pulpes denses et la représentation de l'efficacité des installations de lavage des charbons. Ensuite, l'auteur relate les essais effectués sur un cyclone expérimental de 75 mm de diamètre.

Ces essais l'ont conduit à considérer comme paramètres fondamentaux, le rapport des diamètres des orifices du cyclone et la densité de la pulpe à l'injection.

L'étude de ces variables permet de définir commo dément les caractéristiques des écoulements d'« under-

flow » et d'« overflow » de l'appareil.

En conclusion, l'auteur se base sur les résultats précédents pour préciser les conditions de fonctionnement optimum du cyclone laveur. Dans le cas de l'utilisation de médium à la magnétite, l'expérience montre que la zone de marche satisfaisante est assez étroite.

INTRODUCTION

Nous pensons que le principe du cyclone est trop connu pour nous étendre, outre mesure, sur sa description. Le cyclone laveur, tel qu'il est utilisé actuellement, résulte de la fusion de deux techniques : celle de la centrifugation et celle du lavage aux liqueurs denses.

L'étude du cyclone dépoussiéreur et épaississeur. menée depuis longtemps dans différents pays, devait conduire à la mise au point du lavage aux liqueurs

Ce travail a pu être réalisé g-ace à l'appui financier d'INICHAR.

denses bénéficiant des forces centrifuges énormes qui règnent dans le cyclone.

Il faut bien avouer que la dynamique des pulpes est peu connue et que, par conséquent, il est impossible actuellement de mettre en équation le mouvement des particules de charbon qui se déplacent sur les flancs du cône; néanmoins, on peut dire grosso-modo que la paroi est revêtue d'un lit de lavage et que le cyclone est parcouru par deux tourbillons.

Le premier, autour de l'axe, entraîne par l'overflow les particules de densité plus faible avec une partie du médium.

Le second, sur la paroi conique, entraîne vers la pointe la plus grande partie du médium épaissi et les schistes.

Toutes les études théoriques effectuées à ce sujet donnérent des résultats assez décevants à cause de la complexité des phénomènes dont le cyclone est le siège. Mais, à vrai dire, la connaissance parfaite du mouvement des pulpes dans un champ rotationnel, apporterait peu de renseignements vraiment utiles du point de vue lavage des charbons.

Que le problème puisse tenter les mécaniciens, quoi de plus naturel ? Nous pensons pourtant que la question n'est pas près d'être résolue. Dans ces conditions, l'étude du cyclone ne peut porter que sur des bilans de matière et sur des coefficients d'efficacité empiriques.

C'est à l'ingénieur hollandais M. G. Driessen que revient l'honneur d'avoir donné au cyclone sa place dans l'atelier de préparation mécanique; il fut le premier à en exposer les avantages tant au point de vue du lavage des charbons que de l'épaississement des pulpes.

Nous verrons plus loin que le cyclone laveur est prêt à s'intégrer dans les installations de traitement des charbons par liqueurs denses et que les problèmes restant à résoudre sont des problèmes de récupération des médiums.

Pour tous renseignements au sujet de l'historique de la question, nous renvoyons à la bibliographie (1, II, III, IV et V).

LES PULPES DENSES

Mesure de leurs caractéristiques physiques.

Les procédés de sink and float utilisent des médiums formés d'un matériau mis en suspension dans l'eau. Comme on ne connaît pas de méthode d'étude exhaustive des pulpes, on se contente de les définir par les coefficients simples, repris ci-dessous.

1) Nature du matériau utilisé.

La définition de la substance formant la suspension va donner immédiatement les limites d'utilisation de la pulpe correspondante. Dans le tableau suivant, nous résumons les expériences faites à ce sujet (VI).

Matériau	Densité δ	Densité max, d'utilisation de la pulpe
Quartz	2,65	1.38
Magnétite	5,18	2,08
Ferrosilicium à 15 %	6.80	2,30
Galène	7.50	2.50
Plomb	11.50	5.90

Il est évident qu'avec tel matériau donné, on pourra préparer des suspensions plus denses que celles définies ci-dessus, mais la viscosité de l'ensemble devient prohibitive.

- Coefficients caractérisant la teneur en solide des pulpes.
- a) La densité apparente d. Nous l'employons généralement.
- b) La teneur en solide (en % en poids) x.
 Si δ est la densité du matériau, il existe entre :

Si δ est la densité du matériau, il existe entre x, d et δ la relation :

$$x = \frac{d-1}{d} \cdot \frac{\delta}{\delta - 1}$$

c) La teneur en solide (en % du volume) X. On a de même :

$$X = \frac{d-\iota}{\delta - \iota}.$$

5) Granulométrie du médium.

Les courbes granulométriques sont dressées par tamisage pour les grains supérieurs à 74 ½ et par décantation pour les autres. Pour être précis, il faudrait présenter la courbe granulométrique jusqu'aux grains de 5 µ mais, en réalité, comme un médium tend à se polluer après un certain temps d'utilisation et que les fines contiennent une partie de minerai broyé, on se contente généralement de donner le pourcentage en poids de graîns de dimensions inférieures à 200 mesh Tyler. Le médium à la magnétite que nous avons utilisé était caractérisé par 75 %, passant à ce tamis.

4) Courbes de décantation.

Une suspension de densité d_a connuc est versée dans une burette et on repère le mouvement de la zone décantée et du sommet de la zone épaissie au lond du tube. Cette mesure peut parfois devenir délicate si le médium de départ est très dilué.

On représente les résultats graphiquement en nortant le temps en abscisses et les niveaux considérés, en ordonnées. Si l'on travaille avec des densités d_{μ} variables, mais dans les mêmes conditions expérimentales pour tous les autres facteurs, la densité du produit tassé au fond de l'éprouvette atteint asymptotiquement la valeur $d_{\rm M}$ constante. Cette valeur est de 3.0 pour le médium de nos essais.

A propos des courbes de décantation, nous voudrions émettre quelques considérations sur les lits de lavage; ce qui suit est valable aussi bien pour le sink and float dans un bac statique que pour le traitement au cyclone.

Si, à un instant t, on représente la variation de densité le long d'un lit de pulpe en décantation, on trouve l'allure de la figure 1. La courbe présente deux paliers dont le premier correspond à la zone en décantation proprement dite et le second, à la zone en tassement. Sur une assez grande hauteur, la densité du médium reste constante et vaut d_0 . La partie tassée a une densité proche de d_M . Au cours du temps, seule la position des paliers C et D varie, les verticales A et B restant inchangées.

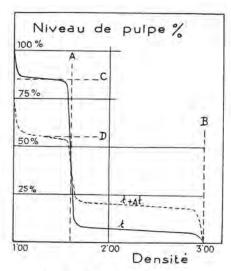


Fig. 1. - Courbes de décantation.

On peut en déduire que, si des particules de charbon sont placées sur un lit de magnétite de densité d_v , cette densité se trouve maintenue, s'il y a décantation du lit.

5) Les mesures de viscosité.

Pour mesurer la viscosité des suspensions denses, on utilise un apareil spécial, nommé consistomètre.

Un agitateur de laiton maintient une turbulence suffisante dans un réservoir pendant que l'on mesure le temps d'écoulement d'une certaine quantité de matière par un tube fin. Entre la viscosité et le temps d'écoulement T, il existe la relation:

$$\eta = k.T.d_{o} \qquad (i)$$

la constante k est déterminée par étalonnage au moyen de solutions de glucose dans l'eau.

L'utilisation de la formule (1) conduit à des résultats approchés et repose sur les deux hypothèses suivantes:

1) L'écoulement est laminaire et l'on peut négliger l'énergie cinétique résiduelle.

 La viscosité ne dépend pas de la vitesse d'écoulement.

Ceci revient à supposer que la matière se comporte comme une substance fluide visqueuse et non plastique. (Rappelons qu'une substance est dite plastique quand la déformation est fonction à la tois de la sollicitation et de sa vitesse d'application.) Quel que soit le domaine de validité des hypothèses précédentes, le coefficient ainsi défini peut rendre des services dans la comparaison des médiums et l'étude de leur comportement physique macroscopique.

Pour obtenir des mesures de viscosité reproductibles, il est nécessaire de suivre des normes bien précises dans la construction et l'utilisation des consistemètres. Nous renvoyons, à ce sujet, aux ouvrages spécialisés (VI et VII).

Définition de l'efficacité d'une épuration des charbons.

La question de la représentation des résultats d'une épuration fut longtemps controversée, chaque expérimentateur ayant pris l'habitude de définir ses propres coefficients, ce qui rendait la comparaison de leur essais assez délicate et très aléatoire.

Ces dernières années, sous l'impulsion de K.F. Tromp et à la suite des travaux du Cerchar en France (VIII, IX, X et XI), est apparu un nouveau système, très élégant, permettant de définir les caractéristiques d'un essai avec beaucoup de précision.

Nous reprenons ci-dessous les principales conclusions des travaux français.

1) Courbe caractéristique du produit traité (courbe de lavabilité).

La définition des courbes de lavabilité est connue depuis longtemps et nous n'y reviendrons pas. Remarquons simplement que, lors du lavage par liquide dense, la densité des particules de charbon apparaît comme paramètre fondamental. Il faut donc porter en diagramme les poids cumulés en fonction des densités, et non pas des teneurs en cendres. Cette seconde courbe est très utile pour le calcul des bilans économiques, mais sans intérêt pour ce qui nous occupe.

Courbe caractéristique de l'épuration (courbe de partage).

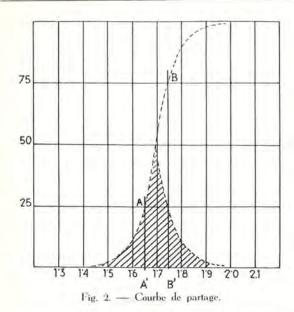
La courbe de partage donne, en abscisses, les densités et, en ordonnées, la proportion du poids de la tranche élémentaire de densités comprises entre d et $d + \Delta d$, qui passe dans les schistes. (Les pourcentages s'entendent par rapport au brut.) Pour chaque lavage, on peut donc dessiner une courbe comme celle de la figure 2.

On appelle densité de partage, et on note d_p , la densité qui correspond à l'ordonnée 50 %.

L'écart probable moyen est défini comme suit :

$$E_{\nu m} = 0.5 \text{ A'B'}.$$

On objectera que le dessin de la courbe de partage est délicat à cause de l'imprécision existant sur la position des points expérimentaux; c'est la raison pour laquelle il est utile d'anamorphoser ces courbes en droites, comme le préconisait d'ailleurs déjà M. Terra en 1959. Le tracé de la droite moyenne se faisant avec précision, il est facile de lire les valeurs de d_p et de E_{pm} .



Cette anamorphose se fait en portant, en ordonnées, la fonction de Gauss :

$$y = \frac{1}{(2\pi)^{-1/2}} \int_{-\infty}^{x} e^{-\frac{x^{2}}{2}} dx \quad (2)$$

et, en abscisses, une fonction qui vaut :

 $\log (d-1)$ pour les bacs à piston, $\log d$ pour les tables pneumatiques,

d pour le cas du cyclone.

Dans ces deux premiers cas, la loi de partage est dite logarithmico-normale et, dans le troisième, simplement normale.

Des études, faites en France, ont montré que la courbe de partage ne dépend pas du charbon traité, du moins dans la zone de réglage convenable de l'appareil laveur. Cette constatation fut faite, notamment par M. G. Driessen et P. Belugou, au sujet du cyclone; c'est dire tout l'intérêt qui s'attache à ce mode de représentation.

Remarques.

1. — On trouvera dans les anciennes publications la notion d'écart probable remplacée par celle de « surface de Tromp »; c'est la surface hachurée dessinée sur la figure 2.

On peut montrer que, si la courbe de répartition est normale, il existe, entre la « surface de Tromp S » et l'écart probable, la relation :

L'unité de surface est un rectangle qui a, comme côtés respectifs, l'unité des abscisses et l'unité des ordonnées.

 Outre les deux paramètres E et dp, certains auteurs utilisent également un autre coefficient appelé Imperfection et défini comme suit :

$$1 = \frac{E_{pm}}{d_p - 1}. (5)$$

Ce coefficient serait caractéristique de l'installation d'épuration utilisée. En d'autres termes, un même appareil, lavant des charbons à des densités de partage différentes, donnerait un réseau de courbes logarithmico-normales, définies par un coeffi-cient I constant. En réalité, le coefficient qu'il faudrait envisager, dépend de la forme d'anamorphose des courbes de partage, ce qui rend assez aléatoire la comparaison des efficacités de différents appa-

5. — Efficacité économique de l'épuration : Soit L, le poids en % de lavé à c % de cendres, donné par le lavage réel et, soit L', le poids en % de lavé à c % de cendres, qui serait donné par un lavage parfait.

On appelle rendement organique, le rapport :

$$\frac{L}{L'}$$

Il a un grand intérêt pour l'appréciation des performances économiques d'un lavoir, mais peu de valeur pour comparer des essais expérimentaux faits à petite échelle sur un nouveau procédé, aussi nous sommes-nous borné à la comparaison des densités de partage et des écarts probables.

Travaux du Laboratoire des Staatsmijnen de Hollande.

La plus grande partie des résultats obtenus en Hollande fut publiée par M. G. Driessen (II). Les Hollandais utilisaient des pulpes très variées comme le loess, la barytine et les pyrites grillées.

Dès le début, les essais menés avec des cyclones de 200 et de 350 mm furent encourageants: à titre d'exemple, le tableau suivant donne quelques caractéristiques des tests préparatoires et, afin d'avoir un terme de comparaison précis, nous avons transformé en écarts probables les « surfaces de Tromp »,

Résultats obtenus avec un cyclone de 200 mm (médium : pyrites grillées) (II, page 8)

Densité des pulpes	Densité de partage	Ecart probable	
1.54	1,90	0,071	
1,40	1.79	0,055	
1,31	1,65	0,067	
1.24	1,55	0.045	
1,19	1,47	0,042	

Driessen a également étudié la variation de rendement organique avec l'écart probable; il fit remarquer que la précision de coupure importait surtout à de basses densités de partage et que, conséquemment, le cyclone se justifiait pour la prépara-

Pour ce qui concerne la définition des rendements de lavage, nous renvoyons au substantiel rapport d'Inichar sur les travaux de la Conférence Internationale de Paris en 1950 - XII.

tion des charbons très purs. L'appareil installé à la mine Maurits traite les granulométries comprises entre 0,5 et 8 mm, avec un bon rendement. La raison de criblage est donc d'environ 15 sans que l'efficacité du lavage en soit diminuée.

Les articles de Driessen ne donnent aucun renseignement sur la variation des « surfaces de Tromp » en fonction du réglage des orifices; vraisemblablement, seuls les meilleurs résultats se trouvent consignés dans les publications, tous les tâtonnements étant passés sous silence.

Travaux entrepris en France par le Cerchar (XII, XIII et XIV).

Les essais effectués en France, aux laboratoires de Villers-St-Paul ainsi qu'à Göttelborn, permirent d'éclairer d'une façon plus précise certains aspects du comportement du cyclone laveur.

L'étude porta successivement sur un cyclone de 150 mm, puis sur une installation semi-industrielle avec cyclone de 350 mm. Les médiums choisis étaient le schiste ou la barytine.

Après que l'on eut débrouillé l'influence d'une série de paramètres et réalisé des performances se rapprochant de celles obtenues par Driessen, un plan pilote fut installé au lavoir Rousseau du groupe de Valenciennes. L'unité permettra, vraisemblablement, de tirer au clair certains points concernant la récupération des médiums ainsi que le prix de revient.

Les imperfections de lavage I sont de l'ordre de 0,04 à 0.06 et le rendement organique devient très proche de 100 %. Les ingénieurs du Cerchar estiment qu'il est possible de traiter au cyclone les produits de granulométries comprises entre 0 et 25 mm, mais que la présence de très grosses particules gêne le lavage des fines; il est donc préférable d'utiliser deux cyclones en parallèle pour laver séparément le 0-10 et le 10-25 mm.

CONCLUSIONS

Les extraits de publications qui précèdent nous montrent qu'il existe, actuellement, deux tendances concernant le réglage du cyclone laveur :

Ecole Française:

Selon les techniciens du Cerchar, pour un médium à la barytine ou au schiste, les résultats les plus intéressants sont obtenus lorsque la densité de partage est très proche de la densité du médium injecté. Dans ces conditions, le cyclone ne travaille plus en épaississeur, c'est-à-dire que les densités apparentes des produits de l'overflow et de l'underflow sont voisines. Le médium utilisé pour ces essais avait une finesse telle que 95 % du produit passait au tamis de 500 mesh Tyler.

Ecole Hollandaise:

Les Staatsmijnen obtinrent de très bons résultats, même avec des cyclones travaillant encore légèrement en épaississeur; nous renvoyons au tableau que nous avons repris, lors de la relation de leurs essais. Il est utile de préciser, à cet égard, que ces chiffres ont trait à un matériau pour médium de densité plus haute que celle de la barytine.

Essais faits à l'Université Libre de Bruxelles.

Le laboratoire de Préparation Mécanique des Charbons et Minerais de l'Université dispose d'un cyclone (Fig. 5). Les suspensions denses sont introduites dans un cylindre à parois épaisses, que l'on voit surmontant le cyclone. La pression nécessaire à la mise en charge est fournie par un compresseur débitant dans un réservoir pour assurer le volant indispensable.



Fig. 3. — Cyclone du Laboratoire de l'Université Libre de Bruxelles.

On peut, à son gré, faire varier l'orifice de pointe ainsi que le diamètre du diaphragme commandant l'écoulement de l'overflow.

Pour nos essais, nous disposions des ajutages suivants :

Pointe (diamètre): 5.1 6.8 8.6 9.2 mm Diaphragme »: 8.3 9.8 15.0 15.8 mm

Le diamètre de la partie cylindrique du cyclone est de 75 mm et l'angle au sommet, de 24°.

Notre Laboratoire sera bientôt doté d'une nouvelle unité, travaillant en circuit fermé, dont l'injection de pulpe se fera par une pompe à sable Allis-Chalmers et qui nous permettra d'étudier l'influence de certains paramètres tels que : diamètre du cyclone, diamètre de l'orifice d'injection, forme du diaphragme, etc..., toutes caractéristiques restées constantes lors de nos essais.

Le charbon utilisé nous fut fourni par les Charbonnages d'Hensies-Pommerœul, Unis de l'Ouest de Mons, Marihaye et des Liégeois en Campine (Zwartberg). Nous remercions tout particulièrement les Charbonnages de Bonne-Espérance à Lambusart, à qui nous devons notre approvisionnement en magnétite broyée.

Le cyclone de l'Université a déjà fait l'objet d'une

publication (XV).

Nous avons essayé avec notre installation de mettre en évidence l'influence des différentes variables qui définissent le fonctionnement du cyclone laveur; toutes nos mesures furent faites en tenant compte de la note du Cerchar concernant la représentation des résultats d'une épuration. C'est dire que notre but pour cette première étude fut des plus modestes.

D'autre part, la question de la similitude n'étant pas encore tranchée pour le fonctionnement du cyclone, nos résultats ne sont peut-être pas généralisables aux plus grandes installations; malgré tout, nous pensons que l'allure des phénomènes se trouvera conservée et que les rendements pourront être améliorés si l'on passe au cyclone de plus grand diamètre. C'est du moins ce qu'ont démontré des essais très complets faits à l'étranger.

Nature du médium.

Tous nos essais de lavage des charbons furent faits en utilisant la magnétite comme médium; l'étude des autres suspensions : loess, schiste, barytine, etc..., fut complètement négligée. Notre choix a été dicté par deux raisons :

1) Les procédés modernes de lavage par sink and float (Link-Belt, Cyanamid, Humboldt, Wemco, etc...) utilisent uniquement la magnétite pour la composition de leurs médiums. C'est en effet, avec le ferrosilicium, plus coûteux, le seul matériau susceptible de régénération complète par le passage au séparateur magnétique.

Les substances telles que le schiste ou la barytine voient leurs propriétés gravifiques évoluer d'une façon continue à cause de la pollution par les schlamms, la viscosité augmentant de plus en plus

pour une même densité de séparation.

Les cyclones laveurs étant destinés à être branchés sur des installations de lavage par liqueurs denses déjà existantes, il en résulte que l'utilisation du même médium permettra une heureuse unification des lavoirs modernes.

2) L'application la plus intéressante du cyclone laveur est évidemment le traitement des plus fines granulométries (0-10 mm); il faut donc songer à faire les séparations médium-schiste et médium-charbon autrement que par tamisage. La magnétite s'impose donc encore.

Différents constructeurs, comme Frazer and Chalmers d'Angleterre et Western Machinery Cod'Amérique, mettent au point, à l'heure actuelle, de petites installations de récupération et de régénération des médiums magnétiques. L'Université de Bruxelles vient de faire l'acquisition d'un groupe de ce type pour le Laboratoire de Préparation Mécanique.

Nous ne prétendons pas que les essais qui furent menés en utilisant d'autres médiums ont été faits en pure perte; ils donnent des renseignements précieux sur la dynamique du cyclone. Toutes les raisons que nous avons exposées ci-dessus font néanmoins apparaître que la préférence doit être donnée à l'étude des suspensions magnétiques. Dans les pages qui suivent, nous montrerons que certaines des conclusions obtenues en France concordent avec celles de nos expériences alors que d'autres, par contre, sont totalement différentes

La marche en similitude de cyclones semblables.

Dans notre petite installation, le débit de charbon peut atteindre de 0,2 à 0,5 t/h avec une dilution de 10 % environ. Il est difficile de définir exactement la notion de similitude de marche de deux cyclones.

Considérons des cyclones traitant la même pulpe; il nous semble assez logique de prendre, comme critère, la variation selon le rayon du cône de l'accé lération appliquée à une particule de masse unitaire.

Nous écrirons :

$$\frac{\Delta \gamma'}{\Delta r'} = \frac{\Delta \gamma''}{\Delta r''} = C^{te}$$
 (4)

 $\Delta \gamma$: variation de l'accélération quand le rayon varie de Δr . Si le rapport de similitude est k, la constance du rapport (4) exige que l'on ait pour les deux cyclones caractérisés par les indices 'et "

puisque
$$\begin{aligned} \gamma' &= k \,, \gamma'' \\ r' &= k \,, r'' \end{aligned}$$
 ou $\frac{v^{\prime 2}}{r'} &= k \,, \frac{v^{\prime \prime 2}}{r''} \end{aligned}$ et $v' = k \,, v'' \,,$

ce qui entraîne entre les débits

$$Q' = k^3 \cdot Q''$$

En prenant les chiffres fournis par le Cerchar et Driessen, on peut dresser le petit tableau suivant :

Diamètre du cyclone		Débit du charbon		Origine	
75 m	m	0.25	t/h	U.L.B.	
150	>	2,00	*	Cerchar (XII)	
200	>-	3.5	*	Driessen (II)	
350	>	25	>>	Cerchar (XII)	
500	>	70,-	»	Cerchar (XII)	

On vérifiera facilement que le débit de charbon brut est proportionnel au cube du diamètre du cyclone.

Bien que le calcul précité doive être considéré comme un schéma, il semble licite d'adopter l'accélération du champ de force comme une variable fondamentale.

La répartition des débits.

Nos premiers essais eurent pour résultat de faire apparaître une relation existant entre le rapport des débits volumétriques Q₁/Q₂ et le rapport des diamètres des orifices; cela ne donne aucun renseignement immédiat sur l'efficacité du lavage, mais permet de se faire une idée sur la répartition du médium dans le cas des installations industrielles.

Avant de décrire les premiers résultats expérimentaux, nous voudrions attirer immédialement l'attention sur les limites d'application de nos formules.



l'underflow d'un cyclone surchargé. La viscosité du médium est telle que la nappe fluide a complètement disparu pour faire place à un jet cylindrique épais.

Il existe, bien entendu, toute une gamme d'écoulements entre ces deux extrêmes, la décharge hésitant parfois entre la forme en nappe et la forme cylindrique. Nos formules ne sont valables que pour l'écoulement strictement tourbillonnaire.

Ce domaine est suffisamment étendu pour couvrir le cas de toutes les applications industrielles.

Si l'on porte, sur un diagramme bilogarithmique,



Fig. 4 et 5. — Ecoulement normal et écoulement d'un cyclone surchargé.

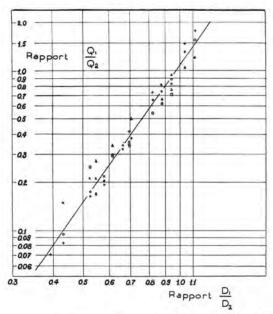
La figure 4 représente un cyclone en fonctionnement normal. La nappe de l'underflow prend appui sur la périphérie de l'orifice de pointe et son angle est supérieur à celui du cyclone. L'écoulement de ce type se produit toutes les fois que le cyclone n'est pas surchargé; l'axe du cône est occupé par un filet d'air.

La figure 5 montre, d'autre part, l'écoulement de

le rapport Q₁/Q₂ en fonction de D₁/D₂, on obtient la figure 6.

La dispersion des résultats s'explique facilement si l'on songe à la difficulté de mesurer des volumes de pulpes importants dans des bacs préalablement gradués.

Ce diagramme nous permet d'affirmer que, dans le domaine du travail courant au cyclone, le rap-



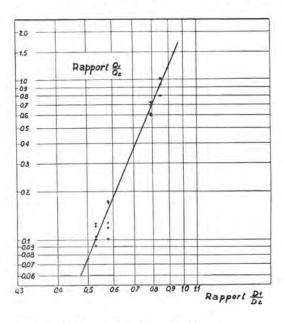


Fig. 6 et 6bis. — Loi de répartition des débits. - Cyclone U.L.B. et cyclone Shamrock Miae.

port Q₁/Q₂ ne dépend pas de la densité du médium d'alimentation; il ne varie qu'avec le rapport des diamètres des orifices. La pente de la droite correspond à l'exposant 3.

Nous écrirons donc :

$$\frac{Q_1}{Q_2} = k \cdot \left(\frac{D_1}{D_2}\right)^3 \tag{5}$$

La décharge inférieure de notre cyclone étant libre et le diaphragme surmonté d'un coude et d'un morceau de tuyau, nous considérons le coefficient k comme un coefficient de contraction qui affecte le diamètre D₂;

soit:
$$\frac{Q_1}{Q_2} = \left(\frac{D_1}{\alpha D_2}\right)^3$$

$$\alpha = 0.96.$$
(6)

Nous ne prétendons pas que, pour tous les cyclones industriels, les formules précitées restent valides; il suffit, en effet, que la conicité des ajutages de pointes ne soit pas rigoureusement constante pour voir intervenir des phénomènes perturbateurs dont il est difficile de prévoir les effets. Quoi qu'il en soit, il sera toujours possible, croyons-nous, d'établir une équation caractéristique du genre de celles indiquées ci-dessus.

Dans le même ordre d'idées, nous voudrions citer les résultats d'une belle étude due à T. Frazer, R. L. Sutherland et F. F. Giese (XVI).

Les auteurs travaillaient sur l'installation de la mine Shamrock à Kayford (West Virginia, U.S.A.). Un cyclone de 350 mm y traite des eaux schlammeuses tenant de 6 à 15 % de solides.

Le but de l'étude était de déterminer le diamètre minimum des particules pouvant être récupérées à l'underflow. Bien que les débits volumétriques n'aient pas été notés systématiquement, on peut en calculer le rapport en fonction des teneurs en solide par la formule :

$$\frac{Q_{1}}{Q_{2}} = \frac{x_{0} - x_{2}}{x_{1} - x_{0}} \cdot \frac{1 - x_{1} \frac{\delta - 1}{\delta}}{1 - x_{2} \frac{\delta - 1}{\delta}}$$

Ce calcul permet de dessiner le diagramme de la figure 6 bis, représentation en tout point semblable à la nôtre.

Les constantes de la droite ne sont pas les mêmes, mais la loi parabolique semble se maintenir.

Nous avons représenté à la figure suivante (Figure 7) le rapport des débits pondéraux en fonction de la densité d_a pour différents rapports de D_1/D_2 . L'allure de ces courbes est toujours identique, la

courbe commence à croître linéairement, passe par un maximum et diminue ensuite.

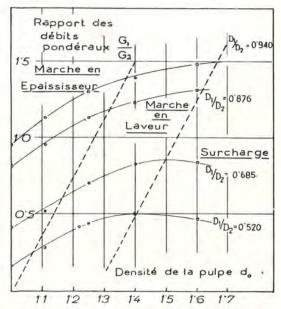


Fig. 7. — Variation du rapport des débits pondéraux.

La position du maximum dépend du rapport des

Tous nos essais furent faits à la pression d'injection de 1,6 kg/cm², le volume du réservoir d'air comprimé de notre installation ne permettant pas de faire des essais systématiques dans une gamme de pression suffisamment grande. Nous croyons — sans toutefois pouvoir apporter de démonstration définitive — que le rapport des débits volumétriques est quasi indépendant de la pression d'injection.

Au cours de différents essais de lavage des charbons, l'examen des produits de l'underflow nous conduisit à différentes représentations essentielles quant au fonctionnement du cyclone.

La figure 8 montre la variation de la densité de l'underflow en fonction de D_1/D_2 , pour différentes

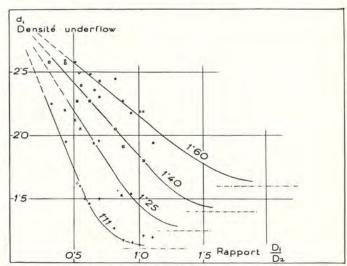


Fig. 8. — Variation de la densité de l'underflow avec le rapport des diamètres des orilices et la densité du médium injecté.

valeurs de d_0 . La variation de d_1 est d'autant plus rapide que d_0 est plus réduite; pour des valeurs basses de D_1/D_2 , d_1 tend vers une constante qui peut être prise égale à d_M définie plus haut. Si D_1/D_2 est suffisamment élevé, d_1 tend vers d_0 .

L'interprétation mathématique des courbes précédentes est facile. Si le diamètre de la pointe est assez grand, l'overflow ne contient plus que de l'eau, c'est-à-dire que le cyclone travaille avec un rendement d'épaississement de 100 %.

Dans ces conditions, les deux équations, vérifiées

à priori :

$$Q_1 \cdot d_1 + Q_2 \cdot d_2 = Q_0 \cdot d_0$$

 $Q_1 + Q_2 = Q_0$

combinées à l'équation expérimentale (6), permettent d'écrire :

$$d_1 = d_0 + (d_0 - 1) \left(\frac{\alpha D_2}{D_1}\right)^3$$
 (7)

Conformément aux expériences faites et représentées ci-dessus, nous poserons que, pour les petites valeurs de D_1/D_2 , d_1 varie linéairement en décroissant à partir de d_M .

Comme équation représentative, nous choisirons la droite, issue du point (o,d_M) et tangente à la courbe (7) en un point que nous appellerons point critique.

$$\left(\frac{D_{\rm I}}{D_{\rm 2}}\right)_{\rm cr} = \alpha \left[\frac{4 \left(d_{\rm o} - 1\right)}{d_{\rm M} - d_{\rm o}}\right]^{1/3} \tag{8}$$

$$d_1 = d_M - f(d_n) \frac{D_1}{\alpha D_2}$$

ovec f (dn) fonction de dn seule

$$f(d_0) = 5 (d_0 - 1) \cdot \left[\frac{d_M - d_0}{4 (d_0 - 1)} \right]^{5/4} (9)$$

Nous verrons plus loin l'utilité de ces formules pour le réglage du cyclone laveur.

Forme de la courbe de partage et conséquences à en tirer au point de vue du réglage.

Nous indiquons, dans le tableau ci-après, les caractéristiques d'un essai effectué avec un produit des Charbonnages de Marihaye.

Essai 1.

Dilution du charbon en poids 10 %
Densité de la pulpe à l'injection ... 1,5 kg/l
Rapport des diamètres $D_1/D_2 = ...$ 0,695
Pression d'injection 1,6 kg/cm²
Rendement pondéral en lavé 70 %
Granulométrie du produit brut ... 1,50 à 0,10 mm

Tableau des résultats pour les grains de 1,50 à 0,52 mm.

Dens.	Lavé %	Lavé % brut	Schiste %	Schiste % brut	Brut rec:	Brut réel	и
777	52,60	22,80			22,80	22,20	0
1,50	50,40	35.30			35,30	39,60	0
1,40	20,40					39,00	
1,50	9,14	6,39	0,29	0.09	6,48	5.42	1,59
1.30	5.37	5.76	0,49	0.15	5.91	5.70	5.84
1.60							
1.70	2.17	1.52	1,63	0,49	2,01	3.02	24.40
,.	0.48	0.54	6.87	2.06	2,40	2,50	86.00
1.80	21.00	0.01		= 46	24.	1.00	a0 =
1,90	0.07	0,04	11.55	3.46	3.51	1.92	98.70
			9.55	2,80	2.80	2,28	100.
2.00			15.72	4.72	4.72	4.10	
2,10							
			55,80	16,15	16.15	15.30	

La courbe de partage, construite à partir de ces chiffres, montre que l'épuration est très bien faite (Fig. 9. courbe A). Si l'on dispose, en ordonnées, les valeurs de la fonction de Gauss, la courbe précédente s'anamorphose en une droite.

de dimensions 0,50 à 0,28 mm (courbe B). Les deux courbes représentatives sont à peu près confondues.

Essais II et III (Charbons d'Hensies-Pommerœul). Dilution du charbon en poids 7 % Densité de la pulpe à l'injection ... 1,5 kg/l

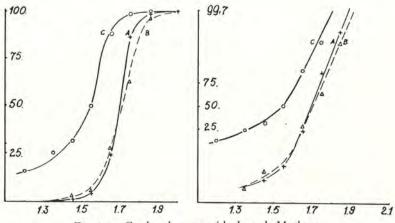


Fig. 9. — Courbes de partage (charbons de Marihaye.

Cette anamorphose permet de lire avec précision les valeurs des coefficients caractéristiques :

$$d_p = 1,695$$

 $E_{pm} = 0,038$

 $\begin{array}{rcl} d_p &=& 1,695 \\ E_{pm} &=& 0,038. \end{array}$ A titre indicatif, nous donnons encore sur la même figure la courbe de partage pour le charbon Rapport des diamètres $D_1/D_2 = ...$ 0,935 Pressions d'injection:

(Essai III) 1,8 kg/cm²

Rendements pondéraux en lavés ... 67 à 68 % Granulométrie du produit brut ... 1,50 à 0,10 mm

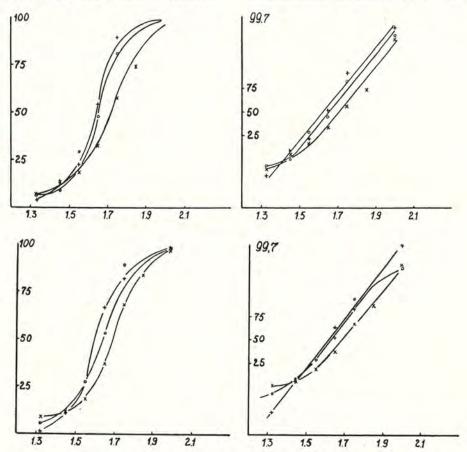


Fig. 10 et 11. — Courbes de partage (charbons d'Hensies Pommerœul). Catégorie 0.52 à 1,50 mm; Catégorie 0.28 à 0,52 mm; X Catégorie 0,12 à 0,28 mm.

Les calculs ne sont pas détaillés ici, mais nous indiquons aux figures 10 et 11 les courbes de partage et les courbes anamorphosées représentant ces essais; on constate que le lavage reste effectif jusqu'à des dimensions de l'ordre de 0,10 mm, soit avec un rapport de criblage de 15.

La forme des courbes de partage donne de précieuses indications sur la valeur des essais et sur la façon dont il faut régler le cyclone pour amé-

liorer les résultats.

La courbe C de la figure 9 est relative à un essai assez mauvais : la comparaison avec la courbe de partage correcte montre qu'une trop grande partie du charbon a été entraînée dans les schistes. Le remède consiste à augmenter le diamètre du diaphragme.

La question sera reprise au paragraphe traitant de l'influence du réglage des ouvertures sur les rendements.

Variation de la densité de partage et de l'écart probable avec le rapport D₁/D₂.

Il est parfaitement justifié de prendre les coefficients d_p et E_{pm} comme variables fondamentales

pour notre étude.

Rappelons en effet que les courbes de partage ne dépendent pas du charbon traité, si elles sont bien normales ou logarithmico-normales; donc, chaque fois qu'un essai de lavage a été bien mené, ces paramètres sont univoques pour en représenter les résultats. Les rendements pondéraux, par exemple, varieront pour des charbons différents traités à la même densité de partage.

Pour comprendre le fonctionnement du cyclone laveur, il faut tenir compte de deux phénomènes dont la composition donne la clef du réglage de

l'appareil :

 Le lit de magnétite sépare le produit brut en deux fractions comme dans un bac statique; le schiste tend à gagner la paroi du cyclone et le charbon se dirige vers l'axe.

 Le choix des ouvertures règle les débits de matière s'écoulant par l'underflow et l'overflow.

Le réglage parfait consiste à permettre la sortie par le diaphragme de tout le produit lavé; les remarques précédentes nous feront comprendre que, si l'on fait varier le rapport D₁/D₂ de façon continue, on se trouvera successivement dans trois zones :

a) D₁/D₂ petit. Le débit de l'underflow est trop faible pour entraîner tout le schiste préparé dans le lit de magnétite; la densité de partage est anormalement relevée et l'écart probable, inac-

ceptable. Lavage mal fait.

b) D₁/D₂ moyen. Le rapport des débits est tel que l'évacuation des charbons et des schistes se fait avec précision et sans égarés; la densité de partage et l'écart probable sont acceptables et le lavage, bien fait.

c) D₁/D₂ grand. Le débit de l'overflow est trop réduit pour éliminer le charbon préparé dans le lit de magnétite; la densité de partage est anormalement basse et l'écart probable, inacceptable.

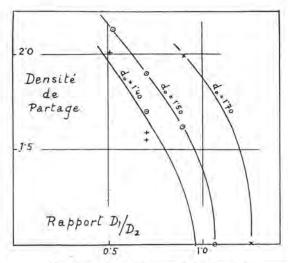
Lavage mal fait.

A la limite, il existe, nous l'avons vu, un rapport D₁/D₂ tel que, pour cette valeur, toute la matière solide se trouve rejetée dans l'underflow; dans ce cas, la densité de partage est égale à l'unité. Le cyclone marche en débourbeur et, comme aucun lavage n'a lieu, nous poserons que l'écart probable est infini. Cette convention est justifiée par le fait que l'écart probable croît d'une façon continue, dès que l'on se rapproche du rapport critique.

Les deux figures 12 et 15 donnent le résultat d'essais faits sur un grand nombre de charbons; elles permettent de tirer les conclusions suivantes :

 Plus la densité du médium utilisé diminue, plus le domaine de réglage de D₁/D₂ diminue également.

 Le fonctionnement devient instable dès que l'on se rapproche du rapport critique des orifices, la courbe des densités de partage étant quasi verticale.



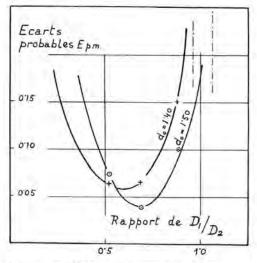


Fig. 12 et 15. — Variation de la donsité de partage et de l'écait problable avec le rapport des utilices.

 L'écart probable minimum est donné par un rapport D₁/D₂, valant environ 0,7 fois la valeur critique.

Influence de la nature du médium.

La formule déjà utilisée (8) va nous permettre de tirer une conclusion importante pour la comparaison des médiums; nous l'avons traduite en diagramme à la figure 14.

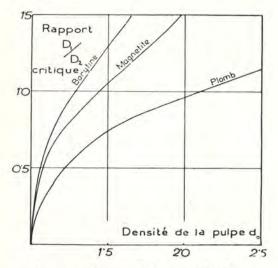


Fig. 14. — Influence de la nature du médium,

Le réglage du cyclone en appareil laveur implique, nous l'avons vu, que le rapport des diamètres reste compris entre o et une valeur critique qui dépend de d_o et de d_M , donc de la nature du médium utilisé. Le diagramme montre que la zone de réglage est plus resserrée pour un médium au plomb ou à la magnétite que pour un médium à la barytine.

Les techniciens français préconisent une densité d_{θ} d'environ 1,45 et un rapport des orifices de 1; notre graphique montre qu'il nous est impossible de travailler dans les mêmes conditions car nous tombons au delà du point critique.

La marche de notre cyclone devra donc être conduite en tolérant un certain épaississement du médium parallèlement au lavage. Les diagrammes 12 et 13 montrent d'ailleurs que l'écart probable reste encore acceptable si la différence d_p-d_a atteint 0,5.

CONCLUSIONS

Comme nous l'écrivions au début de cet article, nous n'avons pas la prétention d'extrapoler à toutes les installations expérimentales existantes, les résultats consignés ci-dessus; mais, nous pensons qu'il faut du moins attirer l'attention sur les trois points suivants:

1 — Les réglages du cyclone font apparaître l'existence d'une loi des débits de la forme :

$$\frac{\mathrm{Q_1}}{\mathrm{Q_2}} = k \cdot \left(\frac{\mathrm{D_1}}{\mathrm{D_2}}\right)^x$$

les coefficients k et x pouvant être considérés comme des constantes, dans notre cas.

2. — A partir de cette équation, il est possible de définir des éléments critiques et, notamment, un rapport (D₁/D₂)_{cr} qui fixe le début de la marche du cyclone en épaississeur. Cette valeur dépend de la loi du 1. —

5. — La clef du fonctionnement du cyclone en laveur, pour des rapports d'ouvertures compris entre o et (D₁/D₂)_{cr}, est donnée par des graphiques analogues à ceux repris aux figures 12 et 13, et qui sont fondamentaux pour prédire les résultats d'un essai.

Ces diagrammes peuvent être considérés comme de véritables courbes caractéristiques du cyclone, et une étude complète doit avoir pour but de les relever avec précision.

Notations utilisées.

- α Coefficient de contraction $\alpha = 0.96$.
- γ Accélération due à la force centrifuge

$$=\frac{\mathbf{v^2}}{\mathbf{r}}$$
.

- d Densité apparente des pulpes en kg/litre.
- δ Densité du matériau utilisé pour faire des pulpes.
- d_p Densité de partage.
- D Diamètre de la pointe (D_1) ou du diaphragme (D_2) , du cyclone.
- Epm Ecart probable moyen en kg/litre.
- G Débits pondéraux en kg/sec.
- η Viscosité apparente d'une pulpe dense.
- I Imperfection de lavage I = $\frac{E_{pm}}{d_p \iota}$ (convention Cerchar).
- k Constante constante d'homothétie de 2 cyclones.
- L Rendement pondéral en lavé (en %). Lavage réel à c % de cendres.
- L' Idem. Lavage parfait qui donnerait aussi c % de cendres.
- Q Débit volumétrique en litres/sec.
- r Rayon quelconque dans le cyclone.
- S Surface de Tromp.
- u Ordonnée de la courbe de partage.
- v Vitesse d'une particule au rayon r du cyclone.
- x Teneur en solide des pulpes (en % en
- X Teneur en solide des pulpes (en % en volume).

Indices.

- o Caractérise l'injection au cyclone.
- 1 » la pointe du cyclone.
- 2 » le diaphragme du cyclone.
- er » les éléments critiques du cyclone.

BIBLIOGRAPHIE

- M. G. Driessen. Un nouveau progrès dans le lavage des charbons par liqueurs denses. - Revue Universelle des Mines, Mai 1959.
- M. G. Driessen. The Use of Centrilugal Forces for Cleaning Fine Coal. - Journal of the Institute of Fuel, Dec. 1945.
- III. M. G. Driessen. The Use of Hydraulic Cyclones as Thickeners and Washers in Modern Coal Preparation - A.I.M.E. Techn. publication, No 2135.
- IV. M. G. Driessen. Recent Developments in Coal Washing. – Fuel Economy Conference. Section A₂. Nº 6.
- V. M. G. Driessen. Théorie de l'écoulement dans un cyclone. - Conférence Internationale de Paris sur la préparation des Charbons.
- VI. J. M. Dalla Valle. Micromeritics. Pitman, New York.
- VII. F. D. De Vaney and S. M. Shelton. Properties of Suspensions Medium for Float and Sink Concentration. - U. S. Bureau of Mines, R.I. 5469, May 1940.
- VIII. K. F. Tromp. Neue Wege f
 ür die Beurteilung der Aufbereitung von Steinkohlen. - Gl
 ückauf 1937.
 - A. Terra. Essai d'une théorie de lavage. Revue Industrie Minérale, Novembre 1958, page 585.

- X A. Terra. Détermination pratique de l'écart probable en densité, caractéristique de la qualité du lavage. -Revue de l'Industrie Minérale, Novembre 1959, p. 409.
- XI. P. Belugou. Représentation pratique des résultats d'une épuration des charbons. - Cerchar. Note technique, nº 49/4, juin 1949.
- XII. Inichar. Compte rendu de la Conférence de Paris sur la préparation des charbons. - Annales des Mines de Belgique, Sept. 1950.
- XIII. P. Belugou. Etude du fonctionnement du cyclone épurateur. Cerchar. Note technique Nº 48/11, Décembre 1948.
- XIV. P. Belugou et S. de Chawlowski. Etude expérimentale du cyclone épurateur. - Conf. Int. de Paris sur la prération des charbons, E₉.
- XV G. Burton. Comportement des charbons fins lors des traitements au cyclone épaississeur ou séparateur. -Ibidem, E₇.
- XVI T. Frazer, R. L. Sutherland et F. F. Giese. Performance Tests of an Experimental Installation of Cyclone Thickeners at the Shamrock Mine. Mining Engineering, Dec. 1949, page 459.
- XVII. P. J. Van der Walt. A study of the application of the Cyclone Washer and its application to Witbank fine coal. - Journal of the Chemical Metallurgical and Mining Society of South Africa. August 1950, p. 19.

La réglementation et la sécurité dans les mines de charbon des Etats-Unis

J. LAURENT,

Ingénieur en Chef-Directeur des Mines.

SAMENVATTING

De huidige nota heeft tot deel de reglementaire schikkingen te doen kennen die in de Amerikaanse mijnen van toepassing zijn en die onze mijnen zouden kunnen aanbelangen. Om langdradigheid te vermijden hebben wij de regels uitgesloten die vanzelfsprekend zijn, evenals deze die hoegenaamd geen betrekking hebben met onze mijnen.

De Amerikaanse reglementatie is tamelijk ingewikkeld. Ze bevat vooreerst een reglement, uitgevaardigd door het « Bureau of Mines », dat de federale Administratie der Mijnen vormt. Dit reglement heeft echter geen rechtstreekse kracht van wet, want iedere Staat behoudt het recht van wetgeving op het gebied der mijnen en oefent zelf de mijnpolitie uit door zijn eigen Mijnadministratie. Nochtans, zoals wij verder uiteenzetten, legt het « Bureau of Mines » onrechtstreeks zijn reglement op aan al de mijnen. Iedere Staat heeft bovendien een eigen reglement en deze reglementen verschillen soms sterk van een Staat tot een andere.

Hierna geven wij, geclasseerd volgens de verschillende bedrijvigheden der mijnen, de reglementaire beschikkingen van het «Bureau of Mines» en van de Staten West-Virginia, Wyoming en Utah. Om herhalingen te voorkomen werden de voorschriften, die identisch zijn aan reeds tevoren aangehaalde regels, niet opnieuw aangegeven. Stippen we tevens aan dat het reglement van de Staat Utah, dat we ingezien hebben, toepasselijk is op de mijnen, andere dan steenkolenmijnen. Het bevat schikkingen die ook op deze laatste mijnen zouden kunnen toegepast worden en het leek ons niet zonder belang deze eveneens aan te halen.

Het reglement op het gebruik van springstoffen wordt niet besproken, aangezien dit reeds het voorwerp uitmaakte van een voorgaand artikel (1).

Tot slot van het eerste deel wordt de inrichting van het «Bureau of Mines» en van het Departement der Mijnen van de Staat West-Virginia en de opdracht van de Inspecteurs der Mijnen van deze beide Administratie aangegeven.

Het tweede deel zal gewijd zijn aan de veiligheid in de Amerikaanse steenkolenmijnen.

Deze nota is tot stand kunnen komen dank zij de inlichtingen, verkregen tijdens de conferenties die wij hadden met de HH. J.J. Forbes, Hoofd van de afdeling « Health and Safety » van het « Bureau of Mines » en Arch. Alexander, Hoofd van het Departement der Mijnen (Directeur van het Mijnwezen) van de Staat West-Virginia en dank zij de overvloedige documentatie die ze ons ter hand stelden. Wij drukken hen onze meest oprechte dank daarvoor uit, evenals aan al de inrichters van de prachtige studiereis die de Belgische Zending voor de Steenkolennijverheid heeft mogen uitvoeren in de Amerikaanse mijnen, door bemiddeling van de Economic Cooperation Administration (Administratie van het Marshall pan).

RESUME

La présente note a pour but de faire connaître d'abord les dispositions de la réglementation américaine des mines de charbon, qui intéressent nos charbonnages. Pour éviter des longueurs, nous avons éliminé les règles qui tombent sous le sens et celles qui s'appliquent à des domaines qui n'ont aucun rapport, même lointain, avec nos mines.

La réglementation américaine est assez compliquée. Elle comprend d'abord un règlement édicté par le « Bureau of Mines », qui est l'Administration des Mines fédérale. Ce règlement n'a cependant pas directement force de loi, car chacun des Etats de l'Union garde le droit de légiférer en matière minière et exerce

 [«] Noto over het gebruik van springstoffen en zijn reglementatie in zekere Amerikaanse Mijnen », door J. Laurent. - Annalen der Mijnen van België. - 4^{de} Aflevering 1951.

lui-même la police de ses mines par sa propre Administration des Mines. Cependant, comme nous l'exposerons plus loin, le « Bureau of Mines » impose indirectement son règlement à toutes les mines. Chaque Etat possède en outre un règlement particulier et ces règlements différent parfois très fort d'un Etat à l'autre.

Nous donnons ci-après, en les classant suivant les différentes activités des mines, les prescriptions réglementaires du « Bureau of Mines » et celles des règlements des Etats de West-Virginia, Wyoming et Utah. Pour éviter de fastidieuses répétitions, nous n'avons pas reproduit les prescriptions d'un règlement qui étaient identiques à celles d'un autre cité précédemment. Signalons aussi que le règlement de l'Etat de Utah, que nous avons consulté, est celui des mines autres que les mines de charbon. Il contient des dispositions qui pourraient s'appliquer aussi à ces mines et il nous a paru intéressant de les signaler.

Nous ne parlerons pas de la réglementation de l'usage des explosifs, car elle a fait l'objet d'un article

précédent (1).

En finale de cette première partie, nous exposcrons l'organisation du « Bureau of Mines » et du Département des Mines de l'Etat de West-Virginia et la reission des Inspecteurs des mines de ces deux Administrations.

La seconde partie sera consacrée à la sécurité dans les mines de charbon américaines.

Cette note a pu être établie grâce aux renseignements recueillis au cours des conférences que nous avons eues avec MM. J.J. Forbes, Chef de la Division « Health and Safety » (Hygiène et Sécurité) du Bureau of Mines, et Arch. Alexander, Chef du Département des Mines (Directeur de l'Administration des Mines) de l'Etat de West-Virginia et à l'abondante documentation qu'ils nous ont remise. Nous leur en exprimons notre plus vive gratitude, ainsi qu'à tous les organisateurs du magnifique voyage d'études que la Mission charbonnière belge a pu faire dans les mines américaines, grâce à l'Economic Cooperation Administration (Administration du Plan Marshall).

REGLEMENTATION

Autorisation d'exploiter une mine de charbon.

Le règlement fédéral ne s'occupe pas des autorisations d'exploiter, chaque État restant souverain

dans ce domaine.

En principe, le gisement appartient au propriétaire de la surface, ce qui est assez logique, étant donné que toutes les mines de charbon sont peu profondes ou même à ciel ouvert. L'exploitant doit donc posséder le terrain dans lequel ou sous lequel il désire enlever le charbon, ou bien il achète au propriétaire le droit d'exploiter sous son terrain. Si un propriétaire refuse à l'exploitant l'autorisation de déhouiller sous une parcelle enclavée dans le périmètre de sa mine, cet exploitant devra laisser un stot à cet endroit. Les lois accordent d'ailleurs au propriétaire de la parcelle enclavée, le droit de visiter la mine régulièrement pour vérifier si on laisse effectivement un stot sous son terrain.

Dans l'Etat de West-Virginia, on ne peut ouvrir une mine de charbon occupant plus de cinq ouvriers, qu'après avoir obtenu une autorisation spéciale du Département des Mines. Cette autorisation n'est pas requise pour les autres mines, qui restent néanmoins soumises aux lois sur les mines de l'Etat.

2) Plans de mine.

a) Règles fédérales.

Toute mine tiendra un plan de mine exact, qui sera mis à jour au moins une fois tous les six mois. Ce plan sera affiché en un endroit où tout le personnel pourra le consulter. Les mines qui ne produisent pas plus de 1.000 tonnes par jour ne doivent pas mettre le plan à jour plus d'une fois par an.

Règles de l'Etat de West-Virginia.

Tout exploitant doit tenir un plan exact des travaux souterrains. L'échelle sera de 1/1.200, 1/2.400 ou 1/5.600 (1"/100' ou 1"/200' ou 1"/500'). Ce plan indiquera les issues de la mine, les puits, les galeries inclinées, les galeries d'entrée et de retour (des llèches montreront le circuit d'aérage), les travaux préparatoires, chambres, piliers et travaux abandonnés. l'inclinaison de la couche de charbon, la limite du périmètre dans lequel la mine peut exploiter dans un rayon de 500 m autour des fronts en activité et l'affleurement de la couche dans le même rayon.

Une copie de ce plan sera remise à l'Inspecteur de l'Administration des Mines de l'Etat, mais il ne pourra lui-même en prendre copie sans l'autorisation de l'exploitant.

Ce plan doit être mis à jour deux fois par an.

L'Inspecteur des mines est autorisé à le faire exécuter aux frais de l'exploitant si celui-ci néglige de le faire. Si le Chef du Département des Mines est fondé à croire que le plan est inexact, il peut le faire corriger ou en faire dresser un autre. S'il y a effectivement erreur, les frais seront à charge de l'exploitant. Ils seront supportés par l'Etat dans le cas contraire.

c) Règles de l'Etat de Utah.

Tout exploitant doit faire dresser un ou des plans exacts montrant les travaux en activité et les travaux abandonnés. Ces plans seront mis à jour une fois par an ou plus souvent si c'est nécessaire. Les

 [«] Note sur l'usage des explosifs et sa réglementation dans certaines mines américaines », par J. Lourent. - « Annales des Mines de Belgique », 4^{me} livraison, 1951.

travaux terminés seront levés avant d'être abandonnés et de devenir inaccessibles.

Ces plans seront complétés par des projections verticales ou des coupes lorsque la pente dépassera 2 %.

Un plan complet sera remis à l'Administration des Mines, si elle le désire, lorsque la mine cesse son activité pour plus d'un an. Ce plan sera considéré comme confidentiel, sauf dans le cas où il y a intérêt de le produire pour sauvegarder la vie ou la santé de personnes.

3) Double issue.

a) Règles fédérales.

Toute mine souterraine aura au moins deux issues à la surface.

Lorsque celles-ci seront constituées par des galeries inclinées (slopes) ou horizontales (drifts), elles seront séparées par un massif de terrain naturel d'au moins 15 m d'épaisseur.

Les nouveaux puits et les cloisons séparatrices qu'ils comportent éventuellement seront construits en matériaux incombustibles. Cependant, le guidonnage pourra être en bois.

Dans une mine en préparation, il ne pourra y avoir plus de 20 personnes simultanément dans les travaux souterrains, aussi longtemps que la deuxième issue n'est pas assurée. Les travaux entrepris en vue de créer celle-ci seront conduits avec diligence.

Lorsqu'à la fin d'une exploitation, une seule issue reste accessible par suite de la reprise de piliers, il ne pourra jamais y avoir plus de vingt personnes simultanément dans la mine.

Chaque chantier (section) devra être relié à la surface par deux issues distinctes, que l'on appelle issues de secours et qui peuvent évidemment se terminer par les orifices normaux de la mine. (Signalons ici que certains chantiers ont comme seconde issue une communication en veine qui communique avec la surface à l'affleurement de la couche.) Ces issues de secours seront toujours aisément accessibles et il ne pourra s'y trouver des accumulations d'eau ou d'autres obstacles. L'une des issues pourra être la galerie de transport, à la condition que l'une de ces deux issues soit une entrée d'air.

Lorsque chacune des issues de secours comporte un puits :

 ces puits possèderont une machine d'extraction avec cage, ou des escaliers, ou encore des échelles. Les échelles ne seront pas admises pour les nouveaux puits de plus de 9 m de profondeur;

 les escaliers seront solidement construits, leur inclinaison ne dépassera pas 45° et il y aura une main courante d'un côté au moins. Les paliers auront au moins 60 cm de largeur et i m de longueur et seront pourvus d'un gardecorps convenable;

5) les échelles et escaliers inclinés à plus de 45° existants peuvent subsister s'ils sont solidement construits avec paliers distants de 9 m au maximum et à la condition que les escaliers possèdent une main courante.

Si l'une des issues est une galerie inclinée à moins de 45°, elle sera équipée d'un escalier ou d'une piste pourvue d'échelons. Des escaliers sont nécessaires si la pente dépasse 45°.

Des plaques indicatrices seront placées aux en droits nécessaires pour indiquer au personnel la

direction à suivre.

b) Règles de l'Etat de West-Virginia.

Les prescriptions réglementaires sont sensiblement les mêmes. Cependant, lorsque les deux issues se terminent par des puits, ceux-ci doivent être distants de 45 m et cette distance est réduite à 15 m s'il y a des galeries inclinées ou horizontales au lieu des puits.

c) Règles de l'Etat de Utah.

Une des issues peut passer par une mine voisine. Les orifices des deux issues doivent être distants d'au moins 30 m. Dans cet intervalle, il devra y avoir un espace de 15 m au moins, qui ne comportera ni bâtiment, ni installations ou matériaux inflammables.

4) Ventilation.

a) Règles fédérales.

A. Ventilateurs principaux.

Les ventilateurs doivent être installés à la surlace, dans des locaux construits en matériaux incombustibles, situés à 4.50 m au moins de toute entrée d'une mine. Les conduits d'air qui y aboutissent doivent aussi être incombustibles et posséder des portes ou clapets d'explosion.

Les conditions ci-dessus peuvent ne pas être observées si le ventilateur se trouve directement sur

une ouverture de la mine, à condition :

 que cette ouverture ne soit pas en ligne directe avec le trajet d'une explosion possible et

2) qu'il existe une autre ouverture possédant une cloison ou un clapet d'explosion qui serait en ligne directe avec le trajet d'une explosion venant de la mine. Cette autre ouverture doit se trouver entre 4.50 m et 50 m de celle du ventilateur.

Les ventilateurs souterrains, qui se trouvent près des puits en un endroit où n'existe aucun matériau combustible, peuvent continuer à fonctionner. A l'avenir, un ventilateur souterrain ne pourra être installé qu'après enquête du Bureau of Mines montrant qu'il est nécessaire et qu'il ne crée pas un danger spécial pour la mine et à la condition qu'on observe certaines mesures de sécurité, telle l'existence d'un ventilateur de réserve à la surface. Les ventilateurs devront être installés de manière que l'on puisse renverser leur sens de marche. Ils auront un déprimomètre, et s'ils ne sont pas sous la surveillance constante d'un machiniste, ils seront pourvus d'un dispositif d'alarme qui avertira un agent responsable en cas de ralentissement ou d'arrêt.

Le circuit d'alimentation du ventilateur sera complètement indépendant de celui du reste de la mine.

En cas d'arrêt du ventilateur, on coupera le courant dans les circuits alimentant la mine et on sera évacuer les fronts par le personnel. Si l'arrêt n'a pas été trop long, les fronts seront examinés par des ouvriers expérimentés et on pourra y laisser retourner le personnel et remettre le courant s'ils n'y trouvent pas de gaz. Si l'arrêt est long, il faut faire évacuer

toute la mine par le personnel.

Les ventilateurs fonctionneront sans arrêt, saul si la mine est fermée et qu'il ne s'y trouve plus personne. Si l'on remet celle-ci en activité, le ventilateur sera d'abord remis en marche et des hommes expérimentés visiteront cette mine pour supprimer les causes de danger éventuelles. Ce n'est qu'alors que le personnel pourra se rendre dans les travaux souterrains.

15. Ventilateurs secondaires renforçant l'aérage d'un quartier de la mine.

Ces ventilateurs ne peuvent être installés qu'après enquête du Bureau of Mines montrant la nécessité de cette installation. Les ventilateurs existant lors de la mise en vigueur du règlement pouvaient subsister aux conditions suivantes:

le moteur doit être blindé;

le by-pass doit posséder deux portes d'une section

minimum de 2,70 m²;

en cas de panne, ces portes s'ouvriront automatiquement et on observera les conditions imposées dans cette éventualité aux ventilateurs principaux.

C. Ventilateurs auxiliaires avec canars.

Ils ne peuvent être utilisés que pour le creusement des puits, bouveaux plats et bouveaux plantants. Leur moteur doit être antidéflagrant; ils doivent marcher sans interruption et être inspectés deux fois par poste.

Les ventilateurs secondaires avec canars servant à d'autres usages lors de la mise en vigueur du règlement pouvaient être maintenus aux conditions sui-

vantes:

a) le moteur doit être antidéflagrant;

b) le ventilateur doit être placé dans l'entrée d'air

pour éviter les rentrées d'air vicié;

 c) il ne pourra y avoir plus de 100 m de canars au delà du ventilateur et ces canars s'arrête-

ront à 6 m des fronts au maximum;

d) une personne compétente examinera les fronts avant la mise en marche du ventilateur ou après tout arrêt de plus de 5 minutes de celui-ci, afin de voir s'il y a du grisou. Toute accumulation de grisou constatée ne peut être évacuée par ventilateur secondaire et canars, mais uniquement à l'aide d'une ligne de toiles.

D. Jaugeages d'air.

Des jaugeages doivent être faits au moins une lois par semaine à l'entrée et au retour général ainsi que dans toutes les sections.

E. Ecuries, stations de chargement des accumulateurs et stations de transformation.

Ces locaux doivent être aérés par un courant d'air séparé et retournant directement au retour général.

F. Portes d'aérage.

Les portes d'aérage seront doubles et placées à une longueur au moins égale à celle d'un transport. Une porte simple est admise si elle est gardée, mais le gardiennage n'est pas obligatoire dans un chantier en préparation. Quand il y a deux portes, elles doivent laisser passer une fuite suffisante pour empêcher une accumulation de grisou dans l'intervalle qui les sépare.

G. Travaux abandonnés.

Les travaux abandonnés doivent être aérés ou fermés par des stoupures complètes, incombustibles et etanches. Celles-ci seront traversées par un tuyau muni d'une valve, afin de pouvoir prélever de l'air derrière ec barrage ou de mesurer la pression d'eau existant en cet endroit. L'air venant de ces travaux ne peut être utilisé pour ventiler des chantiers en activité.

H. Reprise des piliers.

L'atmosphère sera examinée avant de permettre le foudroyage du toit. Si du grisou est découvert en quantité décelable à la lampe à flamme, on attendra qu'il soit évacué pour foudroyer.

I. Analyses grisoumétriques.

Toutes les semaines, des analyses seront faites sur des échantillons prélevés à front des retours d'air des diverses sections, dans le retour général, les massifs en dépilage, les stoupures et les vieux travaux. L'analyse pourra se faire à la lampe à flamme ou à l'aide d'un indicateur portatif agréé.

J. Divers.

Le débit d'air doit être augmenté dans un chantier si la teneur en oxygène tombe en dessous de 19.5 %, s'il y a plus de 0.5 % de CO2 ou encore s'il y a un gaz dangereux ou toxique. Il en sera de même si la teneur en grisou dans le retour dépasse 1 %.

Si dans un tel retour, il y a au moins 1,5 % de grisou, on évacuera le chantier et on y coupera le courant électrique. On peut cependant aller jusque 2 % dans les mines déhouillant en massif vierge et aérées par ventilateur aspirant, à condition que le volume d'air atteigne au moins le double du minimum imposé ci-dessus, que tout le matériel soit antidéslagrant, que l'air vicié ne passe sur des fils de trolley ou tout autre conducteur nu et enlin que l'on examine continuellement la teneur en grisou pendant le travail.

Aux endroits où le grisou s'est accumulé et peut atteindre une teneur explosive, il est interdit de

miner et le personnel doit être évacué.

On améliorera la ventilation lorsque la teneur en grisou à front dépasse 1 % à tout endroit situé à 30 cm au minimum du toit, du front ou des parois latérales des chambres.

Les toiles utilisées pour l'aérage doivent être

incombustibles.

b) Règles de l'Etat de West-Virginia.

Le volume d'air minimum de l'ensemble de la mine ne peut descendre en dessous de 50 litres par seconde et par ouvrier occupé dans les travaux souterrains.

Le minimum est porté à 75 litres dans les mines grisouteuses. Il ne pourra y avoir plus de 60 personnes sur le même courant d'air. Cependant, l'Inspecteur du ressort peut admettre jusque 80 personnes, s'il n'est pas possible de limiter ce nombre à 60

5) Porion de sécurité (Fire boss).

Règles de l'Etat de West-Virginia.

Les mines grisouteuses, ainsi que celles dans lesquelles on peut rencontrer d'autres gaz dangereux, doivent avoir au moins un porion de sécurité. Il doit être un citoyen de l'Etat de West-Virginia et être porteur d'un certificat de capacité délivré par le Département des Mines après examen. Il doit être capable de détecter le grisou et les autres gaz dangereux à l'aide d'une lampe de sûreté et avoir une connaissance pratique de la ventilation et de ce qui s'y rapporte. Il doit avoir travaillé pendant trois ans au moins dans des mines grisouteuses.

Au début de la journée, il doit placer un signal rouge à l'entrée de la mine. Seuls les propriétaires de la mine, l'exploitant ou son délégué peuvent aller au delà de ce signal, si c'est nécessaire. Celui-ci sera enlevé par le porion de sécurité lui-même lorsqu'il aura examiné les travaux pour indiquer ceux

où l'on peut se rendre en toute sécurité.

Ce porion visitera tous les chantiers en activité pour examiner l'atmosphère à l'aide d'une lampe de sûreté. Il fera ou ordonnera de faire tout ce qui est nécessaire pour évacuer les gaz dangereux afin que le personnel puisse travailler en sécurité. L'examen de l'atmosphère commencera dans les 5 heures qui précèderont le début de chaque poste. A chaque endroit où il aura fait cet examen, il l'inscrira sur un tableau à ce destiné. Si les travaux ne sont pas dangereux, il enlèvera le signal rouge à l'eatrée de la mine pour permettre au personnel de se rendre dans les travaux.

Après chaque examen, le porion de sécurité écrira clans un registre spécial le résultat de sa visite. Ce registre, dont la forme sera prescrite par le Chef du Département des Mines, sera tenu à la disposition des Inspecteurs de celui-ci.

Dans l'exercice de ses fonctions, le porion de sécurité ne dépendra pas de ses chefs et le personnel

devra lui obéir.

Il est interdit à quiconque de pénétrer Jans la mine avant que le porion de sécurité ait déclaré qu'on pouvait y entrer.

6) Translation et transport du personnel.

a) Règles fédérales.

A. Machines d'extraction et treuils.

Les machines d'extraction et les treuils servant au transport du personnel seront équipés d'un limiteur de vitesse, d'un évite-molette ou d'un appareil équivalent pour les treuils et d'un dispositif d'hommemort. Ce dernier appareil n'est pas nécessaire s'il y a deux machinistes en fonction en même temps.

Dans les puits, le machiniste fera circuler les cages une fois dans chaque sens avant de descendre ou de remonter le personnel. On doit faire la même chose dans les « slopes » (bouveaux plantants ou descenderies en veine partant du niveau du sol),

mais un préposé peut prendre place sur le véhicule pendant la translation d'essai.

B. Cages et puits.

Les cages possèderont un toit et seront lermées sur les côtés. Aux faces frontales, il y aura une barrière, une chaîne de sûreté ou une barre, lorsqu'il y a du personnel. Il y aura en outre des chaînes ou d'autres dispositifs pendus au plafond pour pouvoir les saisir et garder l'équilibre pendant les translations.

On mettra des « parachutes » pour permettre à la cage de s'accrocher au guidonnage en cas de rupture du câble. Ils seront essayés tous les deux mois.

La vitesse de translation ne dépassera pas 4,50 m par seconde (16,2 km/h).

Les ouvriers de puits porteront des ceintures de sûreté pendant le travail.

C. Transport en galeries horizontales.

La vitesse dépendra de l'état de la voie et du matériel, sans pouvoir excéder 20 km/h.

Les convois de personnel seront placés sous la surveillance d'un agent responsable et ils seront complètement indépendants de tout convoi de charbon ou de matériel.

Pendant la translation, personne ne peut se trouver sous un fil de trolley à moins qu'on utilise des wagons couverts. Il ne pourra y avoir des outils ou du matériel dans les convois de personnel. Celuici se trouvera à l'intérieur des véhicules utilisés à cette fin, à l'exception du machiniste et du serre-frein ou du garde-convoi.

Des salles d'attente seront aménagées aux stations où le personnel doit attendre les cages ou les convois. Elles seront spacieuses, suffisamment écartées des véhicules en mouvement et pourvues de sièges.

A ces stations, les fils de trolley et les canalisations électriques seront pourvus de dispositifs de protection afin que le personnel ne puisse les toucher en entrant ou en sortant des véhicules.

Lorsque le personnel est transporté par courroie, il y aura un espace minimum de 45 centimètres entre la courroie et le toit ou le soutènement, les tuyaux et en général tout l'équipement de la galerie. Cependant, lorsque l'ouverture de la couche le permet, l'espace minimum doit être de 60 cm. Pendant le transport et au moment où le personnel monte ou descend de la courroie, la vitesse de celleci ne peut dépasser 1,30 m à la seconde (4,7 km/h). Sur la courroie, les hommes se placeront à 1,50 m d'intervalle au moins.

Aux stations où le personnel monte ou descend de la courroie, il existera un éclairage convenable. Un agent spécial surveillera ces stations ainsi que le transport lui-même.

b) Règles de l'Etat de Wyoming.

Pour le transport du personnel dans les puits et les galeries inclinées, la vitesse ne peut dépasser 8 km/h et il doit toujours y avoir un aide à côté du machiniste.

c) Règles de l'Etat de West-Virginia.

Dans toutes les galeries de roulage, on doit maintenir un espace suffisant sur un des côtés pour permettre au personnel de rencontrer les convois. Cet espace peut être remplacé par des niches de 1,50 m de largeur et 1,20 m de profondeur, creusées à 24 m d'intervalle au maximum. Toutes les parois de ces niches seront blanchies.

Pour la translation du personnel par cages. la vitesse ne peut dépasser 5 m par seconde et aucun wagonnet plein ou vide ne peut être mis dans une cage où il y a une ou plusieurs personnes. Une autorisation spéciale du Département des Mines est nécessaire pour pouvoir descendre simultanément plus de dix personnes dans une cage ou dans une voiture à personnel descendant une galerie inclinée.

d) Règles de l'Etat de Utah.

A. Cables.

Le coefficient de sécurité des câbles servant à la translation du personnel doit être au moins égal à 5. Il est obtenu en divisant la charge de rupture par la somme de la charge maximum d'extraction, du poids du câble à l'enlevage et d'un supplément convenable pour l'accélération.

Le diamètre minimum d'enroulement d'un câble servant à la translation du personnel doit être au moins égal à 40 lois son diamètre, lorsque l'angle minimum du câble sur l'engin d'enroulement est égal ou inférieur à 00°.

Un câble ne peut plus servir à la translation du personnel s'il a plus de 10 % de fils brisés par pied courant (50 cm) ou lorsque les fils extérieurs ont perdu par usure plus de 40 % de leur section originale ou portent des traces marquées de corrosion.

Dans les puits où il y a des eaux acides, les câbles recevront régulièrement un revêtement neutre. Tous les câbles servant à la translation du personnel seront bien graissés.

Ces câbles seront examinés minutieusement au moins une fois par semaine par une personne compétente désignée par le superintendant (chef de siège). Il ne pourra plus servir à la translation du personnel s'il est constaté que les prescriptions ci-dessus ne sont plus observées.

Un câble servant à la translation du personnel ne pourra jamais être complètement déroulé; il devra toujours y avoir au moins deux tours complets sur le tambour ou la bobine.

B. Puits inclinés.

Dans les puits et galeries inclinés à plus de 50° et où l'on emploie plus de cinq ouvriers, le fond du skip portera un sabot de sécurité glissant dans un fer I de 100 mm. formant guide et placé au milieu des rails afin d'empêcher le skip de quitter ceux-ci. Les joints de ce fer I seront soudés. Ce dispositif peut être remplacé par tout autre convenablement approprié, à la condition qu'il soit approuvé par l'Administration.

C. Cages servant à la translation du personnei.

Dans les puits de plus de 60 mètres de profondeur, les cages doivent posséder un toit constitué d'une tôle d'au moins 5 mm d'épaisseur. Les cages seront fermées sur les faces latérales par des tôles d'au moins 2 mm d'épaisseur et 1,20 m de hauteur. Les barrières seront faites de tôles semblables ou de treillis en fils d'au moins 5 mm de diamètre ou encore de barres d'acier distantes de 65 mm au maximum. Ces barrières commenceront à 2 cm au maximum du plancher et s'arrêteront à 1.20 m au moins au-dessus. On ne doit employer ces barrières que lorsqu'il y a plus de quatre hommes dans le compartiment.

Pour que les hommes puissent se tenir pendant les translations, des mains courantes seront placées entre 1,05 m et 1.20 m de hauteur. Il y aura en outre des poignées au sommet du compartiment afin de pouvoir s'y tenir durant les translations.

D. Translation par skips.

On ne peut transporter du personnel sur le toit d'un skip que si des protections latérales sont placées pour empêcher la chute des hommes. Il est défendu de se faire transporter sur un skip en se tenant debout au sommet des tôles latérales.

E. Attelages des cages et skips.

Les boulons, crochets, broches ou clavettes des attelages des cages et skips seront recuits tous les dix mois ou plus souvent si c'est nécessaire.

Les « parachutes » (griffes de sûreté) des cages et skips seront essayés, au moins une fois tous les 15 jours, de la façon suivante. La cage sera pendue à un câble en chanvre, puis on mettra quelques pieds (30 cm) de mou sur le toit de la cage et on coupera le câble en chanvre; on pourra employer toute autre méthode équivalente.

F. Echelles.

A côté de tout engin mécanique de translation. il doit y avoir au moins une issue par échelles, permettant d'atteindre la surface en partant de l'étage inférieur en activité.

Les échelons seront écartés de 55 cm au maximum et l'écartement de deux échelons consécutifs ne pourra varier de plus de 25 mm. Leur largeur seta d'au moins 50 cm et il y aura un espace minimum de 75 mm entre un échelon et la paroi la plus proche ou tout engin faisant partie de l'équipement du puits. Pour les échelles inclinées à plus de 70° et dont les éléments ont plus de 15 m de hauteur, il y aura des paliers distants de 9 m en verticale au maximum. Quand l'inclinaison dépasse 80°, les échelles seront décalées à chaque palier. L'inclinaison ne peut jamais dépasser 90°.

Il doit y avoir aussi des échelles dans les puits en creusement. Elles s'arrêteront à une distance suffisante du fond du puits pour ne pas être endommagées par le minage et des échelles de secours en chaîne, corde, câble ou bois permettront d'y accéder du fond du puits.

G. Machinistes d'extraction.

Un machiniste ne peut assurer la translation du personnel que s'il est âgé de 21 ans au moins et s'est fait examiner par un médecin qui a délivré un certificat attestant qu'il est dans un état physique et mental satisfaisant. Cet examen doit être renouvelé tous les ans.

Au début du poste, le machiniste fera circuler une fois les cages, skips ou cuffats sur leur trajet habituel, avant d'effectuer la première translation de personnel.

Il ne parlera à personne pendant qu'il observe

les signaux ou actionne la machine.

Après un arrêt d'au moins deux heures de la machine, arrêt dû à une réparation du puits, il fera circuler une fois la cage, skip ou cuffat en cet endroit, en n'y admettant qu'un ouvrier de puits, afin de s'assurer que tout est normal et qu'on peut faire la translation du personnel.

Il doit toujours y avoir un machiniste en fonction quand il y a du personnel dans les travaux

souterrains.

H. Transport en cuffat.

La vitesse ne peut dépasser 50 cm par seconde, lorsque le cuffat est à moins de 30 m de la recette supérieure. Elle peut atteindre 1,25 m par seconde dans le reste du puits.

I Chevalements et machines d'extraction.

Les chevalements doivent être d'une hauteur suffisante pour installer des taquets de sûreté et il doit y avoir une hauteur minimum de 4,50 m entre le point le plus bas des molettes et le point le plus élevé normalement atteint par les cages lorsqu'elles transportent du personnel.

Il y aura un évite-molette lorsqu'on emplore des

câbles à grande vitesse.

Un signal optique ou acoustique avertira le machiniste à l'approche de la recette de la surface, lorsque le puits est profond. Dans ce cas, lorsque la machine n'est pas à vitesse constante, il devra également y avoir un limiteur de vitesse.

Le règlement recommande en outre un dispositif appliquant automatiquement les freins sur un tam-

bour ou une bobine débrayée.

J. Signalisation.

Le téléphone doit relier les différents étages à la surface, lorsque le puits a plus de 150 m de profondeur. Un système de signalisation est obligatoire iorsque le puits a plus de 15 m de profondeur. Le code suivant est imposé à toutes les mines de l'État:

1 coup : Plus haut.

1 coup : Arrêt si la machine est en marche.

2 coups : Plus bas.

3 coups : Personnel, lentement vers la surface.

4 coups: Prêt à miner au fond du puits (voir règle 5).

5 coups : -

6 coups: -

7 coups : Quelqu'un d'autre que l'encageur sonne (règle 6).

8 coups: -

9 coups : danger ou accident (voir règle 8).

Signaux d'étage.

	orginal a crug					
2-1-2	coups :	Répéter le		signal		
2-1	» :	1 er	étage.			
2 - 2	» :	2me	>>			
2-3	» :	5 ^{me}	>>			
2 - 4	» :	4me	4			

Des signaux spéciaux peuvent être adoptés s'ils ne sont pas en contradiction avec les précédents.

Règles.

1) Les coups consécutifs des divers signaux doivent être donnés à intervalles réguliers.

Pour les signaux combinés, tels les signaux d'étage, l'intervalle entre deux séries doit avoir la durée d'un coup.

 Quand on doit se faire transporter dans une cage, on doit prendre place dans celle-ci avant

de donner les signaux.

5) Le signal « 5 coups » (personnel à la surface) ne sera pas donné quand on lance un signal d'étage, mais le machiniste devra faire la translation comme s'il transportait du personnel. Il en est de même lorsque du personnel prend place dans la cage à la surface pour descendre à un certain étage.

4) Dans tous les puits où il n'y a qu'un seul système de signalisation, lorsqu'un signal d'étage sera donné, on le fera suivre d'un (plus haut) ou deux coups (plus bas), mais tout le monde doit être prêt dans la cage quand le signal

d'étage est donné.

Dans les puits où existe une signalisation spéciale pour appeler la cage, les signaux « plus haut » ou « plus bas » peuvent être omis après le signal d'étage.

5) Après le signal « 4 coups », annonçant qu'on est prêt à miner dans le puits. le machiniste lèvera la cage ou le cuffat d'une hauteur de 60 cm, puis l'abaissera. Les mineurs attendront que cette manœuvre soit achevée, puis allumeront la mèche (il s'agit de mines métalliques), prendront place dans le cuffat et donneront le signal « plus haut ». Après avoir reçu le signal « 4 coups », le machiniste ne peut quitter la machine ni recevoir aucun autre signal avant d'avoir remonté les mineurs.

6) Quand une mine ne possède qu'une signalisation pour appeler la cage et avertir le machiniste, personne ne pourra donner un signal avant d'avoir sonné 7 coups, à moins que la cage ou le cuffat se trouve au même étage que cette personne.

 Quand il y a des taquets, le machiniste ralentira en passant aux envoyages où ils se trouvent.

8) Le signal « 9 coups » (danger) sera suivi du signal de l'étage où il y a danger ou accident.

9) Si la cage est inutilisée, on ne peut la laisser au niveau d'un étage et on devra l'arrêter au moins 1,50 m au-dessus du niveau du sol de l'envoyage.

Quand la cage ou le cuffat se trouve à un niveau d'étage ou dans une position telle que du personnel peut y entrer, le machiniste doit rester à ses fers, prêt à répondre aux signaux.

10) Lorsque des bois, outils, etc., plus longs que la hauteur d'un culfat doivent être descendus ou remontés dans celui-ci, ils seront attachés soigneusement au câble afin qu'ils ne puissent être accrochés en cours de route.

Toutes les mines que le règlement oblige à avoir un tireur devront installer, en plus de la signalisation ordinaire, une signalisation spéciale permettant de demander la cage à n'importe quel étage et grâce auquel le machiniste peut transmettre un signal à tout étage. Cette signalisation spéciale sera disposée de telle sorte que, lorsqu'un homme demande la cage à un étage ou lorsque le machiniste émet un signal, ces signaux seront vus ou entendus à tous les étages desservis par ce puits.

Un avis affiché à côté du signal avertira que seul l'encageur est autorisé à l'employer.

Il est recommandé d'installer un système de signalisation qui peut être actionné de la cage en n'importe quel point du puits.

7) Transport de produits.

a) Règles fédérales.

Il doit y avoir un passage minimum de 60 cm entre le gabarit des véhicules et le périmètre de la galerie ou son équipement. Dans les voies où il y a un fil de trolley, ce passage se trouvera du côté opposé à ce fil. Du côté opposé au passage, il doit cependant y avoir un espace suffisant pour empêcher les chocs accidentels.

Des niches seront aménagées le long des galeries où se fait le transport par locomotive, cable, animal ou camion navette. Ces niches ne seront pas distantes de plus de 24 m. Elles se trouveront éventuellement du côté opposé au fil de trolley, sauf lorsque ce fil est à une hauteur minimum de 1,80 m cu protégé efficacement au droit des niches.

Les locomotives Diesel ne peuvent être utilisées dans les travaux souterrains que si elles sont antidéflagrantes.

Il est interdit de pousser les wagonnets à la main dans les galeries principales de transport, sauf à la jonction d'une voie secondaire avec une voie principale et aux environs immédiats des cages.

b) Règles de l'Etat de Wyoming.

Quand un machiniste de locomotive abandonne sa machine, il doit retirer le trolley du fil de contact. Cependant, s'il doit quitter sa machine à l'occasion d'un déraillement ou de tout autre accident, il doit la laisser sous tension afin que son fanal soit éclairé.

c) Règles de l'Etat de West-Virginia.

Toutes les rames doivent être éclairées à l'avant et à l'arrière.

Il doit y avoir un vérin sur toutes les locomotives.

d) Règles de l'Etat de Utah.

Les locomotives doivent posséder un fanal et un signal acoustique.

Les rames doivent avoir une lumière à l'avant et à l'arrière.

Quand deux locomotives haut le pied ou remorquant une rame se suivent sur la même voie, il doit y avoir un intervalle d'au moins 60 m entre les deux convois, à moins qu'ils ne soient attachés l'un à l'autre.

Partout où c'est possible, les rames doivent être lirées et non poussées.

8) Poussières de charbon et schistification.

Régles fédérales.

Il est interdit de laisser accumuler des poussières de charbon dans les galeries de transport ou le long des transporteurs.

Aux endroits où il y a une trop grande quantité de poussières de charbon dans l'air, on abattra celles-ci à l'aide d'eau pure ou additionnée d'un agent mouillant ou bien on les éliminera par toute autre méthode efficace.

Toutes les mines, à l'exception de celles qui sont trop humides ou dont les charbons sont trop cendreux, seront schistifiées jusqu'à 24 m des fronts. Les quatre faces des galeries doivent être schistifiées et on mettra une quantité de matière schistifiante telle que la teneur en cendres de la poussière de la mine ne pourra tomber en dessous de 65 %.

Dans les retours d'air et les galeries ne comportant pas de voie ferrée, la schistification peut être remplacée par des sacs de poussières placés à intervalles réguliers.

S'il y a du grisou, la teneur en cendres de la poussière augmentera de 1 % par dixième de pourcent de grisou.

9) Lutte contre les pneumoconioses.

a) Règles fédérales.

Seul le forage à l'eau peut être pratiqué au rocher. Les hommes exposés durant de courts laps de temps au gaz, à la poussière, à la fumée ou à une vapeur quelconque utiliseront un appareil respiratoire agréé. S'ils y sont exposés pendant des périodes prolongées, d'autres mesures seront prises pour les protéger ou pour réduire le danger.

h) Règles de l'Etat de Utah.

Pour le forage, on ne peut utiliser des appareils susceptibles de produire des poussières en quantité dangereuse pour la santé du personnel, que si celuici dispose d'engins permettant d'abattre ces poussières à l'aide d'eau. L'exploitant fera tout ce qui est en son pouvoir pour encourager les ouvriers à se servir de ces engins et il leur fournira de l'eau exempte d'impuretés dangereuses.

Le personnel ne peut forer sans utiliser les engins permettant d'abattre les poussières. Les ouvriers qui auront mis volontairement ces appareils hors d'usage sont passibles de poursuites judiciaires.

Des appareils captant ou abattant les poussières seront placés aux points de chute des minerais ou du stérile, ainsi qu'aux endroits où l'on trie du minerai poussièreux. Ces engins ne sont pas nécessaires si l'on donne des appareils respiratoires aux ouvriers exposés à ces poussières.

Des appareils de captage ou d'abatage des poussières seront placés aussi dans les usines où l'on concasse, broie ou traite le minerai, aux endroits où des poussières sont émises en quantité dangereuse pour la santé, lorsque ces poussières peuvent être supprimées de façon pratique. Des appareils respiratoires doivent être mis à la disposition du personnel si c'est nécessaire.

Signalons ici que les pneumoconioses étaient autrefois très répandues aux Etats-Unis. Elles n'ont pas complètement disparu, mais elles sont devenues très rares, et il faut en voir la cause dans le développement de la mécanisation.

10) Lutte contre les incendies.

a) Règles fédérales.

Chaque mine sera équipée d'un matériel de lutte contre les incendies, qui sera en rapport avec son importance. Ce matériel comprendra des réserves de poussières stériles au voisinage des portes d'aérage et des autres points « stratégiques », des canalisations d'eau, des wagonnets portant des cuves d'eau ou d'un produit chimique approprié et des extincteurs.

Du sable sec et propre, de la poussière stérile ou des extincteurs n'émettant pas de produits toxiques seront placés dans les locaux électriques (sousstations, salles de transformation, salles de pompe), en des endroits où ils ne seraient pas enveloppés

de fumées en cas d'incendie.

Toute personne découvrant un foyer d'incendie, ainsi que les ouvriers du voisinage, feront immédiatement tout ce qu'ils peuvent pour l'éteindre. S'ils n'y parviennent pas, ils préviendront immédiatement leurs supérieurs, qui feront évacuer le personnel, à l'exception de celui qui est nécessaire pour combattre le feu.

Si celui-ci ne peut être éteint, on retirera le personnel et la partie de la mine où l'incendie a lieu, ou toute la mine si c'est nécessaire, sera isolée par un ou plusieurs barrages ou submergée. Dans ce cas, la Direction de la Mine consultera l'Inspecteur fédéral à titre de conseiller.

Les magasins souterrains d'huiles et graisses contenant plus que la consommation de 48 heures seront construits en matériaux ininflammables.

Dans les locaux du service électrique construits en matériaux ininflammables, on ne pourra mettre du métal en contact avec le charbon ou le boisage

placé contre celui-ci.

Pour le transport de la paille et du foin de la surface au fond, on emploiera des wagonnets complètement fermés et incombustibles. Cette paille et ce foin ne pourront être emmagasinés que dans des récipients ou réduits incombustibles, séparés des écuries ou situés dans un compartiment incombustible de celles-ci.

h) Règles de l'Etat de Utah.

Dans les mines où l'on utilise du bois pour le soutènement et où l'Administration des Mines estime que la retraite de certains ouvriers peut être coupée en cas d'incendie, cette Administration peut exiger la construction de portes métalliques ou blindées en certains endroits, afin de régler l'aérage en cas d'incendie.

11) Emploi de l'électricité.

Outre les règles fédérales et celles des divers Etats, « l'American Standards Association » a publié sous les auspices du Bureau of Mines et de l'« American Mining Congress », qui est un organisme des exploitants, un code pour l'installation et l'usage du matériel électrique dans les mines de charbon et leurs dépendances. Nous en donnerons les dispositions qui n'existent pas dans le règlement fédéral et les règlements des Etats précités.

a) Règles fédérales.

A. Canalisations.

A l'exception des fils de terres, les conducteurs, qu'ils soient nus ou isolés, seront supportés par des isolateurs convenablement placés et ne toucheront ni matériaux combustibles, ni les parois, ni la couronne de la galerie.

Les câbles et fils électriques, autres que les fils de signalisation ou de trolley, qui se trouvent dans des galeries inclinées servant au transport, seront enterrés à 50 cm au moins sous tout matériel combustible, ou placés dans un conduit incombus-

tible.

Lorsque les voies serrées sont utilisées comme conducteurs, on observera les conditions ci-après :

1) Les éléments de chacune des deux files de rails seront convenablement reliés l'un à l'autre et les deux files seront connectées l'une à l'autre tous les 60 m au moins. Cependant, si la voie ferrée est mise en parallèle avec un feeder de retour, celui-ci sera relié à la voie ferrée tous les 50 m au moins.

2) Sur les voies de transport secondaire, les éléments d'une file de rails au moins seront convenablement reliés l'un à l'autre et les deux files

seront reliées tous les 60 m au moins.

5) Les aiguillages seront bien connectés également. Il est interdit de réparer du matériel sous tension. Toutesois, des réparations peuvent être faites à des fils de trolley sous tension, à la condition que les ouvriers qui les exécutent portent des chaussures et des gants isolants.

Les fils de trolley et les feeders seront installés en

observant les règles suivantes :

 Ils se trouveront du côté de la voie opposé à celui où se trouvent le passage ou les niches réservés au personnel, excepté lorsqu'ils sont à une hauteur minimum de 1,80 m ou convenablement protégés au droit des niches.

2) Dans les courbes, les pendules seront suffisamment rapprochés, afin qu'au cas où le fil de trolley se détacherait de l'un d'eux, le machiniste de la locomotive ne soit pas exposé à un accident.

 Ils seront convenablement alignés et placés à 15 cm au moins en dehors de la voie ferrée.

 Des coupe-circuit seront placés à 600 m d'intervalle au maximum ainsi qu'aux diverses bifurcations.

- 5) Ils seront tendus et ne pourront toucher la couronne, les parois ou le boisage, et des précautions seront prises au passage des portes, pour empêcher qu'il y ait contact avec des matériaux combustibles.
- 6) Ils seront convenablement protégés aux endroits où le personnel doit passer habituellement en dessous, à moins que ces fils ne se trouvent à 1.05 m au moins au-dessus du rail. Ils seront aussi adéquatement protégés de part et d'autre des portes.
- Ces fils s'arrèteront à 45 m au moins des massifs en dépilage.
- Aux extrémités, ils seront attachés en toute sécurité et bien isolés.
- On ne pourra en placer dans les galeries où il y a au moins 1 % de grisou ou dans les retours d'air des massifs en dépilage ou de vieux travaux, où du grisou peut se dégager soudainement. Cependant, lorsque cette condition n'est pas observée, un temps raisonnable peut être donné à l'exploitant pour faire les changements nécessaires.

B. Mise à la terre.

Le matériel monté sur pneus ou chenilles, qui reçoit le courant par un câble flottant, doit être mis à la terre d'une façon effective.

C. Disjoncteurs.

Des disjoncteurs seront placés sur tous les câbles de puissance au fond des puits et à tous les endroits où ils pénètrent dans une mine.

D. Téléphone.

Le fond des puits ou des galeries inclinées sera relié à la surface par téléphone; la même liaison existera entre la surface et les fronts lorsque ceux-ci se trouvent à plus de 450 m de l'orifice de la mine.

Les lignes téléphoniques autres que les câbles seront placées sur isolateurs et du côté opposé aux câbles de puissance et aux fils de trolley. Ils seront convenablement isolés lorsqu'ils croiseront ceux-ci.

E. Signalisation.

Les fils de signalisation seront supportés par des isolateurs et convenablement isolés lorsqu'ils croisent d'autres canalisations électriques.

Les fils de signalisation nus, que le personnel est appelé à toucher pour lancer un signal, ne pourront recevoir une tension supérieure à 50 volts.

F. Matériel électrique des fronts.

A l'exception des mines réputées sans grisou, toutes les mines de charbon ne peuvent plus acheter, depuis la mise en application du règlement actuel (1946), que du matériel antidéllagrant agréé par le Bureau of Mines. Les camions navettes et les locomotives alimentés par câbles s'enroulant sur une bobine doivent être antidéflagrants aussi, mais il n'est pas nécessaire qu'ils soient d'un type reconnu comme tel par le Bureau of Mines.

Les boîtes de jonction fixes ou mobiles, alimentant les câbles flottants des diverses machines, seront d'un type antidéflagrant agréé. Des boîtes semblables seront utilisées aussi en dehors des fronts, aux endroits où des quantités dangereuses de grisou sont à craindre.

Aucun appareil électrique ne pourra être introduit ou actionné dans les fronts, lorsqu'on peut déceler à la lampe à flamme du grisou à la teneur d'au moins 1 %, à 30 cm au moins du toit, du ferme ou des parois.

Dans les mines grisouteuses, l'atmosphère sera inspectée fréquemment aux endroits où du matériel électrique est en action et, si une teneur dangereuse est décelée, on arrêtera les appareils jusqu'au moment où elle aura disparu.

Les marteaux perforateurs et perforatrices électriques, tous les outils rotatifs électriques tenus en mains et les appareils perforateurs sur affût posséderont un interrupteur qui coupera le courant lorsque la main ne sera pas posée sur lui. Cet interrupteur peut cependant être remplacé par un embrayage de sécurité.

Les locomotives antidéflagrantes non agréées, qui sont alimentées par un câble enroulé sur une bobine, auront deux conducteurs séparés dans ce câble.

G. Cables flottants.

Tous les nouveaux câbles flottants doivent être incombustibles. Les câbles alimentant un appareil portable seront protégés contre les surcharges, à moins qu'ils ne soient reliés à une boîte de jonction agréée, fixe ou portable.

Les jonctions temporaires seront faites suivant les règles de l'art, résistantes mécaniquement et bien isolées.

H. Eclairage à poste fixe.

Les fils de l'éclairage seront placés sur isolateurs et attachés de façon sûre aux conducteurs de puissance. Les lampes électriques ne pourront être installées à moins de 45 m des fronts. Elles seront placées de telle sorte qu'elles ne puissent venir en contact avec des matériaux combustibles.

b) Règles de l'Etat de West-Virginia.

Les feeders et les câbles alimentant les machines seront placés sur isolateurs en verre ou en porcelaine et disposés de telle manière qu'ils ne puissent être en contact avec le charbon.

Quand des feeders ou des câbles de machine se trouvent dans une galerie où il y a aussi un lil de trolley, ils seront placés du même côté que ce dernier, entre celui-ci et la paroi, et ne pourront toucher celle-ci.

Dans les mines grisouteuses, les locomotives à trolley ne sont admises que dans les entrées d'air. Il faut une autorisation spéciale du Chef du Département des Mines pour pouvoir en installer dans les retours d'air.

Dans les mines grisouteuses, le Chef du Département des Mines peut désigner les endroits où l'on ne peut utiliser que des haveuses antidéflagrantes. Les machinistes de ces haveuses ou leur aide doivent avoir passé un examen devant le conducteur des travaux, afin que celui-ci puisse constater qu'ils sont capables de déceler le grisou. Une haveuse ne peut entrer dans une chambre où il y a du grisou. Ces machines seront toujours accompagnées d'une lampe à flamme ou d'un appareil détecteur quelconque. Si du grisou vient à être décelé, la machine sera arrêtée aussitôt et le courant coupé. La remise en marche éventuelle ne pourra se faire qu'avec l'autorisation du conducteur des travaux ou du « fire-boss » (sorte de porion de sécurité).

Toutes les haveuses seront équipées d'une boîte spéciale dans laquelle on pourra placer des lampes de sûreté, qui seront convenablement protégées.

La recherche du grisou pendant la marche des haveuses devra se faire à intervalles ne dépassant pas une demi-heure.

c) Règles de l'Etat de Utah.

Une tension de plus de 600 volts ne peut être employée dans les travaux souterrains que pour le transport de puissance ou pour alimenter des transformateurs, moteurs ou autres appareils dont le circuit à cette tension est fixe.

La tension des fils de signalisation nus ne peut dépasser 25 volts.

Des détecteurs-de terre seront placés sur chaque groupe de circuits interconnectés, qui est normalement isolé de la terre. Ces détecteurs seront examinés régulièrement et toute mise à la terre sera signalée immédiatement. De préférence, un signal d'alarme sera donné en cas de mise à la terre.

Les bornes des machines souterraines seront convenablement protégées par une enveloppe isolante ou par une enveloppe métallique mise à la terre.

La mise à la terre du neutre d'un circuit triphasé peut être réalisée, à la condition qu'un interrupteur automatique à maximum d'intensité soit placé sur chacune des trois phases.

La mise à la terre d'une phase d'un circuit triphasé peut se faire, mais dans ce cas, un interrupteur automatique à maximum d'intensité sera placé sur chacune des deux autres phases et il n'y en aura pas sur celle qui est mise à la terre.

Pour l'éclairage à poste fixe, la tension ne dépassera pas 150 volts entre tout conducteur et la terre quand les lampes seront connectées en parallèle. Lorsqu'elles seront mises en série dans un circuit dont la tension dépasse 300 volts, on emploiera des fils bien isolés et enfermés dans une gaine ou une canalisation mise à la terre.

La partie extérieure des sockets des lampes placées è poste fixe ne peut comporter aucune partie métallique.

L'emploi de cordelières flottantes n'est permis que pour alimenter des lampes baladeuses qu'on utilise pour examiner ou réparer du matériel. Dans ce cas, la lampe sera protégée par une cage métallique, qui enfermera complètement l'ampoule et le socket, et la baladeuse comportera une poignée isolante par laquelle pénètrera la cordelière d'alimentation.

On ne peut employer des fusibles que pour la protection contre les courts-circuits.

Les machines d'extraction électriques servant à la translation du personnel seront reliées à des câbles séparés, de telle sorte que ces machines et leur éclairage puissent être alimentés lorsque tous les autres circuits de la mine ne sont pas sous tension.

d) Code de l'American Standards Association.

A. Plan des installations.

A chaque mine, doit exister un plan de l'ensemble des travaux souterrains et des installations superficielles, qui est établi à l'échelle de 1/6.000^{me} au moins. Il indiquera tous les circuits, les diverses installations fixes, les dimensions des conducteurs et, pour chacun des moteurs, génératrices, redresseurs et transformateurs, le voltage et la puissance en CV ou KVA.

B. Connexions entre deux tronçons de câbles.

Les câbles flottants ayant cinq connexions provisoires seront remplacés par des câbles neufs ou ne présentant que des connexions permanentes, avant le début du poste de travail suivant.

C. Joints plats du matériel antidéflagrant.

Ces joints ne peuvent avoir plus de 0,1 mm d'ouverture.

D. Limitation du voltage.

La haute tension (plus de 650 volts entre phases) ne peut être utilisée pour alimenter des appareils transportables, mais on peut l'appliquer à des moteurs ou transformateurs fixes.

Pour les appareils tenus en mains, telles les perforatrices électriques et les lampes baladeuses, la tension ne peut dépasser 500 volts.

E. Protection des organes sous tension.

Sauf dans les cas indiqués ci-après, toutes les pièces électriques nues, sous tension, non mises à la terre, et dont la tension dépasse 50 volts par rapport à la terre, seront protégées de l'une ou l'autre des manières suivantes :

- 1) Clôture complète dans laquelle une porte est aménagée pour accéder au matériel.
- Garde-corps, écrans ou barrières empêchant de toucher ce matériel.
- En plaçant le matériel hors d'atteinte, par exemple en le mettant à 2,40 m au moins au-dessus du plancher.

F. Lignes de puissance souterraines.

Il est recommandé de ne placer ces lignes que dans des galeries d'entrée d'air régulièrement surveillées

Les câbles seront pourvus d'une gaine non métallique ou d'une armature métallique. Ils seront supportés par des fils porteurs ou directement suspendus à des crochets. Si ces fils ou crochets sont fixés dans le charbon ou tout autre matériau combustible, ils seront attachés par l'intermédiaire d'isolateurs. Les câbles peuvent être enterrés; dans ce cas, ils se trouveront à une profondeur d'au moins 30 cm sous tout matériau combustible. Lorsqu'ils passent sous une voie ferrée, ils seront à plus de 90 cm de profondeur, à moins qu'ils ne soient protégés efficacement contre l'écrasement que courrait provoquer le passage des véhicules.

Les câbles à gaine non métallique, protégés, seront placés dans un conduit métallique ou seront enterrés comme les câbles à armature métallique. Les câbles à gaine non métallique, qui ne sont pas protégés, seront placés dans un conduit métallique.

Lorsque les conducteurs ou câbles sont protégés par une armature, un conduit ou une couverture métalliques, ceux-ci seront reliés électriquement sur toute leur longueur et mis à la terre.

Les câbles à basse tension à conducteurs multiples seront armés ou auront une gaine non métallique, et seront supportés de telle sorte qu'ils ne soient pas en contact avec un matériau combustible.

Les câbles leeders à basse tension, à conducteur unique, seront supportés par l'intermédiaire d'isolateurs et ne toucheront aucun matériau conducteur ou combustible.

Dans les galeries ne comportant pas de voie ferrée, un conducteur de mise à la terre suivra les conducteurs de puissance. Cependant, ce conducteur de mise à la terre pourra être posé nu sur le sol, mais de telle sorte qu'il ne puisse constituer un obstacle pour les pieds ni être endommagé.

Les conducteurs principaux seront disposés de telle sorte qu'ils puissent être coupés à l'entrée de la mine, au fond des puits et aux bifurcations.

G. Fils et feeders de trolley souterrains.

Les fils de trolley auront une conductivité et une résistance à la traction au moins égales à celles du fil de cuivre laminé N° OO AWG.

Ils seront protégés aux endroits où le personnel entre ou sort des véhicules qui les transportent, à moins qu'on emploie à cet effet des véhicules couverts.

Les fils et leeders scront suspendus ou supportés par l'intermédiaire d'isolateurs. Dans les parties droites où le fil est à 1,50 m au moins au-dessus du rail, les supports ne seront pas distants de plus de 9 mètres. Quand la hauteur descend en dessous de 1,50 m, l'intervalle des supports ne pourra dépasser 6 mètres.

Les fils de trolley seront convenablement alignés et placés à 18 m au moins en dehors des voies ferrées.

Il est recommandé de placer les fils de trolley de telle sorte que leur inclinaison par rapport aux rails ne dépasse pas 2 %. Ils seront suffisamment tendus pour éviter que les fils puissent être accrochés par les véhicules ou le personnel.

Les fils de trolley et les feeders nus seront isolés de la terre séparément. Les crochets de suspension isolants auront un pouvoir diélectrique au moins égal à 10 fois le voltage plus 1.000. Une isolation secondaire doit exister lorsque les crochets de suspension sont fixés à des pièces métalliques.

H. Sous-stations souterraines.

Les salles de sous-station seront pourvues de portes qui pourront être fermées pour empêcher des personnes non-autorisées d'y accéder. Elles seront convenablement ventilées par un courant d'air séparé. Les nouveaux transformateurs fixes ou mobiles seront du type sec ou ne contiendront qu'un liquide ininflammable.

Les transformateurs existants, qui contiennent une huile inflammable, seront installés dans des fosses incombustibles, afin d'empêcher l'écoulement de l'huile en cas de fuite ou d'explosion de l'enveloppe du transformateur.

Les stations de chargement d'accumulateurs seront construites en matériaux incombustibles et ventilées par un courant d'air séparé qui, au retour, ne pour-

ra passer sur aucun chantier actif.

Il est interdit de fumer ou d'utiliser des flammes nues et des outils provoquant des étincelles, au voisinage immédiat des batteries. Cependant, une flamme nue ou un outil produisant des étincelles pourra être utilisé pour faire une réparation si aucune batterie n'est en chargement dans la station. Les couvercles des batteries seront ouverts pendant le chargement, afin de permettre l'évacuation de l'hydrogène et des gouttelettes d'électrolyte par le courant d'air et d'assurer la surveillance.

Les tableaux seront installés de telle sorte qu'il y aura un passage d'au moins 90 cm de large le long de ceux-ci. Un passage analogue existera le long de la face arrière lorsqu'on doit y accéder pour les besoins du service. Les tableaux à panneau unique peuvent être dispensés de cette règle si l'on peut y iravailler sans danger en se tenant sur le côté. Pour les tableaux à plus de 500 volts, à l'arrière desquels il est nécessaire de tenir un passage, une issue sera prévue à chacune des deux extrémités. Ces issues seront gardées par une porte fermée. Celle-ci devra pouvoir être ouverte de l'intérieur sans avoir recours à une clef et, de l'extérieur, à l'aide d'une clef seulement.

Les conducteurs sous tension, non protégés, ne peuvent traverser les passages de circulation que sous le plancher ou à une hauteur de 2,40 m au moins au-dessus de celui-ci.

Installation des canalisations et du matériel souterrain.

Les règles suivantes seront suivies pour le placement des canalisations dans les travaux souterrains.

Les conducteurs nus seront supportés de façon rigide par des isolateurs. Lorsqu'ils sont placés sur des surfaces planes, ces isolateurs seront placés à intervalles maxima de 1.55 m. S'ils se trouvent dans des locaux secs et si la tension ne dépasse pas 500 velts, ils seront distants de 62 mm au moins l'un de l'autre et de 12 mm de la surface à laquelle ils sont attachés. Si le voltage est compris entre 301 et 650 volts, les distances ci-dessus seront portées respectivement à 10 et 25 mm. Dans les locaux humides ou dans lesquels il y a de la vapeur, il y aura un intervalle d'au moins 25 mm entre les conducteurs et la surface sur laquelle ils sont fixés, quel que soit le voltage.

Les conducteurs nus traversant un plancher ou une cloison seront séparés de ceux-ci par un tube ou un bourrage isolant, chaque conducteur ayant un tube ou un bourrage séparé. Les conducteurs nus seront distants d'au moins 50 mm des tuyaux et canalisations métalliques, de tout matériau conduc

teur et de tout circuit d'éclairage, de puissance ou de signalisation, à moins qu'ils n'en soient séparés par un matériau non conducteur continu et fermement attaché, en plus de l'isolement du conducteur lui-même.

On ne pourra mettre des conducteurs nus dans les locaux souterrains suivants : ateliers de réparation, stations de culbutage, envoyages des puits et descenderies, salles de ventilateur, écuries, stations de chargement des accumulateurs et dans tous les endroits considérés comme dangereux parce que leur atmosphère contient du grisou, des poussières ou des vapeurs ou fumées corrosives.

Les câbles armés peuvent être placés à l'air libre, ou ensermés dans des endroits secs ou encore ensouis dans du plâtre ou de la maçonnerie de briques ou autre. Dans les endroits humides et dans ceux où l'atmosphère contient de la vapeur, on emploiera des câbles sous plomb ou des conducteurs d'un type convenant spécialement pour de telles atmosphères. On emploiera aussi des câbles sous plomb s'ils sont exposés à l'huile, l'essence ou toute autre substance qui attaque l'isolant. Les câbles à armature métallique ne pourront être employés aux endroits où ils seraient exposés à des vapeurs ou sumées corrosives, dans les stations de chargement des accumulateurs et dans tout endroit dangereux.

Dans les endroits où l'atmosphère peut être rendue explosive par un gaz, une vapeur ou de la poussière, les conducteurs seront placés dans des enveloppes métalliques rigides à joints antidéflagrants.

Il ne peut y avoir aucun conducteur dans les dépôts d'explosifs souterrains, qui ne peuvent être éclairés que par des lampes portatives de sécurité.

Dans les stations de chargement d'accumulateurs les conducteurs devront être enfermés dans un conduit métallique rigide. Cependant, si elles sont ventilées par un courant d'air séparé et continu, de façon à éviter l'accumulation de gaz tonnant, on pourra employer des câbles à gaine non-métallique résistant aux flammes.

Dans les fronts, les conducteurs fixés de façon permanente ne pourront dépasser la dernière communication entre les voies parallèles d'entrée et de retour d'air (crosscut), tout en restant à 45 m au moins des fronts de dépilage.

Il est recommandé de faire dans une entrée d'air les connexions des câbles flexibles du matériel antidéflagrant. Quand il n'est pas possible de faire ces connexions dans une entrée d'air, on utilisera une boîte antidéflagrante. Signalons ici que, dans certaines mines américaines, les câbles électriques descendent pas des sondages tubés jusque dans la couche exploitée. Cela permet parfois de regagner de grandes longueurs de câble, car les mines de houille sont peu profondes.

(A suivre.)

La santé du mineur

E. DEMELENNE,

Ingénieur Principal Divisionnaire du Corps des Mines.

Au moment où, pour que vive notre industrie minière, tous les efforts sont tendus en vue d'augmenter le rendement et diminuer le prix de revient, je voudrais attirer davantage encore l'attention de tous les charbonniers sur une question qui, à mon avis, conditionne le succès de l'œuvre entreprise.

Je veux parler de la santé des ouvriers qui travaillent à front, tant des tailles que des galeries, et dont dépend, en fin de compte. le résultat de l'exploitation puisque ce sont eux qui font la production.

Cette question est à la base du recrutement et, par conséquent, du rendement, car si le milieu est mauvais pour la santé, le recrutement est difficile et, si le recrutement est difficile, il faut embaucher souvent et n'importe qui, alors que, pour espérer un bon rendement, il convient de disposer de bons ouvriers faisant longtemps la même tâche.

Chacun sait que l'ennemi N° 1 des ouvriers en question est la sclérose pulmonaire.

Il est également notoire que, depuis plusieurs années, tous les moyens sont mis en œuvre pour combattre ce mal redoutable.

Les poussières ne sont pas seules responsables.

Quelle est la cause de ce mal?

Actuellement, les poussières sont généralement accusées, tant dans les tailles que dans les bouveaux.

Cependant, il y a une vingtaine d'années, on admettait que seules les poussières siliceuses étaient nuisibles et l'on expliquait ainsi la « silicose » des bouveleurs, les ouvriers à veine n'étant même pas mis en cause.

Plus tard, on s'aperçut que ces derniers souffraient aussi d'une maladie analogue et, depuis lors, la plus grande partie des pensionnés prématurés, pour sclérose pulmonaire, est constituée par des gens de cette catégorie.

Dès lors, la nature des poussières a-t-elle bien l'importance qu'on lui attribuait primitivement ? On peut en douter, quand on constate que les poussières de charbon paraissent agir de la même façon que celles de schistes ou de grès, matières cependant essentiellement différentes.

Et cela étant, comment expliquer que l'on ne rencontre pas systématiquement ces mêmes maladies dans les ateliers de broyage de pierres des carrières, ou dans certains endroits des cimenteries où des ouvriers travaillent dans des atmosphères très poussièreuses.

D'un autre côté, il y a quelques dizaines d'années, lorsque les charbonnages du Borinage exploitaient surtout les couches supérieures, beaucoup de chantiers étaient en dressant et bon nombre de ceux-ci étaient fort poussiéreux.

A cette époque, de l'avis des vieux mineurs, des hommes âgés continuaient à travailler normalement et l'on ne rencontrait pratiquement pas de jeunes invalides parmi les ouvriers à veine.

Actuellement, c'est d'ailleurs encore dans ces chantiers en dressant, qui n'ont pourtant pratiquement pas changé, que l'on voit le plus de poussières.

Ces quelques considérations ont pour but de montrer que les poussières, si nuisibles qu'elles puissent être, ne permettent pas d'expliquer, à elles seules, le développement anormal de la maladie professionnelle évoquée ci-dessus et qu'il doit exister une autre cause importante agissant concurremment.

Les grands écarts de température sont également nuisibles.

Cette autre cause réside, à mon avis, dans le manque de précaution des ouvriers intéressés à l'égard des grandes variations de température auxquelles ils sont soumis maintenant.

Aux profondeurs actuelles d'exploitation, les ouvriers à veine et surtout les bouveleurs, ces derniers étant moins bien aérés, travaillent dans des endroits où la température est élevée. Ils fournissent de gros efforts et sont constamment en transpiration au cours de l'accomplissement de leur tâche. A peine celle-ci est-elle terminée, qu'ils se précipitent vers le puits pour regagner la surface.

A contre-courant d'un air qui est de plus en plus froid et circule à une vitesse de plusieurs mètres par seconde, ils suivent les galeries principales jusqu'à l'accrochage où ils attendent, souvent sans prendre la peine de s'abriter et pendant plusieurs minutes, la cage qui leur est destinée.

Il faut savoir que, si la température à la surface varie fort avec les saisons, les observations ont montré que la température, à front des chantiers à grande profondeur, reste pratiquement constante hiver comme été.

C'est ainsi qu'en hiver. il n'est pas rare de constater qu'entre l'endroit qu'il quitte en transpiration et l'accrochage où il attend la cage, l'ouvrier producteur se trouve chaque jour dans un courant d'air intense dont la température, sèche comme humide, s'abaisse d'une quinzaine de degrés centigrades et plus.

En hiver, la température dans les puits peut encore diminuer d'une dizaine de degrés entre le fond et la surface.

Cela ne présenterait pas grand danger si les intéressés prenaient les précautions élémentaires qui s'imposent en pareil cas, mais si l'on sait que bon nombre d'entre eux sont légèrement vêtus, prennent à peine le temps de se couvrir en quittant leur travail et laissent chemise et veston largement ouverts pendant leur voyage de retour, on doit se demander comment leur santé n'est pas encore plus vite ébranlée.

Il est sûr que quiconque se livrerait à de telles imprudences à la surface ne tarderait pas, non plus, à contracter des rhumes, bronchites et autres maladies plus graves.

Dans le temps, les exploitations se faisaient à moindre profondeur et les courants d'air étaient moins intenses du fait que les travaux n'étaient ni aussi importants ni aussi distants des puits que maintenant.

Les écarts de température, auxquels étaient soumis les ouvriers, étaient donc beaucoup moins élevés et l'on comprend que l'état sanitaire fut meilleur à cette époque.

Que les bouveleurs aient été les premières victimes du mal en question n'a, non plus, rien d'étonnant car les bouveaux ne sont jamais fort aérés du fait qu'il faut y amener l'air au moyen de tuyaux. Il y a quelques dizaines d'années, on employait généralement des tuyaux de faible diamètre, si bien que ces galeries étaient souvent mal ventilées et qu'il y faisait beaucoup plus chaud qu'ailleurs.

« Poussières » et « écarts de température » agissent concurremment.

Comment agissent les poussières sur un homme atteint de rhume ou de bronchite?

C'est évidemment le médecin qui doit répondre à cette question, mais ce que chacun peut cependant dire à ce sujet, c'est que cet homme, au travail, aura certainement tendance à respirer par la bouche et absorbera beaucoup plus de poussières que celui qui peut respirer par le nez.

Comment protéger l'ouvrier contre les écarts de température.

La lutte contre les poussières est engagée et il faut, certes, la poursuivre avec la plus grande énergie car il est tout de même un fait, c'est que les médecins constatent que les poumons et les bronches des ouvriers silicosés ou anthracosés sont remplis de poussières.

Toutefois, ce qui précède montre que celles-ci pourraient bien ne pas être seules en cause et avoir un puissant allié dans l'action des écarts de tempé-

rature.

Comment parer à ce danger?

En bref. il faudrait éviter, autant que possible, que l'ouvrier puisse se refroidir entre le moment où il quitte son travail, en transpiration, et l'instant où i! pénètre dans les bains-douches à la surface.

Quand on analyse le trajet qui sépare ces deux endroits, il paraît bien difficile de soustraire complètement l'ouvrier à veine ou le bouveleur à des cou-

rants d'air de température fort variable.

En effet, même si l'on suppose que du personnel emprunte les voies et puits de retour, que l'on parvienne à convaincre l'ouvrier qu'il doit s'abriter dans la chambre d'attente qui doit exister près des puits d'entrée d'air, que l'on établisse, à la surface, un passage couvert entre les puits et les bains-douches, la plupart des ouvriers producteurs, dont le voyage de retour s'effectue plus facilement par le niveau inférieur que par le niveau supérieur de l'étage, seront toujours exposés puisqu'ils devront encore parcourir les galeries et puits d'entrée d'air où le danger est le plus grand.

Il me semble donc que, pour atteindre le but défini ci-dessus, le plus simple serait de protéger les ouvriers eux-mêmes en les obligeant à porter un vêtement approprié entre le front de taille et les

bains-douches.

Ce vêtement devrait être obligatoire car, en grande partie, les ouvriers en cause sont jeunes, fort insouciants et se rendent d'autant moins compte du danger des écarts de température que la sensation de fraîcheur, qu'ils ressentent dans les courants d'air frais, leur est agréable après un dur labeur.

Ce vêtement pourrait consister en une longue blouse recouvrant le tronc et les bras et présentant les caractéristiques suivantes :

1) être imperméable à l'air et chaud à l'intérieur:

 ne comporter ni bouton, ni autre genre de fermeture de façon qu'une fois endossé, il remplisse son office indépendamment de la volonté du porteur:

 posséder des ouvertures élastiques serrant le cou, les poignets et le bas du tronc, de manière à éviter que l'air froid puisse venir au contact du corps.

Protection des roches contre le délitement et étanchéité des serrements

Traduction résumée d'un article de F.R. ZACHAR, paru dans la revue « Coal Age » d'avril 1951,

par G. A. MOULAERT,

Ingénieur civil des Mines, Electricien et Géologue.

SAMENVATTING

Deze nota beschrijft een nieuw procédé dat in de Verenigde Staten aangewend wordt om twee problemen op te lossen die in het algemeen zekere moeilijkheden opleveren.

Het wordt gebruikt om:

- Het gesteente in de vervoergalerijen te beschermen tegen de verbrokkeling te wijten aan de blootstelling aan de lucht;
- 2) Op economische en doeltreffende wijze de dichtheid van de schotten, dammen, deuromlijstingen en crossings in de luchtomlopen te verzekeren. Het vermindert in aanzienlijke mate de luchtverliezen. Het procédé bestaat in het aanbrengen van een plastische huid op het gestecnte, door middel van een pistool-verstuiver.

RESUME

Cette note décrit un nouveau procédé mis en œuvre aux États-Unis pour résoudre deux problèmes qui présentent en général certaines difficultés.

Il s'emploie pour :

1) protéger contre le délitement les roches exposées à l'air dans les voies de roulage;

assurer économiquement et efficacement l'étanchéité des cloisons, des serrements, des cadres de portes et des crossings dans les circuits d'aérage. Il réduit fortement les pertes d'air. Le procédé consiste à projeter au pistolet un film plastique.

La première application a été faite dans une veine de 1.75 m, dont le toit de schistes laminés repose directement sur le charbon. Le charbon est enlevé jusqu'au toit qui est très dur et tient bien sans soutènement dans la plupart des quartiers de la mine. La voie de roulage principale a environ 11 km de longueur et sert d'entrée d'air. Le toit exposé à l'air se désagrège et des morceaux s'en détachent et tombent, surtout pendant l'été lorsque l'air est humide. Le peignage du toit de la voie est très coûteux et assez inefficace. La galerie doit être repeignée tous les mois par raison de sécurité. Les débris de roches sont empilés sur les côtés de la voie et l'encombrent.

Enduits de protection du toit.

Pour protéger définitivement les zones peignées, on décida d'utiliser un plastique à pulvériser, appelé « Cocoon ». Le cocoon est un liquide qui, lorsqu'on le pulvérise sous pression, se dépose en un film vite sec et étanche à l'air et à l'humidité. L'application de ce produit est très simple et peu coûteuse. Un seul homme enduit le toit de cette galerie de 11 km.

Le matériel comprend :

 un compresseur actionné par un moteur de 1 HP, 250 V continu, dont le débit maximum est d'environ 800 à 1.000 litres/min sous 5 kg/cm²;

2) un réservoir à pulvérisation, divisé en deux compartiments, contenant, d'une part, 4 litres de Pli-O-Bond qui sert de couche de fond et, d'autre part, 16 litres de Cocoon;

 deux pistolets de projection et les tuyauteries nécessaires. Le coût de l'installation s'élève à

\$ 405

La figure 1 montre le matériel disposé sur un wagonnet léger pour faciliter les déplacements. Le



Fig. 1. — Le matériel est monté sur un wagonnet léger pour faciliter les déplacements. Il est garé dans une galerie transversale pour permettre l'application de l'enduit dans la galerie de roulage principale pendant les postes de travail.

compresseur est monté sur roues caoutchoutées pour permettre son déplacement aisé là où il n'y a pas de voie ferrée.

Mode opératoire.

Pour appliquer l'enduit de protection, l'ouvrier peigne le toit sur environ 30 m² et brosse la poussière. Sur les parois, il ne peigne que les 15 ou 20 cm sous le toit. La partie peignée doit être enduite le même jour.

On se sert d'un pistolet pour mettre la couche de fond Pli-O-Bond et d'un autre pour appliquer le Cocoon. On utilise habituellement un litre de Pli-O-

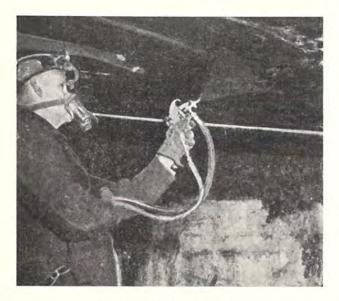


Fig. 2. — Application du film. L'opérateur projette la couche de fond après le peignage. On remarque que le peignage a été étendu à 20 cm sous le toit.

Bond pour quatre litres de Cocoon. Pour que l'opérateur puisse suivre aisément les progrès de son travail et contrôler l'épaisseur de la deuxième couche, on met une teinture rouge dans le Cocoon.

On peut effectuer le travail sans interrompre le roulage principal, il suffit de garer le chariot dans une voie latérale.

Frais d'enduisage du toit.

Les frais de main-d'œuvre et des produits nécessaires à l'enduisage de 1.600 m² de toit se sont élevés à \$ 0.130 par pied carré (1,40 \$/m²). La direction de la mine estime que ces frais, augmentés de la faible immobilisation de \$ 405, sont bien inférieurs à ceux d'autres méthodes étudiées.

Les produits doivent être emmagasinés à une température supérieure à 5° C, car en dessous, ils ont tendance à devenir visqueux. Pour les transporter dans la mine, on utilise des bidons de 20 litres. On doit nettoyer le matériel avec de l'acétone après chaque poste pour éviter les obstructions.

A cette même mine, on essaya de rendre étanches, en les enduisant de Cocoon, des barrages en tissu afin d'éviter leur remplacement par des murs définitifs en blocs de béton. On obtint de très bons résultats, mais, comme à ces endroits les parois étaient en surplomb, le charbon en porte-à-faux avait tendance à tomber, causant des fuites dans les angles du barrage.

Etanchéité des serrements et des barrages.

Dans une autre mine, on a enduit au pistolet 210 murs maçonnés et 2 crossings dans le circuit d'aérage. Auparavant, les fuites du circuit de ventilation s'élevaient à 1.050 m³/min sur une longueur totale de 3.000 m. Avec le procédé au Cocoon, les fuites ont été réduites à 570 m³/min, donnant ainsi un gain de 480 m³/min d'air utile. La différence de

pression sur la distance de 3.000 m était d'environ 25 mm d'eau.

De larges fentes et crevasses peuvent aisément être rendues étanches en augmentant l'épaisseur de la couche de Cocoon. Là où elles sont trop larges pour être bouchées par le film, on applique sur le trou un morceau d'étamine enduit de Pli-O-Bond et, immédiatement après, on applique le Cocoon. Une inspection faite après quatre mois n'a révélé ni effritement de l'enduit, ni fuite d'air dans les barrages et croisements rendus étanches.

Pour un mur maçonné de 2 m \times 5 m = 10 m², on utilise 2 litres de Pli-O-Bond et 8 litres de Cocoon. Deux hommes peignent, nettoyent et enduisent en moyenne quatre murs par poste.

La figure 5 montre les parois maçonnées (murs et plafond) d'un crossing rendu étanche par ce procédé.

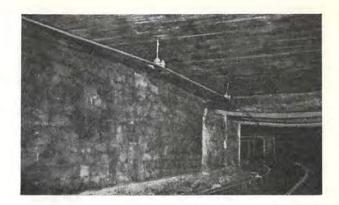


Fig. 5. — Parois latérales et plafond d'un crossing rendu étanche par ce procédé.

La réglementation minière aux Pays-Bas

(Suite.)

PRESCRIPTIONS DE L'INSPECTEUR GENERAL DES MINES REGLEMENTS-TYPES ET INSTRUCTIONS

par H. FRESON

Ingénieur en Chef - Directeur des Mines, à Bruxelles

Nº 43a.

Prescriptions concernant l'application de l'article 82, 2^{me} alinéa, du règlement minier de 1939.

Transport par poussoirs de wagonnets au voisinage des trémies de chargement.

Lorsque les wagonnets sont amenés sous une trémie de chargement à l'aide d'un poussoir de wagonnets, les cinq wagonnets chargés en dernier lieu et les wagonnets vides doivent, jusqu'à l'endroit du poussoir, constituer un tout jointif. Cette formation jointive peut être réalisée à l'aide de cales de freinage ou par d'autres moyens.

Nº 44.

Prescriptions concernant l'application des articles 84 et 85 du règlement minier de 1939.

Ventilateurs de puits.

Art. 1. — Les ventilateurs de puits mus mécaniquement doivent être pourvus :

 a) de déprimomètres enregistreurs, indiquant exactement les dépressions atteintes ou les volumes d'air déplacés et dont les diagrammes doivent être conservés pendant six mois au moins, en

annexe au registre d'aérage;

b) de dispositifs de graissage automatiques.

Art. 2. — Lorsque le ventilateur de puits est mis hors service pour une durée de plus d'une heure, information doit en être donnée immédiatement et, si possible au préalable, à l'Inspecteur général des Mines.

Nº 44a.

Prescriptions concernant l'application de l'article 89, 1° alinéa, du règlement minier de 1939.

Ventilateurs secondaires mus mécaniquement et autres appareils de propulsion d'air.

Art. 1. — a) Les ventilateurs mus mécaniquement doivent être bien protégés.

- b) Les ventilateurs mus mécaniquement ou les autres appareils de propulsion d'air doivent être placés dans le courant d'air du ventilateur principal.
- c) Ils doivent être placés à l'origine du circuit des conduites d'aérage.
- d) Ils ne peuvent mettre le circuit de ces conduites en dépression, sauf si cette dépression est nécessaire pour l'aspiration des fumées du tir.
- e) Dispense d'observer les prescriptions des alinéas 2, 5 et 4 peut être accordée par l'Inspecteur général des Mines.
- Art. 2. Le point initial du circuit des conduites d'aérage doit, là où cela est nécessaire, être éloigné de l'origine de l'accès au chantier à ventiler, d'une distance d'au moins 9 mètres, dans le cas de conduites suspendues au toit, et 3 mètres, dans le cas de conduites placées au voisinage du sol.
- Art. 3. a) Lorsque le courant d'air mentionné à l'alinéa 2 de l'article 1^{er} a parcouru, avant d'atteindre le ventilateur ou l'appareil de propulsion d'air, en dernier lieu exclusivement un front d'abatage, cette circonstance doit être indiquée sur le plan d'aérage, ou sur un état séparé joint au plan d'aérage.
- b) Si le ventilateur ou l'appareil aspire, sur le courant d'air précité, un volume d'air qui, d'après les mesures, dépasse 60 % ou que l'on estime aux deux tiers environ de celui-ci, cette circonstance doit être indiquée sur le plan d'aérage ou sur un état séparé joint au plan d'aérage.
- Art. 4. a) Pour la ventilation des frents de travail sur une distance ne dépassant pas 40 m, l'emploi d'éjecteurs est obligatoire, sauf si l'on peut utiliser des ventilateurs de construction légère, d'un graissage assuré sous toutes inclinaisons, mus par l'électricité ou par l'air comprimé.
- b) Dispense d'observer les prescriptions du 1^{er} alinéa peut être accordée par l'Inspecteur général des Mines.

Nº 45.

Prescriptions concernant l'application de l'article 96 du règlement minier de 1939.

Barrages de poussières de schiste.

Poussière de charbon.

Art. 1. — a) La poussière de charbon, contenant à l'état frais, et abstraction faite des cendres et de l'humidité, moins de 14 % en poids de matières volatiles, est considérée comme non dangereuse pour l'application des présentes prescriptions.

b) La poussière de charbon ayant en matières volatiles une teneur de 14 % ou plus, calculée en laisant abstraction des cendres et de l'humidité, est considérée comme présentant, suivant les circonstances, un caractère dangereux ou non.

Art. 2. — Lorsque de la poussière de charbon ayant un caractère dangereux se présente dans une mine, la Direction de la mine doit prendre des mesures de protection contre les explosions de grisou et de poussière. Elle est tenue de donner à l'Inspecteur général des Mines communication écrite, au besoin accompagnée de plans, des mesures qu'elle a prises.

Protection réalisée par poussières de schistes.

Art. 3. — La protection par poussières de schiste doit être réalisée, soit par barrages de poussière, soit par schistification. Dans les mines à charbon gras, les deux moyens doivent être appliqués.

Barrages de poussières de schiste.

Art. 4. — a) Les barrages de poussières de schiste se divisent en barrages principaux et barrages

b) Ils doivent consister en planchers de bois constitués les uns d'une seule planche, dénommés « planchers simples ». les autres de plusieurs planches placées l'une près de l'autre, dénommés « planchers multiples ». Sur chacun de ces planchers multiples, on ne peut déposer plus de 500 kg de poussière de schiste, tandis que les planchers simples doivent être chargés, individuellement, de 50 à 100 kg de poussière de schiste au maximum.

c) Les planches, dont sont constitués les planchers multiples, ne peuvent pas être reliées entre elles par des traverses ou des lattes, mais doivent. individuellement, reposer librement sur le soutenement du plancher.

d) Les planches, tant des planchers simples que des planchers multiples, doivent être placées perpendiculairement à la direction de la galerie dans laquelle est établi le barrage principal de poussières

c) Les barrages principaux établis dans l'entrée et dans le retour d'air d'une division d'aérage, et ceux qui sont établis entre des fronts de travaux de reconnaissance et de travaux préparatoires, d'une part, et les travaux souterrains voisins, d'autre part, doivent être constitués d'un certain nombre de barrages multiples, tandis qu'à chaque extrémité doivent être établis au moins deux barrages simples. Ils doivent contenir au moins 400 kg de poussière de schiste par mêtre carré de section des bouveaux ou galeries dans lesquels sont installés les barrages. Cette quantité de poussière de schiste peut, moyennant l'assentiment de l'Inspecteur général des Mines, être réduite à 300 kg par m², lorsque le manque d'espace s'oppose à l'établissement du nombre nécessaire de barrages. Les barrages auxiliaires de poussières doivent comprendre un certain nombre de planchers simples, qui doivent contenir ensemble 100 kg de poussière de schiste par mètre carré de bouveau ou de galerie dans lesquels sont installés les barrages.

1) La distance des planchers entre eux doit être de 2 mètres au moins et de 5 mètres au plus, tant pour les barrages principaux de poussières que pour les barrages auxiliaires. Tous les planchers barrages doivent pouvoir entrer facilement en action et un espace suffisant doit leur être ménagé. La distance entre le revêtement du toit et le niveau supérieur du tas de poussière de schiste doit être en tout point

d'au moins 10 centimètres.

g) La distance des barrages de poussière au front de taille ainsi qu'aux fronts des travaux d'aménagemen! ou des travaux préparatoires, doit être, si possible, d'au moins 60 mètres; une distance plus courte ne peut être adoptée que dans des cas particuliers et que pour des barrages auxiliaires de poussière. situés entre deux fronts d'abatage ou établis entre les fronts de travail qui se trouvent dans la même division d'aérage et sont parcourus en série par le même courant d'air.

h) Lorsque, par suite des circonstances, des barrages auxiliaires de poussières ne satisfont pas temporairement aux prescriptions du cinquième alinéa. ceux-ci doivent être complétés le plus vite possible. soit par une nouvelle quantité de poussières de schiste, dont ils sont chargés à l'occasion de leur déplacement, soit par l'établissement de nouveaux barrages auxiliaires, de telle manière qu'ils contiennent à nouveau au moins 100 kg de poussières de schiste par mêtre carré de section de galerie.

i) Les planchers, qu'ils soient multiples ou simples, doivent être établis dans la section libre du bouveau ou de la galerie, dans le tiers supérieur de ceux-ci. Ils ne peuvent pas être placés dans des niches ménagées dans le toit ou dans les parois.

L'emplacement des barrages de poussières de schiste doit être indiqué sur les plans d'aérage ou sur des plans de schistification spécialement dressés.

Schistification.

Art. 5. — a) La schistification doit être opérée de telle manière que la poussière de schiste atteigne tous les endroits où la poussière de charbon peut se déposer. Si des accumulations de poussière de charbon d'une épaisseur dépassant 2 mm existent sur les bêles ou sur les parois, cette poussière doit être enlevée avant qu'on ne commence les opérations de schistification.

b) En général, la schistification doit se faire pendant le poste le moins chargé. Autant que possible, elle doit se faire mécaniquement. Les endroits de travail, vers lesquels le courant d'air entraîne les poussières de schiste, ne peuvent pas être occupés pendant que s'exécutent les opérations de schistilication mécanique.

c) Les personnes spécialement chargées de la schistification doivent être munies de masques à poussière ou de lunettes protégeant contre les poussières et de masques respiratoires.

d) La quantité de poussière de schiste à utiliser pour la schistification doit être telle que le mélange de poussière de charbon et de poussière de schiste, existant dans les bouveaux et les galeries, ait une teneur moyenne en éléments combustibles ne dépassant pas 50 %. Cette teneur ne concerne que la partie du mélange de poussières passant au travers d'un tamis de 144 mailles par centimètre carré (tamis normal n° 12).

Surveillance de la protection réalisée par schistification.

- Art. 6. a) Dans chaque mine, au besoin dans chaque division, sont désignées des personnes déterminées, chargées de l'installation et de l'entretien des barrages de poussières de schiste et préposées à la schistification.
- b) Lorsqu'on applique dans une mine la protection par poussières de schiste, un surveillant est en outre spécialement chargé de la surveillance des barrages de poussières de schiste et de la schistification.
- c) Le surveillant désigné à l'alinéa précedent vérifie si les barrages de poussières de schiste sont disposés correctement, s'ils sont en état d'entrer convenablement en action, si la poussière déposée sur les barrages de poussières de schiste est encore suffisamment apte à se répandre et si le mélange de poussières, dans les parties schistifiées de la veine, satisfait aux conditions imposées.
- d) Pour chaque barrage de poussières de schiste, il est tenu une fiche sur laquelle sont annotées dans l'ordre chronologique toutes les données relatives à l'établissement, à la quantité de poussières de schiste, à la section de la galerie dans laquelle le barrage est installé, aux contrôles, au renouvellement de la poussière de schiste, etc.
- e) Au moins une fois tous les deux mois, le mélange de poussières des parties schistifiées de la mine doit être examiné au point de vue de sa teneur en éléments combustibles. A cet effet, des échantillons de poussière déposée sur les bêles et sur les parois seront prélevés dans chaque galerie ou bouveau schistifié, sur une distance de 50 mètres, à au moins dix endroits qui ne soient pas éloignés de plus de 5 m l'un de l'autre. On peut constituer un échantillon moyen provenant de cinq endroits contigus peu éloignés l'un de l'autre pour en déterminer la teneur en cendres.
- f) Des échantillons du mélange de poussières se trouvant sur le sol du bouveau ou de la galerie doivent être prélevés séparément, aux endroits spécifiés à la deuxième phrase de l'alinéa précédent, et soumis à l'analyse.
- g) Sur les plans d'aérage ou sur les plans de schistification doivent être annotés les résultats des examens des derniers échantillons de poussière prélevés à l'endroit indiqué, avec indication de la date de l'examen.

Conditions

auxquelles doit satisfaire la poussière de schiste utilisée pour la protection par schistification.

Art. 7. — a) La poussière de schiste doit :

 présenter pour la santé une innocuité attestée par un certificat émanant d'une personne ou d'un organisme qualifiés,

2) être broyée à une finesse telle que :

- 1º la totalité passe au tamis de 144 mailles par cm² (tamis normal nº 12);
- 2° 50 % en poids passe au tamis de 6.400 mailles par cm² (tamis normal nº 80),
- ne pas contenir plus de 10 % de matières combustibles,
- 4) pouvoir encore être mise entièrement en suspension dans l'air après avoir été conservée au-dessus de l'eau pendant 7 jours consécutifs, dans un espace hermétiquement fermé à l'air.
- b) Un échantillon de la poussière de schiste à utiliser doit être envoyé auparavant à l'Inspecteur général des Mines, chaque fois que la composition subit des modifications ou que l'on change de fournisseur.

Nº 46.

Prescriptions concernant l'application de l'article 100, 2^{me} alinéa, du règlement minier de 1939.

Indication, sur les plans d'aérage, des endroits où le grisou a été décelé.

Saul dispense de l'Inspecteur général des Mines, les endroits où du grisou a été décelé dans le courant d'air à l'aide de la lampe de mine doivent être clairement indiqués sur les plans d'aérage, par une petite croix tracée en rouge.

Nº 47.

Prescriptions concernant l'application de l'article 102 du règlement minier de 1939.

Eclairage permanent des voies de garage au voisinage des burquins, puits intérieurs, plans inclinés, etc.

Les voies de garage, installées au voisinage des burquins, puits intérieurs, plans inclinés de telle manière qu'à chaque manœuvre, elles soient parcourues par des wagonnets isolés sans conducteur, doivent, pendant la durée de leur service normal, être éclairées en permanence, soit à l'électricité, soit à l'aide de lampes de mine, etc.

Nº 48.

Prescriptions concernant l'application de l'article 103 du règlement minier de 1939

Lampes de sûreté à benzine.

Art. 1. — La lampe doit être munie d'une double coiffe en toile métallique ou d'un autre dispositif, par exemple une tôle métallique perforée, capable d'empêcher une inflammation de grisou, se produisant à l'intérieur de la coiffe ou de la tôle, de se propager à l'extérieur. S'il est fait usage de coiffes

en toile métallique, la coiffe intérieure doit être en fil de fer ou de métal Monel.

Art. 2. — La lampe doit être construite de telle manière que ses diverses parties s'appliquent hermé-

tiquement l'une contre l'autre.

Art. 5. -a) L'espace dans lequel s'effectue la combustion ne peut communiquer avec l'atmosphère ambiante par des ouvertures de plus de 0,25 mm²; dans les passages d'axes présentant une fourrure d'au moins 25 mm de longueur, le jeu diamétral ne peut dépasser 0.45 mm.

b) Les coiffes de toile métallique doivent être constituées de fil de diamètre régulier, compris

entre 0.30 et 0.42 mm.

Art. 4. — La distance entre le sommet de la coiffe de toile métallique et le couvercle de la lampe ne

peut pas être inférieure à 10 mm.

Art. 5. — Le verre cylindrique doit être constitué par un verre soigneusement recuit d'épaisseur de paroi régulière, comprise entre 4 et 8 mm. Les faces terminales du cylindre doivent être meulées perpendiculairement à l'axe ou avoir subi un parachèvement au moins équivalent à celui-là.

Art. 6. — La lampe doit être pourvue d'une sermeture robuste et sûre construite de telle manière qu'aucune des parties de la lampe ne puisse se détacher d'elle-même et que l'ouverture illicite de la lampe soit rendue impossible, si ce n'est par la

Art. 7. — La puissance lumineuse de la lampe. après nettoyage, doit être égale à au moins 0,6 bougie normale.

Art. 8. — La lampe doit pouvoir être allumée lorsqu'elle est fermée et d'une manière telle qu'il n'y ait pas de danger de traversée de la flamme.

Art. 9. — La lampe doit être remplie de telle manière qu'en cas de renversement, la benzine ne se répande pas. Le réservoir doit être rempli d'ouate.

Nº 49.

Prescriptions concernant l'application de l'article 103 du règlement minier de 1939.

Lampes électriques portatives.

Art. 1. — Les ampoules à incandescence doivent être protégées par une coille en verre épais à lermeture hermétique.

Art. 2. — La boîte métallique contenant l'accumulateur doit être parfaitement étanche aux liqui-

des.

Art. 3. — La lampe doit être pourvue d'une tête métallique, qui doit être fixée sur la lampe de telle manière qu'il soit impossible d'enlever la coiffe de verre ou d'ouvrir la lampe dans les travaux souter-

Art. 4. - Les bornes de contact livrant passage au courant électrique doivent se trouver à l'intérieur de la lampe lorsque celle-ci est fermée.

Art. 5. — Les bornes de l'accumulateur doivent être disposées de telle manière qu'elles soient inac-

cessibles lorsque la lampe est en service.

Art. 6. — Pour chaque type de lampe électrique de mine en service ou à mettre en service dans les travaux souterrains, doit être soumis à l'Inspecteur général des Mines un certificat d'essai produit par une station d'essai, établissant que les lampes présentent une sécurité suffisante contre le grisou.

Nº 50.

Prescriptions concernant l'application de l'article 122, 3me alinéa, du règlement minier de 1939.

Registre de sondage.

Le registre de sondage prescrit par l'article 122 du Règlement Minier de 1930 doit recevoir les indications suivantes:

1) la méthode de sondage appliquée:

- 2) autant que posible, la nature et les propriétés des couches et des terrains recoupés;
- l'avancement journalier;

la profondeur atteinte;

5) les dimensions des tubages;

- 6) la méthode d'isolement des niveaux recoupés;
- 7) la méthode d'essai de l'isolement des niveaux aquifères et le résultat de cet essai;
- 8) toutes les autres particularités dignes d'intérêt.

Nº 51.

Prescriptions concernant l'application de l'article 139 du règlement 139, 1er alinéa, du règlement minier de 1939.

Transport d'explosifs dans les travaux de surface.

Art. 1. — Sauf s'il a lieu dans des wagons sur rails, le transport des explosifs dans les travaux de surface des mines ne peut s'opérer qu'à l'aide de véhicules en bon état et pourvus de ressorts.

Art. 2. — Dans les véhicules susdits, les caisses doivent reposer sur un tapis amortisseur, être recouvertes de couvertures en poils ou en laine et disposées et immobilisées de telle manière qu'elles ne puissent se déplacer au cours du transport.

Nº 52.

Prescriptions concernant l'application de l'article 142 du règlement minier de 1939.

Dépôt souterrain d'explosifs.

Art. 1. - a) Le dépôt doit, si possible, être situé dans le retour d'air. Si le dépôt ne peut pas être établi dans le retour d'air, les mesures propres à assurer le retour de l'air ayant servi à ventiler le dépôt doivent être arrêtées d'accord avec l'Inspecteur général des Mines.

b) La partie du dépôt dans laquelle sont conservés les explosifs doit en outre être située à 100 m au moins des puits, à une distance suffisante (au moins 50 m) d'autres dépôts dans lesquels sont emmagasinés ou conservés des explosifs, et à 10 m au moins de tout puits intérieur, burquin, plan incliné, bouveau ou galerie qui sont en service.

c) Dans le cas où l'emplacement du dépôt est relié, par une galerie ou un bouveau rectiligne. à une galerie ou un bouveau régulièrement affectés à la circulation ou au transport, la partie du dépôt dans laquelle sont conservés les explosifs ne sera pas aménagée dans la galerie ou le bouveau précités eux-mêmes, mais dans un espace disposé perpendiculairement à ceux-ci.

Art. 2. — Le dépôt doit être maintenu sec; les parois et le plafond doivent être garantis contre les éboulements et le morcellement.

Art. 3. — Le dépôt doit être convenablement fermé au moyen d'une porte, éventuellement munie d'un

guichet pouvant être fermé.

Art. 4. — Sur la paroi extérieure de la porte doit être placée, en caractères distincts et indélébiles, l'inscription « Dynamite », et sur la paroi intérieure doit être mentionnée, de la même manière, la quantité maximum dont l'emmagasinage dans le dépôt est autorisé.

Art. 5. — Le dépôt doit se composer de deux compartiments dont celui d'arrière, dans lequel ne peuvent être conservés que les explosifs, ne peut communiquer que par une baie de porte avec le compartiment avant dans lequel se fait la distribution.

Art. 6. — Les explosifs doivent être placés dans le dépôt de telle manière que la quantité totale puisse faire l'objet d'une vérification aisée.

Art. 7. — Le dépôt ne peut contenir d'autres explosifs que ceux qui ont fait l'objet d'une autorisation de l'Inspecteur général des Mines.

Art. 8. — Le plancher du dépôt doit être en bois ou en un autre matériau admis par l'Inspecteur général des Mines.

Art. 9. — a) La baie de porte, mentionnée à l'article 5, doit pouvoir être fermée par une porte.

b) La porte mentionnée à l'alinéa précédent, de même que la porte extérieure du dépôt, doivent toutes deux être fermées à l'aide d'une serrure, lorsqu'il ne se trouve personne dans le dépôt; les serrures doivent être différentes.

c) Lorsque ces portes sont sermées, il dont être

impossible de les lever de leurs gonds.

d) Les clefs doivent être constamment en possession du magasinier désigné par la direction de la mine

Art. 10. — Le dépôt doit être maintenu en état de propreté et ventilé d'une manière satisfaisante.

Art. 11. — a) Dans le dépôt doit se trouver constamment un thermomètre centigrade à maximum et minimum, en bon état.

b) La température du dépôt ne peut descendre sous + 8° C, ni monter au delà de + 40° C. Ces températures doivent être journellement inscrites dans le registre à ce destiné. Dès que la température est montée à + 27° C ou ou delà, ou descendue à + 12° C ou en dessous, il doit en être donné immédiatement connaissance à l'Inspecteur général des Mines, avec l'indication exacte de la température constatée.

Art. 12. — a) Les explosifs doivent être emmagasinés, entourés de l'emballage dans lequel le fabricant les a livrés.

Les caisses et les tonneaux contenant des explosifs ne peuvent pas être empilés en plus de deux couches; entre chaque série de deux couches superposées, il doit exister un intervalle d'au moins 5 cm. Les fonds des caisses placées au niveau le plus elevé ne peuvent se trouver à plus de 1,20 m au-dessus du sol. Ces caisses et tonneaux ne peuvent pas être ouverts dans le dépôt.

Art. 13. — Lorsque les détonateurs sont egalement conservés dans le magasin, ils doivent être placés dans un local distinct, d'une contenance minimum de 15 m³.

Art. 14. — Îl est interdit d'accéder au dépôt en étant porteur d'autres lampes que des lampes de sûreté fermées et répondant à tous égards aux

exigences de la sécurité.

Ārt. 15. — Dans le compartiment dans lequel sont conservés les explosifs on ne peut circuler qu'avec des bottines ou des galoches dépourvues de clous.

Art. 16. — Au voisinage immédiat du dépôt doivent être tenus prêts à l'utilisation immédiate, soit une quantité suffisante de sable, contenu dans un récipient, ainsi qu'une pelle, soit un autre moyen efficace d'extinction d'incendie.

Art. 17. — Ne peuvent accéder au dépôt que les personnes chargées de la distribution, du transport

ou de la surveillance.

Art. 18. — Les noms des magasiniers doivent être communiqués à l'Inspecteur général des Mines.

Art. 19. — La direction de la mine est tenue de se conformer aux indications complémentaires, relatives à la sécurité, que l'Inspecteur général des Mines lui donnera éventuellement, en ce qui concerne le dépôt d'explosifs.

Art. 20. — Le dépôt ne peut pas être mis en service avant d'avoir été visité et trouvé en ordre par un fonctionnaire de l'Administration des Mines.

Nº 53.

Prescriptions concernant l'application de l'article 142 du règlement minier de 1939.

Dépôt souterrain de distribution d'explosifs.

Art. i. — a) Le dépôt doit, si possible, être situé dans le retour d'air. Si le dépôt ne peut pas être établi dans le retour d'air, les mesures propres à assurer le retour d'air ayant servi à ventiler le dépôt doivent être arrêtées d'accord avec l'Inspecteur général des Mines.

b) La partie du dépôt dans laquelle sont conservés les explosifs doit en outre être située à 100 m au moins des puits, à une distance suffisante (au moins 50 mètres) d'autres dépôts d'explosifs, et à 10 mètres au moins de tout puits intérieur, burquin, plan incliné, bouveau ou galerie qui sont en service.

c) Dans le cas où l'emplacement du dépôt est relié par une galerie rectiligne à une galerie régulièrement affectée à la circulation ou au transport, la partie du dépôt dans laquelle sont conservés les explosifs ne sera pas aménagée dans la galerie précitée elle-même, mais dans un espace disposé perpendiculairement à celle-ci.

Art. 2. — La galerie conduisant au dépôt doit, dans le cas où les explosifs sont distribués aux ouvriers eux-mêmes, être divisée sur une distance suffisante en deux couloirs de telle manière que les ouvriers qui entrent et ceux qui sortent ne puissent se rencontrer. Le couloir affecté à l'entrée doit être

indiqué d'une manière distincte.

- Art. 3. Le dépôt doit être maintenu sec; les parois et le plafond doivent être garantis contre les éboulements et le morcellement.
- Art. 4. Le dépôt doit être convenablement fermé au moyen d'une porte, éventuellement munie d'un guichet pouvant être lermé.
- Art. 5. Sur la paroi extérieure de la porte doit être placée, en lettres distinctes et indélébiles, l'inscription « Dynamite » et sur la paroi intérieure doit etre mentionnée de la même manière, la quantité maximum dont l'emmagasinage dans le dépôt est autorisé.
- Art. 6. Le dépôt doit se composer de deux compartiments, dont celui d'arrière, dans lequel seuls les explosifs peuvent être conservés, ne peut communiquer que par une baie de porte avec le compartiment avant, dans lequel se fait la distribution.
- Art. 7. Les explosifs doivent être placés dans le dépôt de telle manière que la quantité totale puisse faire l'objet d'une vérification aisée.
- Art. 8. Le dépôt ne peut contenir d'autres explosifs que ceux qui ont fait l'objet d'une autorisation de l'Inspecteur général des Mines.
- Art. 9. Les dispositifs d'allumage doivent être conservés dans un colfre mural, ménagé dans la paroi, ou dans un réduit spécial bien séparé du dépôt. Si l'on utilise à cette fin un coffre mural, celui-ci doit être éloigné d'au moins 10 mètres du local dans lequel sont emmagasinés les explosifs. Si l'on utilise à cette fin un réduit situé à moins de 10 m de ce local, le volume de ce réduit doit être d'au moins 8 mètres cubes. Le coffre ou le réduit doivent être disposés de manière telle que, lors de la distribution des dispositifs d'allumage, on n'ait pas à traverser le local dans lequel sont emmagasinés les explosifs.
- b) La disposition du coffre par rapport au sol du dépôt doit être choisie de telle manière que la hauteur de chute de détonateurs tombant éventuellement du coffre ne dépasse pas 50 cm; le fond du coffre doit être recouvert d'une couche de bois.
- c) Sur la paroi extérieure de la porte du coffre ou du réduit doit être placée, en lettres distinctes et indélébiles, l'inscription « Détonateurs » et sur la paroi intérieure de cette porte doit être mentionnée, de la même manière, la quantité maximum de détonateurs, dont l'emmagasinage dans le coffre ou dans le réduit est autorisé.
- Art. 10. Le plancher du dépôt doit être en bois ou en un autre matériau admis par l'Inspecteur général des Mines.
- Art. 11. a) La baie de porte mentionnée à l'article 6 doit pouvoir être fermée par une porte.
- b) La porte mentionnée à l'alinéa précédent, de même que la porte extérieure du dépôt et la porte du cosfre ou du réduit mentionnés à l'article 4, doivent, lorsque personne ne se trouve dans le dépôt. être sermées chacune par une serrure essicace.
- Ces serrures doivent être différentes l'une de l'autre.
- c) Lorsque ces portes sont fermées, il doit être impossible de les lever de leurs gonds.

- d) Les clefs doivent être constamment en possession du magasinier désigné par la direction de la mine.
- Art. 12. Le dépôt doit être tenu en état de propreté et ventilé d'une manière satisfaisante.
- Art. 13. a) Dans le dépôt doit constamment se trouver un thermomètre centigrade à maximum et minimum en bon état.
- b) La température dans le dépôt ne peut descendre sous + 8° C ni monter au delà de + 40° C. Dès que la température est montée à 27° C ou au delà ou est descendue à + 17° C ou en dessous, mention doit en être faite au moins une fois par jour dans le registre d'aérage, avec l'indication exacte de la température constatée.
- Art. 14. a) Les explosifs doivent être conservés dans l'emballage dans lequel la fabrique les livre.
- b) Les caisses et les tonneaux contenant des explosifs ne peuvent être empilés en plus de deux couches dans les rayons; entre chaque série de deux couches superposées, il doit exister un intervalle d'au moins 5 cm. Les fonds des caisses placées au niveau le plus élevé ne peuvent se trouver à plus de 1,20 m au-dessus du sol. Les détonateurs doivent être déposés dans les caisses destinées à les recevoir, de manière qu'ils ne puissent en tomber, si ce n'est par suite d'un manque notable de précaution de la part du magasinier.
- Art. 15. Il est interdit d'accéder au dépôt en étant porteur d'autres lampes que des lampes de sûreté fermées et répondant à tous égards aux exigences de la sécurité.
- Art. 16. Dans le compartiment dans lequel sont conservés des explosifs, on ne peut circuler qu'avec des bottines ou des galoches dépourvues de clous
- Art. 17. Pour ouvrir les caisses, tonneaux ou autres emballages, on ne peut utiliser que des outils en bois ou en cuivre. Lors de l'ouverture, il doit être tenu compte des indications données et des repères placés par le fabricant.
- Art. 18. Les caisses et tonneaux vides et les autres emballages non utilisés, ainsi que tous les objets dont la présence n'est pas expressément prescrite ou demandée, doivent toujours être éloignés du dépôt.
- Art. 19. Au voisinage immédiat du dépôt doivent être maintenus prêts à un emploi immédiat, soit une quantité suffisante de sable, contenue dans un récipient ainsi qu'une pelle, soit un autre dispositif efficace d'extinction d'incendie.
- Art. 20. Ne peuvent accéder au dépôt que les personnes chargées de la distribution, du transport ou de la surveillance.
- Art. 21. Les noms des magasiniers doivent être communiqués à l'Inspecteur général des Mines.
- Art. 22. La direction de la Mine est tenue de se conformer aux indications complémentaires que l'Inspecteur général des Mines viendrait à donner en vue de la sécurité, en ce qui concerne le dépôt d'explosifs.
- Art. 25. Le dépôt ne peut être mis en usage avant qu'il n'ait été visité et trouvé en ordre par un fonctionnaire du Service de l'Inspection des Mines.

Nº 54.

Prescriptions concernant l'application de l'article 142 du règlement minier de 1939.

Dépôt auxiliaire souterrain d'explosifs.

- Art. 1. a) Dans un dépôt auxiliaire souterrain d'explosifs, on peut emmagasiner au plus la quantité d'explosifs estimée nécessaire pour la consommation d'une semaine, sans toutefois dépasser 150 kg, ainsi que 300 détonateurs, des dispositifs d'inflammation et autre matériel de minage.
 - b) Il est interdit d'y emmagasiner d'autres objets.
- Art. 2. a) Le dépôt auxiliaire doit être situé à une distance d'au moins 100 mètres des puits et des endroits où l'on mine et d'au moins 10 mètres des puits intérieurs, burquins et plans inclinés affectés à la circulation du personnel ou au transport.
- b) La distance entre les dépôts auxiliaires doit être d'au moins 100 mètres.
- Art. 3. Le dépôt auxiliaire ne peut avoir qu'une entrée; la fermeture efficace de celle-ci, qui ne peut être ouverte que par des personnes qualifiées à cette fin, ne doit, lorsqu'elle est fermée, pouvoir être levée hors de ses gonds ni être fracturée aisément d'une autre manière.
- Art. 4. Le dépôt auxiliaire doit, pour autant que l'Inspecteur général des Mines le juge nécessaire, être protégé de part et d'autre par schistification des galeries.
- Art. 5. a) Les explosifs doivent être conservés dans un coffre solide, pourvu d'une fermeture spéciale ou dans l'emballage d'origine, fourni par le fabricant (caisses).
- b) Les dispositifs d'allumage doivent être conservés dans un coffret mural fermé, ménagé dans la paroi du dépôt auxiliaire, ou un coffre pourvu d'une fermeture spéciale disposé près de l'ouverture de la porte.
- c) La distance entre le fond du coffret mural ou des coffres et le sol du dépôt auxiliaire ne peut dépasser 50 cm.
- d) Les détonateurs doivent être déposés sur un lond de bois.
- Art. 6. Dans le dépôt auxiliaire, il doit toujours y avoir un thermomètre à maximum et minimum. en état de fonctionner.
- Art. 7. La température ne peut, dans le dépôt auxiliaire, descendre en dessous de + 8° C ni monter au delà de + 40° C.
- Art. 8. Pour ouvrir les caisses ou autres emballages, on ne peut utiliser que des outils en bois ou en cuivre.
- Art. 9. Le transport des explosifs et des dispositifs d'allumage doit s'effectuer avec sécurité et si possible aux moments où l'activité du transport est nulle ou réduite.
- Art. 10. Les noms des magasiniers de dépôt auxiliaire ou boutefeux responsables doivent être inscrits dans un registre qui doit être conservé en un endroit désigné par la direction de la Mine et approuvé par l'Inspecteur général des Mines.

Art. 11. — Le sol du dépôt auxiliaire doit être en bois ou en un autre matériau admis par l'Inspecteur général des Mines.

Art. 12. — Eu égard aux circonstances locales, l'Inspecteur général des Mines se réserve d'imposer des conditions complémentaires en ce qui concerne la situation. l'aménagement et l'usage du dépôt auxiliaire.

Art. 13. — Le dépôt auxiliaire ne peut être mis en usage qu'après contrôle et avec l'assentiment d'un fonctionnaire de l'Administration des Mines; celui-ci mentionne ses constatations et la décision qu'il a prise dans le registre de la mine.

Art. 14. — Si un dépôt auxiliaire est mis hors service, il doit en être immédiatement donné connaissance, par écrit, à l'Inspecteur général des

Mines.

Nº 55.

Prescriptions concernant l'application de l'article 150 du règlement minier de 1939.

L'emploi des explosifs et des dispositifs d'allumage (Règlement de minage).

A. — Dispositions générales.

- Art. 1. La mission d'utiliser des explosifs doit être confiée exclusivement à des personnes spécialement qualifiées à cet effet (boutefeux), aux chefs suffisamment compétents, des équipes au charbon et à la pierre (abatteurs-boutefeux) et au personnel de la surveillance.
- Art. 2. Lorsqu'ils sont inutilisables, les objets servant au minage doivent être remis dans le plus bref délai possible, mais non avant la fin du poste au cours duquel ils ont été trouvés inutilisables, et mention doit être faite, lors de la remise, des défauts constatés.
- Art. 3. Les agents chargés du tir, utilisant des exploseurs et des appareils de mesure servant à l'allumage électrique, sont obligés de présenter ces instruments exactement aux époques et aux endroits prescrits pour la vérification de ceux-ci.
- Art. 4. Les agents chargés du tir sont tenus, pendant l'exécution de leur travail, d'avoir les présentes prescriptions constamment à leur disposition.
- B. Transport du matériel de minage.
- Art. 5. Le transport des explosifs, en quantités supérieures à 20 kg, doit se faire par axe.
- Art. 6. Le port des explosifs ne peut s'effectuer que par les agents chargés du tir ou sous leur surveillance immédiate.
- Art. 7. a) Ce port doit s'effectuer dans des cartouchières en tôle, pourvues d'un numéro indélébile et d'une serrure efficace qui ne puisse être ouverte par des personnes non initiées.
- b) Les agents chargés du tir doivent être constamment porteurs de la clef de cette serrure et ils sont responsables des mesures à prendre pour que cette clef ne puisse jamais tomber aux mains de personnes non initiées.
- c) Le transport du matériel de minage dans une cartouchière contenant au maximum 15 kg ne peut s'effectuer à pied sur une distance supérieure à

2.000 mètres; en cas de transport à pied sur une distance supérieure à 2.000 mètres, le poids maximum admissible est limité à 10 kg.

Art. 8. — Les détonateurs et les détonateurs électriques doivent être transportés, soit dans des boîtes ou sacoches spéciales destinées à cet usage, soit dans un compartiment spécial des cartouchières prévues à l'article précédent.

Art. 9. — Le transport des explosifs dans des burquins n'est autorisé que sous réserve de l'observation des mesures suivantes :

 les détonateurs et les détonateurs électriques ne peuvent être transportés dans les cartouchières, mais doivent l'être dans les boîtes ou sacoches spéciales prévues à l'article précédent, par le compartiment des échelles du burquin;

 pendant le transport des explosifs par la cage, celle-ci ne peut être utilisée au transport d'aucun autre objet;

5) avant que le transport des explosifs ne commence, les agents chargés du tir donnent connaissance du transport prévu aux préposés aux signaux à la tête et au pied du burquin; le transport ne peut commencer avant que chacun de ces préposés n'ait fait savoir qu'il a connaissance du transport prévu;

 pendant le transport des explosifs, aucune personne ne peut se trouver dans le compartiment des échelles du burquin;

5) seuls les agents chargés du tir peuvent placer les explosifs dans la cage et les enlever de celle-ci. La cage, dans laquelle la cartouchière contenant les explosifs est placée, doit constamment se trouver à quelques mêtres au-dessus ou en dessous de l'envoyage ou de la recette, aussi longtemps que l'agent chargé du tir n'est pas présent à cet envoyage ou à cette recette.

b) Si le transport a lieu par un puits intérieur, ne sont applicables que les prescriptions 5 et 4 du premier alinéa, et les agents chargés du tir peuvent dès lors être transportés en même temps que les explosifs qui leur sont confiés. Au cours de ce transport, ils doivent garder leur cartouchière à la bretelle, tandis que les détonateurs doivent rester dans la boîte ou la sacoche ou dans le compartiment spécial de la cartouchière prévus à l'article 8. Il est interdit d'opérer simultanément la translation d'autres personnes que les préposés aux signaux.

C. - Mise en dépôt du matériel de minage.

Art. 10. — a) Les agents chargés du tir peuvent mettre le matériel de minage, en quantité suffisante pour une semaine au plus, en dépôt dans des locaux lermés, spécialement aménagés à cette fin, à approuver par l'Inspecteur général des Mines, dénommés magasins auxiliaires, qui doivent être maintenus dans un état tel qu'ils ne puissent être ouverts par des personnes non initiées.

b) La direction de la mine donne aux agents chargés du tir des instructions particulières pour la mise en dépôt et le contrôle du matériel de minage; ces instructions doivent être communiquées, pour approbation, à l'Inspecteur général des Mines.

Art. 11. — Les agents chargés du tir déposent les explosifs qu'ils ont reçus dans leur coffre de minage

en bois, qui est placé à un endroit sûr, à désigner par le surveillant responsable.

Art. 12. — a) Les explosifs en quantité maximum de 10 kg et les détonateurs doivent être déposés séparément dans les compartiments à ce destinés des coffres de minage. à moins que la cartouchière prévue à l'article 7 ne soit déposée avec tout son contenu dans le coffre de minage.

b) Pour le creusement en roche de galeries principales de circulation, les coffres de minage visés à l'alinéa précédent peuvent contenir des explosifs à concurrence d'une quantité maximum de 15 kg et des détonateurs, à condition que ces coffres soient placés dans des niches distinctes et au besoin pourvues d'un soutènement suffisant.

Art. 13. — a) Les coffres de minage doivent être maintenus dans un état tel qu'ils ne puissent être ouverts par des personnes non initiées.

b) Les agents chargés du tir doivent être constamment porteurs des clefs et ils sont responsables des mesures à prendre pour que ces clefs ne puissent jamais tomber aux mains de personnes non initiées.

c) Durant les périodes pendant lesquelles aucun explosif ni aucun dispositif d'allumage ne sont déposés dans les coffres de minage, ceux-ci ne peuvent pas être fermés.

Les prescriptions de cet alinéa ne s'appliquent pas lorsque le personnel est présent à son chautier de travail.

Art. 14. — Pour autant que les explosifs et les dispositifs d'allumage non utilisés ne soient pas transférés à un poste suivant ou déposés dans un magasin auxiliaire tel qu'il est prévu à l'article 10, ils doivent être, à la fin du poste, rapportés dans la cartouchière au magasin d'explosifs. Les cartouchières vides doivent de même être remises à ce magasin.

Art. 15. — Les coffres de minage détériorés ou devenus superflus doivent être supprimés.

D. – Mesures de sécurité pour la prévention des explosions de grisou et de poussière.

Art. 16. — a) Immédiatement avant le chargement et à nouveau avant l'allumage de la charge, l'agent chargé du tir est tenu de vérifier si du grisou peut être décelé à l'aide de la lampe de mine.

b) La recherche du grisou doit se faire avant le chargement, si possible jusqu'à 10 mètres de distance du front de travail où l'on mine.

c) Lors de cette recherche, les vides existant au toit et entre les éléments du garnissage de la partie supérieure du soutènement doivent faire l'objet d'une attention particulière.

Art. 17. — Si la présence de grisou est constatée, les fourneaux de mine ne peuvent être chargés ou allumés et le surveillant responsable doit être immédiatement averti.

Arl. 18. — a) Pour le tir en veine, l'emploi d'explosifs et de dispositifs d'allumage autres que des matières reconnues de sécurité — pour autant que le dépôt de celles-ci dans les travaux souterrains de la veine soit autorisé — est interdit.

de la veine soit autorisé — est interdit.

b) Pour le tir dans les roches encaissantes de veines de plus de 20 cm d'épaisseur, l'interdiction prévue au premier alinéa ne s'applique qu'au cas

où la poussière de charbon présente à l'endroit du tir un caractère dangereux.

c) En veine, plusieurs mines ne peuvent jamais être tirées simultanément, sauf si elles sont complètement dégagées.

Art. 19. — Dans les chantiers où la direction de la mine prescrit la schistification avant le tir, cette mesure doit être exécutée par l'agent chargé du tir ou sous sa surveillance directe.

Art. 20. — a) La quantité de poussière de roche répandue doit être telle que les environs de chaque lourneau de mine soient, dans toutes les directions, recouverts de poussière de roche jusqu'à une distance d'au moins 5 mètres.

b) Pour le premier tir, la quantité de poussière de roche à répandre doit être d'au moins 10 kg et, pour chacun des tirs suivants, d'au moins 5 kg.

Art. 21. — La schistification doit avoir lieu avant le chargement du fourneau.

E. — Chargement et bourrage.

Art. 22. — Le chargement et le bourrage ne peuvent être effectués que par l'agent chargé du tir ou sous la conduite immédiate de cet agent. Fous ceux dont la présence n'est pas nécessaire doivent s'éloigner du front de travail.

Art. 25. — a) Le matériel de minage ne peut être extrait du coffre de minage ou de la cartouchière qu'immédiatement avant l'emploi; le matériel non utilisé doit y être remis dans le plus bref délai.

b) Après chaque prélèvement ou remise en place d'objets, il y a lieu de refermer immédiatement le costre de minage ou la cartouchière.

Art. 24. — Les fourneaux de mine doivent être disposés de telle manière que les cartouches s'y adaptent bien.

Art. 25. — L'agent chargé du tir doit, avant de procéder au chargement et au bourrage, contrôler la position et la direction des fourneaux de mine.

Art. 26. — Les fourneaux pour lesquels l'agent chargé du tir estime qu'il est à prévoir qu'ils auront un effet nul ou insuffisant, ne peuvent être chargés ni bourrés.

Art. 27. — a) L'agent chargé du tir détermine, pour chaque fourneau, la quantité d'explosifs à utiliser.

b) Lorsque la direction de la mine a fixé ou fait fixer pour l'explosif utilisé un nombre maximum de cartouches par fourneau, il est interdit de charger un fourneau d'un plus grand nombre de cartouches de cet explosif.

Arl. 28. — Avant que les cartouches ne soient introduites dans le fourneau, celui-ci doit être soigneusement curé.

Art. 29. — a) Seul un bourroir en bois, fourni par la direction de la mine, peut être utilisé pour introduire les cartouches dans le fourneau une par une, pourvues des gaines dans lesquelles elles ont été livrées par le fabricant et pour les comprimer sans chocs, de manière que les cartouches successives soient bien jointives.

b) Lorsque la présence d'eau apporte une gêne très sérieuse aux opérations de minage, les carlouches d'explosif de sécurité destinées au chargement d'une mine peuvent, sous réserve qu'elles soient au préalable bien jointives, être introduites dans une gaine imperméable destinée à les recevoir.

Art. 50. — La cartouche amorcée d'une charge doit toujours être introduite la dernière dans le fourneau. Le fond du détonateur doit, lors de l'introduction de cette cartouche, être dirigé vers le lond du fourneau.

Art. 51. — a) Les cartouches amorcées ne peuvenl être préparées qu'immédiatement avant leur emploi, par l'agent chargé du tir, à l'endroit où se trouve le coffic de minage ou la cartouchière, mais pas à moins de 20 mètres de distance du point où l'on minera.

b) Si, par dérogation aux prescriptions de l'alinéa précédent, la préparation des cartouches amorcées s'effectue au front même du travail, toutes les activités doivent au préalable être suspendues et tous les outils, etc., être évacués. De plus, le soutènement définitif et le soutènement avancé doivent être disposés de telle manière que, pendant la préparation des cartouches amorcées, sous le soutènement définitif et l'introduction de la charge dans les fourneaux, le danger de chute de pierre puisse être considéré comme exclu.

Art. 32. — a) Lors de la confection des cartouches amorcées, une ouverture doit être pratiquée dans la cartouche, avant l'introduction du détonateur, à l'aide d'une pointe de bois convenant à cet usage.

b) Le tube du détonateur électrique doit être introduit dans la cartouche amorcée à une profondeur telle que seuls les fils apparaissent.

Art. 53. — Les charges qui doivent être allumées simultanément ne peuvent être constituées que par des cartouches et par des détonateurs électriques d'une même espèce.

Art. 34. — On peut charger un nombre de fourneaux plus grand que celui dont l'exploseur disponible peut assurer la mise à feu certaine.

Art. 35. — a) Pour le bourrage des fourneaux de mine, on ne peut employer que de l'argile ou un matériau pierreux non rugueux, qui ne provoque pas d'étincelles par frottement ou de l'eau.

b) Il est interdit d'utiliser des bourroirs en fer lors du bourrage des fourneaux de mine.

c) Un bon matériau de bourrage doit toujours être disponible aux endroits où il est nécessaire d'en disposer.

Art. 36. — a) Le bourrage du fourneau de mine doit être exécuté avec la plus grande prudence.

b) Si le bourrage est fait avec de l'argile ou un matériau pierreux non rugueux, ce bourrage doit avoir 15 à 20 cm de longueur.

Art. 37. — Pendant le chargement et le bourrage des fourneaux de mine, ne peuvent être présentes au front de travail, en dehors du personnel surveillant, que les personnes chargées de ces opérations.

F. - Allumage.

Art. 38. — a) Les fourneaux de mine ne peuvent être allumés que par l'agent chargé du tir.

b) Cet agent veille à ce que l'explosion ne puisse occasionner de dégâts au matériel, aux conduites d'aérage, aux câbles électriques, etc., et au soutènement de l'endroit où l'on travaille.

c) Pendant les opérations de minage, quelqu'un doit toujours être présent à proximité de l'agent chargé de ces opérations.

Art. 39. — a) Les fourneaux de mine chargés simultanément à un front de travail doivent aussi

être allumés ensemble.

b) L'allumage des mines doit se faire électri-

quement.

c) Lors de l'allumage simultané de plusieurs lourneaux de mine, des mesures suffisantes doivent être prises, tant pour assurer un allumage exempt de danger que pour vérifier, aussi bien que possible, que toutes les charges ont explosé.

d) Dans les travaux à la pierre, il est interdit sauf dispense à accorder par l'Inspecteur général des Mines, de miner en une fois, à l'aide de détona-

teurs à retard, toute la masse à abattre.

e) Dans les terrains fortement lissurés ou dérangés, on ne peut utiliser que des détonateurs instantanés.

Art. 40. — L'allumage ne peut s'effectuer qu'à l'aide d'exploseurs fournis par la direction de la

mine.

Art. 41. — a) L'agent chargé du tir doit veiller à ce que les accès à l'endroit où les mines seront allumées soient consignés et donner des indications quant à l'endroit où les personnes appartenant à l'équipe de travail puissent se garer en sécurité; en cas de besoin un endroit sûr doit être aménagé à cet effet.

b) Avant d'allumer les mines, il doit s'assurer que les personnes appartenant à l'équipe de travail se trouvent à une distance suffisante de l'endroit du

lir.

Art. 42. — Les personnes qui consignent les accès à l'endroit où l'on mîne sont tenues de se conformer aux indications de l'agent chargé du tir; elles ne peuvent lever cette consigne avant d'y avoir été autorisées par l'agent chargé du tir ou en son nom.

Art. 45. — Si la possibilité se présente qu'un chantier soit, par suite d'un tir de mine, mis en communication avec un autre chantier ou avec un endroit dans lequel on circule ou effectue du transport, on ne peut procéder à l'allumage avant que des mesures suffisantes de sécurité n'aient été prises. Ces endroits doivent donc être évacués et consignés et, avant l'évacuation, examinés au point de vue de la présence de grisou.

Allumage électrique.

Art. 44.—a) Tant en ce qui concerne la ligne principale que les connexions faites entre cette ligne et les détonateurs à l'endroit où se trouvent les fourneaux de mine, des mesures doivent être prises pour assurer un isolement suffisamment éleve entre les lignes d'amenée et de retour du courant et entre ces lignes et la terre.

b) Les extrémités des fils à relier doivent être dénudées sur une longueur d'environ 5 cm et être convenablement tordues l'une autour de l'autre ou être reliées d'une manière au moins aussi efficace.

Art. 45. — a) Pour l'allumage simultané de plusieurs fourneaux de mine, ceux-ci doivent être connectés en série, c'est-à-dire que l'on relie un conducteur principal à l'un des fils du premier détonateur: l'autre fil du premier détonateur à l'un des fils du deuxième détonateur: l'autre fil du deuxième détonateur à l'un des fils du troisième détonateur, etc.: le fil restant du dernier détonateur est relié à l'autre conducteur principal.

b) Sauf dispense à accorder, on doit :

 avant de commencer le chargement des fourneaux de mine, vérifier à l'aide d'un ohmmètre toute la ligne de tir, à partir de l'endroit où

s'opère la mise à seu des mines;

2) après que les extrémités de la ligne de tir ont été reliées aux détonateurs et que toutes les personnes se sont mises à l'abri et immédiatement avant l'allumage, vérifier à l'aide d'un ohmmètre la résistance de toute la ligne avec toutes les mines.

Art. 46. — Les fils de la ligne principale, qui doivent avoir au moins 50 mètres de longueur, ne peuvent être reliés à l'exploseur qu'immédiatement avant l'allumage des mines et être déconnectés immédiatement après la mise à feu.

Art. 47. — La mise à seu doit s'opérer à partir

d'un endroit où l'on se trouve en sécurité.

Art. 48. — Immédiatement après l'explosion des mines ou — si elles n'explosent pas — immédiatement après l'arrêt de l'exploseur. l'agent chargé du tir doit enlever de l'exploseur la clef ou le levier servant à l'actionner.

Art, 49. — a) L'agent chargé du tir doit porter constamment sur lui la clef ou le levier servant à actionner l'exploseur, ou enfermer ces instruments dans un coffre dont il garde la clef en sa possession.

b) Il est responsable des mesures à prendre pour que la clef ou le levier de l'exploseur ne puisse jamais tomber aux mains de personnes non initiées.

G. - Ratés ou ratés partiels.

Art. 50. — a) Lorsque l'agent chargé du tir a pu constater que le nombre de mines ayant explosé est égal à celui des mines qu'il a pu allumer ainsi qu'en cas d'allumage électrique instantané, il doit, après que les fumées du tir se sont suffisamment dissipées, se rendre à front pour examiner l'effet des mines et s'assurer que le charbon ne brûle pas et qu'il ne s'est pas dégagé de grisou. (Les fragments branlants de charbon ou de roche doivent être abattus.)

S'il constate la présence de grisou, il doit laire

avertir le surveillant de service.

b) L'agent chargé du tir ne permet l'accès du chantier aux autres personnes qu'après s'être assuré, par l'examen des lieux, qu'il n'existe pas de cause de danger.

Art. 51. — Lorsqu'on n'est pas certain que tous les fourneaux de mine amorcés à l'aide de détonateurs à retard ont explosé, on doit, sous réserve que la ventilation secondaire fonctionne bien, attendre au moins 5 minutes avant d'accéder au chantier pour y procéder à l'examen prévu à l'article précédent. Cette durée d'attente doit être mesurée au moyen d'une montre.

Art. 52. — a) Les opérations destinées à rendre inossenses les mines ratées, c'est-à-dire les fourneaux de mine dans lesquels se trouve une charge qui n'a pas complètement explosé, doivent être exé-

cutées par ou sous la conduite de l'agent qui a

chargé et mis à feu les mines ratées.

b) S'il ne lui est pas possible d'agir ainsi, il doit donner à la personne qui reprend son service à front, des indications précises concernant l'endroit, la direction et la charge des mines qu'il a mises à leu.

c) Si le travail n'est pas repris immédiatement, il donne ces indications au surveillant responsable. L'accès au front de travail doit, tant qu'il existe du danger, être marqué d'une croix. Dans ce cas, les opérations destinées à rendre inoffensives les mines ratées ou des charges non explosées doivent être exécutées sous la conduite d'un membre du personnel surveillant.

Art. 53. — a) Si les fils du détonateur de la mine ratée sont encore apparents à l'extérieur du fourneau, ces fils doivent à nouveau être connectés à la ligne de tir, après quoi la mine doit être mise à feu de la manière usuelle.

b) S'il n'est pas possible de rendre une mine ratée inoffensive, de la manière décrite à l'alinéa précé-

dent, il y a lieu de procéder comme suit :

Si ce fourneau de mine présente un espace suffisant, on peut, avec précaution, placer sur l'ancien bourrage ou sur la partie non explosée de la charge, une nouvelle cartouche amorcée et un nouveau bourrage;

Sous réserve de ce qui est prévu à l'alinéa suivant, rien ne peut être enlevé de l'ancienne charge et

de l'ancien bourrage;

Lorsque le bourrage peut être enlevé sans danger, cette opération est permise dans des circonstances particulières, avec l'autorisation de l'Inspecteur général des Mines;

Si une nouvelle cartouche amorcée est placée sur la partie non explosée d'une ancienne charge, on doit attendre, pour procéder à cette opération. que la roche soit suffisamment refroidie;

Si la cartouche amorcée est placée sur un ancien bourrage et que les fils du détonateur électrique soient apparents à l'extérieur du fourneau, ces fils doivent être coupés à 10 cm au moins de l'orifice du fourneau et posés contre la roche. Ensuite, la nouvelle cartouche amorcée est allumée. Si cette manière de procéder ne provoque pas l'explosion de la charge initiale, l'opération est, si pos-

sible, répétée.

sion.

Si. dans ces conditions, la charge initiale n'explose pas encore ou si, dans le fourneau de mine, il n'y a pas d'espace suffisant pour une nouvelle cartouche amorcée, avec bourrage, le fourneau de mine doit être obturé à l'aide d'un bouchon de bois et un nouveau fourneau doit être foré à proximité de l'ancien. La distance entre les deux fourneaux doit être de 20 cm et le nouveau fourneau doit recevoir une direction telle qu'il ne puisse rencontrer la charge de la mine ratée.

Art. 54. — Si les fils du détonateur électrique sont apparents à l'extérieur d'un fourneau de mine ratée et que cette mine ne puisse être rendue inoffensive de la manière décrite à l'article précédent, l'agent chargé du tir doit, avant d'allumer la charge du fourneau creusé à proximité, attacher ces fils, à l'aide d'un fil de fer d'environ 4 mêtres de longueur, au boisage ou à un autre objet de grande dimen-

Après la mise à feu il doit, en retournant à l'endroit du tir, suivre le fil de fer précité, enlever avec précaution le détonateur qui y est attaché, au cas où celui-ci n'aurait pas sauté, et le remettre au magasin conformément aux prescriptions de l'article 2.

Art. 55. — Il est sévèrement interdit :

de vider un fourneau de mine, dont la charge n'a

pas explosé;

2) d'approfondir un fourneau de mine dont la charge n'a pas ou n'a que partiellement explosé, ou d'approfondir le culot d'une mine qui a explosé;

3) de placer une nouvelle charge sur la charge non explosée d'une mine, avant que la roche ne soit

suffisamment refroidie;

4) d'essayer un exploseur autrement qu'à l'aide des appareils que doit fournir la direction de la mine:

5) de se trouver au front de travail avec l'ohmmètre.

Art. 56. — Pendant les opérations destinées à rendre inoffensives les mines ratées, seul le personnel strictement nécessaire pour l'exécution de ces opérations peut être présent à front.

H. - Contrôle.

Art. 57. — Tant après le départ des mines qu'après élimination des mines ratées, on doit rechercher avec soin, dans le chantier, la présence de cartouches ou de détonateurs non explosés; ces objets doivent, après la fin du poste, être remis à la

personne présente au magasin.

Art. 58. — Les ratés, les explosions partielles des charges, ainsi que tous les défauts qui sont constatés aux explosifs utilisés aux détonateurs électriques et aux exploseurs, doivent au plus vite être signalés au surveillant responsable qui veille à ce que le chef de l'équipe qui reprend le travail en soit informé. Il doit être tenu note de ces divers incidents dans un registre à ce destiné, en mentionnant si possible leur cause et d'autres détails particuliers.

Art. 59. — a) Les agents chargés du tir doivent tenir à jour un carnet de minage, conforme à un modèle que doit approuver l'Inspecteur général des Mines; au cours de leur service, ils doivent être constamment porteurs de ce carnet de manière qu'un membre du personnel de la surveillance puisse régulièrement contrôler les explosifs non utilisés et parapher les mentions portées au carnet.

b) Les agents chargés du tir indiquent dans le carnet de minage, immédiatement après chaque tir :

1) le nombre et l'espèce de cartouches consommées au chantier correspondant, avec mention de l'endroit, de la date et du nombre de détonateurs et d'allumeurs utilisés;

2) le nombre de fourneaux chargés, et le nombre

de fourneaux n'ayant pas explosé;

3) les défauts qu'ils ont constatés au materiel de

c) Une indication semblable à celle qui est prévue à l'alinéa précédent doit être inscrite en ce qui concerne toutes les cartouches remises, à un autre agent qualifié pour effectuer les tirs ou reçues d'un autre agent qualifié pour effectuer les tirs.

(A suivre.)

Bilan énergétique de la Belgique

ANNEE 1949

par G.-H. MARCHAL,

Directeur d'Administration au Ministère des Affaires Economiques et des Classes Moyennes, Professeur à l'Université Libre de Bruxelles.

1. — INTRODUCTION

La première publication d'un bilan énergétique de la Belgique relatif à l'année 1948 (1) a suscité beaucoup d'intérêt. Il est toutefois indéniable que ce bilan ne constituait qu'une première esquisse d'un tableau d'ensemble de la production et de la distribution de l'énergie sous toutes ses formes.

Une telle étude ne présente de réelle valeur qu'à la condition d'être rééditée périodiquement afin d'offrir des termes de comparaison.

D'autre part il est nécessaire de compléter, dans la mesure du possible, les lacunes qui ont été signalées lors de la parution du bilan énergétique pour l'année 1948.

11. - Dispositions générales.

Ainsi qu'il a été indiqué dans l'étude relative à l'année 1948, le bilan énergétique représente sous forme de tableaux et de graphique un relevé des quantités d'énergie primaire disponibles annuellement; il montre les transformations que cette énergie subit éventuellement avant d'être livrée à la consommation et enfin il indique la répartition des diverses formes d'énergie consommée ainsi que leurs rendements d'utilisation.

Chaque forme d'énergie primaire est tout d'abord étudiée séparément sur la base des renseignements d'ordre statistique les plus complets dont on puisse disposer (Tableaux I à XIV). Ensuite sont traitées les transformations successives subies par ces formes d'énergie (Tableau XV).

Les disponibilités totales en énergie sont rassemblées dans le tableau XVI et les consommations dans le tableau XVII.

Tableau I. — Pouvoirs calorifiques moyens.

	Combustibles	Valeur	Unité
	Charbon, moyenne générale	6.750	kcal/kg
	Charbon, centrales électriques	6.100	>
Combustibles	Charbon, cokeries, usines à gaz	7.200	»
solides	Briquettes de lignite	5.000	»
	Agglomérés	6.750	»
	Coke	6.800	*
Combustibles liquides	(moyenne générale)	10.500	>
	Gaz manufacturé :		4.30
	Gaz pour la distribution publique .	4.250	kcal/m³
San San San	Gaz des usines à gaz et cokeries	4.500	»
Combustibles	Gaz à l'eau	2.800	»
gazeux (*)	Gaz à l'air	1.100	>-
	Gaz de hauts-fourneaux	900	»
	Gaz naturel (grisou)	8.500	*
Energie électrique		860	kcal/kWl

^(*) Pouvoirs calorifiques supérieurs.

Voir la documentation bibliographique à la fin de la présente note.

Le bilan énergétique qui groupe toutes les données de production et de consommation fait l'objet du tableau XX et du diagramme annexé à la présente étude.

Enfin a été dressée une estimation des « effets utiles » des différentes formes d'énergie (Tableau XXV) afin de permettre d'en tirer certaines conclusions quant aux possibilités éventuelles de remplacement des formes d'énergie.

Pouvoirs calorifiques.

La comparaison entre les divers combustibles est rendue possible par le choix d'une unité de référence : la kcal (1.000 calories).

Les pouvoirs calorifiques moyens adoptés pour les différents combustibles figurent au tableau I.

En ce qui concerne l'énergie électrique il y a lieu de faire remarquer que l'équivalent calorifique du kWh est de 860 kcal alors que la production d'un kWh aux bornes des centrales nécessite en Belgique une consommation moyenne d'environ 4.630 kcal (année 1949) (2).

Il apparaît donc, dans la transformation de l'énergie calorifique des combustibles en énergie électrique, une perte inévitable provenant notamment du rendement des cycles thermiques des machines motrices. Toutefois, les quantités d'énergie électrique produites par les centrales électriques et qui sont livrées à la consommation ne peuvent être comparées directement à l'énergie calorifique des divers combustibles que dans les cas assez restreints où l'énergie électrique est utilisée dans des buts de chauffage. Dans ce cas il conviendra encore de faire intervenir en considération les différences existant entre les rendements des appareils de chauffage utilisant l'électricité ou les combustibles.

D'autre part, lorsque les combustibles alimentent des moteurs attaquant directement les appareils d'utilisation, le rendement du cycle thermique intervient également et l'énergie mécanique ainsi produite est à comparer à l'énergie que fournissent les moteurs électriques (3).

13. — Unités employées.

Dans un but d'homogénéité, les quantités de combustibles ont été évaluées en employant les unités suivantes :

combustibles solides 10³ t combustibles liquides 10³ t combustibles gazeux 10⁶ m³ 10³ MWh

En général les valeurs ont été arrondies à une unité près, la présente étude n'étant pas un recueil

(2) La valeur de 4.280 kcal/kWh indiquée pour l'année 1948 dans l'étude précédente est relative uniquement à la production des centrales de distribution publique. de données statistiques mais ayant pour but d'effectuer des comparaisons entre les différentes formes d'énergie.

2. — FORMES PRIMAIRES D'ENERGIE

L'on désigne ainsi les différentes formes sous lesquelles se présentent initialement les ressources énergétiques destinées à être mises en valeur.

21. - Charbon.

La situation, en ce qui concerne le charbon peut être résumée de la manière suivante :

Tableau II. — Disponibilités en 103 t.

Production nationale	27.850
Importation	+ 920
Exportation	- 1.547
Disponibilité en Belgique	27.232

Ainsi qu'on le constatera les importations et exportations représentent un pourcentage relativement faible par rapport à la production.

Le tableau III ci-après donne, à titre d'indication, la répartition par qualités des tonnages extraits.

Tableau III. — Production nationale.

Qualité	Teneur en cendres	10 ³ tonnes
	Charbon industriel	
Gras	plus de 19,5 %	7.397
3/4 gras	16 à 20 %	1.064
½ gras	12,5 à 16 %	4.358
4 gras	10 à 12,5 %	507
Maigres	moins de 10 %	2.760
		16.086
	Charbon domestique	
Gras	plus de 19,5 %	5.019
3/4 gras	16 à 20 %	585
½ gras	12,5 à 16 %	2.785
1/4 gras	10 à 12.5 %	348
Maigres	moins de 10 %	3.027
		11.764
		27.850

La répartition du charbon dans les différents secteurs économiques figure au tableau IV ci-après.

Il s'agit des fournitures de charbon au départ des mines.

⁽³⁾ Ces considérations ont déjà été exposées dans l'étude relative au bilan énergétique de l'année 1948, nous avons cru nécessaire de les reproduire pour la honne compréhension de la présente étude.

12.347

15.909

Tableau IV. — Utilisation 103 t.

1.	Fournitures	pour	transformation
	en d'autres	forme	es d'énergie :
			iques
	Colemina		

Centrales électriques 5.065 Cokeries et usines à gaz 6.557 Fabriques d'agglomérés 725

 Fournitures pour utilisation directe:

recte:	
Mineurs	704
Utilisations domestiques	5.454
Administrations publiques	147
Transport	1.720
Sidérurgie	413
Mines	1.516
Autres industries	3.075

22. — Combustibles liquides bruts.

Il s'agit des combustibles liquides destinés à être raffinés en Belgique, les quantités ainsi traitées se chiffrent par 297×10^3 t.

23. - Gaz naturel,

Le gaz naturel a été extrait pour la première fois en Belgique au cours de l'année 1949. Les quantités extraites furent relativement peu importantes : $0.65 \times 10^6 \text{ m}^3$ à 8.500 kcal/m^3 ou $1.5 \times 10^6 \text{ m}^3$ ramenés à 4.250 kcal/m^3 .

24. — Energie électrique hydraulique.

Production 37.8 × 10³ MWh.

3. — FORMES TRANSFORMEES D'ENERGIE

Agglomérés.

Briquette de lignite.

La Belgique ne produit pas de briquettes de lignite, les disponibilités pour la consommation pro-

viennent d'une importation qui se chiffre à 62×10^3 L.

La consonmation se répartit de la manière suivante :

Tableau V. — Consommation 103 t.

Utilisations	domestiques et Administrations		
publiques	***************************************	55	
Industrie		7	
Total		62	

Autres agglomérés.

La production de ces agglomérés est de 783 \times 10 3 t et la consommation est répartie comme suit :

Tableau VI. — Consommation 10^a t.

Utilisations d	omestiques	268
Administratio	ons publiques	3
Transports		263
Sidérurgie	**************************	55
Autres indus	tries	153
	des stocks de fin 1948 à	
fin 1949		+ 15
Exportation		26
Total	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	783

Combustibles liquides raffinés.

Les combustibles liquides consommés en Belgique sont importés en totalité. Toutefois une partie de la matière première est traitée en Belgique par la transformation d'un produit brut en combustibles propres à la consommation.

Les quantités correspondant à ce traitement sont indiquées dans le tableau VII sous la rubrique « Production ».

Tableau VII. — Importations et productions des raffineries belges — 10^3 t.

Spécification	Importation nette-	Production des raffineries en Belgique	Consommation +Exportations
Essence aviation	20		20
Essence auto	557	57	614
Kérosène	19	10	29
Gas-Diesel	476	92	567
Fuel-oil	138	109	248
	1.210	268	1.478

260

307

1.056 5.262

7.714

Tableau VIII. — Consommations — 103 t.

Secteurs de consommations	Essence auto	Essence aviation	Kérosène	Gaz-Diesel et Fuel Oil	Total
Utilisations domestiques et adminis- trations publiques			15	139	154
Transports	607	20	15 6	95	726
Industrie :		-0	· ·	93	7.40
Centrales électriques Sidérurgie - métallurgie -	-	-	77	8	8
tréfilerie	_	_	_	107	107
3. Autres industries	_	_	7	455	462
Exportations	-	_	_	-	21
Total	607	20	58	802	1.478

Tableau IX. — Production — 10	a t.
Cokeries gazières et de synthèse	1.540
Cokeries minières	733
Cokeries métallurgiques	2.731
Usines à gaz	34
Total	5.038
Tableau X. — Consommation —	10³ t.
Utilisations domestiques	199
Utilisations domestiques Administrations publiques	
Utilisations domestiques Administrations publiques Transports	199
Utilisations domestiques Administrations publiques Transports Sidérurgie	199
Utilisations domestiques Administrations publiques Transports Sidérurgie Autres industries	199 18
Utilisations domestiques Administrations publiques Transports Sidérurgie	199 18 14 3.084
Utilisations domestiques Administrations publiques Transports Sidérurgie Autres industries	199 18 14 3.084 828

L'énergie primaire est le charbon dont on a utilisé 6.557.10³ tonnes dans les usines à gaz et les cokeries.

34. — Gaz manufacturé.

Les valeurs mentionnées doivent être considérées comme des valeurs nettes; les quantités de gaz qui ont été consommées pour les besoins propres des installations de production n'ayant pas été comptées.

Le pouvoir calorifique des différents gaz a été ramené à 4.250 kcal par m³.

Tableau XI. — Disponibilité — 106 m³.

Production de gaz manufacturé :	
1) Gaz de cokeries et usines à gaz	1.424
2) Gaz de gazogènes	208

3) Gaz de hauts fourneaux	?
Production de gaz naturel	1
Importation	1
Exportation	22
Disponibilité	1.612
Tableau XII. — Consommation — 10)6 m ³ .
Utilisations domestiques	460
Administrations publiques	30
Industrie	556
Sidérurgie	415
Total	1.461
35. — Energie électrique thermique. Tableau XIII. — Production — 10 ³ I	иWh,
Production	8.125
Tableau XIV. — Echanges internation	onaux
— 10 ³ MWh.	
Importation	105
Exportation	47
Solde	+ 58
Tableau XV. — Consommation — 10	MWh.
Utilisations domestiques	753
Administrations publiques	76

..........

Sidérurgie

Autres industries

Total

Artisanat

Transports

36. — Transformations d'énergie.

Tableau XVI. — Transformation.

						Formes	secondaires	es .				
Formes primaires	es	9	Agglomérés	nérés		Coke	Gaz manufacturé	ufacturé	Electricité	cité	Combu	Combustibles liquides raffinés
	10 ³ t	1012 kcal	10 ³ t	1012 kcal	103 t	10 ¹² kcal	10 ⁶ m ³	1012 kcal	10 ³ MWh 10 ¹² kcal	1012 kcal	10 ³ t	1012 kcal
1) pour agglomérés	725	4,9	783	5,3	1	Ī	1	1	Ī	I	1	1
2) pr cokeries et usines à gaz	6.557	47.2	1	1	5.039	54.3	1.632	8,9	l	1	1	-
3) pour centrales électriques	5.065	30.9		1	1	1			7.262	6,3	1	l
Combustibles liquides bruts	297	3,1	1	1	1	1	1	ı	1	1	268	2,8
Totaux	12.644	86,1	783	5,3	5.039	34.3	1.632	8,9	7.262	6,3	368	2,8
				Forme	Formes tertiaires							
Formes secondaires	ires		Gaz	zı	Elec	Electricité						
	10 ³ t	1012 kcal	106 m ³	1012 kcal	103 MWh	1012 kcal						
Coke:												
1) Pour gazogènes	195	1,5	208	6'0	l	1						
2) pour hauts-fourneaux	3.074	20,0	4.000(1)	3,6	I	1						
5) pr centr. électr. (2)	4	0,028	1	1	2.9	0,006(2)						
combustibles liquides raffines:	c	c	C	c								
1) pour cokeries	α.	0.084	.	۱ ا	14.0(3)	0.01						
	,	Logic					Ξ	Ce chiff	Ce chiffre de 4:000 × 10 ⁶ m³ résulte d'une estima-	× 106 m ³	résulte d'	une estima
Totaux	5.281	22,312	4.208	4.5	20,7	0,016			tion des gaz de hauts-fourneaux à 900 cal/m³ con-	ıts-fourneau	х à 900 с	al/m³ cor
Forme tertiaire	ي .		Forme quaternaire	aternaire				sommés électriqu	sommés pour la production d'énergie dans les centrales électriques des autoproducteurs industriels.	uction d'éne roducteurs i	ergie dans I ndustriels.	les centrale
	,		Elect	Electricité			(2)		Coke consommé dans les centrales produisant en vue	s les centra	ales produis	sant en vo
•	106 m ³	1012 kcal	$10^3\mathrm{MWh}$	1012 kcal				de la d	de la distribution publique.	blique.		
Gaz de hauts-fourneaux	4.000(1)	3.6	840	0,73			(1)	I				

4. — DISPONIBILITES EN ENERGIE

A partir des éléments qui précèdent il est possible de dresser un tableau des disponibilités en énergie.

Les valeurs nettes seules ont été indiquées, à l'exclusion des quantités d'énergie primaire consommées dans la transformation en une autre forme

Certaines données nouvelles viennent s'inscrire dans ces tableaux. Il s'agit des agglomérés de charbon, des briquettes de lignite, du gaz naturel et de la subdivision des combustibles liquides en bruts et raffinés.

Tableau XVII. — Disponibilités en énergie.

	Production	Towns to the	P		Disponibilités	
	nationale 1	Importation 2	Exportation 3	Totales 4 = 1 + 2 - 5	Pour transformation 5	Pour utilisat. directe 6=4-5
Formes primaires						
d'énergie						
Charbon :						0.000
10 ³ t	27.850	929	1.547		12.347	14.885
10 ¹² kcal	188,0	6.3	10,4	183.9	83,3	100,5
Briquettes de lignite :		100				
10 ³ t		62	_	62	-	62
10 ¹² kcal	-	0.5		0.3	-	0.3
Combust. liq. bruts :						
10 ³ t	_	297		297	297	_
10 ¹² kcal		3,1		3,1	3.1	-
Gaz naturel :						
10 ⁶ m ³	1.3		-	1,5	-	1,3
10 ¹² kcal	0,005	-	-	0,005	-	0,005
Energie électr. hydr. :				1.372		100
MWh	37,8	-	-	37.8	-	37.8
10 ¹² kcal	0.03	_		0,03	-	0,03
Agglobérés : 10 ³ † 10 ¹² kcal Coke :	783 5.3	Ξ	26 0,18	757 5.12	49 0.35	708 4.77
соке : 10 ³ t	5.039	-	600	4.450		66
10 ¹² kcal	34.3		600	4.439	3.273	1.166
Combust. liquid. raff. :	34.3		4.1	30.2	22,23	7.97
10 ³ t	268	1.210	21	1.457	8,0	1.449
10 ¹² kcal	2,8	12,7	0,22	15,28	0,08	15,20
Gaz manufacturé.	2,0	12,7	0,22	13,20	0,00	13,20
Cok. et usines à gaz :						
10 ⁶ m ³	1.424		-		-	-
10 ¹² kcal	6.1		-		- American	-
Gazogènes :	per s					
10 ⁶ m ³	208	-	-	-	-	-
10 ¹² kcal	0,8		-	_	_	-
Gaz de hauts-founcaux :	100					
10 ⁶ m ³	?				4.000	-
10 ¹² kcal	?	-	-	-	3,6	_
Ensemble :	,				3,50	
10 ⁶ m ³	1.632(*)	1	22	1.611	4.000	1.611
10 ¹² kcal	6,9	0,005	0,095		3,6	6,8
Electricité :	219	5,503	0,093	0,0	3,0	0,0
MWh	8.125	105	47	8.183		8.183
10 ¹² kcal	6,99	0,00	0,04	7,04		7.04
nout in the second	0.99	0,09	0,04	7,04		1.04

^(*) Production nette (usages propres exclus).

5. — CONSOMMATION D'ENERGIE

Le tableau XVIII donne les éléments relatifs à l'énergie consommée sous forme primaire et l'énergie consommée après transformation.

Tableau XVIII. — Consommation d'énergie.

			Form	Formes primaires	aires d	d'énergie				Formes	transf	transformées	d'énergie		Total	général
Secteurs	Cha et agg	Charbon et agglomérés	Bri	Briquettes de lignite	Gaz	Gaz naturel	Combu	Combustibles quides raffinés	ŭ	Coke	D	Gaz manufacturé	Electricité	icité	Combust.	Electricité
de coisommations	1	cı	n	1	in	9	7	ø	6	10	110	12	13	14	15	91
	103 t	1012 kcal	103 t	103 t 1012 kcal	106 m ³	1012 kcal	103 t	1012 kcal	103 t	1012 kcal	10 ⁶ m ³	1012 kcal	106 MWh	1012 kcal	10 12 kcal	1012 kca
Jtilisat. domest	6.406	43.2	55	0.27	Ī	1	154	9,1	199	1.5	460	1,96	1.013	0.87	48.35	0.87
Administr. publ	150	0,1	1	1	1	1	~	2	18	0,1	30	0,13	92	70.0	1,23	20'0
Transports	1.983	13.4	1	1	1	1	726	2,6	14	0,1	1	1	307	0,26	21,10	0,26
Sidérurgie	468	5.5	I	Ţ	1	1	107	1,1	5.084	20,0	415	92'1	1.056	16.0	26.96	16.0
Autres industries.	5.644	38,0	1	0.03	1,3	0,005	470	4,6	828	3,6	226	2.36	5.262	4.53	50.89	4.53
Consomm, totale	14.651	14.651 08.8 62 0.7	62	5.0	5.1	0,005	1.457	2,21	4.145	28.0	1.461	6.21	7.714	6.64	148.51	6,64

6. — BILAN ENERGETIQUE

Le tableau XIX fournit sous une forme coordonnée les disponibilités, consommations et stocks d'énergie.

Les importations relatives des différentes formes d'énergie et des divers secteurs de consommation se répartissent de la manière suivante :

61. — **Disponibilités** (colonne 5 du tableau XXI).

Tableau XIX.

Charbon, agglomérés de charbon et	
briquettes de lignite	64.5
Coke	18.3
Combustibles liquides	9,2
Gaz manufacturé et naturel	4.0
Electricité	4.0
	100 %

Consommations (consommation totale du tableau XXI).

Tableau XX.

Utilisations domestiques	31,8
Administrations publiques	0,8
Transports	13.8
Sidérurgie	18,0
Autres industries	55,6
	100 %

En ce qui concerne ces deux tableaux il y a lieu de faire remarquer que les évaluations sont faites uniquement sur la base des calories sans tenir compte des rendements d'utilisation propres à chacune des formes d'énergie.

7. — RENDEMENTS D'UTILISATION

Si l'on désire comparer entre eux les différents combustibles ou formes d'énergie il est nécessaire de faire intervenir la valeur des rendements d'utilisation. Nous définirons ce rendement comme étant le quotient de l'énergie utile nécessaire pour assurer un service ou fabriquer un produit par l'énergie dépensée. L'énergie est dépensée par exemple par la combustion du charbon, ou d'une manière plus générale par la mise en œuvre de ce que M. H. PARODI (4) nomme les ergogènes en désignant par là les matières premières de l'énergie telles que : les actions mécaniques (chutes d'eau, marées, vagues, etc...), les rayonnements, les sources thermiques, etc...

Déjà dans le bilan énergétique relatif à l'année 1948, nous avons indiqué quelques valeurs que l'on peut attribuer assez approximativement aux rendements d'utilisation.

Des informations complémentaires, recueillies plus récemment, nous ont conduit à modifier certaines de ces valeurs.

⁽⁴⁾ H. Parodi. — « Points de vue sur l'utilisation de l'énergie électrique en France ». - Bulletin de la Société Française des Electriciens. - Décembre 1950.

Consommation SOURCE: DIRECTION ENERGIE ELECTRIQUE 18 30 76 01 0.07 0.07 Industries PRODUCTION ET CONSOMMATION D'ENERGIE DISTRIBUTION EMERGETIQUE BELGIQUE 10.4 0.2 0.2 4,1 0,09 0,04 1547 26 21 619 22 47 Exportation Année 1949 105 C.H. 0.02 0,005 0,8 H. F. Ö Importation 123...chiffres droits indiquent les quantités 1,3 123... chilíres penchés expriment ces 1012 kcal G. Gazogènes
11. F. Hauts fourneaux
C. T. Centrales thermiques C. 14. Centrales hydrauliques U. G. Usines à gaz C. Cokeries 0,028 0.084 268 C. G. G. j 3,1 RENDEMENTS D'UTILISATION EN % 1210 TRANSPORTS. 20 à 28 506 5 à 6 500 5 9 6 80 Lègende UT. DOMES. 400 45 ADMIN PUBLI 70 à 75 UNITES POUVOIRS
POUR
QUANTITES CALORIFIQUES 860 KCal / KWh 4250 KCGI / m3 5000 kcal / kg 6800 kcal / kg 6750 kcal / kg 10500 kcal / kg 27850 1,3 103 MWh 10, 1 PRODUCTION CHARBON Briquettes de lignite PRODUCTION DE GAZ NATUREL Carburants liquides Agglomérés (A) FORMES D'ENERGIE AGGLOMERES DE Charbon (C) - Electricité Coke Gaz

Tableau XXI. — Bilan énergétique.

Activities of the latest or		-		-	-	-	-	-	_	-
stribution enregist <mark>rées</mark>	%	14=5	1	1	1	1	1	12,5	5.7	
Pertes de distribution et quantités non enregistrées	10 ¹² kcal	13=5-11 12	0,2	1	1	1	0,5	6.0	0,4	2,0
Mouvement	de stocks de fin 1948 à fin 1949	10 ¹² kcal	9,9 +	ľ	1	1	+ 0.2	1	1	8.9
	Total	11=6+7+ 8+9+10	93.8	0.3	4.7	15,2	28,0	6,3	9.9	154.8
	Autres	01	37.0	0.03	1,0	4.9	2.6	2,36	4.53	55.33
Consommation 1012 kcal	Sidérurgie	6.	2.9	1	0.3	1,1	*6,02	1.76	0,91	27.87
Consom 1012	Transports	∞	7.11	1	1.7	2.6	0,1	1	0,26	21,36
	Administrat. publiques	7	1,0	1	1	è.	0,1	0,13	70,0	1.3
	Utilisations domestiques	9	41.5	0.27	1.7	1,6	1.3	1,96	0,87	49.20
	Solde	5 = 1 + 2 $-2 - 4$	100,6	0.3	4.7	15.2	28.9	7.1	7.05	163.85
nible	Transform.	4	85.3	1	0.3	80'0	1,3	3.6	.1	
Energie disponible 1012 kcal	Exportation	3	10,4	1	0.3	0,2	4,1	0.095	0.04	15,035
Ener	Production Importation	7	6.3	0.3	1	12,7	1	0,005	0,00	19,395
	Production	-	188,0	1	5.3	2.8	34.3	10.5	7.0	
	Formes d'énergie		Charbon	Briq. de lignite	Aggl. de charb.	Comb. liq. raf.	Coke	Gaz man. et nat.	Electricité	Total

Cette consommation de coke dans la sidérurgie donne lieu à une récupération sous forme de gaz de hauts-fourneaux dont une partie (3,6 X 1012 kcal) est utilisée pour la production d'énergie électrique.

Ainsi qu'il était dit dans l'étude précédente un progrès notable dans la connaissance des rendements d'utilisation ne pourra notamment être enregistré que le jour où une ventilation convenable aura pu être faite entre les différents emplois des combustibles dans les divers secteurs de consommation.

Il est particulièrement délicat de donner un chiffre global pour les rendements d'utilisation. La complexité apparaît dans les données suivantes qui devraient être pondérées pour aboutir à une valeur globale.

Utilisations domestiques et administrations publiques.

Tableau XXII.

Charbon :

			69.3	
Rendement		cuisine chauffage		10 à 20 % 40 à 55 %
		Electrici	ité :	
Rendement				50 à 65 %
»		chauff. de		env. 100 %
»	3>	éclairage	2.44(8)	env. 15 %*
>>	>	pte force	mot.	env. 50 %
		Gaz	:	
Rendement	pour			60 à 65 % 75 %
»	*	chauffage	505	75 %
	Co	mbustibles	liquides	
Rendement	pour	chauffage	***	65 %

^{*} Par rapport à une source idéale de hunière blanche ayant un coefficient d'efficacité de 185 lm/W.

72. — Transports.

a) Transports par rail.

Tableau XXIII.

Charbon :

rendement à la jante du tracteur ... 5 à 6 %

Diesel

rendement à la jante du tracteur ... 5 à 6 %

Electricité :

rendement à la jante du tracteur ... 80 %

Il y a lieu de faire remarquer pour l'électricité qu'il s'agit d'un rendement ayant pour base l'énergie électrique disponible à l'entrée de la sous-station de transformation.

b) Transports aériens.

Le rendement à l'hélice se situe à environ 20 %.

c) Transports routiers.

Un rendement moyen se situe entre 20 et 28 %, il s'agit du rendement à la roue motrice du véhicule.

73. — Industrie et sidérurgie.

Tableau XXIV.

Charbon	rendement	global	45	
Gaz	*	*	65	%
Coke	*	*	45	%
Electricité	*	*	80	
Combustibles liquides	*	*	45	%

Ces diverses données conduisent au tableau général suivant :

Tableau XXV.

Formes d'énergie	Usages domest. Service publiques	Transports	Industrie et sidérurgie
Charbon et agglomérés	40 à 45 %	5 à 6 %	45 %
Coke	40 à 45 %		45 %
Combustibles liquides	65 %	20 à 28 %	45 %
Gaz	70 à 75 %	-	65 %
Electricité	45 %	80 %	80 %

Tableau XXVI. — Effets utiles des quantités d'énergie exprimés en 106 MWh.

Formes d'énergie	Utilisations domestiques	Administr. publiques	Transports	Sidérurgie	Autres industries	Total	%
Charbon, agglom. et briq. de							
lignite	21.4	0.5	0.0	1.7	19.9	44.4	58.5
Coke	0,6	0.06	_	11,0	2.0	14,56	19.2
Combustibles liquides	1,2	?	2.1	0.6	2.6	6.5	8.5
Gaz manufacturé et naturel	1.7	0,1	_	1.3	1.8	4.9	6.5
Electricité	0,5	0.04	0.2	0.8	4.2	5.74	7.5
Total MWh	25.4	0.7	5.2	15,4	51,4	76,1	
Pour-cent	33.4	1,0	4.2	20,2	41,2	100	100

8. — CONSOMMATIONS EFFETS UTILES

(Tableau XXVI).

L'on peut se représenter les « effets utiles » dans les différents secteurs comme étant les valeurs de consommation d'énergie (exprimée en kWh) d'appareils moteurs ou de chauffage de rendement par fait qui rendraient les mêmes services que ceux qui sont utilisés en réalité.

Les effets utiles pour les différentes utilisations des diverses formes d'énergie correspondent aux produits des quantités consommées par la valeur correspondante du rendement d'utilisation.

Lorsque les rendements d'utilisation varient entre certaines limites, la moyenne arithmétique entre ces limites a été adoptée comme base de calcul.

9. — CONCLUSIONS

Dans l'esquisse du bilan énergétique relatif à l'année 1948, d'importantes lacunes ont été signalées. Dans la mesure du possible celles-ci ont été éliminées par la recherche d'éléments statistiques plus complets.

Néanmoins il subsiste certaines imperfections auxquelles nous n'avons pu nous soustraire vu l'impossibilité de rassembler certaines données, il s'agit notamment:

- de certaines transformations de formes d'énergie en d'autres formes d'énergie;
- de valeurs incomplètes relatives à la production de gaz, production qui, pour certains secteurs, a dû être extrapolée (gazogènes).

Nous nous sommes efforcés d'apporter plus de précision aux valeurs indiquées pour les rendements d'utilisation.

Une forme d'énergie n'a pas été mentionnée, il s'agit du bois utilisé comme combustible. Aucune statistique n'existe en ce domaine, toutefois, il est permis de formuler l'appréciation que le bois devant être considéré comme combustible n'a dans notre pays qu'une importance relative assez minime.

10. — SOURCES DE DOCUMENTATION

 Direction « Energie Electrique » du Ministère des Affaires Economiques et des Classes Moyennes.

- Direction « Industries Chimiques » du même département.
- Groupement des Importateurs d'Huiles Minérales.
- Fédération Professionnelle des Producteurs et Distributeurs d'Electricité.
- 5. Fédération de l'Industrie du Gaz.
- 6. Bulletin de l'Institut National de Statistique.
- Bulletin du Service d'Etudes Economiques de l'Industrie charbonnière.
- Sources des données figurant dans les tableaux mentionnés ci-après :

Tableaux II à VI, IX et X :

Service d'Etudes Economiques de l'Industrie Charbonnière du Ministère des Affaires Economiques et des Classes Moyennes.

Tableaux VII et VIII:

Direction : « Industries chimiques » du Ministère des Affaires Economiques et des Classes Moyennes.

Tableaux XIII et XIV :

Direction : « Energie Electrique » du Ministère des Affaires Economiques et des Classes Moyennes.

11. — BIBLIOGRAPHIE

- F. Vinck. « Bilan Energétique de la Belgique. Année 1948 ». - Annales des Mines de Belgique. - Année 1950, Tome XLIX, 4me livraison.
- H. Parodi. « Points de vue nouveaux sur l'utilisation de l'énergie électrique en France ». - Bulletin de la Société Française des Electriciens. - Décembre 1950.

Le service « Statistiques » de la Direction « Energie Electrique » a été chargé comme précédemment de recueillir et coordonner les renseignements nécessaires à l'établissement du bilan énergétique de l'année 1949.

M. M. STALON, Conseiller adjoint, a assuré une part importante de cette tâche.

1000

Quelques données sur l'industrie charbonnière au Japon

Extrait de « The trend of coal mining industry and problems on coal mine damage in Japan » (1).

par G. A. MOULAERT.

Ingénieur Civil des Mines, Electricien et Géologue.

GISEMENTS.

On distingue trois districts:

1) au nord, Hokkaido (dans toute l'île);

 au centre, Honshu (principalement sur la côte est au nord de Tokio);

5) au sud-est, Kyushu (au nord-ouest de l'île).

Les couches sont en plateures, généralement inclinées à 10°, sauf à Hokkaido où l'on trouve des dressants jusqu'à 90°.

L'ouverture moyenne des couches est de 1.5 m et

la puissance moyenne, de 1,20 m.

Les réserves s'élèvent au total à 16.000 millions de tonnes et se décomposent comme suit :

réserves certaines : 6.000 (dont 54 % à Kyushu):

probables: 4.000;

possibles: 6.000 (dont 66 % à Hokkaido).

II. - MODES D'EXPLOITATION

L'exploitation a lieu principalement par longues tailles et par chambres et piliers.

La situation en mars 1950 était la suivante :

	Tailles	Chambres	Autres méthodes
Longueur totale des fronts (km)	68	14	-
exploitation (km) Pourcentage de l'extrac-	60	11	-
tion totale	59	6	35

On pratique l'abatage principalement à l'explosif. le chargement du charbon à la main, l'évacuation dans les chantiers par convoyeurs, dans les mines importantes seulement.

III. — PREPARATION DU CHARBON

Des laveries sont installées dans la plupart des charbonnages de grande et de moyenne importance.

La qualité du charbon est en général médiocre : elle est de 6.100 calories en moyenne et peut descendre à 5.000 calories dans certaines régions.

Remarques concernant le tableau I.

Production.

En 1926, la production annuelle était de 51.5 millions de tonnes. Elle augmente jusqu'en 1929, puis diminue pendant la crise jusqu'en 1932 et augmente jusqu'à la guerre. Elle atteint un maximum en 1940, diminue très légèrement pendant la guerre, puis tombe brusquement en 1945. De 1945 à 1950, elle est remontée rapidement de 22 à 38 millions de lonnes.

Rendement.

En 1926, le rendement est de 154 tonnes par homme et par année; il augmente lentement jusqu'en 1930, puis très rapidement par suite de l'adoption des longues tailles et de la mécanisation du transport du charbon. Il atteint le maximum de 227 tonnes en 1933, puis diminue ensuite lentement jusqu'à la fin de la guerre.

En 1945, pendant la période de désordres qui succéda à la guerre, il tombe brusquement à 75 t. puis augmente lentement en restant loin en-deça des chiffres d'avant-guerre, principalement à cause de la limitation des heures de travail imposée après la guerre. En 1900, il est de 104 tonnes par homme et par année.

Main-d'œuvre.

La main-d'œuvre employée est réduite au minimum de 138.000 unités pendant la période de crise en 1932. Elle atteint le maximum de 404.000 unités pendant la période de guerre. Elle est réduite à 307.000 unités en 1945, passe par un maximum de 446.000 unités en 1948 et retombe à 369.000 unités en 1050.

La proportion d'ouvriers occupés au fond était légèrement supérieure à 70 % avant la guerre, légèrement inférieure à 70 % pendant la guerre et réduite à environ 60 % depuis la guerre.

⁽¹⁾ Brochure éditée au mois de février 1951, par « Resources Agency, Ministry of International Trade and Industry, Japanese Government ».

Le commerce extérieur.

Jusqu'en 1926, la balance est exportatrice. Elle devient alors importatrice et le reste jusqu'à la fin de la guerre. Le tonnage importé passe de 3 millions de tonnes en 1930 à 10 millions de tonnes en 1940. Après la guerre, l'effondrement total est suivi d'une reprise lente.

TABLEAU I. Extraits de statistiques.

Années	Production en millions de tonnes	Rendement en tonnes par homme et par année	Main-d'œuvre en milliers d'ouvriers	Exportation millions de t	Importation millions de !
1926	31	134	235	5,0	2,4
1927	34	140	239	2.6	3.1
1928	34	142	238	2.5	3.1
1929	34	150	229	2.4	3,6
1930	31	153	205	2,6	3.0
1931	28	182	154	2,0	3.1
1932	28	203	138	1.8	3.2
1933	33	227	144	2,1	4.3
1934	36	213	169	1,7	5,1
1935	38	216	175	1,8	5.4
1936	42	211	198	2,0	6,2
1937	45	203	223	1,9	6,2
1938	49	184	264	1,8	6,8
1939	52	179	293	1.7	8,0
1940	57	177	323	1.5	9.9
1941	56	163	342	1.7	9.6
1942	54	153	353	1,6	8,7
1943	56	147	378	1,1	6,2
1944	49	122	404	0.7	3.3
1945	22	73	307	0.5	0.3
1946	23	68	333	0,4	-
1947	20	72	497	0,8	0.03
1948	55	78	446	1,1	1,2
1949	37	97	384	0,8	1,7
1950	38	104	369	0,4	0,6

TABLEAU II.

Nombre de charbonnages en activité, classés suivant leur production annuelle.

				En 1940	En 1946	En 1949
plus de	1.000.000	tonnes/an	*****	15	1	4
de 500.000 à	1.000.000	»	******	16	4	11
de 300.000 à	500.000	*	*****	15	9	15
de 150.000 à	300.000	*	*****	37	23	27
de 50.000 à	150.000	*	*****	73	71	92
moins de	50.000	*	*****	541	272	552
Total .				605	380	701

Depuis la guerre les charbons extraits se répartissent comme suit :

TABLEAU III. Utilisations du charbon.

	Année 1955		Année 1949	
	en millions de t	un %	en millions de t	en %
a) Usages industriels :				
Métallurgie	5.3	12	3,9	11
Gaz et coke	2,2	5	3,1	9
Industrie céramique	3.7	8	2,0	6
Industrie chimique et engrais	2.5	6	3,4	10
Industrie textile	5,4	12	0,7	2
Divers	5.2	7	2,0	7
Total 1	22.5	50	15.1	45
b) Usages généraux :				
Consommation propre des charbonnages	5,0	7	5.0	9
Exportations	1,9	4	0.6	2
Chemins de fer	3.7	8	6.0	18
Charbon de soutes	4,5	10	1.2	4
Centrales électriques	2.9	6	2.8	8
Usage domestique et divers	6,3	15	5.2	14
Total 2	22,3	50	18,8	55
Total 1 + Total 2	44.6	100	55.9	100

(NOTE: Les utilisations principales sont en grasses.)

TABLEAU IV.

Principales consommations à la tonne extraite.

Année	Fer et acier en kg/t	Explosifs g/t	Energie électrique en kW/h par t	Bois en dm³/1
1951	1,18	147	17.5	68,2
1934	2,28	237	18,0	55.9
1938	2.67	191	27.6	60,1
1940	2,41	215	30,0	56.4
1944	0.93	250	44.8	62.7
1945	1.30	504	81.9	96,2
1946	1.77	271	71,2	96.5
1947	2,34	290	66.7	95.5
1948	2.75	350	66,0	87.0
1949	2.43	300	64.2	82.3
1950	2.17	301	64.4	72.9

Remarques concernant le tableau IV.

a) Fer et acier.

En 1951, la consommation du fer et de l'acier est de 1,18 kg/t. La mécanisation conduit à une consommation maximum en 1958-1959. Pendant la guerre, elle diminue progressivement et atteint un minimum en 1944. En 1948, le rééquipement augmente fortement la consommation qui atteint en 1950 le double de celle de 1951.

b) Explosifs.

La consommation d'explosifs passe par un maximum en 1934 et un minimum en 1938. Elle augmente progressivement jusqu'en 1944. En 1950, elle était de 300 g/t, soit le double de celle de 1951.

c) Energie électrique.

De 1931 à 1933, elle est d'environ 17 kW/h à la tonne. Elle augmente d'une façon continue jusqu'en 1944, passe par une forte pointe à la remise en marche en 1945, puis diminue pour atteindre 64 kW/h à la tonne en 1950, soit près de 4 fois la consommation de 1951.

d) Bois.

En 1950, la consommation à la tonne extraite est un peu supérieure à celle de 1951. Elle s'élève à 73 dm³ à la tonne.

Détail du prix de revient de la tonne extraite (octobre 1950).

exprimé en francs belges à la tonne sur la base de 1 yen = 0,14 franc belge.

a)	Matières :	Francs belges	la tonne
	Bois	24	
	Métal	15	
	Explosifs	9	
	Matériel électrique	5	
	Outillage	7	
	Charbon	12	
	Divers	9	
	Total	77	77
b)	Main-d'œuvre :		
.,-	Appointements (avec primes) Salaires pour ouvriers du fond	26	
	(avec primes)	111	
	Salaires pour ouvriers de sur-		
	face (avec primes)		
	Charges sociales et pensions		
	Total	211	211
c)	Frais généraux :		
	Réparations	8	
	Electricité	20	
	Compensation des dommages		
	miniers	. 4	
	Taxes et droits		
	Amortissement	28	
	Autres	20	
	Total	88	88
	Total général		576
	Montants à déduire		- 9
	Prix de revient total à la mine		567
	Frais de direction		11
	Intérêt payé		17
	Prix de revient total		395
	TABLEAU V		VC-
	I ADLLAU V	•	

Outillage et machines du fond.

		Nombre
a)	Forage :	
	marteaux perforateurs	11.664
	stopers	260
	drifters	319
	perforatrices électriques	2
	Total	12.245
Ь)	abatage :	
	marteaux pics	14.840
	tarières électriques	3.218
	tarières pneumatiques	1.555
	haveuses	521
c)	chargement :	
	chargeuses (à l'exploitation)	58
	chargeuses (travaux préparatoires)	103
	Total	161
d)	étançons métalliques (en service)	46.202

Ces étançons sont utilisés dans 201 chantiers dont la longueur totale est de 17 km. Ces chantiers produisent 22 % du tonnage extrait.

TABLEAU VI. Installations de préparation du charbon.

	Nombre	Capacité en milliers de tonnes/h
Triages à la main :		
convoyeurs métalliques	300	10,0
convoyeurs à courroies	37	0.9
Triages autres	93	3.9
Laveries :		
Baum	212	11,8
Bacs à pistons	131	4.7
Rhéolaveurs	57	2.7
Type Kyoekisha	16	0,6
Autres	34	1,1

La production totale des mines possédant une laverie mécanique représentait, en 1949, 76 % de la production totale du Japon, contre 82 % en 1940.

TABLEAU VII.

Importance relative des tonnages traités par les différents modes de préparation mécanique.

	Proportion du tonnage en charbon lavé : %
Bacs à pistons	66
Rhéolaveurs	3
Bacs à pistons et classificateurs	19
Bacs à pistons et rhéolaveurs Bacs à pistons et tables de concentra-	1
tion	1
Rhéolaveurs et tables de concentration	2
Rhéolaveurs et classificateurs Combinaisons de méthodes ci-dessus avec séparation par milieu dense	
ou flottation	3
Total	100

TABLEAU VIII. Accidents en 1949.

	Tués		Blessés	
	Nombre	%	Nombre en milliers	%
Fond:				
Explosions	36	4	0,07	_
Chutes de pierres .	367	45	52.3	31
Irruptions d'eau	18	2	0.07	-
Transport	179	22	21,2	13
Divers	131	16	76,4	45
Surface	81	10	18,9	11
Total	812	100	168.9	100

DEGATS MINIERS

 a) Les quatres causes principales de dégâts dus à l'exploitation du charbon sont :

 La subsidence du sol qui transforme les terres de culture en marais, qui cause des dégâts aux constructions, travaux d'art, réserves d'eau;

 La baisse de niveau des nappes souterraines, donnant lieu à des difficultés d'alimentation en eau et à des pertes de récoltes;

 Les décharges des eaux d'exhaure et de lavage qui causent la pollution des cours d'eau;

4) Les glissements de terrils.

Les dégâts miniers sont relativement peu importants dans les bassins situés en régions montagneuses (par exemple Hokkaido). Dans d'autres districts, situés dans des régions moins accidentées, très habitées et industrialisées (par exemple Kyushu), les dégâts miniers s'élèvent à un total d'environ 23,000 millions de yens (3,200 millions de francs belges). Ils posent de sérieux problèmes sociaux et économiques.

b) Réparation des dégâts miniers.

Dès 1900, certains exploitants ont réparé plus ou moins bénévolement des dégâts divers. Depuis 1930, le problème a acquis un caractère plus grave dans le district de Kyushu. En 1939, un amendement à la loi minière a fixé les responsabilités et déterminé les bases de réparations. Pendant la guerre du Pacifique. l'exploitation a été poussée au maximum sans considération pour les dégâts provoqués.

Après la guerre, le Gouvernement entama le payement de réparations au moyen de subsides et de fonds accumulés par le Service Public de Distribution du Charbon (acheteur et vendeur exclusif du charbon). La charge des réparations fut incluse dans le prix officiel du charbon lors de la révision de celui-ci en juin 1948. Le Service de Distribution a été dissout en septembre 1949, les réparations sont réglées depuis lors par la « Loi particulière sur les Mesures Temporaires de Réparation des Dégâts Miniers », passée en 1950.

Cette loi a pour but la réparation des dégâts provoqués par l'exploitation intensive du temps de guerre, au moyen de versements des exploitants et de subsides officiels. Environ 7.500 millions de yens (1.050 millions de francs belges) de réparations seront versés en 5 ans (1950-1954). Le problème n'est cependant pas définitivement réglé en ce qui concerne les dégâts anciens non couverts par la loi et les dégâts futurs. Les mesures appropriées sont à l'étude.

Bibliographie

DER STEINKOHLENTEER UND SEINE AUF-BEREITUNG, par Henri J.V. WINKLER —

(Verlag Glückauf, Essen, 1951).

Un livre écrit par un technicien pour des techniciens, c'est ainsi que l'on peut présenter l'ouvrage de Winkler. Ce livre doit ses qualités et son intérêt exceptionnels à la situation privilégiée occupée par l'auteur dans l'industrie des goudrons. Ancien Directeur du Service des Recherches Chimiques et Industrielles des Mines de Vicoigne, Nœux et Drocourt et de la Société des Huiles, Goudrons et Dérivés, à Paris, l'auteur s'est occupé durant toute sa carrière des aspects scientifiques et industriels de la question des goudrons de houille. Ayant fait partie de la Mission Technique Française de la Ruhr et d'autres Commissions alliées envoyées en Allemagne depuis 1045. l'auteur a pu se rendre compte sur place de tous les développements de l'industrie allemande des goudrons. C'est dire que l'ouvrage de Winkler a été rédigé sur la base d'une documentation vécue.

La première partie du livre, après une description des caractéristiques industrielles du goudron brut et de ses modes de stockage, donne d'emblée la description des nombreuses variantes industrielles de la distillation discontinue et continue de départ.

Cette première partie est ensuite consacrée à la description comparative des différentes techniques de travail des huiles légères, moyennes et lourdes, de l'huile d'anthracite et, finalement, du brai. Il y a lieu de signaler dans cette première partie les très nombreux croquis, simples et clairs, qui facilitent la compréhension des diverses techniques industrielles, sans que l'attention soit distraite par des représentations trop poussées de détails d'appareillage. Il y a lieu de faire remarquer également le soin qui a présidé à la rédaction de la section qui traite des propriétés physiques et chimiques, ainsi que des applications industrielles des produits isolés par les procédés décrits.

La première partie du livre se termine par des vues personnelles de l'auteur sur les développements futurs possibles des techniques de traitement industriel des goudrons.

La deuxième partie de l'ouvrage est d'abord consacrée à la description des détails d'appareillages, questions qui, par souci de clarté de l'exposé, avaient été laissées dans l'ombre à la première partie. Ces descriptions détaillées concernent l'appareillage général (conduites, réservoirs, appareils de séparation et de fractionnement, tours, fours à chaux, appareils de broyage, pompes et engins de transport) et les instruments de mesure et de contrôle.

Une section de la deuxième partie donne les prescriptions des cahiers de charges allemands pour les matières premières produites par l'industrie des goudrons, de même que la description, très détaillée, des méthodes d'examen.

L. C.

Communications

V^e CONGRES INTERNATIONAL DE L'INDUS-TRIE DU GAZ. — Bruxelles, 1952.

Le Conseil de l'Union Internationale de l'Industrie du Gaz a décidé de tenir à Bruxelles, du 16 au 22 juin 1952, le V^e Congrès International de l'Industrie du Gaz.

Tous les membres des Associations gazières nationales sont cordialement invités à participer à ce Congrès au programme duquel sont prévues la présentation et la discussion de rapports établis par les associations nationales ainsi que celles de mémoires individuels. Des visites d'usines et des excursions sont préparées respectivement pour les congressistes et pour les dames. Après la clôture du Congrès, des excursions touristiques spéciales pourront être effectuées et leur organisation sera confiée à une agence spécialisée.

Les participants inscrits au Congrès recevront un exemplaire complet de tous les mémoires et rapports. Cette documentation pourra également être obtenue par les personnes ne participant pas au Congrès, moyennant paiement d'une somme qui sera déterminée ultérieurement et pour autant que des exemplaires restent disponibles.

Les personnes désirant prendre part au Congrès ou obtenir un exemplaire des publications sont priées d'en informer, avant le 50 novembre 1951, le Secrétariat de leur Association gazière nationale. Cette inscription, qui n'est que provisoire et ne comporte comme telle aucune obligation, constitue pour les organisateurs une précieuse indication en vue de la préparation des assemblées, visites et réunions. D'autre part, ces personnes recevront en temps utile le bulletin d'inscription définitif et le programme détaillé du Congrès. Une participation très importante est prévue.

Pour toute information supplémentaire, il est conseillé de s'adresser au Secrétariat de l'Association gazière nationale ou, directement, au Secrétariat général de l'Union Internationale de l'Industrie du Gaz. 4, avenue Palmerston, Bruxelles (Belgique).

IV CONGRES INTERNATIONAL DU CHAUF-FAGE INDUSTRIEL. — Paris, 1952.

Le IV^e Congrès International du Chauffage Industriel (Thermique et Thermodynamique appliquées) se tiendra à Paris, au Conservatoire National des Arts et Métiers, du 29 septembre au 4 octobre 1952, sous l'égide du Comité Consultatif de l'Utilisation de l'Energie. Le Congrès a pour objet l'étude scientifique, technique, économique et législative de toutes les guestions relatives à la production et à l'utilisation de l'énergie calorifique sous toutes ses formes. Les travaux comprendront des séances de discussion et des visites d'usines, de laboratoires ou de centres de recherches. Il est également prévu un voyage d'études en Lorraine. Le programme et, en général, tous les renseignements relatifs à cette manifestation ont été publiés par « Chaleur et Industrie », nº 508, mars 1951. Cette publication peul être obtenue au Secrétariat général du Congrès. 2. rue des Tanneries. Paris (15"), qui reçoit également les demandes d'inscription. Les Congressistes désirant présenter une communication sont priés d'en informer le plus tôt possible le Secrétariat général, au plus tard avant le 1er janvier 1952. Les communications devront lui parvenir avant le 1er mars 1952. Quelque temps avant le Congrès, les membres recevront en fascicules séparés le texte de toutes les communications. L'interprétation français-anglais et anglais-français sera assurée à toutes les séances.

Une Exposition du Chauffage Industriel aura lieu du 27 septembre au 12 octobre 1952 et permettra de faire le point des nouvelles techniques et des immenses progrès réalisés depuis vingt ans dans tous les domaines de la thermique et de la thermodynamique appliquées. Tous renseignements peuvent être obtenus auprès du Commissaire général de l'Exposition, M. J. Compère, 66, rue de Rome,

Paris (8°) - LABorde 86-40.

INSTITUT BELGE DE NORMALISATION.

L'Institut Belge de Normalisation vient de faire paraître la Norme Belge;

NBN 211 — Soudage aux gaz — Matières premières,

qui fait partie de la série des fascicules consacrés aux études dans le domaine du sondage.

NBN 211 comprend deux chapitres:

le premier consacré au carbure de calcium, est la reproduction du texte complet des Normes internationales du carbure de calcium et de leurs annexes, telles qu'elles ont été approuvées par le X^e Congrès International de l'Acétylène et de la Soudure Autogène et modifiées et complétées ultérieurement par la Commission Permanente Internationale de l'Acétylène, de la Soudure Autogène et des industries qui s'y rattachent;

 le second chapitre est consacré à l'oxygène et à la méthode Hempel pour le dosage de l'oxygène

dans un mélange gazeux.

Cette norme peut être obtenue au prix de 65 fr., franco de port, contre paiement préalable au crédit du compte postal nº 655.10 de l'Institut Belge de Normalisation. Il suffit d'indiquer sur le talon du bulletin de virement où de versement la mention : « NBN 211 »,

L'Institut Belge de Normalisation met à l'enquête publique le projet de norme belge suivant :

NBN 271 — Produits sidérurgiques — Détermination des basses teneurs en carbone total dans les fers, aciers et alliages. Méthode gravimétrique.

Ce projet est le second de la série consacrée aux

méthodes d'analyse des produits sidérurgiques. La méthode gravimétrique s'applique aux déterminations des teneurs en carbone inférieures à 0.15 %.

NBN 271 peut être obtenu au prix de 10 fr., franco de port, contre paiement préalable au crédit du compte postal nº 635.10 de l'Institut Belge de Normalisation. Il suffit d'indiquer sur le talon du bulletin de virement ou de versement la mention : « Projet NBN 271 ».

Les observations et suggestions seront reçues avec empressement jusqu'à la date de clôture fixée au 19 décembre 1951. On est prié de les adresser en double exemplaire, si possible, à l'Institut Belge de Normalisation, Service des Enquêtes, avenue de la Brabançonne, 29, Bruxelles IV.

BELGISCH INSTITUUT VOOR NORMALISA-TIE

Het Belgisch Instituut voor Normalisatie publiceerde zopas de volgende Belgische Norm :

NBN 211 — Gassmeltlassen — Grondstoffen, die deel uitmaakt van de reeks werkjes gewijd aan de studies in het lasgebied.

NBN 211 omvat twee hoofdstukken:

het eerste gewijd aan het calciumcarbide, bevat de volledige tekst van de Internationale Normen voor calciumcarbide en van hun aanhangsels, zoals zij zijn goedgekeurd door het «X° Congrès International de l'Acétylène et de la Soudure Autogène » en later gewijzigd en aangevuld zijn door de «Commission Permanente Internationale de l'Acétylène, de la Soudure Autogène et des industries qui s'y rattachent »;
 het tweede hoofdstuk is gewijd aan de zuurstol

 hel tweede hooldstuk is gewijd aan de zuurstol en aan de methode volgens Hempel voor de bepaling van het gehalte aan zuurstof in een gas-

mengsel.

Deze norm is verkrijgbaar aan de prijs van 65 fr., portvrij, tegen vooralgaande betaling op het credet van de postrekening n' 655.10 van het Belgisch Instituut voor Normalisatie. Op het strookje van het stortings- of overschrijvingsbulletin moet enkel vermeld worden « NBN 211 ».

Het Belgisch Instituut voor Normalisatie publiceerde zopas het volgend ontwerp van Belgische norm ter critiek:

NBN 271 — IJzer- en Staalproducten — Bepaling van de lage gehalten aan totale koolstof in ijzer, staal en legeringen. Gravimetrische methode.

Dit ontwerp is het tweede van de reeks gewijd aan de methodes voor de analyse van ijzer- en staalproducten. De gravimetrische methode is van toepassing op de bepalingen van koolstofgehalten lager dan 0,15 %.

NBN 271 is verkrijgbaar tegen de prijs van 10 fr., portvrij, tegen voorafgaande betaling op het credit van postrekening n° 635.10 van het Belgisch Instituut voor Normalisatie. Op het strookje van het stortings- of overschrijvingsbulletin moet enkel vermeld worden: « Ontwerp NBN 271 ».

De opmerkingen en suggesties zullen volgaarne worden ontvangen tot op de sluitingsdatum van het onderzoek, vastgesteld op 19 December 1951. Men wordt verzocht ze, zo mogelijk in dubbel exemplaar, te adresseren aan het Belgisch Instituut voor Normalisatie. Dienst der Onderzoeken, Brabanconnelaan, 20. Brussel IV.



Fonçage et recarrage de puits.

Enfoncement par congélation.

Creusements de burquins, bouveaux, etc. . à l'entreprise.

Placement de tous genres de tuyauteries et cables le long des puits.

Etudes sur place de tous problèmes, par ingénieurs spécialisés.

50 années d'expérience en ces matières, 1200 ingénieurs, techniciens, ouvriers spécialisés, machines adaptées.



Frölich & Klüpfel

Ateliers de Constructions et Entreprise de Fonçage et Travaux Miniers

> SIÈGE SOCIAL: WUPPERTAL-BARMEN DÉPARTEMENT FONÇAGE DE PUITS ET TRAVAUX MINIERS: ESSEN, Haus der Technik

Agent Général pour la Belgique:

PAUL PLANCQ

47, rue Sylvain Guyaux La Louvière · Tél. 234.73.

SPECIALITE DES APPAREILS DE MINES ET CARRIERES

A. G. D.

Ateliers GENARD-DENISTY

CHATELINEAU (Belgique) -- Tél. Charleroi 300.41-301.40

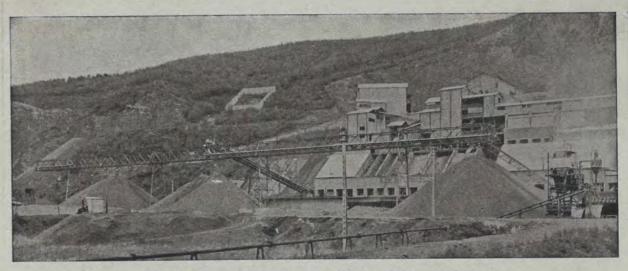


TOUTE LA MECANISATION
DU FOND ET DE LA SURFACE
BROYAGE - CONCASSAGE
TOUS LES APPAREILS
DE MANUTENTION MECANIQUE

INSTALLATIONS DU FOND

Convoyeurs à courroie pour voies et tailles. - Transporteurs blindés à courroie. - Treuils. - Descenseurs verticaux. - Trainages mécaniques. - Encagement et décagement automatiques. - Refouleurs de mines, électriques et à air comprimé. - Mécanisation complète de Recettes. - Chaînes à raclettes et freineuses à simple ou double chaîne. - Transporteur à tabliers métalliques. - Chargeurs de berlaines pour bouveaux. - Transporteurs blindés à raclettes, etc.

Courroie transporteuse de 600 m. installée dans une voie.



Installation de mise en stock par transporteur à courroie dans une dolomie.

INSTALLATIONS DE SURFACE

Mises en stock et reprises du stock entièrement automatiques. - Grappin. - Mise à terril par transporteurs à courroie, Skip, aériens et autres. - Transporteurs à courroie de très grande longueur et à gros débit. - Traînages mécaniques. - Mécanisation complète de recettes. - Installations de concassage et broyage. - Circuits automatiques, etc., etc.

VARIATEUR D'ANGLE POUR TRANSPORTEURS A COURROIE - SYSTEME BREVETE